



UNIVERSITE D'ABOMEY- CALAVI
(UAC)



FACULTE DES LETTRES, ARTS ET SCIENCES HUMAINES
(FLASH)

ECOLE DOCTORALE PLURIDISCIPLINAIRE « ESPACES CULTURES ET
DEVELOPPEMENT »
(EDP)

THESE DE DOCTORAT

Pour l'obtention du grade de docteur de l'Université d'Abomey-Calavi

Filière : *Sociologie-Anthropologie*

Spécialité : *Sociologie du développement*

SUJET

**UNION LIBRE : UN NOUVEAU MODE DE MARIAGE
CHEZ LES JEUNES A COTONOU (BENIN)**

Soutenue publiquement le 21 juin 2016 par :

Sœur Hermine Noëlie C. A. AHOUNDO

Mention : **Très Honorable avec Félicitations du jury**

Sous la direction de :

Albert TINGBE-AZALOU

Professeur Titulaire des
Universités - CAMES

Composition du jury :

Président : HOUSSOUNON-TOLIN Paulin, (*Professeur Titulaire, BENIN*)
Rapporteur : TINGBE-AZALOU Albert, (*Professeur Titulaire, BENIN*)
Membre : AMOUZOU Essè, (*Professeur Titulaire, TOGO*)
Membre : AHODEKON Cyriaque, (*Maître de Conférences, BENIN*)
Membre : BADINI/KINDA Fatoumata, (*Maître de Conférences, Burkina-Faso*)

Année Académique: 2015-2016

SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
DEDICACES	3
REMERCIEMENTS	4
LISTE DES TABLEAUX.....	5
LISTE DES FIGURES.....	7
LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES	8
RESUME.....	9
ABSTRACT	10
INTRODUCTION GENERALE.....	11
PREMIERE PARTIE :	16
BILAN DES CONNAISSANCES, CADRES THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE.....	16
CHAPITRE I : LE DEBAT SCIENTIFIQUE SUR LA NUPTIALITE DES JEUNES	18
CHAPITRE II : PROBLEMATIQUE, FOND CONCEPTUEL DE LA RECHERCHE ET MODELES D'ANALYSE EXPLOITES.....	38
CHAPITRE III : CADRE DE LA RECHERCHE ET CONSIDERATIONS METHODOLOGIQUES.....	58
SECONDE PARTIE :	79
REPRÉSENTATION, VÉCU DU MARIAGE ET DE L'UNION LIBRE CHEZ LES JEUNES DE LA VILLE DE COTONOU	79
CHAPITRE IV : LES REPRESENTATIONS DU MARIAGE ET DE L'UNION LIBRE CHEZ LES JEUNES CONJOINTS A COTONOU.....	82
CHAPITRE V : LA SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE DES JEUNES ET LEUR ENGAGEMENT AU MARIAGE.....	110
CHAPITRE VI : LE CHOIX DU/DE LA PARTENAIRE IDEAL (E), UNE QUESTION DU MARIAGE TARDIF CHEZ LES JEUNES « COTONOIS ».....	143
CONCLUSION GENERALE.....	173
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	178
REFERENCES WEBLIOGRAPHIQUES.....	192
ANNEXES	194
TABLE DES MATIERES.....	208

DEDICACES

A

- *Dieu tout puissant ;*
- *notre bienheureuse Mère Marie, et Anne sa sainte mère ;*
- *nos parents géniteurs, en l'occurrence Béatrice GOUDEYI ;*
- *nos feux grands-parents paternels et maternels.*

REMERCIEMENTS

Nos profondes gratitudees à tous ceux qui ont participé de quelque manière que ce soit à l'élaboration de ce travail, notamment :

- ❖ *Dr Albert TINGBE-AZALOU, Professeur Titulaire, pour avoir accepté malgré toutes ses charges, de diriger ce travail. Ses conseils, sa rigueur pour le travail bien fait et sa disponibilité sont autant d'atouts qui ont permis d'arriver à bout de cette œuvre ;*
- ❖ *tous les enseignants de la FLASH, et précisément ceux du Département de Sociologie-Anthropologie pour les enseignements dispensés avec professionnalisme au cours de notre formation ;*
- ❖ *tout le personnel de la FLASH pour leur bienveillance ;*
- ❖ *Fondatrice de la Pieuse Union des Filles de lumière et de sainte Anne, mère de Marie (FLAM) pour son encouragement, son assistance et son investissement personnel dans la réalisation de ce travail ;*
- ❖ *Dr Serge ADE pour son encouragement et son assistance ;*
- ❖ *Matthieu GOUDEYI pour son encouragement et son assistance ;*
- ❖ *Père Jean Louis KPANGON pour son soutien spirituel ;*
- ❖ *nos filleuls, nos frères et sœurs, parents, amis, connaissances et bienfaiteurs,*

Trouvez tous à travers ce travail, notre sincère reconnaissance.

LISTE DES TABLEAUX

Tableau I : <i>Récapitulatif des variables selon les hypothèses et objectifs spécifiques ..</i>	50
Tableau II : <i>Répartition de l'échantillonnage en fonction des quartiers de recherche retenus par arrondissement et du sexe des sujets</i>	64
Tableau III : <i>Tableau synthétique de la deuxième catégorie de cible</i>	65
Tableau IV : <i>Centres et services de documentation et types d'informations recueillies</i>	67
Tableau V : <i>Récapitulatif des techniques de collecte de données utilisées</i>	73
Tableau VI : <i>Répartition des jeunes conjoints selon leur connaissance des différents types de mariage</i>	84
Tableau VII : <i>Répartition des jeunes conjoints selon que le mariage renforce les liens affectifs entre époux.</i>	87
Tableau VIII : <i>Répartition des jeunes conjoints selon que le mariage permet aux époux de vivre une vie sexuelle épanouie.</i>	88
Tableau IX : <i>Répartition des jeunes conjoints selon que le mariage est une source de sécurité financière pour les époux.</i>	89
Tableau X : <i>Répartition des conjoints selon l'âge et le sexe</i>	94
Tableau XI : <i>Répartition des conjoints selon le niveau d'études le plus élevé atteint .</i>	95
Tableau XII : <i>Opinions des jeunes conjoints de fait au sujet de l'union libre</i>	97
Tableau XIII : <i>Répartition des conjoints selon que l'union libre a plus d'avantages que le mariage.</i>	97
Tableau XIV : <i>Répartition des jeunes conjoints selon les avantages de l'union libre.</i>	98
Tableau XV : <i>Répartition des jeunes conjoints selon la stabilité ou l'instabilité des types d'union libre consentie</i>	100

Tableau XVI : Répartition des jeunes conjoints selon qu'ils disposent ou pas d'un emploi.....	111
Tableau XVII : Répartition des jeunes conjoints selon leurs secteurs d'emploi.....	111
Tableau XVIII : Répartition des jeunes conjoints selon que l'emploi disposé permet de satisfaire leurs différents besoins afférents à l'argent	117
Tableau XIX : Répartition des jeunes conjoints selon qu'ils se marieraient s'ils ont un emploi stable	119
Tableau XX : Répartition des jeunes célibataires selon que leur situation socio-économique influence le fait qu'ils ne sont pas encore mariés	121
Tableau XXI : Répartition des jeunes conjoints selon qu'ils trouvent ou pas, d'inconvénient à se marier si leur situation financière s'améliorait	122
Tableau XXII : Répartition des jeunes conjoints selon qu'ils jouissent d'une autonomie résidentielle	123
Tableau XXIII : Répartition des jeunes conjoints selon qu'ils aimeraient se marier un jour	133
Tableau XXIV : Répartition des jeunes conjoints selon que le sentiment amoureux peut conditionner la mise en union libre	144
Tableau XXV : Répartition des jeunes conjoints selon les critères privilégiés dans le choix de leur partenaire pour la vie commune	149
Tableau XXVI : Répartition des jeunes conjoints selon que la recherche du partenaire idéal peut les amener à reporter leur échéance au mariage	155

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Situation de la ville de Cotonou	59
Figure 2 : Répartition des jeunes conjoints selon ce que c'est que le mariage.....	83
Figure 3 : Répartition des jeunes conjoints selon les exigences du mariage	91
Figure 4 : Durée de l'union libre chez les jeunes conjoints	96
Figure 5 : Typologie des unions libres selon les jeunes conjoints.....	99
Figure 6 : Répartition des enquêtés selon le type d'emploi.....	113
Figure 7 : Répartition des jeunes conjoints selon la description de leur situation financière.....	120
Figure 8 : Répartition des jeunes couples selon leur mode de résidence.....	124
Figure 9 : Répartition des jeunes conjoints selon qu'ils se marieraient s'ils ont une autonomie résidentielle	125
Figure 10 : Répartition des jeunes conjoints selon qu'il existe un lien entre les études et le mariage	128
Figure 11 : Répartition des jeunes conjoints selon la priorité accordée aux études ou au mariage.....	131
Figure 12 : Répartition des jeunes conjoints selon les raisons qui les contraignent à vivre d'abord en union libre avant de se marier	134

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

CED	: Centre d'Etudes et de Documentation
CAMES	: Conseil Africain et Malgache de l'Enseignement Supérieur
EDP	: Ecole Doctorale Pluridisciplinaire
EDSB-I	: Enquête Démographique et de Santé- I
EDSB-III	: Enquête Démographique et de Santé- III
EDSB-IV	: Enquête Démographique et de Santé- IV
FLASH	: Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines
IFC	: Institut Français de Cotonou
INSAE	: Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
UE27	: Union Européenne des vingt-sept

RESUME

L'union libre, vue comme une alternative au mariage qui est une institution sociale, devient de plus en plus un mode de vie conjugale adopté par les jeunes conjoints de la ville de Cotonou. La récurrence de ce comportement nuptial, a nécessité cette investigation dont le but est d'en analyser les déterminants. A cet effet, trois hypothèses sont formulées et se rapportent aux perceptions qu'ils ont du mariage et de l'union libre, à leurs conditions socio-économiques et à leurs ambitions de vivre un mariage exemplaire avec un conjoint idéal. De nature mixte, cette recherche s'est appuyée sur une collecte de données auprès de trois cents trente-six (336) personnes dont deux cents quatre-vingt-douze (292) jeunes conjoints et quarante-quatre (44) personnes ressources déterminées par les techniques d'échantillonnage boule de neige, par choix raisonné et par la formule des enquêtes ménages. Les informations sont recueillies au moyen du questionnaire, de l'entretien et de l'observation directe.

De l'analyse des données, il apparaît que le mariage ne constitue qu'une option d'union conjugale ayant plus d'avantages et peu de conséquences que l'union libre. Malgré ses avantages, il peut être retenu d'une part, que les perceptions et vécus des jeunes face au mariage influent relativement sur leur comportement matrimonial. Cette situation les amène à s'engager dans une union libre. D'autre part, les conditions socio-économiques plutôt difficiles de ces derniers, sont déterminantes dans la décision de mariage ; celui-ci étant souvent associé à une certaine stabilité financière. Dans cette même logique, la question de l'autonomie résidentielle semble plus prédisposer au mariage. Par ailleurs, il est noté que les études aussi empiètent sur la célébration du mariage, en favorisant son retardement au profit de la cohabitation. Enfin, l'ambition des jeunes conjoints de se rassurer de la qualité de leur choix, pour jouir plus agréablement d'une vie conjugale, les incite au « *mariage à l'essai* », une stratégie souvent favorable à l'union libre.

Mots-clés : Jeune conjoint ; union libre ; perceptions du mariage ; conditions socio-économiques ; Cotonou.

ABSTRACT

The free union, seen as the alternative of marriage that is social institution, becomes more and more a living conjugal mode adopted by the conjoints youth of Cotonou town. The recurrence of this nuptial behavior, need investigation that the purpose is to analyse the determinants. Then three hypotheses are chosen based their perceptions of the marriage and free union, based their socio-economics conditions and their desires to live the exemplary marriage with an ideal conjoint. As mixt nature, this research is based on the collection of the informations from three hundred thirty six (336) persons detailed by two hundred ninety two (292) youth conjoints and forty four (44) ressources persons, determined by collections technics called snowball, reasoned choice and the formula of investigation houses. The informations are collected by the questionnaire, the interviews and the direct observation.

The analysis of the informations, show that the marriage is the option of conjugal union that have more advantages and little consequences than free union. Despite these advantages, it may be successful first of all that the comprehensions and the life experiences of the youth face to marriage little influence their matrimonial behaviour. This situation oblige them to choose a free union. Secondly, the social and economic conditions very hard made up their decision in marriage, wich associate with financial instability. Thirdly the problem of no fixed abode seem to predispose to marriage. On the other hand is noticed the studies have the influences to later marriage and in favour of cohabitation. Finally, the desire to be sure of the quality of their choice to have a good conjugal life encourage them to “marriage to essay”, the strategy that encourage to free union.

Key words: youth conjoint; free union; perceptions of marriage; social and economic conditions; Cotonou.

INTRODUCTION GENERALE

La recherche sur la nuptialité est relativement complexe. Elle s'intéresse d'une part à des événements renouvelables, et d'autre part à des événements dont l'enregistrement statistique n'est pas toujours opéré. Les études démographiques concernant la nuptialité s'appuient, soit sur des données longitudinales provenant souvent de l'état civil, soit sur des observations transversales, qui ne permettent qu'une description partielle et ponctuelle du phénomène. Ni l'une ni l'autre de ces sources de données ne permet de rendre compte de la complexité du cycle de vie matrimoniale, cycle qui s'inscrit dans un itinéraire individuel, lui-même façonné par le contexte d'évolution générale de la société à laquelle la personne appartient (Antoine, 2002). Mais les recherches démographiques en Afrique subsaharienne se sont davantage appesanties sur les questions de fécondité, faisant de la nuptialité seulement l'une des variables explicatives de ce phénomène, bien qu'elle soit la forme la plus institutionnalisée de la famille, et reconnue comme telle dans tous les pays du monde. C'est dire que le mariage comme objet de recherche, appelle à être plus documenté (Gendreau et Gubry, 1988), d'autant plus que les dynamiques qui l'entourent sont profondément expressives de la restructuration de la cellule familiale, et partant, du changement social.

Si aujourd'hui, cette problématique devient préoccupante, c'est parce que le XX^e siècle a été le siècle de l'éclatement des modèles familiaux dans l'ensemble des sociétés modernes. Le modèle familial dit « nucléaire » - un couple vivant avec ses enfants - est, en moins d'un siècle, remis en cause. Il n'existe plus un modèle familial unique, mais une multitude de modèles. La famille peut être monoparentale, recomposée, avec des demi-frères ou sœurs, des beaux-parents ou des beaux-enfants, menée par un couple marié ou en union libre (Bodson et *al.*, 2010).

L'investigation du mariage comme phénomène social important, réserve une place de choix aux questions de nuptialité des jeunes ; car, il est un champ d'observation privilégié des changements qui s'opèrent dans les comportements de ses différents acteurs. Cette posture trouve son sommier dans le fait qu'il y a plus de célibataires que par le passé, notamment en Afrique subsaharienne, et plus de jeunes

retardent sans cesse leur échéance au mariage (Nations Unies, 1988) ; ce qui sonne comme un signal aux oreilles de différents spécialistes des questions de la société, qui constatent passivement le déclin de cette institution chez cette catégorie sociale. Cette situation suggère à Hertrich et Locoh (1999), que l'observation des changements matrimoniaux permet également d'éclairer le type de rapports de genre que privilégie une société. A partir de cette considération, les comportements matrimoniaux méritent d'être investigués à cause de leurs conséquences déterminantes sur l'attitude des jeunes, et même sur le développement humain et social. Aussi, l'exploitation des informations disponibles, quoique parcellaires sur la nuptialité en Afrique, permet-elle de rendre compte de diverses tendances de l'évolution du phénomène. Ces dernières sont plus remarquables dans la variation des comportements nuptiaux, aussi bien dans les zones rurales qu'urbaines, et ce, en fonction du sexe. En effet, on note généralement une entrée en union précoce pour les femmes et tardive pour les hommes, l'abondance de remariages, et le rôle primordial de la dot dans le processus du mariage, etc. (United Nations, 1990 ; Van de Walle, 1996).

Dans le contexte béninois, peu d'études démographiques et sociologiques existent aujourd'hui sur les formes d'unions conjugales. Or, la nuptialité représente un cadre marquant l'entrée dans la vie féconde des individus, notamment les jeunes. Ces derniers doivent y passer pour participer à leur tour à la perpétuation du lignage et à la conservation de l'espèce. Toutefois, on note de plus en plus une importante activité sexuelle en dehors de ce cadre, et un report des échéances des unions. Ce phénomène, plus fréquent au sein des jeunes, justifie la fécondité pré-nuptiale, et trouverait ses raisons dans des déterminants à la fois socio-économiques et personnels. Dans tous les cas, nombre de réflexions menées ne cessent de souligner le fait que, la nuptialité chez les jeunes est de moins en moins précoce, tout en faisant le parallèle avec les proportions élevées de divorce, l'accroissement important des couples vivant en union libre ou union de fait, et la recrudescence des familles monoparentales ou encore les naissances par des mères célibataires (Fopa Diesse, 2014).

Tous ces changements peuvent influencer la définition même du mariage (Walker et McGraw, 2000), ce qui fait que des spécialistes en viennent à distinguer le

mariage du « parentage » (Doherty et *al.*, 2000), au regard des nouvelles structures familiales. Face à cette situation, la pertinence d'étudier les perceptions et vécus des jeunes face à l'union libre, se montre de toute évidence. Car, les questions sur les unions libres méritent d'être élucidées, en particulier celles pouvant apporter des réponses sur le niveau, la tendance et les déterminants de ce type d'union. Ceci devient particulièrement intéressant lorsque l'on sait que le mariage, vecteur qui sanctionne et favorise le bien-être familial, est un facteur réel de cohésion sociale. Dans la démarche adoptée, les réflexions qui ont porté sur le sujet, s'orientent vers la conception que les jeunes ont de l'union libre, les raisons qui la sous-tendent, ainsi que leurs attitudes à son égard.

La présente thèse induit alors un cadre de compréhension des données relatives à la nuptialité, et plus particulièrement à l'union libre au Bénin. Celle-ci inclut la dimension historique, permettant de préciser les changements qui ont eu lieu sur les procédures d'entrée en union des jeunes. Elle renseigne sur la vie en couple des jeunes, en relation avec les différentes formes d'union socialement reconnues. Elle permet donc d'apercevoir le niveau de l'union libre, et d'explorer ses facteurs explicatifs dans le contexte béninois. En d'autres termes, en quoi l'union libre se distingue-t-elle du mariage ? Quels sont les facteurs qui président à l'entrée en union libre chez les jeunes ? Est-elle la manifestation d'une tendance lourde, révélatrice d'une redéfinition des rapports conjugaux ?

Il s'agit donc d'un cadre conceptuel visant à faire ressortir la complexité du phénomène de l'union libre. Au Bénin, Cotonou, espace empirique dans lequel vivent les jeunes ciblés, a considérablement évolué et se particularise par l'accroissement rapide de sa population, avec pour conséquences l'urbanisation galopante, une forte croissance de la population juvénile et l'accroissement du taux de chômage et de pauvreté. Le développement spectaculaire des moyens de communication a brisé les barrières culturelles, et favorisé l'émergence de nouveaux schémas de comportements nuptiaux dans la société en général, et parmi les jeunes en particulier (République Togolaise et Ministère de la Santé, 2012). Aussi, le recul de l'âge au mariage, l'effondrement de l'autorité familiale, la baisse du pouvoir économique des parents, favorisent-ils l'adoption par les jeunes de l'union libre comme modèle de vie en couple

(Antoine, 2006). C'est dans ce contexte que la recherche sur l'union libre mérite d'être menée, pour effectuer une rupture à la fois théorique, méthodologique et politique avec les discours traditionnels en la matière.

De façon logique, cette thèse est composée de deux parties et de six chapitres au total. La première partie intitulée : « *Bilan des connaissances, cadres théorique et méthodologique* », comporte trois chapitres. Le premier chapitre fait le point des connaissances antérieures sur la nuptialité des jeunes. Il constitue la revue de littérature dont le but est de situer la présente recherche, dans le prolongement des travaux précédents. Le deuxième chapitre présente la problématique qui rend compte de l'énoncé du problème, des questions de recherche, des hypothèses et objectifs de travail. Viennent ensuite la justification du choix du sujet, le fond conceptuel de la recherche et les modèles d'analyse exploités. Le troisième chapitre, quant à lui, expose le milieu de recherche et l'architecture méthodologique de la recherche.

La seconde partie porte sur : « *Représentation, vécu du mariage et de l'union libre chez les jeunes de la ville de Cotonou* ». Elle expose les résultats obtenus en trois chapitres. Le premier chapitre, quatrième de la recherche, intitulé : « *Les représentations du mariage et de l'union libre chez les jeunes* », met en évidence dans un premier temps, la compréhension du mariage par les jeunes, ses avantages et inconvénients. Il présente ensuite le mariage comme un bonheur au triple plan psychologique, sexuel et financier pour les époux. Enfin, il met un accent sur les implications psychosociales du mariage sur les enfants. Dans un second temps, l'union libre chez les jeunes « cotoinois » est mise en évidence. Ces résultats présentent les niveaux et tendances des unions libres à Cotonou, leur formation et les réactions des jeunes face à ce type d'union. Ils mettent aussi en exergue la reconnaissance sociale de l'union libre, et cherche à montrer cette forme union comme une transition dans le processus du mariage, tout en identifiant ses déterminants chez les hommes et les femmes. Ces résultats sont présentés en prélude aux données relatives aux profils des « conjoints » interviewés, et les différents types de mariage au Bénin. « *La situation socio-économique des jeunes et leur engagement au mariage* », constituent les résultats rapportés dans le cinquième chapitre, lequel aborde dans un premier temps, la

précarité de l'emploi chez les jeunes de la ville de Cotonou. Ce chapitre présente ensuite le point de vue des conjoints sur la nécessité sociale de la dot au regard de ses implications financières, et questionne l'importance de l'autonomie résidentielle dans la décision de contraction du mariage. Dans un second temps, il présente dans une perspective *émique*, la relation entre le mariage et les études, et débouche sur les appréciations des jeunes de la vie maritale, ainsi que des responsabilités y afférentes. Le sixième chapitre enfin, intitulé : « *Le choix du/de la partenaire idéal(e), une question du mariage tardif chez les jeunes « cotoinois* », présente les critères de choix du conjoint et analyse les motivations du recours des jeunes au « mariage à l'essai ». En d'autre terme, ce chapitre s'interroge sur les raisons qui amènent les jeunes, à valoriser l'union libre comme modèle de vie conjugale.

PREMIERE PARTIE :
BILAN DES CONNAISSANCES, CADRES THEORIQUE ET
METHODOLOGIQUE

Introduction partielle

La problématique du déclin du mariage avec pour corollaire la montée du divorce et l'expansion de la cohabitation, est documentée par des sociologues et des démographes qui en ont abordé diverses facettes, dont le premier chapitre de cette partie de la recherche se propose d'en donner un aperçu. Aborder la question du mariage, c'est d'abord s'interroger sur les représentations sociales du mariage au sein d'une communauté. Les représentations, en effet, constituent une forme de connaissances socialement construites et partagées, ayant un but pragmatique, et contribuant à la construction d'une réalité commune à un corps social (Bouang Mfoungué, 2012). Cette forme de connaissance, encore appelée savoir de sens commun, se distingue de la connaissance scientifique (Jodelet, 1989). Autrement dit, en allant à la rencontre des acteurs sociaux, c'est pour savoir la connaissance sociale établie comme norme au sujet du mariage. Le jeune musulman ne renonce pas à une femme catholique parce qu'il l'a ainsi décidé, mais parce que son environnement socioculturel le lui impose. La représentation est une construction sociale qui découle d'une expérience sociale, économique et politique. Elle est transmise d'une génération à une autre par des mécanismes sociaux (l'éducation, l'initiation, la communication, etc.). Cette conception de la représentation sociale implique deux notions : la culture et la socialisation, lorsqu'on choisit de faire une analyse sociologique. Ces considérations sont détaillées dans la revue de littérature.

Le deuxième chapitre de cette partie, quant à elle, part des constats empiriques et institutionnels, pour poser le problème de la nuptialité des jeunes à Cotonou. Parallèlement à cela, les hypothèses et objectifs de la recherche sont présentés en fonction du problème et des questions de recherche. Ensuite, viennent respectivement la détermination du cadre conceptuel et des modèles d'analyse. Ce deuxième chapitre débouche sur un troisième, qui expose le cadre méthodologique sur lequel les investigations ont pris appui, pour confronter le cadre conceptuel aux données empiriques.

CHAPITRE I : LE DEBAT SCIENTIFIQUE SUR LA NUPTIALITE DES JEUNES

Ce chapitre constitue la revue de littérature de la présente recherche. Il fait à cet effet, une synthèse critique des débats scientifiques sur la nuptialité des jeunes dans le monde, et au Bénin en particulier. Ce débat est organisé autour de six points. Il s'agit d'abord de l'origine et des mutations du mariage, de la naissance et de l'ampleur que prend de nos jours l'union libre, et des dynamiques de cette dernière. Ensuite, les mobiles du mariage tardif chez les jeunes, le choix du partenaire et les conséquences de l'union libre, sont exposés.

1.1. Le mariage : origine et mutation

De l'avis de Vincent Doucet-Bon (1974), le mariage a son origine dans la culture athénienne dès le VI^e siècle avant Jésus-Christ. Il incarne l'institution qui fonde la famille, avec l'avènement des enfants. Dans cette culture et à cette époque, le mariage était l'affaire des parents, et le divorce n'était pas permis aux futurs mariés (Vincent Doucet Bon, 1974). Avec le temps, le mariage a connu une réforme capitale. Désormais, non seulement le divorce est permis, mais aussi, des individus de même sexe peuvent se mettre en situation de couple (Gross et *al.*, 2005). Ainsi, dans les sociétés africaines comme dans les sociétés occidentales, deux hommes ou deux femmes se mettent ensemble pour mener une vie matrimoniale, tout comme un couple « normal ». Mieux, ils sont de plus en plus autorisés à avoir la garde d'un enfant. En terme clair, l'homosexualité, autrefois opposable au mariage ordinaire, est maintenant valorisée, et même institutionnalisée dans certaines contrées. Face à ce qu'il convient d'appeler aujourd'hui une crise de valeurs, Gaudemet (1987) a pensé qu'il est plutôt question de redéfinir le mariage. Pour ce dernier, c'est une « communauté de vie », à l'instar de la famille élargie, du noviciat, de l'orphelinat, etc.

Et pour apprécier la dynamique sociale qu'a connue le mariage, il faut s'inscrire dans une démarche comparative. Ainsi, nombre de chercheurs ont fait l'option d'une comparaison intergénérationnelle (Galland et Meron, 1996 ; Galland, 2000 ; Galland,

2002). Selon Galland (2000), comparativement à leurs parents, les jeunes doivent satisfaire trois besoins fondamentaux : jouir d'un emploi stable, assurer la charge d'un logement, et engager une vie conjugale. Cette hiérarchisation explique que les besoins permettent de constater que, la vie de couple est l'accomplissement de soi. En effet, un jeune ne parvient à cette étape que s'il a un emploi et un logement dont il assure la garde. En s'inscrivant dans cette dynamique, le cadre définitionnel de la jeunesse ne peut plus se limiter au seul paramètre biologique : l'âge. Autrement dit, les frontières du concept s'élargissent lorsqu'on s'inscrit dans une approche sociologique. Par exemple, la quête d'un emploi stable peut durer une dizaine d'années chez les uns et moins d'une année chez les autres. Chauffaut (2001) évolue dans la perspective pour conclure que l'évolution des relations entre générations, découle des mutations économiques, politiques et sociales. Evoquant l'origine de ce bouleversement, la Commission Européenne (1997) fait remarquer qu'il s'agit d'une crise structurelle engendrée par l'expansion du capitalisme.

Sous un autre angle, les partenaires en situation de couple ne se garantissent plus une union pérenne. Les liens du mariage, même consacrés par un prêtre ou un pasteur, ne résiste plus devant les difficultés d'une vie communautaire. Thiriat (1998) fait observer que les liens se nouent et se dénouent, selon les humeurs et les souhaits des partenaires. Dans une instabilité, la famille se dissout selon que les partenaires en décident. Cette « inconstance » (Léridon et Villeneuve-Gokalp, 1994) de la famille engendre de nouvelle forme de vie conjugale : la monoparentalité, le mariage recomposé, le concubinage, le « bureau », etc. (Ambert, 2005a). Le mariage est donc en pleine mutation dans toutes les sociétés, dans la seule perspective que les normes doivent s'adapter aux enjeux économiques, politiques et sociaux auxquels les jeunes sont soumis.

Au Bénin, au lendemain du code des personnes et de la famille, une relation de couple ne peut être légitime que si elle est contractée entre un homme et une femme, dans un cadre juridique spécifique. Qu'il s'agisse du mariage religieux ou du mariage civil, la monogamie s'impose comme la seule norme. En conséquence, une relation de

couple qui n'est pas instituée par l'un des deux types de mariage, est considérée comme une union libre dont la stabilité dépend des partenaires.

En s'appuyant sur un certain nombre de constats, Antiane (2002) a affirmé que le mariage serait une institution en péril aux Antilles-Guyane, dans la mesure où il n'est plus le modèle dominant. L'auteur a constaté en effet que, dans ces pays, s'engager dans la vie à deux, passe le plus souvent par monsieur le maire. Néanmoins, 27 % des couples guadeloupéens et 26 % des couples martiniquais restent en union libre, une situation due à l'extrême jeunesse de la population des départements. En effet, la majorité des jeunes couples ne se marie pas. La vie en couple hors mariage est devenue majoritaire chez cette catégorie sociale, et ce phénomène est marquant. La part de ceux qui choisissent l'union libre a presque doublé depuis 1990. L'auteur a estimé qu'au-delà, l'union libre est moins répandue, mais qu'elle progresserait chez les hommes et femmes ayant déjà divorcés. Tout en justifiant son point de vue, il a montré qu'en 1999, trois couples sur quatre vivaient en concubinage quand l'homme avait moins de 25 ans, et encore près d'un sur deux à 30 ans. Ainsi, il conclut que les hommes sont plus souvent que les femmes en union libre, en particulier avant la trentaine. C'est ce qui justifie qu'à 20 ans, 86 % des hommes en couple ne sont pas mariés, contre 73 % des femmes (Antiane, 2002) ; et ceci s'explique par la différence d'âge entre homme et femme au sein du couple. Par exemple, entre 20 et 24 ans, une femme vit en moyenne avec un homme de 7,4 années de plus qu'elle. La tendance s'inverse après 65 ans, en raison de l'espérance de vie supérieure de ces dernières. Donc, si l'union libre est devenue le principal mode d'entrée dans la vie conjugale, une bonne partie des couples choisissent le mariage ultérieurement. Autour de 50 ans, les hommes et femmes en couple sont mariés dans quatre cas sur cinq (Antiane, 2002).

Préoccupé par le phénomène, le Pasteur de l'église « Harvest Christian Fellowship » s'est interrogé en ces termes : l'union libre est-elle le nouveau mariage ? Dans ses tentatives de réflexion, il a estimé que l'église devrait considérer cette tendance observée de jour en jour, et y réagir (Todd, 2009). Poursuivant sa réflexion, l'auteur a avancé que l'union libre ou la cohabitation d'un couple avant le mariage est tellement acceptée, qu'elle est maintenant la forme la plus courante de première

relation parmi les jeunes adultes. S'appuyant sur les statistiques, il avance que le Québec détiendrait le taux d'union libre le plus élevé dans le monde, soit environ 30 %, tandis que le Canada afficherait un taux d'environ 16 %, et que sans les chiffres du Québec, le taux de couples qui vivraient en union libre au Canada serait de 12 % (Todd, 2009). De fait, dans l'un de leurs rapports, les Nations Unies (1990) ont remarqué que, si l'âge au mariage est à la hausse dans le monde, il paraît légèrement augmenter en Afrique. Ceci est d'autant plus vrai que plusieurs études en arrivent à la même conclusion. Par exemple, en analysant l'impact des crises économiques sur la nuptialité dans une optique biographique, Antoine et *al.* (1995) ont conclu qu'en l'espace de 20 ans, l'âge médian au premier mariage des femmes s'est accru de 7 ans à Dakar, une montée du célibat observable à la fois à Bamako, Abidjan et Brazzaville (Antoine et *al.*, 1990 ; Antoine et Piché, 1998). Aussi, Fopa Diesse (2014) a-t-il affirmé qu'on assiste, depuis quelques décennies en Afrique, à une évolution des pratiques matrimoniales marquée par un recul de l'âge au premier mariage, et un développement des unions consensuelles ou encore informelles. Pour l'auteur, l'Afrique centrale n'est pas en marge de cette transformation des pratiques et des comportements en matière de nuptialité, ainsi que des normes et les valeurs sociales et culturelles qui s'y rattachent. Il fait remarquer que le célibat a fortement augmenté à tous les âges ces dernières années, et que le mariage a considérablement diminué au profit de la constitution des unions consensuelles.

1.2. Union libre : naissance et ampleur

Justifiant l'ampleur que prend le phénomène de l'union libre, Todd (2009) a souligné que, c'est après la Première et la Seconde Guerre mondiale, que l'attitude publique envers les fréquentations et la sexualité hors mariage est devenue beaucoup plus relaxe et moins condamnatrice. Pour cet auteur, la révolution sexuelle des années 1960 a donné lieu à une augmentation du taux de divorces, à l'union libre comme autre option au mariage, et à la baisse du taux des mariages. Contrairement au tollé social que la montée en flèche du taux de divorce a provoqué, l'union libre comme forme normale de composition d'un couple est devenue courante, sans grande contestation de la société. Deux générations plus tard, les effets de ces virements démographiques

continuent de se faire sentir (Todd, 2009). Bien que la popularité de l'union libre ait commencé comme une forme « anti establishment » de la composition d'un couple, elle est devenue, en moins de vingt ans, une forme de fréquentation pour les nombreuses personnes qui y adhèrent. Dans cette même perspective, l'union libre apparaît comme le résultat d'une mutation sociale en occident (Lapierre-Adamcyk et Charvet, 1999). Dans les pratiques nuptiales au Bénin, elle émerge, par ailleurs, comme une réalité tangible qui affecte des partenaires qui vivent dans l'informel. C'est le cas des concubines ou des maîtresses. Par contre, l'union libre ne peut exister dans un système où les partenaires ont le choix entre le mariage religieux, civil et/ou traditionnel. Autrement dit, il importe désormais de faire une différenciation entre le mariage et le couple. D'ailleurs pour Kaufmann (1993), il faut attendre les débuts du XX^e siècle pour que le mariage amoureux devienne vraiment la norme de comportement dans la société réelle. C'est dire que la prédominance des sentiments va favoriser une autonomisation des partenaires vis-à-vis de l'institution qu'est le mariage. Aujourd'hui, il devient une formalisation des sentiments entre deux partenaires, sans qu'elle ne débouche sur un contrat de relation de couple. Le couple, à en croire Lilar (1991), est toute union conjugale régulière ou irrégulière. En terme clair, un couple est la vie en communauté de deux partenaires en situation de relation de couple.

Dans le passé, l'union libre a tendance à se concentrer chez les personnes défavorisées, et elle est encore plus répandue parmi les couples à faible niveau de scolarité et de revenu (Bumpass et Lu, 2002). De plus, même parmi les personnes vivant en union libre, mais ayant l'intention de se marier à leur partenaire, celles qui sont économiquement défavorisées sont moins susceptibles de réaliser ce rêve, cet objectif (Smock et Manning, 1997). Mais à mesure que l'union libre se répand et devient plus acceptable, les divergences de points de vue à son propos entre ceux qui cohabitent et ceux qui se marient, deviennent moins importantes. Il est en conséquence difficile de prédire si, et pendant combien de temps, les différences suivantes entre les personnes vivant en union libre, et celles qui se marient, persisteront (Lu, 2000 ; Wu, 2000 et Turcotte, 2002). C'est dans cette même logique qu'Ambert (2005b) identifie sept (7) caractéristiques particularisant les conjoints en union libre :

1. les personnes vivant en union libre, se retrouvent principalement parmi les cohortes plus jeunes, bien que leur nombre ait augmenté dans toutes les tranches d'âge ;
2. parmi les groupes plus âgés, les personnes vivant en union libre sont souvent divorcées ;
3. les hommes qui vivent en union libre, ont tendance à avoir un revenu moins élevé que les hommes mariés ;
4. les personnes qui vivent en union libre, sont moins religieuses que les personnes mariées ;
5. les personnes qui vivent en union libre, tendent à être moins traditionnelles que les personnes mariées, et plus susceptibles d'avoir des parents moins traditionnels ;
6. les femmes en union libre, ont plus fréquemment eu un enfant sans conjoint cohabitant que les femmes qui se marient ;
7. la différence d'âge parmi les conjoints de fait est souvent plus importante que dans un premier mariage, et une proportion plus importante de femmes sont plus âgées et gagnent plus que leur conjoint, comparativement à la situation parmi les couples mariés (Ambert, 2005b).

A partir de ces points, l'union libre apparaît pour les partenaires comme une expérimentation de la relation de couple, en prélude au mariage (religieux et/ou civil). Loin de favoriser la stabilité de la relation de couple, une fois que le mariage est contracté, les partenaires divorcent plus, du moins au Canada, aux États-Unis et en Grande-Bretagne. L'Enquête sociale générale canadienne a conclu que, dans le groupe des 20 à 30 ans, 63 % des femmes dont la première relation a été une union libre, se sont séparées en 1995, comparativement à 33 % des femmes qui se sont d'abord mariées (Le Bourdais et *al.*, 2000a). Le premier chiffre comprenait les femmes ayant vécu en union libre et s'étant séparées avant de se marier à leur conjoint, et le second concernait les femmes mariées avec leur partenaire avant de divorcer. Dans l'ensemble, cohabiter avant le mariage semble augmenter le risque de divorce par la

suite. Wu (2000) a même constaté que le simple fait d'être marié à une personne ayant précédemment fait l'expérience de l'union libre, augmente le risque de divorce. Cependant, il convient de souligner que la recherche ne précise pas si ces conclusions s'appliquent indistinctement à tous les groupes ethniques. Mais, il semble tout de même patent que les couples qui ont cohabité dans un premier temps avant de se marier, ne courent pas nécessairement plus de risque de divorce que ceux qui se marient directement (Le Bourdais et Lapierre-Adamcyk, 2004 cités par Ambert, 2005b).

Avec Marcil-Gratton et *al.* (2003), il faut retenir que les options conjugales des parents influencent les enfants. Autrement, l'avenir de la famille dans une société, passe par une définition des valeurs qui permettent la sauvegarde de la famille. S'il est donc clair que l'union libre prépare les partenaires à une vie conjugale, il n'en demeure pas moins vrai qu'elle fragilise la vie de couple, pour plusieurs mobiles.

1.3. Les dynamiques de l'union

Parlant des dynamiques de l'union libre ou l'union de fait, la remarque faite est que, les conjoints ne bénéficient pas de la protection des dispositions juridiques au même titre que les époux unis par les liens du mariage légal. Alors que la loi prescrit pour ces derniers, des droits et devoirs réciproques en matière de dépenses et charges liées au ménage, d'assistance matérielle, etc., et donc de sécurité sociale relative, aucune disposition ne régit la vie des conjoints en union libre, sauf en cas de contraction d'acte notarié par les conjoints en union libre. Le même cas de figure se dessine lorsque les paramètres comme le divorce, passible d'impliquer des compensations financières, le paiement d'une pension alimentaire, etc., ou les décès impliquant les questions d'héritage, sont pris en compte. Toutefois, si les dispositions semblent inexistantes en matière d'union libre, donnant logiquement l'impression que le mariage est plus désirable, il n'en demeure pas moins vrai que l'union libre, sans une forme de contrat, dispense les partenaires matrimoniaux de plusieurs contraintes liées au mariage, du fait même qu'elle est plus souple et moins exigeante.

C'est justement cette légèreté de l'union libre qui ressort des travaux de Breton et Gastineau (2007) à la Réunion, pour qui les réunionnais n'entament pas forcément une procédure de divorce après la rupture. Par ailleurs, ces deux auteurs constatent dans ce département d'Outre-mer français, que les unions sont davantage caractérisées par une généralisation des unions informelles que par des unions légitimées par le mariage, ce dernier concernant des personnes de plus en plus âgées au fil des générations. Pour eux, les explications à cette situation doivent prendre en compte le fait qu'historiquement, le mariage n'a jamais été durable dans cette région. De plus, la situation du marché de l'emploi est plutôt favorable à la vie en union libre.

1.4. Les mobiles du mariage tardif chez les jeunes

Dans une approche comparative à l'appui d'une série d'enquêtes biographiques originales conduites à Antananarivo, Dakar, Lomé et Yaoundé, Antoine (2006) a examiné les transformations profondes qui affectent la nuptialité en Afrique, et tente d'expliquer les évolutions en cours à l'aide d'analyses biographiques. Pour lui, si les comportements matrimoniaux varient d'une capitale à une autre, on note généralement des facteurs transversaux qui expliquent le recul de l'âge au mariage. L'accentuation des difficultés économiques est l'un d'entre eux. En favorisant la dégradation de l'emploi pour les hommes, impliquant une incertitude quant à la constitution de la dot et l'accès au logement, les difficultés économiques font hésiter les hommes à s'engager dans le mariage. Une telle situation conditionnerait indirectement l'entrée en union des jeunes générations de femmes, dont les projets matrimoniaux sont différés par l'insuffisance d'hommes sur le marché matrimonial. Toutefois, les uns et les autres sont parfois amenés à trouver de nouveaux arrangements matrimoniaux : unions informelles, cohabitation des conjoints, etc., et de constitution de la famille, le statut social de l'individu s'acquérant par sa capacité à se marier et fonder une famille.

D'un autre point de vue, l'urbanisation et la scolarisation des filles vont, selon l'auteur, de pair avec un recul important de l'âge au premier mariage, une observation également faite par Houédokoho (1995). Pour celui-ci, quel que soit le groupe d'âges, l'âge médian à la première union s'élève nettement, notamment chez les femmes, avec le niveau d'instruction. Ce dernier facteur, loin d'avoir pour seul effet le retard de la

nuptialité, modifie aussi, selon le premier, les représentations en termes de choix de conjoint. Dans cette logique, pour la femme, une scolarisation poussée peut être perçue comme un facteur de dérogation aux impératifs de la domination masculine, qui implique soumission et obéissance de la femme (Houédokoho, 1995). Dans la même logique, pour leur part, Beaujot et Belanger (2001) ont conclu qu'une plus longue période de célibat, résulte de la nécessité de poursuivre des études supérieures, de bâtir une carrière, et de se faire une situation économique ; autant de choses qui prennent plus de temps que par le passé. Pour ces auteurs, cette situation est aussi redevable au fait que les relations sexuelles hors mariage, sont maintenant plus accessibles.

Cette fois-ci, en Afrique du nord, notamment en Algérie, au Maroc et en Tunisie, Kateb (2008) a noté, comme d'autres avant lui, les profondes mutations matrimoniales survenues après les indépendances. Il s'agit, entre autres, de la marginalisation du mariage précoce, de la limitation du tutorat matrimonial et de l'élévation de l'âge moyen au mariage des femmes maghrébines. Ce dernier constat fait penser à l'auteur, à un lien entre la scolarisation massive des femmes et les changements du système matrimonial. Ceci revient à dire que le retard de la nuptialité féminine, est rendue possible par la scolarisation de plus en plus grandissante des filles, y compris l'allongement de sa durée.

Frank (1994) a fait une analyse similaire, en se penchant sur la femme africaine dont l'amélioration de la condition sociale et économique - son accès à l'éducation, à la propriété terrienne, à une plus grande diversité d'emplois, à un revenu avec lequel elle peut mieux assurer la santé de ses enfants -, lui permettrait progressivement de cesser de protéger son gagne-pain à travers la maternité et la dépendance sociale vis-à-vis de l'homme. Elle pourra progressivement commencer ses rapports sexuels plus tard, adopter la contraception, et se marier aussi plus tard. Dans cette logique, l'amélioration des conditions de vie, notamment celles féminines, devient une variable explicative du retard du mariage chez les femmes en l'occurrence.

De même, dans son analyse des biographies matrimoniales en Afrique Centrale, Fopa Dienne (2014) a fait ressortir les changements observés dont notamment, le

parcours matrimonial, considérablement allongé chez les jeunes générations, et le report du mariage qui laisse place au développement des unions avec ou sans co-résidence. Ce phénomène induit par la scolarisation notamment des filles, l'urbanisation et l'évolution des rapports de genre, ne se pose pas avec la même ampleur et le même rythme dans les différents pays étudiés. Prenant l'exemple du Gabon et du Cameroun, l'auteur a montré que les transformations sont plutôt homogènes ; tandis qu'au Tchad, les évolutions en matière de nuptialité sont certes perceptibles, mais demeurent assez timides. Comme autres raisons explicatives du phénomène, l'auteur a trouvé que les pesanteurs socioculturelles demeurent assez vives dans les connaissances, les aptitudes et les pratiques des populations. Se penchant spécifiquement sur le cas des femmes, il a déclaré que la moitié des femmes entrent en union avant l'âge de 16 ans. Cependant, cette désaffection pour le mariage, même si elle est corrélée à une certaine modernisation à travers notamment l'allongement de la scolarité et la crise économique contribuant à la paupérisation de certains milieux, accentue vraisemblablement la difficulté pour les jeunes de fonder un foyer. Les jeunes générations ont dès lors de nouvelles aspirations envers la vie conjugale. Les femmes, surtout celles au capital culturel, économique et social peu élevés, comptent toujours sur le rôle sécurisant du mariage et sur le statut social valorisant qu'il apporte, et attendent la décision de leur partenaire. Les hommes, quant à eux, sont désireux de se marier, mais ont de plus en plus de mal à se décider, notamment à cause des contraintes économiques (Fopa Diesse, 2014).

La littérature démographique, en relation avec le sujet, informe que les femmes en union libre en Amérique latine sont plus souvent pauvres que les femmes qui arrivent à se marier (Quilodrán, 1998 ; Greene et Rao, 1995). Par contre, les femmes des pays développés ont un statut bien différent, et l'union libre représente une option, parfois temporelle, au mariage. Les pays développés offrent autant aux femmes qu'aux hommes, la possibilité de prolonger leurs études et d'élargir leur cadre de vie, de même que leurs options. Une femme de ces pays possède un pouvoir de négociation dans les domaines de la vie conjugale ou occupationnelle, que la femme des pays en voie de développement n'a pas ou pas assez. Elle peut choisir l'arrangement conjugal qui lui convient le plus : mariage direct ou union libre dans ses diverses modalités

(cohabitation prématrimoniale, substitution au mariage, *living apart together*) (Quilodrán, 2001). Pour l'auteur, si elle fait ce dernier choix - une union libre - ses probabilités d'avoir un enfant hors mariage et de se séparer augmentent, ainsi que celles de devenir chef de famille. Or, elle arrive à cette situation munie d'une qualification qui lui procure un meilleur revenu pour affronter sa situation de femme seule au foyer, de mère de famille, en même temps que d'un pouvoir de négocier une aide sociale ou celle du père de son/ses enfant(s). Cette relative indépendance lui offre de même sa probabilité de se remettre en couple.

A l'autre extrême, poursuit Quilodrán (2001), la femme pauvre des pays en voie de développement n'a que très peu d'options. Avec un capital scolaire limité, ayant abandonnée très tôt l'école, elle se trouve dans une situation vulnérable. Cette situation l'amène fréquemment à accepter une union conjugale précaire, peu formelle et instable telle que l'union libre dans un contexte où le marché de l'emploi est étroit. Il est donc facile qu'elle se retrouve seule avec un travail mal rémunéré, et des enfants à charge sans pouvoir obtenir du père des enfants une aide, soit parce qu'il est au chômage, ou tout simplement, parce qu'il est plus difficile d'obliger un homme dont les liens conjugaux sont fragiles, à payer une pension à la femme. Cependant, cette femme a besoin d'aide pour soutenir sa famille, ou du moins ses enfants ; et de ce fait, elle est encline à entrer dans une nouvelle union aussi précaire que la précédente (Quilodrán, 2001). Toujours dans la logique de déterminer les facteurs explicatifs, l'auteur affirme sans doute qu'il y a des facteurs autres que les conditions de pauvreté, qui interviennent dans la négociation qui rend acceptable l'arrangement conjugal pour le couple. Autrement, il n'y aurait pas de pauvres mariés. Le problème qui existe dans ces milieux, c'est le moindre pouvoir de négociation que possède la femme, surtout que le choix du conjoint est devenu depuis longtemps une affaire essentiellement individuelle. Ce pouvoir s'est encore affaibli, si on accepte l'hypothèse avancée par Greene et Rao (1995) pour le Brésil. Selon ces auteurs, l'élévation rapide de l'union libre dans ce pays est le résultat du « mariage squeeze », provoqué par la chute de la mortalité. L'excédent de femmes a poussé à un recyclage des hommes à travers de nouvelles unions, lesquelles se font d'ailleurs plus vite si on utilise une qui exige moins de formalités.

Se penchant sur le cas spécifique du Cameroun, Djianou Kamga (2011) a renseigné que les couples en union libre forment un groupe vulnérable. Il pense que cette forme d'union, de plus en plus répandue, constitue un frein à la stabilité des couples et des familles. Pour l'auteur, l'union libre serait vécue dans toutes les régions du Cameroun, par les personnes des deux sexes, et à tous les âges. Seulement que, la différence que l'on note entre le nombre d'hommes (211139) et de femmes (221139) en union libre est le signe que l'union libre au Cameroun ne se limite pas à la simple cohabitation, mais qu'elle est le signe d'une polygamie déguisée. Son analyse a justifié une accélération de l'union libre chez les femmes aux jeunes âges, et une évolution du phénomène qui est à la fois influencée par : (1) l'âge légal au mariage ; (2) la scolarisation des filles ; (3) la religion ; (4) le coût de la vie ; (5) le relâchement des barrières sociales. Touchant les facteurs explicatifs du phénomène, il a cité le niveau d'études relativement bas des femmes, la tendance à la baisse de l'âge moyen d'entrée en première union libre, ainsi que la précarité et la pauvreté des conditions de vie des populations. Par ailleurs, pour ce dernier, la recrudescence des unions libres traduit une mutation des mœurs en relation avec la vie conjugale. Pour les adeptes, elle constitue soit un refus du mariage, soit une situation transitoire avant le mariage.

Aussi, Houédokoho (1995) a-t-il remarqué la même chose au Bénin, lorsqu'il compare la proportion de célibataires dans ce pays entre 1979 à 1982. Cette proportion, en effet, est de 48 % en 1979, 56 % en 1982, contre 71% en 1996 dans le groupe d'âges 15-19 ans, chez les femmes notamment. Dans la même logique, il a trouvé que l'âge médian à la première union passe de 17,9 ans pour les femmes des générations anciennes - âgées de 45-49 ans à l'enquête -, à 18,8 ans chez les femmes de l'actuelle génération de 20-24 ans. Tentant de trouver les raisons qui sont à la base de cette situation, Antiane (2002) a évoqué les études qui se prolongent, l'obtention d'un emploi stable toujours plus tardive, mais également la maîtrise de la fécondité et la diffusion de l'union libre comme mode de cohabitation à part entière. L'âge médian à la première union serait désormais d'environ 36 ans pour les hommes, et 32 ans pour les femmes. Il faut aussi dire que, souvent, lorsqu'il n'y a pas eu de naissance ou d'enfant(s), le mariage est tardif. L'acte officiel a alors valeur de reconnaissance. Par ailleurs, on assiste de plus en plus à des remariages consécutifs à des divorces. Le

nombre non négligeable de ces «vieux» jeunes mariés, influe sensiblement sur le recul constaté.

Pour Antiane (2002), bien que les naissances hors mariages soient plus nombreuses chaque année, l'arrivée d'un enfant dans le couple reste un événement qui, souvent, hâte et justifie le mariage. Le nombre d'enfants du couple influe sur le statut matrimonial. Un couple sans enfant a une probabilité supérieure de 12 points, à un couple avec deux enfants de vivre en union libre. Pour autant, il ne faut pas assimiler union libre et rejet de la famille où, 70 % des couples non mariés ont au moins un enfant. Que l'on ait ou pas de charge de famille, vivre en couple suppose une certaine indépendance financière. Pour les jeunes générations en particulier, l'insertion tardive sur le marché du travail et la précarité de l'emploi, handicapent régulièrement les débuts de la vie en commun. Le taux de chômage des hommes de 25 ans qui vivent encore chez leurs parents, est supérieur de 7 % à celui des hommes en couple. Avec l'âge, les problèmes d'emploi s'atténuent. Mais pour le passage devant monsieur le maire, une certaine stabilité professionnelle semble toujours requise : ce sont les couples les plus stables professionnellement, qui se marient le plus. Ainsi, un couple dans lequel l'homme est au chômage, a 10 % de chance de plus de rester en union libre. La préoccupation majeure ici est la situation de chacun des conjoints. En d'autre terme, l'activité professionnelle conditionne les choix matrimoniaux. Cela suppose que, lorsque l'un au moins des partenaires travaille, le mariage est au rendez-vous sept fois sur dix.

Pour Lepage (1992) qui se base sur une étude faite au Québec par le Conseil du Statut de la Femme, à l'instar de Locoh (2005) selon qui l'union libre chez les jeunes n'est plus l'antichambre du mariage, cette situation particulièrement prégnante chez les jeunes couples et qui concerne tant les célibataires que les personnes divorcées ou séparées légalement ou de fait, est déterminée aussi bien par des facteurs psychosociaux, juridiques qu'économiques. A son avis, pendant que les facteurs psychosociaux impliquent la valorisation de l'individu et de son autonomie, le refus des conventions et de l'irréversibilité, de même que la place réservée à l'amour au sein des unions, ceux d'ordre juridique se rapportent à des tendances lourdes qui ont

infléchi la différence entre le mariage et l'union libre. Au rang de ces éléments, figurent l'assouplissement des règles du mariage, la reconnaissance d'une égalité des droits et d'obligations entre époux, ainsi que la disparition de certains désavantages associés à l'union de fait. Ces éléments, associées à la permissivité de la société actuelle sur les pratiques contraceptives et l'avortement, auraient rendu le mariage moins nécessaire et par ricochet, porterait atteinte au fondement de la famille. Par ailleurs, au plan économique, c'est la précarité des jeunes qui est davantage évoquée. Aussi, est-il mentionné la prospérité de la société actuelle qui, en promouvant particulièrement l'autonomie de la femme, a favorisé la vie conjugale en dehors du mariage.

Par ailleurs, d'autres indices peuvent expliquer ce phénomène. Des paramètres juridiques relatifs à l'élaboration de lois sur l'égalité des sexes et la modification du statut de la femme, et des paramètres économiques, liés entre autres au chômage et à la précarité financière des conjoints, influant notamment sur le temps de mobilisation du capital financier optimal pour leur établissement. Tout ceci constitue des freins à la concrétisation des unions. Aussi, le droit de dire non à un prétendant et le tutorat matrimonial, sont-ils mentionnés comme facteurs concourant à retarder l'optimisation de l'union.

Hertrich (2007), faisant des analyses similaires, dans une étude au sein d'une population rurale du Mali, est arrivé à la même conclusion quant à la pratique du mariage. Celle-ci a connu récemment, dans cette région du Mali, une évolution brutale, marquée entre autres par le recul de la formalisation des unions, et un désengagement des responsables familiaux dans la prospection matrimoniale. Ces facteurs - qui sont favorisés par la dynamique migratoire -, effrayeraient le dispositif d'encadrement des jeunes, faisant ainsi du mariage un instrument de différenciation sociale plutôt qu'une composante du contrôle intergénérationnel, sans toutefois altérer son importance sociale. De même, il y a l'absence du dialogue durant l'union libre, l'autonomie d'une vie sexuelle, la régularité des rencontres et la méthodologie de résolution des conflits, etc. qui sont à la base de la fragilisation des unions (Le Bourdais et *al.* 2000a; Le Bourdais et *al.*, 2000b). Dans ce contexte, l'union libre ne joue plus son rôle

d'apprentissage à une vie conjugale. Elle exprime, au contraire, une forme de liberté et de renoncement aux contraintes sociales, économiques et juridiques de la relation de couple.

Si peu de gens contractent davantage le mariage, il n'en reste pas moins que ce type d'union garde une grande valeur aux yeux des acteurs, puisque le mariage conserve des fonctions et aspects valorisés. C'est ce qu'a révélé l'Union Départementale des Associations Familiales (2008), lorsqu'elle aborde les conceptions des types d'union à la Creuse. Elle note globalement que, le mariage reste une valeur forte dans les mentalités, dès lors qu'il est considéré comme le meilleur mode d'union, gage des garanties, de stabilité, pivot de la famille. Cette structure a trouvé que, pour les acteurs, mieux qu'une simple relation d'amour, le mariage est considéré comme un cadre favorable et une étape préalable à la naissance des enfants. C'est aussi, comparativement à tous les autres modes de vie de couple, la forme d'union décrivant le mieux, une preuve d'engagement envers le conjoint et la société. Ce serait aussi le mode d'union qui donne plus de reconnaissance que tous les autres, et garantirait une sécurité financière et un équilibre, même s'il partage des limites comme l'absence de garantie de fidélité avec l'union libre et les autres formes d'union.

1.5. Le choix du partenaire

La socialisation apparaît comme un processus par lequel chaque individu forge son identité et sa personnalité, tout en s'intégrant à son environnement social. Sous des formes variées, la socialisation se concrétise en un apprentissage et un ajustement qui se poursuivent durant toute la vie. Elle est, au moins en partie, une contrainte exercée sur l'individu par le cadre social (Barbusse et Glaymann, 2004). Pour ce qui est du mariage, le choix d'un partenaire n'est pas aussi libre qu'on le pense. L'individu doit tenir compte des considérations religieuses, économiques, culturelles, sous peine d'être écarté de son groupe sociolinguistique d'appartenance. En marge des questions de socialisation, Locoh (2007) introduit le concept de genre qui exprime le fait qu'au-delà des différences biologiques qui caractérisent chaque sexe, les différences de statut entre hommes et femmes et les rapports qui en découlent, ont un caractère socialement construit et donc contingent. Le mérite de cette réflexion, est qu'elle met en évidence

le rapport que l'acteur social entretient avec la réalité, selon son sexe. Une jeune fille n'est pas autonome comparativement à un jeune garçon, car les parents estiment que la femme épouse les normes culturelles et sociales de son mari.

D'après Cyrulnik (1989), les considérations amoureuses dans le mariage datent seulement du siècle passé - les années 1950 -. En lieu et place des négociations économiques et politiques (surtout en milieu capitaliste), c'est le sentiment que les partenaires ont l'un pour l'autre qui serait mis en valeur. L'avènement du village planétaire a favorisé la diffusion des valeurs occidentales dans les sociétés africaines dont le Bénin. Cependant, une question demeure : sur quelle base les nouveaux choix s'opèrent-ils ? En effet, le mariage, en tant qu'alliance présidant au fondement du couple, a toujours pris de multiples formes tant dans les critères de choix du conjoint que dans les étapes qui marquent la formalisation et la reconnaissance sociale du nouveau couple. C'est du moins, ce qu'ont pensé Sauvain-Dugerdil et Thiriart (2009), qui ont montré que le choix du partenaire obéit à de nombreux critères que la réflexion scientifique ne saurait banaliser. Aussi, ont-ils le mérite de montrer que l'itinéraire du mariage n'est pas conventionnel. La liberté dans le choix, a inauguré de nouvelles approches d'identification du partenaire. Ainsi, tient-on par exemple compte du « capital apparence » considéré comme l'acquisition et la perpétuation d'une ressource, d'un atout, d'un pouvoir, d'un moyen d'action par les acteurs sociaux, et qu'ils font fructifier de manière différentielle selon leur mode d'enracinement socio-culturel (Pagès-Delon, 1989). C'est dans cette même perspective qu'Amadiou (2005) a souligné que le corps est le premier outil de séduction. Il a approfondi sa réflexion en mettant en évidence le caractère monétaire de la beauté sur le marché matrimonial. En d'autres termes, l'homme et la femme travaillent le physique pour mériter la confiance et l'admiration du sexe opposé.

Par ailleurs, la contraction du mariage répond à des critères particuliers. Dans une étude faite par Garcia et *al.* (2005) au Québec, les auteurs ont remarqué qu'avoir un physique attractif, est une qualité avancée par 70 % des jeunes interrogés. Le critère de l'âge est avancé par un jeune sur deux. 45 % des répondants ont estimé que le partenaire idéal doit avoir un travail, tandis que 42 % des jeunes déclarent qu'un

partenaire idéal ne doit pas avoir déjà d'enfant. Enfin, 38 % des jeunes souhaitent que leur partenaire ne soit pas divorcé. A priori, on ne se mariera pas si le partenaire idéal n'est pas trouvé.

Le second facteur induit par le libre choix du partenaire, est la monétarisation de l'adhésion parentale. Comme chez les Mossi (du Burkina), la dot constitue une occasion de marchandisation du mariage (Lallemand, 1981). C'est dans cette même perspective que Goody (2000) a assimilé la dot au « douaire » que le futur époux doit verser à la famille de la future femme. Désormais, le mariage prend une connotation économique. Dès lors, le jeune garçon doit se soucier du coût de la dot chez la future belle-famille, tandis que la jeune fille maximise sa chance en choisissant un homme dont le rang socioéconomique répond aux exigences de la famille. Il apparaît évident que les interdictions de mariage interclasse sociale, devient de plus en plus une norme positive. Cette règle fait obligation à la jeune fille de choisir un homme d'au moins de sa classe sociale, sinon de classe supérieure. C'est à juste titre que l'un des critères des jeunes filles est la sécurité socioéconomique. Pour Claude Lévi-Strauss (1967), cette dynamique sociale apparaît comme une forme « élémentaire » du contrat de mariage, dont l'une des conséquences est l'« échange ». Autrement dit, le combat féministe ne peut porter de fruit, que si la dot disparaît du contrat du mariage.

1.6. Les conséquences de l'union libre

En examinant les effets de l'union libre sur la relation de couple et sur ceux qui la vivent, Todd (2009) a fait d'abord constater que la vie en commun, en prélude au mariage, augmente le risque de séparation après la contraction de cette dernière. Aussi, a-t-il trouvé que, vivre ensemble sans être marié, augmente le risque de violence domestique chez les femmes, et le risque de violences physiques et sexuelles chez les hommes. Par ailleurs, il a remarqué que les couples non mariés ont un niveau de bonheur et de bien-être moins élevé que les couples mariés, et que les unions libres en série ou multiples, à court terme, sont très nuisibles pour la stabilité d'une relation future. En outre, il reconnaît que la mesure d'engagement par l'un ou les deux partenaires est moindre dans une union libre en contexte de mariage, et que les femmes vivent un pourcentage disproportionnel des aspects négatifs de l'union libre,

etc. Il a affirmé être conscient que le mariage n'immunise pas un couple contre aucun de ces problèmes, mais il en réduit la possibilité. Citant les chercheurs David Popenoe et Barbara Whitehead du National Marriage Project des Etats-Unis, Todd (2009) a résumé leur recherche sur l'union libre en affirmant qu'en dépit de l'acceptation sociale qui est largement faite à cette forme d'union, son accroissement est plutôt défavorable pour les enfants et la société en général, vu qu'elle affaiblit le mariage entre familles au plan traditionnel.

Se préoccupant de la stabilité des unions libres, Ambert (2005) a pensé que c'est plutôt un phénomène instable. En fait, il s'appuie sur Bumpass et Lu (2000) pour justifier qu'au cours des dernières années, ces unions sont devenues plus précaires, en partie, parce que peu d'entre elles aboutissent au mariage. Ces auteurs ont continué en montrant que les lecteurs apprennent sans surprise que les unions libres ne sont pas aussi stables que les mariages - ce qui est vrai pour toutes les sociétés occidentales -. De plus, les unions libres ont tendance à se dissoudre plus rapidement que les mariages. Une forte proportion de jeunes vivant en union libre commence cette vie commune, plutôt rapidement après le début de leurs fréquentations, sans trop penser à la permanence, et encore moins au mariage ; l'union libre remplaçant ainsi les fréquentations (Ambert, 2005). Cependant, il convient de souligner encore une fois, qu'il n'est pas établi que tous les groupes ethniques vivent en union libre pour les mêmes raisons et selon les mêmes modèles. Mais, il semble de plus en plus probant, que les anglophones sont moins enclins que les francophones à vivre en union libre, et les femmes moins que les hommes (Milan, 2003).

Dans un communiqué de presse basé sur le rapport d'Eurostat, l'Office statistique de l'union européenne (2010), partant des statistiques, a fait constater que dans l'UE27 en 2008, 20% des femmes et 32% des hommes âgés de 25 à 34 ans vivent avec au moins un de leurs parents. Parmi ces jeunes femmes et hommes vivant encore au domicile familial, 13% poursuivent des études. Dans la tranche d'âge des 18 à 24 ans, la proportion de jeunes, vivant avec leurs parents, est comme l'on peut s'y attendre, beaucoup plus élevée. Elle est de 71 % pour les femmes et de 82 % pour les hommes. Parmi ces jeunes femmes et hommes vivant au domicile familial, 55 %

poursuivent des études. Enfin, parmi les jeunes adultes âgés de 18 à 34 ans, 48 % des femmes et 36 % des hommes vivent en union consensuelle. Il explique que dans tous les États membres de l'UE27, le pourcentage de femmes âgées de 18 à 34 ans vivant en union consensuelle est plus important que celui des hommes, les femmes se mariant ou vivant avec un partenaire en moyenne plus tôt que les hommes. Les plus fortes proportions de femmes et d'hommes âgés de 18 à 34 ans qui vivent en union consensuelle en 2008 sont observées en Finlande (63 % des femmes et 51 % des hommes), en Suède (61 % et 48 %), en Roumanie (57 % et 42 %) et en France (55 % et 45 %). Les plus faibles proportions de femmes se situaient en Irlande (34 %) ainsi qu'en Slovénie, à Malte et en Slovaquie (37 % chacun) et chez les hommes, en Grèce (21 %), en Slovénie (22 %) et en Italie (25 %) (Office statistique de l'union européenne, 2010).

En ce qui concerne le mariage civil, il serait peu désiré en ce sens qu'il est dit : accompagné d'un rituel qualifié de dérisoire, raison majeure pouvant amener à ne pas le contracter. Et en ce qui concerne l'union libre, l'une des conséquences dont la société n'est pas à l'abri, est le divorce. Il constitue pour la société un problème à la fois social, économique et politique. Bodson (2006) a constaté que, le contrôle de la garde de l'enfant, est le premier combat qui déchire la société toutes les fois qu'il y a un divorce. Dans le cas où la garde est confiée à l'un des partenaires, l'enfant se trouve inscrit dans une famille monoparentale (Breulheild et *al.*, 2008) ; c'est-à-dire qu'un seul parent a la charge de son éducation, quand bien même l'autre a des obligations à son endroit. C'est dans cette même logique que Dague (1996) a fait observer qu'il y a une corrélation entre le mariage, le divorce et l'union libre. Qu'il s'agisse d'une union libre ou d'un couple marié, le divorce ne pose problème que s'il y a des enfants dont on se préoccupe de l'avenir (Beaumel et *al.*, 1999). Cela revient à dire que, les enfants constituent l'héritage qu'il faut préserver de toutes les crises qui peuvent remettre en cause, la famille. C'est d'ailleurs dans cette dynamique que, l'Etat veille à la préservation des intérêts de l'enfant, dans le processus de divorce.

En somme, ce chapitre a permis de faire le survol et l'évaluation critique des débats scientifiques qui se sont tenus sur la nuptialité en général, et sur celle des jeunes en particulier. Il a fait remarquer que les raisons qui fondent les comportements des jeunes face à l'union libre sont multiples, et embrassent aussi bien des variables psychologiques, juridiques, économiques que celles liées à la scolarisation ; en bref, des déterminants tant objectifs que subjectifs. Dans le cadre de ce travail, on pense que la diversité des pratiques des jeunes vis-à-vis du mariage, émane d'une pluralité de causes ; celles-ci pouvant provenir : des acteurs eux-mêmes - pris comme acteurs décisifs de la contraction de la nuptialité, auquel cas ils ont leurs raisons particulières d'agir d'une manière ou d'une autre - ou des contraintes socioéconomiques.

CHAPITRE II : PROBLEMATIQUE, FOND CONCEPTUEL DE LA RECHERCHE ET MODELES D'ANALYSE EXPLOITES

Le présent chapitre s'appuie sur le premier, c'est-à-dire sur le débat scientifique de la nuptialité des jeunes pour énoncer le problème posé par cette recherche. Suite à cette problématisation, le fond conceptuel de la recherche est présenté en prélude aux modèles théoriques exploités pour confronter le cadre conceptuel adopté aux données de terrain.

2.1. Problématique

2.1.1. Enoncé du problème

Dans toutes les sociétés du monde, le mariage, jusque dans un passé récent, est considéré comme un rite de passage, un préalable à la formation de la famille : sa contraction devrait déboucher sur la procréation (Fourn, 2011). Il est ainsi perçu comme une composante majeure de la réalisation de soi, un creuset d'émancipation et d'éducation d'« adultes » à la vie en communauté. Se marier, implique de ce fait une vie dans un cadre biparental - débarrassé, *a priori*, des libertinages du concubinage - une configuration familiale qui, à maints égards, peut se révéler avantageuse non seulement pour les époux et les enfants, mais aussi pour la société.

En effet, au point de vue affectif, pour les époux, le mariage est un cadre de responsabilités destiné à créer un chantier favorable au développement de la famille, le socle de la société, par l'instauration des valeurs de partage, d'interdépendance, de pardon, de tolérance, d'acceptation mutuelle, etc. Il est, depuis longtemps, le moyen traditionnel de s'unir, et régleme par des droits et devoirs, l'engagement des conjoints avec les notions de durée, de solidarité et de fidélité (Cindy, 2007). De plus, le mariage favorise un partenariat sexuel monogame, en ce sens, qu'il procure plus de satisfaction et de plaisir aux partenaires, du moins ceux qui sont généralement satisfaits de leur relation (Laumann et *al.*, 1994). Dans le même ordre d'idées, les

époux sont généralement peu enclins à subir des problèmes émotionnels, ce qui leur procure, sous certaines conditions financières, une plus grande stabilité personnelle (Daniel, 1996) et une meilleure santé physique (Coombs, 1991). La sécurité financière des uns et des autres, se trouve renforcée, d'autant plus que la susceptibilité à fondre les avoirs y est plus forte (Heimdal et Houseknecht, 2003), surtout si la famille est à deux revenus. Dans ce cas, ladite institution se présente comme une police d'assurance (Lillard et Waite, 1995).

D'un autre point de vue, dans les familles mariées, les enfants gagnent plus en termes de sécurité économique, de rendement scolaire, de stabilité affective et émotionnelle, des activités de loisir, du comportement « prosocial », et plus tard, comme adultes, au niveau de l'emploi (Cooksey et *al.*, 1997). Ce gain, selon Fisher (1993), s'explique par le fait que deux, plutôt qu'une personne, s'investissent dans leur bien-être, faisant qu'ils sont mieux supervisés. En tant que tel, deux parents mariés constituent une plus grande source de capital social pour les enfants, ce qui n'a que de bénéfiques pour la société.

De fait, ladite institution se présente comme une ressource sociale considérable qui apporte un élément informel de contrôle social dans la vie des individus (Horwitz et Raskin, 1998). Ces derniers, par exemple, mangent le plus souvent à la maison, rentrent moins tard que leurs pairs non mariés, consomment moins d'alcool et de drogues illicites, et sont mieux organisés pour répondre à leurs besoins fondamentaux et à ceux de leurs enfants (Bachman et *al.*, 1997). Le mariage se présente donc comme un instrument de contrôle social à court, moyen et long termes (Laub et *al.*, 1998), tout en favorisant la socialisation des acteurs directement concernés. Par ailleurs, il diminue les coûts de santé, de l'aide sociale, et permet d'éviter plus tard l'hospitalisation de nombreuses personnes âgées et souffrant de divers maux ; car, leurs conjoint(e)s en prennent soins (Ambert, 2002). En outre, il tend à durer plus que l'union libre, et fournit des liens sociaux plus forts entre deux familles, tout en possédant un fort potentiel à augmenter le soutien social (Amato, 2004).

Le mariage contribue, pour ainsi dire, à une plus grande stabilité émotionnelle, et à un bien-être général des adultes et des enfants, tout portant à croire que les

privilèges d'une famille biparentale s'appliquent plus aux familles mariées qu'à celles en union libre. C'est dire, au regard de ses avantages, que le mariage est un véritable outil de cohésion sociale. Cependant, il est de moins en moins contracté par les jeunes qui prennent davantage de distance vis-à-vis de cette institution, et préfèrent vivre en union libre. L'âge moyen des célibataires au moment du mariage dans le monde est passé de 25,4 à 27,2 ans pour les hommes et de 21,5 à 23,2 pour les femmes (World Fertility Report, 2003). Cette situation globale n'épargne pas le Bénin où les jeunes contractent de moins en moins le mariage. La preuve, les données de l'Enquête Démographique et de Santé (2012) puis celles de l'EDSB-III (2006) et de l'EDSB-I (1996) permettent d'observer un recul de l'âge au premier mariage dans le pays. A titre illustratif, la proportion de femmes célibataires dans le groupe d'âges 15-19 ans est passée à 86,6% en 2012 ; alors qu'elle était de 78 % en 2006, et de 71 % en 1996. Par ailleurs, l'âge médian d'entrée en première union des femmes de 25-49 ans est estimé en 2012 à 19,8 ans (EDSB-IV) contre 18,6 ans (EDSB-III) en 2006 ; et de 18,4 ans en 1996 (EDSB-I). De même, les données datant de 2012, montrent que l'âge médian des hommes est estimé à 25,5 ans. Par contre, celles des hommes du même groupe d'âge datant de 2006, laissent apercevoir comme âge médian, 24,5 ans, c'est-à-dire 5,9 ans de plus que les femmes dans la même tranche d'âge. Par ailleurs, les données de l'EDSB-IV tout comme celles de l'EDSB-III, font également apparaître des disparités importantes entre les milieux de résidence, les niveaux d'instruction et les niveaux socioéconomiques des ménages. En milieu rural par exemple, les femmes entrent en union à 2, 2 ans en 2012 (l'EDSB-IV) plus tôt qu'en milieu urbain, alors qu'en 2006 c'était à 1,7 an (EDSB-III). Par rapport à Cotonou, cet écart est de 2,7 ans (EDSB-IV) contre 3,5 ans (EDSB-III). Cette réticence des jeunes à s'engager dans le mariage, semble encore plus prégnante dans les contrées urbaines comme Cotonou, où ils consacrent plus de temps et d'importance aux longues études que dans les campagnes. Même lorsqu'il est contracté, le mariage n'offre pas toutes les formes de garanties, à l'instar de la fidélité. A cet effet, analysant les formes d'unions en Afrique de l'Ouest, Agounke (1991) a noté l'émergence d'un nouveau vécu du mariage en milieu urbain qui conduit notamment à la valorisation du statut de : « maîtresse », « deuxième bureau », ou « ambassade ».

Lejealle (1999) a pensé que ces changements observés aujourd'hui ne sont pas nouveaux, mais seraient déjà apparus dans d'autres civilisations, à d'autres époques. C'est ainsi qu'entre 1970 et 1989, 27 % des femmes de 15-19 ans dans les pays en développement sont mariées contre 21% entre 1990 et 2000. Ce constat est particulièrement marqué en Afrique où, à l'Ouest et au Centre, ce pourcentage est même tombé de 53 % à 38 % (Agounke, 1991).

Quant à Gattioui (2004), il a mis en évidence des variables telles que la hausse du coût du mariage, la dot et toutes ses implications (caractère coercitif, coût élevé...), les traditions de la famille et la non-possession d'un habitat indépendant, autant d'éléments qui témoignent de la précarité financière caractérisant la jeunesse d'aujourd'hui. En ce qui concerne Clarkberg et *al.* (1996), la situation en question est fonction du fait que la vie en union libre requiert moins d'engagement et de responsabilités que la vie en situation de mariage. En général, les exigences de l'union libre en matière de rôle, sont moins nombreuses et moins contraignantes que celles du mariage (Thornton et *al.*, 1995). L'union libre est souvent perçue comme impliquant moins de responsabilités aux niveaux légal, économique, voire émotionnel. D'ailleurs, certaines personnes choisissent de cohabiter, parce que cela requiert moins de fidélité au plan sexuel que le mariage (Bumpass et *al.*, 1991). Par contre, d'autres comme Mauguer (1984) ont évoqué la perte de repères, ou tablent sur l'allongement du temps passé à étudier, ou encore sur l'envie des jeunes d'expérimenter la vie par eux-mêmes, et non de reproduire les modèles des parents.

L'engagement tardif des jeunes dans le mariage favorisant l'union libre, reste une réalité tangible. Il devient alors pertinent de s'interroger sur ce fait.

2.1.2. Question de recherche

Qu'est-ce qui explique l'engouement des jeunes de la ville de Cotonou à préférer l'union libre au mariage ?

En d'autres termes :

- Quelles sont les perceptions des jeunes vis-à-vis du mariage à Cotonou ?

Ces perceptions influencent-elles leur option pour l'union libre ?

- Le choix de l'union libre dépend-il de leurs conditions socio-économiques ?
- Répond-t-il plutôt à la tendance des jeunes de se rassurer du choix de leur partenaire avant de s'engager dans le mariage ?

2.1.3. Hypothèses

2.1.3.1. Hypothèse générale

Au regard des conditions socio-économiques et démographiques difficiles, les jeunes de la ville de Cotonou s'engagent de moins en moins dans le mariage et préfèrent l'union libre.

2.1.3.2. Hypothèses spécifiques

a. Les perceptions sociales du mariage et des responsabilités y afférentes, expliquent le choix préférentiel des jeunes pour une union libre ;

b. Les difficultés socio-économiques justifient l'engouement observé chez les jeunes pour une union libre ;

c. Le besoin des jeunes de se convaincre d'avoir choisi le/la partenaire idéal(e), explique la recrudescence de l'union libre et l'entrée tardive dans le mariage.

2.1.4. Objectifs

2.1.4.1. Objectif général

Analyser les raisons qui sous-tendent le recours des jeunes à l'union libre, au détriment du mariage comme mode de vie conjugale.

2.1.4.2. Objectifs spécifiques

a. Déterminer chez les jeunes de la ville de Cotonou, l'influence des perceptions sociales du mariage et de ses responsabilités sur leur propension à adopter l'union libre ;

b. Démontrer chez les jeunes de la ville de Cotonou, l'existence d'une relation de causalité entre les conditions socio-économiques difficiles et le choix pour les unions libres ;

c. Montrer chez les jeunes de la ville de Cotonou que le besoin de se convaincre d'avoir choisi le (la) partenaire idéal(e) avant la contraction du mariage, explique la fréquence élevée des couples en union libre.

2.2. Justification du choix du sujet

Le choix de ce sujet s'explique par diverses raisons. D'un point de vue, les questions ayant trait à la jeunesse et au mariage ont toujours passionnées par le simple fait qu'elles constituent des problèmes qui touchent la famille, l'unité de base de la société. Aujourd'hui, avec l'évolution démographique et les transformations observées aux niveaux social, économique et culturel, la famille a connu plusieurs mutations, avec pour conséquence l'ébranlement de l'institution qu'est le mariage. De fait, avec la complexification de la vie sociale, ayant pour conséquences la dureté de la vie et l'accroissement du chômage, le processus de socialisation et le désir de réalisation de soi, retiennent davantage les acteurs sociaux pendant une durée de temps plus longue. La contraction du mariage chez les jeunes devient ainsi un acte différé, une situation qui génère l'émergence d'autres formes de familles ou d'unions parmi lesquelles l'union libre. Une telle situation doit inquiéter, du moment où elle affecte la structure de la cellule familiale, première unité de socialisation de l'enfant, l'adulte de demain, et cadre d'émancipation et de responsabilisation individuelle et collective de l'être. C'est dire que la présente problématique s'inscrit dans le paradigme du développement humain, et doit de ce fait, retenir l'attention des chercheurs en sciences sociales. C'est au regard de ces aspects que le choix est porté sur le sujet traité, afin d'essayer d'en comprendre ses tenants et aboutissants.

2.3. Fond conceptuel de la recherche et délimitation thématique

2.3.1. Mariage

Le mariage est une institution sociale qui se manifeste de manière rituelle, juridique ou religieuse, et qui est régi par la formation et les règles de fonctionnement d'une communauté de vie. Cette institution a initialement pour but de fournir un cadre social et légal au développement de la famille (Amouretti et Ruzé, 2003), de favoriser la stabilité et la cohésion dans la société. Non seulement, il émancipe la personne qui devient majeure, mais il lui prescrit aussi des obligations envers son conjoint, sa future progéniture et la famille de son conjoint. Dans les sociétés traditionnelles, il est perçu comme l'alliance implicite de deux familles ou de deux clans. Sur les plans traditionnel, institutionnel et religieux, il désigne l'« union légitime d'un homme et d'une femme ». Intégrant la dimension homosexuelle, certains auteurs donnent une définition plus générale du concept, désormais perçu comme l'« *union légitime de deux personnes, généralement homme et femme, dans les conditions prévues par la loi en vue de vivre en commun* » (Ly, 2010).

De tout ceci, il peut être retenu que le mariage est un acte public, juridique et solennel par lequel un homme et une femme s'engagent l'un envers l'autre dans la durée, devant et envers la société, pour fonder ensemble un foyer. Dans les pays où les institutions politiques sont séparées de celles religieuses, on distingue le mariage civil - célébré par un officier de l'Etat civil mandaté - du mariage religieux, acté par le prêtre ou l'autorité religieuse d'une église, lequel requiert généralement un mariage civil au préalable. Par ailleurs, il en existe une troisième forme, le mariage coutumier aussi qualifié de traditionnel. Mais il existe aussi des variantes du mariage telles que le mariage monogamique ou le mariage polygamique. Ici, ce qui retient l'attention, c'est le mariage monogamique entre un homme et une femme, qu'il soit traditionnel, civil ou religieux.

2.3.2. Union libre

Le terme « union libre », aussi appelée : « union de fait », ou autrefois « concubinage », désigne l'union entre deux personnes non mariées, qui

vivent ensemble depuis un certain temps, et qui ont ou non un enfant ensemble. Ces personnes peuvent être considérées comme « conjoints de fait » (Djianou Kamga, 2011). Ce même terme peut être aussi désigné par la communauté de vie durable, et en principe, exclusive que forment deux personnes sans qu'elles ne se marient. Cette communauté présente, en général, une composante affective, spirituelle, corporelle et économique. C'est dire que l'union libre peut se définir comme la vie commune de personnes non mariées, mais unies par un lien affectif et économique particulier. Les deux personnes qui forment l'union libre, peuvent être de sexes opposés ou aujourd'hui, du même sexe.

Au cours des années, le développement de l'union libre est en partie dû au changement de statut de la cohabitation. Dans les années 1970, cette dernière jouait surtout le rôle de test ou prélude au mariage. Mais en l'espace de quelques décennies, elle est devenue une forme de vie de couple à part entière, d'où le nom d'« union libre ». La preuve, Napoléon, le père du Code civil, avait clairement averti : « Les concubins ignorent la loi, la loi ignore les concubins ! Le Code civil consent tout de même, mais depuis peu, à en fournir une définition. Il s'agit d'une "union de fait, caractérisée par une vie commune présentant un caractère de stabilité et de continuité, entre deux personnes, de sexes différents ou de même sexe, qui vivent en couple », énonce son article 515-8. Le terme de « vie commune » sous-entend que le couple partage le même logement. La « stabilité » et la « continuité » supposent une certaine ancienneté, qui s'apprécie au cas par cas (Anonyme, 2013).

Pour Bumpass et *al.* (1991), l'union libre est d'abord et avant tout, une relation sexuelle et émotionnelle dans le contexte d'une vie commune. Elle est souvent perçue comme impliquant moins de responsabilités aux niveaux légal, économique, voire émotionnel. Certaines personnes choisissent de cohabiter parce que cela requiert, selon elles, moins de fidélité au plan sexuel que le mariage. Il est perçu comme un mode de vie plus libre que le mariage. Car, au niveau social, c'est une relation plus facile à rompre que le mariage, en particulier quand il n'y a pas d'enfants ; même si l'existence de ces derniers ne consacre pas l'union libre.

En clair, l'union libre n'est pas institutionnalisée comme le mariage, et les règles dictant ce qu'est une relation acceptable, dans ce contexte, peuvent être librement interprétées. Elle implique moins d'exigences en général, et c'est ce que tente de montrer Thornton et *al.* (1995 : 772) qui ont affirmé que : les « exigences de l'union libre en matière de rôle sont moins nombreuses que dans le mariage ».

2.3.3. Jeune conjoint

« On ne sait pas à quel âge commence la vieillesse, comme on ne sait pas où commence la richesse. L'âge est certes une donnée de nature biologique, personne ne le conteste. Mais sur l'échelle du temps, qui peut situer le marqueur délimitant la frontière entre les « jeunes » et les « vieux » ? On est tous le jeune ou le vieux de quelqu'un, mais comment aller au-delà de cette évidence » ?

Cette assertion de Pareto (cité par Bigot, 2007) a montré à quelle enseigne il est laborieux de définir la notion de « jeune » en sciences sociales comme l'a déjà souligné Parsons (1942). Seule la notion d'âge biologique ne suffit plus. « Jeune » ne peut plus simplement être la séquence biographique entre l'enfance et l'âge adulte, ni l'opposé de « vieux ». Il s'agit plutôt d'une construction sociale aux manifestations plurielles (Bourdieu, 1980). Ainsi, par principe, la jeunesse est une période au cours de laquelle l'individu change de statut, passant notamment de l'école au travail et de la famille d'origine à celle qu'il va lui-même fonder. Pour Galland (1984), elle est plus un passage à l'âge adulte, y compris les conditions sociales, matrimoniales et professionnelles de ce passage.

Mais cette définition ne règle pas le problème. La question est alors reportée sur le choix des étapes de l'entrée dans la vie adulte - emploi, mis en couple, premier enfant, mariage, etc.-. Même dans ce cas, les paramètres sont peu pertinents et fortement différenciés, « car tout le monde n'obtient pas nécessairement un jour un emploi [...], tout le monde ne décide pas systématiquement de se marier ou de vivre en concubinage (au contraire, le nombre de célibataires a plutôt tendance à augmenter), et certains ne seront jamais parents. Les individus qui ne franchissent pas ces étapes resteraient-ils pour autant éternellement jeunes » ?

Partant de cette confusion, il aurait été intéressant de retenir arbitrairement, à l'instar de Bigot (2007), 30 ans comme âge limite de la jeunesse, celle-ci commençant à 18 ans, âge minimum requis pour contracter le mariage selon les prescriptions du Code des Personnes et de la Famille au Bénin. Mais, vue la tendance du système éducatif à garder plus longtemps les jeunes dans ses giron et l'ampleur que prend le chômage, avec pour impact une instabilité socio-économique et professionnelle des jeunes, amenant plus d'un à continuer par chercher un premier emploi jusqu'à l'âge de 30 ans et plus, alors que le mariage exige une certaine stabilité socio-économique de ses contractants, il a paru nécessaire d'augmenter la limite de cette condition sociale passagère.

Au regard de tout ceci, et en partant de l'hypothèse selon laquelle l'individu peut trouver son premier emploi jusqu'à 30 ans et le conserver indéfiniment, et qu'il ait gagné au bout d'un certain nombre d'années une relative assise économique lui permettant de faire face aux exigences du mariage, l'âge buttoir de la jeunesse sera arbitrairement porté à 40 ans pour le compte de cette recherche. Ne seront donc considérés ici comme jeunes, que les acteurs sociaux individuels vivant en union de droit ou de fait, et dont l'âge est compris entre 18 et 40 ans.

La notion de conjoint, quant à elle, renvoie du point de vue historique à celle d'époux. Elle s'entend d'un homme et d'une femme unis par les liens du mariage ; chacun des époux considéré par rapport à l'autre. Cette notion, jusqu'au début des années 60, avait une connotation homogène et s'appliquait uniquement aux personnes mariées (Lefebvre, 2003). Avec les mutations sociales et en particulier celles qu'a connues la famille, ce concept a perdu son sens traditionnel pour s'étendre à chacun des époux vivant en union de fait. Ainsi, le mot conjoint s'apparente à celui de concubin.

Au regard de tout ce qui précède, il faut entendre par jeune conjoint dans le cadre de cette recherche, toute personne ayant entre 18 et 40 ans, qui cohabite avec une autre de sexe opposé, dans une relation conjugale.

2.3.4. Perception sociale

La perception est la représentation ou l'impression mentale, de traduction des différentes sensations de l'individu. Chaque individu a une perception de la sensation en fonction de ses connaissances personnelles, de sa personnalité, de son milieu culturel et social ... Son processus comprend plusieurs étapes dont l'attention, l'interprétation, la compréhension et la mémorisation. Elle est à la fois globaliste et sélective. On dit qu'une perception est globalisante lorsqu'on perçoit une situation, un objet, un évènement, une personne ... dans son ensemble, avant de saisir des stimuli isolés. Elle est dite sélective lorsqu'on ne voit, ne sent, n'entend pas tout en même temps. L'attention va être attirée par certains stimuli, et on ne va pas percevoir les autres. Mais qu'en est-il de la perception sociale ?

Le dictionnaire de sociologie définit la perception sociale comme l'étude qui prend pour objet le fait qu'en sociologie, psychologie, linguistique, etc., ce que les individus voient, les choses ou les gens, est modelé d'une certaine manière par la société. De cette définition, on retient que la perception sociale est la vision que l'on a de soi-même, des autres et de la société, vision acquise au cours d'un long processus de socialisation. Elle implique des schèmes de perception, mieux des réflecteurs, des projections à partir desquels on perçoit autrui.

Pour Bourdieu (1987), la perception du monde social est le produit d'une double structuration sociale. Du côté objectif, elle est socialement structurée parce que les propriétés attachées aux agents ou aux institutions ne se livrent pas à la perception de manière indépendante, mais dans des combinaisons très inégalement probables. En d'autres termes, la perception sociale est d'abord une perception de la structure sociale, c'est-à-dire du positionnement et des rapports des différents groupements sociaux. Le sens de la position occupée dans l'espace social est la maîtrise pratique de la structure dans son ensemble qui se livre au travers du sens de la position occupée dans cette structure. Elle implique des catégories, des éléments considérés comme atouts à partir des individus qui sont perçus. Les catégories de perception du monde social, comme l'auteur lui-même le note, sont pour l'essentiel le produit de l'incorporation des structures objectives de l'espace social. En conséquence, elles inclinent les agents à

prendre le monde social tel qu'il est, à l'accepter comme allant de soi, plutôt que de se rebeller contre lui.

D'un autre côté, la perception sociale est la représentation d'une situation sociale ou d'un objet à l'esprit. Elle est l'« action » de rendre sensible quelque chose au moyen d'une « figure, d'un symbole, d'un signe ». Selon Fresel-Losey (1984), les représentations sont considérées comme faisant partie de l'univers cognitif de l'individu. Cet univers serait constitué d'un ensemble de particules de connaissances dites encore éléments significatifs minimum, l'ensemble des éléments étant en interdépendance, et partant, organisés selon une certaine structure. La perception d'un objet déterminé constitue un sous-ensemble de l'univers cognitif du sujet (et donc par extension du groupe ou du milieu auquel il appartient) : elle articule, organise, structure les éléments d'information (ou cognèmes) en rapport avec l'objet, permettant ainsi à la fois compréhension et action. En d'autres termes, les perceptions sociales s'avèreraient être des éléments d'information et de développement des attitudes vis-à-vis de l'objet de la représentation.

Dans le cadre de cette thèse, elle désigne un ensemble composé d'images, d'opinions, d'attitudes, de stéréotypes, de croyances, bref de « vision du monde », ayant la caractéristique d'être partagés par des individus d'un même groupe social. Ainsi, les perceptions sociales du mariage peuvent être définies comme une production mentale, sociale, une production de sens commun, culturellement et socialement définie, portant sur le mariage.

2.4. Variables de la recherche

L'opérationnalisation des hypothèses a nécessité la détermination de différentes variables y afférentes, pour mieux conduire la recherche. Sur cette base, il est facile au chercheur de mieux concevoir ces outils de collecte de données. Le tableau en dessous présente la récapitulation de ces variables selon les hypothèses et les objectifs spécifiques.

Tableau I : Récapitulatif des variables selon les hypothèses et objectifs spécifiques

Hypothèses de la recherche	Objectifs spécifiques	Opérationnalisation des variables
<p>Les perceptions sociales du mariage et des responsabilités y afférentes, expliquent le choix préférentiel des jeunes pour une union libre ;</p>	<p>Déterminer chez les jeunes de la ville de Cotonou, l'influence des perceptions sociales du mariage et de ses responsabilités sur leur propension à adopter l'union libre;</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Catégories de jeunes impliqués dans l'union libre ; - Perceptions des jeunes du mariage ; - Les exigences du mariage ; - Le souhait ou non de se marier ; - Les types de mariage ; - Connaissances et perceptions de l'union libre ; - Raisons du choix de l'union libre ; - Responsabilités des conjoints dans le ménage.
<p>Les difficultés socio-économiques justifient l'engouement observé chez les jeunes pour une union libre ;</p>	<p>Démontrer chez les jeunes de la ville de Cotonou l'existence d'une relation de causalité entre les conditions socio-économiques difficiles et le choix pour les unions libres;</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Types d'emploi des jeunes ; - Stabilité ou non de l'emploi ; - Autonomie résidentielle ; - Le mode de résidence ; - La situation financière ; - Niveau d'instruction ; - Durée de vie commune des conjoints ;

		- La fréquence des unions libres.
Le besoin des jeunes de se convaincre d'avoir choisi le/la partenaire idéal(e), explique la recrudescence de l'union libre et l'entrée tardive dans le mariage.	Montrer chez les jeunes de la ville de Cotonou que le besoin de se convaincre d'avoir choisi le/la partenaire idéal(e) avant la contraction du mariage explique la fréquence élevée des couples en union libre.	- Le choix du/de la conjoint (e) idéal (e) ; - Critères du choix du/de la conjoint (e) idéal (e) ; - Le report de l'échéance du mariage ; - Engagement tardif dans le mariage

Source : Ahoundo_2013

2.5. Approches théoriques de référence

Pour appréhender les comportements des jeunes de la ville de Cotonou à l'égard du mariage et de l'union libre, il est intéressant de faire recours à trois approches théoriques particulièrement significatives, pour une pareille investigation. Ces trois références théoriques que sont la théorie des représentations sociales, la théorie de l'individualisme méthodologique et celle de l'interactionnisme, traduisent clairement dans une sorte de complémentarité, une des postures théoriques des plus pertinentes à même d'aider à mieux comprendre les attitudes des jeunes face à ces deux formes de vie conjugale.

2.5.1. La théorie des représentations sociales

Le concept de représentation sociale émerge des travaux d'Emile Durkheim sur la notion de représentation collective inventée à la fin du XIXe siècle. C'est dire que les représentations sociales sont nées du concept sociologique de représentations collectives énoncé par Durkheim (1898). Ce concept a été introduit en psychologie sociale par Serge Moscovici en 1961 lorsqu'il s'est consacré à l'étude de l' « image de la psychanalyse dans le grand public français. C'est à travers cette recherche de l'auteur que les véritables bases du concept de représentation sociale ont été jetées. Il

devient de ce fait, le promoteur de la théorie des représentations sociales. A l'instar de ce psychosociologue, plusieurs autres chercheurs comme Herzlich (1972), Laplantine (1978), Bourdieu (1982) et Jodelet (1984) se sont intéressés aux représentations sociales dans divers champs de recherche. Pour Jodelet (1991), la représentation sociale est située à l'interface du psychologique et du social, ce qui lui confère une valeur heuristique pour toutes les sciences humaines. Pour Moscovici cité par Fischer (1996 : 125),

la représentation sociale est un système de valeurs, de notions et de pratiques relatives à des objets, des aspects ou des dimensions du milieu social, qui permet non seulement la stabilisation du cadre de vie des individus et des groupes, mais qui constitue également un instrument d'orientation de la perception des situations et d'élaboration des réponses (Fischer, 1996 : 125).

Cette appréhension de Moscovici des représentations sociales, oriente la réflexion sur le contenu et les fonctions d'une représentation sociale. A cet effet, il identifie trois dimensions dans une représentation sociale que sont : l'attitude, l'information et le champ de la représentation. Pour l'auteur, la première dimension exprime une orientation générale, positive ou négative par rapport à l'objet de la représentation, tandis que la seconde dimension renvoie à la somme et à l'organisation des connaissances sur l'objet de la représentation. La troisième dimension quant à elle repose sur un ensemble d'informations organisés et structurés relatives à un objet. S'appuyant sur les travaux de Moscovici, Jodelet (1984) a défini les représentations sociales comme un ensemble organisé des connaissances, des croyances, des opinions, des images et des attitudes partagées par un groupe à l'égard d'un objet social donné. Pour lui, étudier les représentations sociales, c'est chercher la relation que l'individu entretient avec le monde et avec les choses. Cette façon de voir de l'auteur permet de déterminer un cadre d'analyse qui puisse favoriser l'articulation entre système de pensée et système de comportement (Abric, 1994) à partir de l'analyse des dimensions psychologiques, contextuelles et sociales qui rendent compte des relations que les individus développent avec les objets sociaux environnants (Dany et Apostolidis, 2002). Etudier donc les représentations sociales, revient à déterminer l'univers

interprétatif dans lequel les objets sont appropriés et légitimés dans les conduites individuelles et sociales (Dany et Apostolidis, 2002). La théorie des représentations sociales aide alors à mieux comprendre les individus et les groupes, en analysant la façon dont ils se représentent les choses, eux-mêmes, les autres et le monde. D'ailleurs pour son utilité à la compréhension des faits sociaux, Abric (1994) détermine quatre fonctions pour les représentations sociales. Ces fonctions renvoient aux fonctions de savoir, à la fonction identitaire, à la fonction d'orientation et à celle justificatrice. Il s'agit pour les représentations, à travers la première fonction, de permettre, de par leur contenu, de comprendre et d'expliquer la réalité. A travers la deuxième fonction, les représentations sociales vont permettre de déterminer l'identité sociale de chaque individu, et ainsi de préserver la spécificité des groupes sociaux. Elles permettront à l'acteur social d'anticiper, de produire des attentes, mais également de se fixer ce qu'il est possible de faire dans un contexte social particulier. C'est ce que vise la troisième fonction, alors que par la fonction justificatrice, les représentations sociales peuvent aussi intervenir *à posteriori* et ainsi servir à justifier les choix et attitudes.

La théorie des représentations sociales est retenue à titre de référence théorique dans le dessein de mettre un éclairage sur l'hypothèse n°1 qui repose essentiellement sur le fait que les perceptions sociales du mariage et des responsabilités y afférentes, expliquent le choix préférentiel des jeunes pour une union libre. Ce cadre théorique étudiant les représentations sociales se rapportant au mariage et à l'union libre, trouve ses répondants à travers les comportements nuptiaux des jeunes. Il apporte un éclairage susceptible de favoriser la compréhension de l'adoption de l'union libre au détriment du mariage en tant que fait social. L'analyse s'attache spécifiquement à l'examen de ce que sont l'union libre et le mariage, leurs inconvénients et avantages, et leur contraction dans un contexte social donné. Tout ce travail théorique se base sur le cadre déjà posé par Moscovici (1961) tel qu'énoncé plus haut, ainsi que par Jodelet (1989) dans ses études relatives aux représentations sociales. A partir de cette posture théorique, il revient au chercheur de ne pas perdre de vue, que les représentations sociales du mariage et de l'union libre ne sont pas de simples reflets de la réalité, mais constituent des organisations ou arrangements mentaux ayant des significations qui dépendent des déterminants sociaux et psychologiques, du contexte social et

idéologique des individus. L'analyse se centrera donc sur les systèmes de compréhension partagés par les jeunes au sujet de ces deux formes d'union afin de voir s'ils donnent lieu aux mêmes appréhensions. Elle est également liée à la construction de la réalité que donnent les acteurs à leur choix nuptial et des comportements qui s'y rapportent. De l'avis de Moscovici cité par Abric (1994), la théorie des représentations sociales suppose l'existence d'un lien entre l'univers extérieur et l'univers intérieur de l'individu ou du groupe. Et comme exprimer plus haut, la présente théorie a servi à analyser les données de l'hypothèse 1.

2.5.2. L'individualisme méthodologique

L'individualisme méthodologique est un courant de pensée sociologique né dans les années 60 en France des suites de critiques faites aux courants déterministes, et dont Raymond Boudon s'est fait le chef de file. En effet, l'auteur reproche à ces courants de surestimer l'influence des institutions sociales dans l'analyse sociologique, et de négliger, par la même occasion, les acteurs individuels ou collectifs, leurs actions et motivations dans l'explication des phénomènes sociaux. Son courant se base de ce fait sur deux postulats :

- les phénomènes sociaux ne sont explicables qu'à condition de partir des acteurs sociaux individuels ou collectifs (individus, collection d'individus, groupes institutions, etc.), de leurs motivations et actions ;
- les individus sont rationnels ; mais leur rationalité est limitée et s'exerce dans un système de contraintes sociales (Montoussé et Renouard, 1997).

Ces deux postulats impliquent deux niveaux d'analyse des comportements correspondant à deux différents modèles : les modèles rationnel et irrationnel (Etienne et Mendras, 1999). Le premier modèle stipule qu'« expliquer le comportement (les attitudes, croyances, etc.) de l'acteur social, c'est mettre en évidence les bonnes raisons qui l'ont inspiré ». Celles-ci peuvent ne pas relever des intentions purement utilitaires, même si ce modèle exige une lucidité relative de la part de l'acteur. Dans cette logique, l'attitude de l'acteur vis-à-vis du mariage est consciente, justifiée par des raisons particulières et soutenue par des motivations personnelles bien définies.

Le second, quant à lui, expose que « le comportement (les attitudes, les perceptions, etc.) de l'acteur social peut légitimement être expliqué comme l'effet de causes inconscientes ». Ainsi, les bonnes raisons d'agir ou plutôt, les causes des actions de l'acteur trouvent, entre autres, leurs origines dans ses expériences passées, son environnement, ses ressources. Les causes, ici des facteurs extérieurs à l'acteur, agiraient sur lui sans qu'il n'en ait vraiment conscience. La perception sociale et le vécu face au mariage relèvent alors d'une contrainte émanant de conjonctures ou de structures sociales qui imposent à l'acteur la conduite à tenir sans que ce dernier ne s'en rende vraiment compte. Toutefois, les systèmes de contraintes dans lesquels les actions sont posées ne sauraient être considérés comme un ensemble de forces qui agiraient dans le dos de l'acteur. Ils sont plutôt vus comme des données externes constituant en combinaison avec les données internes, le fond sur lequel se déploie l'action individuelle.

L'autre versant de l'individualisme méthodologique que constitue la théorie du choix rationnel, suppose plus précisément que les individus se comportent comme des agents qui maximisent leur utilité espérée « sous contraintes » ; cela signifie que les individus ne peuvent promouvoir au mieux leurs divers intérêts que dans les limites fixées par le niveau des ressources rares (temps, argent, prestige, énergie, information, etc.) dont ils disposent, et dans les limites fixées par le contexte dans lequel ils effectuent leurs choix d'action. Cette déclinaison de la théorie du choix rationnel peut parfaitement contribuer à cerner l'union libre chez les jeunes à travers ce qu'ils éprouvent mutuellement comme une forme d'interdépendance de leurs préférences. Le point central ici est que, si la théorie du choix rationnel avance des mécanismes explicatifs qui sont toujours des reconstitutions de motifs d'agir strictement individuels, elle ne permet d'expliquer que des phénomènes *agrégés*, qui ne sont rien d'autre que des comportements ou des représentations que l'on observe entre les deux conjoints de l'union. Ainsi, la théorie du choix rationnel considère les pratiques comportementales de mise en union des jeunes comme « un marché matrimonial ».

Le « marché matrimonial », comme tout marché, est un lieu irréel sur lequel s'offrent, se demandent et s'échangent des biens ou services. Dans le cas d'espèce, ce

sont les « services conjugaux ». Ces services conjugaux peuvent être des gratifications de toute nature : financière, sexuelle, affective, symbolique, honorifique, ou autre ; et ils peuvent être rendus aussi bien, au sein d'une union libre qu'au sein d'une union formelle. Chacun des acteurs du « marché matrimonial », avant de se mettre en couple, offre des services conjugaux propres à son sexe et demande des services conjugaux propres à l'autre sexe. La confrontation de l'offre et de la demande de services conjugaux propres à un sexe, détermine la quantité échangée de tels services et leur valeur, laquelle est acquittée en services conjugaux délivrés par l'autre sexe. Le « marché matrimonial » rassemble au final, aussi bien les individus qui ne vivent pas en couple - et qui sont les offreurs et demandeurs de services conjugaux propres à chacun des deux sexes -, que les individus en couple - c'est-à-dire les échangeurs de services conjugaux. Pour finir, l'individualisme méthodologique met en présence d'acteurs sociaux à rationalités limitées, plus ou moins autonomes et déterminés, en perpétuelle négociation avec les contraintes externes, pour poser leurs actions qui demeurent la conséquence d'un choix individuel. L'individualisme méthodologique est de ce fait mobilisé, pour analyser les réponses anticipées 2 et 3.

2.5.3. L'interactionnisme

Héritier de l'école de Chicago, le courant interactionniste a connu son essor aux Etats-Unis dans les années 1960 (Montoussé et Renouard, 1992). Il est lié à l'intérêt porté par les sociologues aux actions individuelles réciproques et aux expériences subjectives des acteurs sociaux, dans la production des phénomènes sociaux et le fonctionnement global de la société. Il s'oppose au fonctionnalisme et partage avec l'individualisme méthodologique, l'étude des motivations des acteurs, mais s'en distingue en faisant des actions réciproques et non de l'individu l'élément nodal de la réflexion sociologique (Montoussé et Renouard, 1992).

Pour Becker et McCall (1990), les universitaires familiers à l'interactionnisme inscrivent leurs analyses dans un paradigme interprétatif qui fait le lit aux expériences personnelles et aux états de la pensée individuelle, envisagés comme l'unité matricielle productrice de la vie et des dynamiques sociales. Ce qui importe ici, ce sont non seulement les actions et les motivations des acteurs, mais aussi et surtout les

significations que ces derniers accordent à leurs actions. On se retrouve alors en plein dans la sociologie compréhensive (Mead, 2006) qui a pris pour bases réflexives, les logiques et rationalités au fondement des actions individuelles. Dans cette perspective, le travail du sociologue consiste justement à reproduire ou reconstruire le discours des acteurs sociaux.

Il faut souligner que la tradition interactionniste regroupe des chercheurs qui peuvent avoir des orientations et cadre d'analyses variées quoique similaires. Toutefois, les chercheurs dont le cadre d'analyse réfère à l'interactionnisme symbolique, s'alignent généralement sur certains repères analytiques qui accordent la préséance à la description et aux processus de construction des phénomènes sociaux (Becker, 2004 ; Woods, 1992), en partant de l'espace cognitif des acteurs sociaux.

En partant du fait que le mariage, en tant qu'institution et pratique, est enchâssé dans un réseau complexe d'interactions dans lequel les acteurs sociaux négocient leurs partenaires sur le marché matrimonial, en mettant en exergue leurs statuts et ressources pour atteindre leurs objectifs respectifs, l'interactionnisme symbolique apparaît comme un repère théorique intéressant, pour analyser la question de l'union matrimoniale chez les jeunes. Ce modèle théorique est bien indiqué pour mettre la lumière sur les hypothèses 2 et 3 comme le modèle précédent.

Eu égard à ce qui précède, le présent sujet de recherche est situé dans le prolongement des travaux antérieurs ; ce qui a favorisé l'identification des nouveaux aspects du sujet à aborder par la présente thèse. Ainsi, le problème fondamental de cette recherche est exposé, suivi des questions de recherche, des hypothèses et objectifs. Ensuite, ce chapitre a donné une définition de quelques concepts importants de la recherche pour l'opérationnalisation des hypothèses. Finalement, il a procédé à la présentation des approches théoriques identifiées pour guider l'analyse des résultats.

CHAPITRE III : CADRE DE LA RECHERCHE ET CONSIDERATIONS METHODOLOGIQUES

Toute recherche scientifique comporte de grandes orientations méthodologiques pour sa recevabilité. L'orientation méthodologique constitue donc un élément fondamental de toute recherche en science. Le présent chapitre fait objet de celle qui est adoptée pour conduire ce travail. Il renseigne d'une part, sur la présentation de la nature de la recherche, du groupe cible et des techniques d'échantillonnage, et d'autre part, sur les techniques et outils de collecte de données, des techniques de dépouillement, de traitement et d'analyse des données, et enfin des difficultés rencontrées puis des limites de la recherche. Le cadre d'investigation Cotonou a fait objet d'une présentation en prélude à ces points mentionnés.

3.1. Présentation et justification de Cotonou comme cadre de recherche

Cotonou est une ville-département du Bénin située sur le littoral. En termes de superficie, elle est le plus petit des douze (12) départements que compte le pays. Située au croisement des 6°20 de parallèle Nord et de 2°20 méridien Est, elle s'étend sur 10 km à l'Ouest où elle est limitée par la commune d'Abomey-Calavi du département de l'Atlantique, et sur 6 km à l'Est en côtoyant la commune de Sèmè-kpodji du département de l'Ouémé (Afrique Conseil, 2006). En outre, sa limite au Sud est déterminée par l'océan atlantique, tandis qu'au Nord, elle se trouve bornée par le lac Nokoué (voir carte ci-dessous). Contrairement à tous les autres départements, Cotonou est constituée d'une seule commune qui n'est rien d'autre qu'elle-même, et couvrant une superficie de 79 Km². Elle est composée de 13 arrondissements répartis en 140 quartiers de ville (République du Bénin, 2002).



Figure 1 : Situation de la ville de Cotonou
Sources : SERHAU SA, Travaux de terrain, Février 2015

Cette ville, capitale économique du Bénin, dénombrait 665.100 habitants au troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation de février 2002. On recense dans cette population 94,5 hommes pour 100 femmes. Cette situation montre que la population de Cotonou enregistre un déficit en hommes. Son poids démographique est de 9,82 % de la population du pays avec une densité de 8.419 habitants au km². Les ethnies rencontrées sont : les Fon et apparentés (56,7%) dont 32, 9% de Fon et 15,2% de Goun ; les Adja et apparentés (18,3%) avec 5,9% de Mina ; les Dendi et apparentés (1,4%) ; les Yoruba et apparentés (11,5%), dont 5,5% de Yoruba ; les autres ethnies (12,1%). En matière de religions, c'est le catholicisme qui prédomine avec un pourcentage de 57,8%. Viennent ensuite l'islam (14,2%) ; les autres chrétiens (7,8%) ; les célestes (4,4%) ; les protestants méthodistes (4,2%) ; les autres protestants (1,5%) ; les sans religions (4,1%) ; les adeptes du culte 'vodoun' (2,3%) ; les autres traditionnelles (0,4%) ; autres religions (2,1%) (Plan de développement de la ville de Cotonou, 2008).

Du point de vue des infrastructures socio-communautaires, Cotonou, la capitale du Bénin s'affiche au premier rang. Les activités économiques qui s'y mènent sont multiples et tournent autour de quelques industries manufacturières, de la pêche, de l'élevage, du jardinage et surtout du commerce. A l'image de la structure de la pyramide des âges du Bénin, cette ville regorge une forte population de jeunes très impliqués dans des activités économiques diverses dominées par les activités informelles. A Cotonou, la cherté de la vie est remarquable et est assez fortement ressentie par la couche juvénile, dont la précarité ne cesse de croître. Beaucoup de jeunes couples y vivent en concubinage. On y note une certaine propension à repousser sans cesse tout projet de mariage. De même, d'une part, cette ville semble être un lieu privilégié pour entrer en contact avec les jeunes conjoints. D'autre part, elle est la mieux indiquée en ce qui concerne les types d'union auxquels ces derniers font référence pour vivre leur vie conjugale. Cotonou est donc le cadre choisi pour ce sujet de recherche.

3.2. Nature de la recherche

Portant sur : « l'union libre : un nouveau mode de mariage chez les jeunes a Cotonou (Bénin) », cette recherche est aussi bien de nature quantitative que qualitative. Ce choix du qualitatif ou du quantitatif, dans une recherche, est déterminé par les objectifs de la recherche, par les dimensions du problème qui intéressent le plus le chercheur, et éventuellement, par les contraintes pratiques (Pires, 1997). Se basant sur ces critères, l'option d'une telle approche se justifie par deux raisons. Premièrement, il y a le désir d'avoir une idée globale et donc chiffrée des informations à recueillir, ce qui implique la production de statistiques, et subséquemment l'usage d'une démarche quantitative. Deuxièmement, il y a l'ambition de comprendre en profondeur la problématique investiguée, ce qui nécessite d'en avoir une vue désagrégée et moins condensée, un objectif à réaliser suivant une démarche qualitative. Le but de cette seconde méthode est essentiellement de rencontrer des acteurs avertis sur la problématique, et proches des jeunes conjoints qui ont l'expérience de l'union libre ou du mariage. Partant de là, les techniques de recherche provenant de ces deux types de méthodes sont employées. De ce fait, l'attention est aussi bien portée sur les structures sociales au sein desquelles se posent les actions individuelles, que sur les motivations soutenant ces actions, lesquelles sont soutenues par les ressources, perceptions et croyances des acteurs ; l'attitude vis-à-vis du mariage étant perçue comme le produit d'une dialectique perpétuelle entre les contraintes sociales et les décisions individuelles.

3.3. Groupe cible et échantillonnage

3.3.1. Groupes cibles

Un groupe cible est un ensemble d'individus qui peuvent entrer dans le champ d'une enquête et parmi lesquels sera choisi l'échantillon (Rongere, 1979 : 63). Dans le cadre de cette investigation, deux catégories de groupes cibles sont identifiées. Il s'agit d'une part, de jeunes couples vivant en union libre, et d'autre part, des personnes ressources. Les uns sont choisis parce qu'ils ont de fait une expérience de l'union, et représentent par conséquent, les principaux acteurs concernés par le phénomène

étudié. Ils sont donc mieux indiqués pour parler des raisons et motivations de leur option matrimoniale, et pour fournir des informations pertinentes à ce propos. Ces jeunes représentent la première catégorie de cible. Y sont associés, les couples ayant vécu en union libre - ceux actuellement mariés - pour leur expérience du type d'union qu'est l'union libre. Quant aux autres, les personnes ressources, acteurs de la deuxième catégorie de cible, elles représentent des informateurs privilégiés, eu égard aux diverses relations qu'ils entretiennent avec les acteurs concernés par la problématique. Il s'agit des prêtres, des pasteurs et des spécialistes des questions de la famille. Ils sont en quelque sorte, chacun à son niveau, témoins des évolutions qu'a connu cette institution. Par ailleurs, les prêtres et pasteurs, travaillant dans la sphère religieuse, sont plus ou moins bien informés du désintérêt des jeunes pour l'union de droit, c'est-à-dire l'union légale. D'ailleurs, nombre d'entre eux ne manquent pas de profiter des occasions de culte ou autres, pour encourager et inciter les jeunes conjoints à cet acte, lequel, pour les hommes d'église, relève du sacré.

3.3.2. Echantillonnage

L'échantillonnage est un moyen qui spécifie la façon dont les éléments devant constituer l'échantillon sont tirés de la population cible. Il permet non seulement de décider des personnes que l'on va observer ou interviewer, mais aussi des milieux, des événements et des processus à emprunter (Miles et Hubermans, 2003 cités par Adjahouhoue, 2013). De ce fait, pour mieux conduire cette recherche, l'option de deux techniques d'échantillonnage est faite. Il s'agit des techniques d'échantillonnage boule de neige et par choix raisonné. La technique d'échantillonnage boule de neige a servi à interviewer la première catégorie de groupe cible. Dans la pratique, il est d'abord question d'identifier des couples ou des personnes vivant ou ayant vécu en union libre, et de s'entretenir séparément avec chaque acteur individuel. Il est ensuite demandé à chacun d'entre eux, de fournir des adresses d'acteurs pouvant faire partie de l'échantillon. Le recours aux associations de familles au niveau des paroisses des églises catholiques, évangéliques et des mosquées, est d'une grande aide pour identifier les cibles concernées.

Une autre technique pour retenir la taille des acteurs de cette première catégorie, a conduit à l'utilisation de la formule des enquêtes ménages, pour éviter certains écueils de la technique de boule de neige. D'une manière générale, lorsqu'il est inclus une proportion, pour les enquêtes ménages, la formule d'estimation de la taille de l'échantillon, n_h , est : $n_h = (z^2) (r) (1-r) (f) (k)/(p) (\bar{n}) (e^2)$ où, n_h est la taille de l'échantillon, c'est-à-dire le nombre de ménages à sélectionner ; z est la statistique qui définit le niveau de confiance requis, r est une estimation de l'un des indicateurs clés à mesurer lors de l'enquête ; f est l'effet imputable à la conception de l'échantillon, supposé comme étant de 2,0 (valeur par défaut); k est le multiplicateur visant à tenir compte du taux prévu de non-réponse ; p est la proportion de la population totale représentée par la population cible sur laquelle est fondée le paramètre r ; \bar{n} est la taille moyenne (nombre de personnes par ménage) ; et e est la marge d'erreur à ne pas dépasser.

Dans cette formule - puisque l'enquête EMICoV 2011 ou EMICov-2 a utilisé les mêmes grappes que celles de l'EMICoV en 2006 -, la statistique z à utiliser, a pour valeur 1,96 pour un degré de confiance de 95 %. Elle serait par exemple, 1,645 pour un degré de confiance de 90 %. La première valeur est généralement considérée comme la norme, pour déterminer le niveau de confiance à atteindre pour évaluer la marge d'erreur, dans une enquête sur les ménages. La valeur par défaut de l'effet imputable à la conception de l'échantillon, est habituellement considérée comme étant de 2,0. La valeur recommandée pour le multiplicateur de non-réponse, k , doit être choisi à la lumière de l'expérience acquise à cet égard, et il est habituellement inférieur à 10 % dans les pays en développement. Dans le cadre de ce travail, $k = 2$ %. Le paramètre p peut habituellement être calculé sur la base des résultats du dernier recensement de la population et de l'habitation, ou sur des enquêtes récentes d'estimation de l'effectif de la population. Il est de ce fait de 9,82%. Le paramètre \bar{n} est de 4,3 dans la ville de Cotonou. Pour la marge d'erreur, e , le niveau de précision est fixé à 15 % de r ; par conséquent, $e = 0,15r$. La proportion de jeunes en union libre $r = 10\%$ (EDSB-III). En remplaçant les valeurs sélectionnées dans la formule $n_h = (z^2) (r) (1-r) (f) (k) / (p) (\bar{n}) (e^2)$, on obtient : $n_h = (1,96*1,96*0,1*0,9*2*0,02)/(0,0982*4,3*0,015*0,015) = 145,57684$ ménages. A partir de ce résultat, le nombre

minimal de ménages qu'il faut enquêter pour que l'échantillon soit représentatif de l'ensemble des ménages de la ville de Cotonou est de 146 ménages. Dans ces ménages, les deux conjoints sont interviewés systématiquement. Ce qui porte l'effectif de l'échantillon des jeunes conjoints interviewés à 292. Ces acteurs sont tous interviewés dans les 13 arrondissements de la ville de Cotonou. Leur répartition est faite en fonction du poids démographique de chaque arrondissement (RGPH-4). Dans chaque arrondissement, le quartier investigué est choisi de façon aléatoire. Le tableau suivant en présente les détails par arrondissement.

Tableau II : Répartition de l'échantillonnage en fonction des quartiers de recherche retenus par arrondissement et du sexe des sujets

Arrondissements	Zones de recherche (quartiers)	Nombre de sujets enquêtés			Nombres de ménages correspondants
		Homme	Femme	Total	
1 ^{er}	Tanto	13	11	24	12
2 ^{ème}	Minontchou	10	14	24	12
3 ^{ème}	Midonbo	14	12	26	13
4 ^{ème}	Dédokpo	11	7	18	9
5 ^{ème}	Tokpa-Hoho	7	5	12	6
6 ^{ème}	Jéricho	18	14	32	16
7 ^{ème}	Missité	7	9	16	8
8 ^{ème}	Houénoussou	6	10	16	8
9 ^{ème}	Zogbo	16	12	28	14
10 ^{ème}	Védoko	9	9	18	9
11 ^{ème}	St Jean	8	8	16	8
12 ^{ème}	Aïbatin I	16	18	34	17
13 ^{ème}	Gbêdégbé	15	13	28	14
Total		150	142	292	146

Source : Ahoundo_2013

Pour ce qui est de la technique d'échantillonnage par choix raisonné, elle est utilisée pour constituer l'échantillon de la seconde catégorie de cible, les personnes ressources. En la matière, il faut, en effet, que les prêtres, pasteurs et spécialistes

divers, entre autres, aient des expériences en matière de médiation dans les relations de couple et des questions de famille. Pour ce qui est de la taille des acteurs de cette catégorie, elle est de 21 unités. Cette taille est obtenue après saturation des données empiriques. On parle de saturation, lorsque les données recueillies ne fournissent plus d'éléments nouveaux à la recherche en cours. C'est ce qu'ont précisé Mukamurera et *al.* (2006) en citant Pourtois et Desmet (1997 : 121), pour qui la saturation est atteinte « lorsqu'aucune donnée suffisamment nouvelle ne ressort des derniers entretiens ou observations, pour justifier une augmentation du matériel empirique. On dira dans ce cas, que l'échantillon est représentatif en ce qui concerne les processus sociaux ». A partir de ce point, le tableau III expose la répartition de ces différents acteurs.

Tableau III : Tableau synthétique de la seconde catégorie de cible

Personnes ressources	Effectif
Autorités religieuses (Prêtres, pasteurs, Imams, Chefs de religion traditionnelle, etc.)	13
Officiers de l'Etat civil (Maires, Chefs d'arrondissements, etc.)	3
Spécialistes des questions de la famille	2
Parents proches des jeunes conjoints enquêtés	16
Personnes mariées	8
Personnes divorcées	2
Total	44

Source : Ahoundo_2013

En somme, deux cent quatre-vingt-douze (292) conjoints vivant en union de fait, treize (13) autorités religieuses, trois (03) Officiers de l'Etat civil, deux (02) spécialistes des questions de la famille et seize (16) parents proches des jeunes conjoints enquêtés, ont été interviewés. Par ailleurs, huit (08) personnes mariées depuis au moins une dizaine d'années et deux (02) personnes divorcées, ont été également interrogées. Ceci porte l'effectif total de l'échantillon à trois cent trente-six (336) unités. Ces différents acteurs sont soumis à diverses interrogations.

3.4. Techniques et outils de collecte de données

Grawitz (1996) précise que pour choisir une technique, il faut être au clair avec son objet de recherche et sa problématique. L'auteur a encouragé la rigueur pour ne pas être trop influencé par la maîtrise d'une technique. Enfin, elle insiste sur l'importance de connaître les différentes techniques pour un choix plus motivé ; le statut de la technique est donc à discuter. L'auteur propose ensuite une classification des techniques de sciences sociales selon trois catégories : « d'après le domaine de recherche », « d'après la nature des problèmes étudiés » et « par les techniques ». Les deux premières classifications s'avèrent peu concluantes selon l'auteur. Elle discerne la classification par les techniques, beaucoup plus adéquates. Dans cette classification, elle distingue les « techniques documentaires » et les « techniques vivantes ». Les techniques vivantes comprennent les « techniques individuelles » qui consistent à interviewer et questionner, et les « techniques de groupes » qui consistent à observer. Cette recherche tend plutôt à se tourner vers les deux premières classifications de l'auteur. Car, elle envisage employer quatre techniques de collecte de données pour mener à bien les travaux de terrain. Il est question, outre la revue documentaire, du questionnaire, de l'entretien et de l'observation. Les outils correspondant respectivement à ces procédés, sont la grille de lecture, le questionnaire écrit, le guide d'entretien et la grille d'observation.

3.4.1. La revue documentaire

La revue documentaire a joué un rôle transversal dans la réalisation de la présente recherche. Elle a débuté depuis l'élaboration du sujet de recherche, et est utilisée tout au long de celle-ci. Cette technique présente la recherche et les idées de la discipline, offrant un survol ainsi qu'une évaluation critique des ouvrages liés au sujet de recherche. Elle permet au chercheur de montrer qu'il connaît les recherches antérieures sur la problématique abordée, et ceci, à travers les livres de vulgarisation, les revues, les rapports, les manuels, etc. Cette vue d'ensemble sur l'existence d'ouvrages pertinents, amène le chercheur à sélectionner, puis à organiser les éléments qui correspondent le mieux à sa recherche. C'est ce qui fait dire à Comeau (1994) que la revue documentaire permet d'identifier d'autres recherches empiriques pouvant

servir de triangulation, c'est-à-dire de confirmation des résultats avec d'autres sources ; ce qui assure en partie la validation. Le recours à cette technique a permis de situer le sujet, par rapport aux recherches antérieures, et de fournir une issue pour la présente. Cette technique a consisté en la consultation des sources écrites, afin d'avoir un aperçu du niveau d'avancement de la science sur les questions de mariage des jeunes. En outre, elle a permis d'élaborer la problématique de la recherche et de mener à bien l'analyse des résultats obtenus. La revue documentaire est menée dans plusieurs salles et services de documentation, à l'aide d'une fiche de lecture qui est élaborée pour la circonstance. Aussi, est-elle menée sur les moteurs de recherche, notamment sur le site Google. Le tableau suivant récapitule les centres et services de documentations parcourus, et les types d'informations recueillies.

Tableau IV : Centres et services de documentation et types d'informations recueillies

Centres de documentation	Nature des documents	Types d'informations recueillies
Service des Archives, de la Documentation et de l'Information de la Mairie de Cotonou	Rapports d'études, rapports d'ateliers et communications, brochures	Informations générales et spécifiques, statistiques sur la nuptialité à Cotonou
Centre de documentation du tribunal de première instance de Cotonou	Livres, rapports, articles, communications, ateliers et textes officiels, et textes légaux	Informations générales, spécifiques et statistiques sur le mariage civil à Cotonou
Bibliothèque de l'Institut pontifical Jean-Paul II d'études sur le mariage et la famille	Livres, mémoires, thèses, revues, rapports d'étude et articles	Informations générales à caractère méthodologique et technique sur le mariage
Centre de documentation de l'INSAE	Livres, rapports d'étude et articles périodiques	Informations sur les données démographiques et statistiques sur la nuptialité
Centre de documentation de la FLASH	Livres, mémoires, thèses, rapports et articles	Informations générales à caractère méthodologique

Centre d'Etudes et de Documentation (C.E.D.)	Rapports d'études, livres, mémoires rapports d'ateliers	Informations générales et spécifiques sur le mariage
Bibliothèque centrale de l'UAC	Thèses, mémoires, livres, articles et rapports	Informations générales à caractère méthodologique
Bibliothèque de l'Institut Français de Cotonou	Livres, revues, articles, rapports, actes de colloque	Informations générales et spécifiques sur le mariage

Source : Ahoundo_2013

3.4.2. Le questionnaire

Le questionnaire est une technique très utilisée en sciences sociales pour collecter les informations auprès d'un grand nombre d'individus ou de ménages. C'est un moyen de communication essentiel entre l'enquêteur et l'enquêté. Il est le support ou une suite bien déterminée de questions, auxquelles l'enquêteur attend des réponses de la part des interviewés. C'est ce qui fait dire à Quivy et Van Campenhoudt (2006) que l'enquête par questionnaire consiste à poser à un ensemble de répondants, des questions relatives à leur situation, leur opinion, leur attitude, ou tout point susceptible d'intéresser les chercheurs. Les auteurs ont précisé que, généralement, les questions sont pré-codées afin que les personnes interrogées choisissent leurs réponses parmi celles proposées. Cette technique, selon Aktouf (1987), est un ensemble de questions écrites portant sur un sujet particulier et obéissant à des règles précises de préparation, de construction et de passation.

Le questionnaire décline, en effet, la problématique de base en questions élémentaires auxquelles le répondant saura parfaitement répondre. Cette technique est employée avec les jeunes de la première catégorie de cible, ceux vivant ou ayant vécu en union libre. Elle combine des questions aussi bien fermées qu'ouvertes, formulées en fonction des objectifs spécifiques énoncés plus haut dans la problématique. Il comprend cinq parties. La première partie est formulée sous la forme d'une introduction. Son but est de motiver le répondant, en lui expliquant pourquoi le chercheur sollicite sa collaboration. Elle s'achève par une note qui énonce une garantie

de confidentialité de l'identité du répondant, et une gratitude anticipée de la part du chercheur.

La deuxième partie du questionnaire est consacrée à l'identification du répondant. Ce niveau de renseignements généraux permet au chercheur, de recueillir des données sur la situation géographique de l'interviewé (arrondissement et quartier), sur son identité (nom, prénoms, âge et sexe), son diplôme, sa profession, sa religion et son statut matrimonial. La troisième partie, quant à elle, regroupe les questions relatives à la première hypothèse de recherche. Cette partie de la technique, vise à recueillir les informations sur les représentations du mariage et de l'union libre chez les jeunes. A cet effet, elle est composée de huit questions montrant d'une part, les connaissances des sujets sur le mariage, ses exigences, ainsi que l'opinion de ces acteurs vis-à-vis de l'institution. Le désir des jeunes de se marier et les raisons y afférentes sont abordés d'autre part, suivis de leurs connaissances sur les types d'union et leurs motivations à pencher pour de telle ou telle union. Quant à la quatrième partie, elle est consacrée aux questions relatives à la deuxième hypothèse de recherche. Ce compartiment de la technique vise à collecter, entre autre, les informations sur la situation socio-professionnelle des jeunes. Ainsi, les questions sur l'emploi et le niveau d'instruction des sujets, ont fait objet d'échange. Ces questions sont croisées aux désirs des jeunes de se marier ou non, afin de dégager les rapports qui existeraient entre le mariage et la situation socio-économique de ces personnes ciblées. Dans cette rubrique, le choix de l'union libre par les acteurs est aussi abordé dans ses manifestations, ses avantages et sa durée. Le rapport entre union libre et mariage, est également exploré avec ces jeunes. La cinquième partie, en ce qui la concerne, a pris en compte les questions relatives aux critères de choix du ou de la partenaire idéal(e). Elle aborde aussi le report de l'échéance du mariage des jeunes, en rapport avec la recherche du partenaire idéal. Enfin, les facteurs qui déterminent le plus l'engagement tardif des jeunes dans le mariage, sont examinés.

Si le questionnaire a facilité la production de données chiffrées, en outrepassant les artificialités qu'occasionnent les situations d'enquêtes qualitatives, elle n'a pas

pour autant permis de saisir l'univers cognitif des interviewés, d'appréhender leurs perceptions, leurs motivations et leur vécu etc., choses possibles avec l'entretien.

3.4.2.1. Le pré-test

Le pré-test est l'épreuve que subit la première mise en forme d'un questionnaire d'enquête ou d'un test auprès d'un échantillon réduit, afin d'en déceler les défauts, et d'y faire les corrections qui s'imposent (Fortin, 2010). Il est également un test pratiqué avant l'exploitation d'un questionnaire, dans le cadre d'une enquête de terrain. Son objectif est de vérifier la conception des questions, l'adaptation des modalités de réponse, la présence d'éventuels oublis et d'évaluer le temps réel d'administration. Dans le cadre de cette recherche, le pré-test a permis de tester la compréhension des questions, la durée du temps de l'administration, les biais possibles (...) dudit questionnaire, auprès d'un échantillon réduit de jeunes conjoints enquêtés. Ce principe de soumettre le questionnaire élaboré à un pré-test, est très bénéfique pour la recherche, en ce sens qu'il a permis au chercheur de s'assurer que les mots utilisés pour formuler les questions, sont compris par les cibles.

La réalisation du pré-test a nécessité la détermination d'un groupe pré-expérimental. La taille de l'échantillon de ce groupe dépend de l'ampleur de l'enquête. D'une manière générale, on considère qu'environ 1 à 10 % de l'effectif global, est une proportion acceptable pour mener à bien le pré-test. Mais dans cet essai, c'est le taux de 10 % considéré par Pourtois et Desmet (1988) comme seuil acceptable, qui est respecté. Ce taux appliqué à l'effectif total (292) des jeunes conjoints ciblés par le questionnaire, donne 29,2. Ainsi, le groupe pré-expérimental avec lequel le pré-test est effectué, comporte 30 jeunes sur les 292. A côté de cette considération des auteurs, il faut aussi que le pré-test se déroule dans des conditions similaires à celles dans lesquelles, le questionnaire final sera renseigné : même mode d'administration et cibles similaires, c'est-à-dire des acteurs qui ne connaissent pas le sujet. Le but visé dans cette démarche, est d'ajuster tout ce qui pourrait porter à confusion. Nombre de questions dont le sens est diversement perçu par les enquêtés, sont reformulées après le pré-test. Certaines questions sont même supprimées du questionnaire, car, elles apparaissent superflues pour la recherche. Ces procédés ont conduit à passer du

questionnaire d'essai qui a 55 questions, au questionnaire final avec 47 questions. Il est à souligner enfin, que le pré-test s'est déroulé en mai 2015 dans le 9^{ème} arrondissement de Cotonou, choisi de façon aléatoire parmi les 13 que compte cette ville. De même, l'administration du questionnaire brut a duré 50 minutes, alors que celle du questionnaire final a pris 40 minutes.

3.4.3. L'entretien

L'entretien, selon Baribeau et Royer (2012), citant Boutin (2006) et Mucchielli (2009), est une méthode de collecte d'informations, qui se situe dans une interaction entre un intervieweur et un interviewé. Cette interaction entre ces deux acteurs, est basée sur le partage et la compréhension d'un savoir ou d'un phénomène (Savoie-Zajc, 2009). Il existe plusieurs variantes de l'entretien individuel. Celle qui est utilisée dans le cadre de cette recherche, est l'entretien de type semi-structuré. Cette variante de l'entretien dite semi-structurée, est plus favorable aux relances des questions. Elle a servi à interroger les personnes ressources, et certains acteurs de la première catégorie de cible.

L'entretien semi-structuré est utile, en cela même qu'il a permis d'accéder aux données discursives *émiques*, nécessaires à l'appréciation des perceptions, des motivations des acteurs, quant à leur position et vécu face au mariage. Cet outil, sans contredire l'un des plus populaires pour ce type de recherche (Savoie-Zajc, 2003), a amené à fouiller un sujet peu abordé, de relever différentes perceptions sur une même question, d'identifier et de décrire en profondeur les éléments choisis par les répondants. Cette technique d'enquête a facilité l'utilisation d'un guide d'entretien semi-structuré, comportant un certain nombre d'axes de discussion, servant de points de repère. En même temps, la souplesse de la technique a permis au chercheur d'aller au-delà des questions posées, pour mieux comprendre les propos des répondants.

D'un autre point de vue et comme souligné plus haut, toujours dans son versant semi-structuré, l'entretien a permis d'interviewer les acteurs de la deuxième catégorie de cible. Ceux-ci sont amenés à donner une explication à divers thèmes ou sous-thèmes relatifs à la problématique, objet de la présente recherche. Toutes les entrevues

sont effectuées en français, et leur durée varie de quarante minutes à une heure et quinze minutes. Le guide d'entretien semi-structuré utilisé pour la circonstance, porte principalement sur : la définition et conception du mariage ; les types de mariage au Bénin ; les autres connaissances sur le mariage ; les opinions sur les exigences du mariage ; les avantages et inconvénients du mariage ; les raisons de réticence des jeunes au mariage, et de leur préférence pour l'union libre ; les difficultés liées au mariage ; les attitudes des jeunes conjoints face au mariage ; les critères de choix du/de la partenaire et justification ; les comportements réels vis-à-vis de ces critères ; les manifestations du mariage des jeunes et les opinions sur l'avenir du mariage des jeunes.

3.4.4. L'observation

En plus de l'entretien, le recours à l'observation s'est avéré nécessaire. Elle est choisie pour confronter les discours *émic* avec les pratiques. Il y a donc observation, lorsque le chercheur perçoit les faits qui se présentent à lui spontanément. Cette technique est pertinente pour appréhender les comportements, les attitudes ou les interactions. Elle donne la possibilité au chercheur d'accéder directement aux phénomènes. Pour Berthiaume (2004), l'observation exige du temps, mais elle est riche en informations, puisqu'elle permet, selon Desruisseaux Rouillard (2012), d'avoir un portrait du sujet et de la problématique. De ces points de vue, l'observation apparaît comme un processus, dont la fonction est de collecter des données sur un sujet, en fonction du but de la recherche.

Dans le cadre de cette recherche, plusieurs types d'observation s'offrent au chercheur. Mais celle qui est utilisée, est relative à l'observation non-participante. Dans cette variante de l'observation, le chercheur, selon Berthiaume (2004), a gardé une certaine distance de la population cible. C'est dire, qu'il n'est pas membre de cette population à étudier, et donc ne participe pas à ses activités. Dans cette posture, le chercheur enregistre à l'aide, d'une grille d'observation, les faits, sans que l'objet observé ne s'en rende compte. Cette grille utilisée, a facilité l'observation attentive et qualitative des conduites des jeunes, vis-à-vis du mariage. L'observation de la vie de couple des jeunes conjoints, a permis de lier leurs aspirations au choix de leur mode de

vie. Les considérations socio-économiques de la situation de ces jeunes qui ont fait qu'ils s'engagent tardivement dans le mariage, a également fait objet d'examen. L'ambition est de croiser les données de l'observation, à celles issues des autres instruments ci-dessus mentionnés. Le récapitulatif des techniques utilisées se présente dans le tableau V.

Tableau V : Récapitulatif des techniques de collecte de données utilisées

Techniques	Pour quoi ?	Outils
Revue de documentaire	<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration de la problématique, de la revue de littérature et la production des résultats 	Grille de lecture
Questionnaire	<ul style="list-style-type: none"> • Collecte de données auprès des jeunes couples vivant ou ayant vécu en union libre 	Questionnaire
Entretien semi-structuré	<ul style="list-style-type: none"> • Entretien exploratoire • Collecte de données auprès des jeunes vivant ou ayant vécu en union libre • Collecte de données auprès des personnes ressources 	Guide d'entretien semi-structuré
Observation non-participante	<ul style="list-style-type: none"> • Collecte de données auprès des jeunes vivant ou ayant vécu en union libre 	Grille d'observation

Source : Données de recherche_2013

3.5. Dépouillement, traitement et analyse des données collectées

3.5.1. Dépouillement des données collectées

Le dépouillement des données, que celles-ci soient qualitatives ou quantitatives, s'est fait grâce à des grilles de dépouillement distinctes, conçues pour la circonstance,

en fonction des outils de collectes utilisés. Celui des informations recueillies est essentiellement informatisé, quelle que soit la technique de collecte dont elles proviennent. Du côté des questionnaires, les informations, à l'image de celles qualitatives, sont organisées par centre d'intérêt en tenant compte des objectifs de la recherche.

Quant aux données obtenues par entretien, elles ont favorisé la constitution de corpus suivant les thématiques majeures dégagées des entretiens réalisés par groupes cibles. Des corpus obtenus, ont émané des *verbatim* employés pour étayer les analyses faites. La plupart des entrevues sont enregistrées sur support audio, pour permettre de faire la transcription des *verbatim* et de procéder à leur codification. Mais, il est important de signaler que, préalablement au dépouillement, un travail de nettoyage des données collectées a été effectué. Ce travail a consisté d'une part, à une lecture systématique en groupe des exemplaires de questionnaire, afin de dégager ceux qui sont bien remplis par les interviewés, et d'en éliminer les incomplets. D'autre part, il s'agit de mettre de côté les questionnaires dont les réponses se contredisent, afin d'éviter tout biais dans la recherche.

3.5.2. Traitement et analyse des données collectées

Le processus de traitement des informations recueillies, est essentiellement informatique, pour les données collectées par questionnaire. Celles-ci sont saisies suivant les codes affectés aux modalités de réponses proposées par question (voir questionnaire en annexe). Ceci est fait avec le logiciel SPSS/Version 17.0 et a permis d'avoir des tableaux, aussi bien à une seule qu'à double entrée, visant à rendre compte des tendances qui se dégagent du phénomène étudié auprès de la cible concernée. Ces données ont fait l'objet de construction de graphiques et camemberts, grâce au logiciel Excel/2007. Quant aux données qualitatives, elles ont servi à l'élaboration de corpus, après croisement des éléments de discours entre eux. Ces corpus ont fourni, non seulement des catégories significatives pour l'analyse, mais aussi des *verbatim* pour en étayer la logique. Ces *verbatim* issus des discours tenus par les informateurs, lorsqu'ils doivent être intégrés au corps du texte, sont mis en italique et entre

guillemets. Des noms fictifs sont utilisés pour désigner leurs auteurs afin de préserver leur anonymat.

Deux types d'analyse sont effectués. Il s'agit de l'analyse quantitative et de celle qualitative. L'analyse des données quantitatives est déterminée par les besoins de croisement et les analyses à réaliser. Il est à noter que, les analyses sont fondées sur un plan d'analyse construit en fonction des différents variables et paramètres de l'enquête, et ce plan prend en compte l'analyse descriptive pour la présentation des grandes tendances des données et indicateurs, et l'analyse bi-variée ou croisée pour mettre en évidence l'évolution des indicateurs, selon les caractéristiques sociodémographiques et économiques des personnes interviewées. Des analyses plus poussées sont faites, avec le logiciel SPSS Pro, pour expliquer certains faits saillants observés dans des tableaux réalisés à l'étape de tabulation. Concernant les données qualitatives, l'analyse de contenu est celle qui est utilisée.

L'analyse de contenu est une « *technique de recherche pour la description objective, systématique et quantitative du contenu manifeste des communications ayant pour but de les interpréter* » (Aktouf (1987 : 112)). Cette technique d'analyse selon Boko (2011 : 10), est « *un ensemble de procédés destinés à révéler le contenu d'un texte écrit ou oral, en se fondant, non pas sur une lecture naïve et un jugement de valeur, mais plutôt en se référant à des éléments scientifiques qui se manifestent, comme des indicateurs de signification* ». Les données qui sont soumises à l'analyse de contenu dans le cadre de cette recherche, ont permis dans un premier temps, de catégoriser les comportements nuptiaux des jeunes qui ressortent des entretiens, leurs opinions ainsi que les représentations qu'ils ont du mariage. Ensuite, dans le discours des interviewés, il est procédé au repérage des mots ou des fragments de textes qui sont regroupés en classes thématiques, comme souligné par Henry et Moscovici (1968), et Boko (2011). Enfin, ces mots et fragments de textes sont retenus dans la mesure où, ils dénotent quelque chose de pertinent du point de vue des attitudes considérées, c'est-à-dire en fonction des catégories retenues (Henry et Moscovici, 1968). Ce travail débouche sur un cadre interprétatif des données nuptiales recueillies et analysées par cette technique.

3.6. Difficultés rencontrées et limites de la recherche

Dans tout travail de recherche scientifique, des difficultés ne manquent pas de se poser. Il en a été de même, durant la réalisation de cette recherche. La première est relative à l'inexistence de données statistiques générales sur la nuptialité à Cotonou, notamment au niveau de la Mairie et de l'INSAE. La seconde se rapporte au comportement réservé de quelques conjoints, par rapport aux sollicitations d'interviews qui leur sont adressées, et ce, malgré les dispositions de mises en confiance prises dans la négociation de la porte d'entrée. Une autre difficulté est le refus catégorique de certains jeunes conjoints, et l'hésitation d'autres à donner ou inscrire leur nom et prénom au niveau de la partie « Identification du répondant » du questionnaire d'enquête ; ceci, par crainte de voir leur expérience exposée au grand public. D'autres encore éprouvent de la honte à aborder la question devant leur partenaire. La patience, la délicatesse et l'abnégation sont d'une précieuse contribution, pour gagner l'accord des uns et des autres, et contourner ces obstacles pour le moins prévisibles.

Malgré les précautions prises, cette recherche présente des limites. La première est relative au fait de ne pas interviewer les conjoints en union libre, l'un en présence de l'autre, pour éviter leurs influences réciproques sur les entretiens, ainsi que leur réticence à parler. Cela a été un obstacle à la confrontation des propos des uns en présence des autres, afin de dégager les motivations pour le choix de l'union libre. Une deuxième limite réside dans le choix d'une tranche d'âge, pour déterminer l'échantillon à investiguer. Cette manière de faire exclut le point de vue d'une frange de la population des jeunes conjoints, vivant en union libre.

En résumé, ce chapitre a fait le point de l'architecture méthodologique pour mener à bien cette recherche, afin d'atteindre les objectifs fixés. Cette architecture a consisté dans un premier temps, à présenter et justifier le cadre d'investigation de la recherche. La nature de la recherche, la détermination des groupes cibles, la construction des instruments de collecte des données, le traitement et l'analyse des

données collectées, ainsi que les difficultés rencontrées, constituent le deuxième lot de cette base méthodologique.

Conclusion partielle

De cette première partie, il est important de garder qu'une compilation de données documentaires a permis de constater que, la nuptialité, en l'occurrence celle de la couche juvénile, a toujours fait objet de beaucoup d'attention. Ainsi, le rapport jeunesse et union libre, met à découvert des variables d'ordre aussi bien psychologique, juridique, économique que scolaire ; donc, des raisons tant objectives que subjectives. Il est également constaté dans le cadre de ce travail que, la multiplicité des pratiques des jeunes à l'égard du mariage, trouve sa source dans une pluralité causale, qui émane des individus eux-mêmes en tant qu'acteurs, et de leurs contraintes socio-économiques. Se situant dans le prolongement des travaux antérieurs, la présente recherche procède à un état des lieux des facteurs explicatifs du phénomène, ainsi que de ses aspects nouveaux. De fait, le problème fondamental de la recherche est posé, suivi des hypothèses et objectifs. A partir de ces considérants, une identification des théories de référence explicatives du phénomène, ainsi qu'une clarification conceptuelle, sont indispensables à la compréhension et l'opérationnalité des hypothèses. Aussi, l'atteinte des objectifs fixés, a-t-elle imposé une architecture méthodologique. Elle a favorisé la justification du cadre, de la nature de la recherche, et de la détermination des groupes cibles, ainsi que de la construction des instruments de collecte de donnée. Enfin, elle s'achève par le traitement, l'analyse des données et la présentation des difficultés rencontrées.

SECONDE PARTIE :

**REPRÉSENTATION, VÉCU DU MARIAGE ET DE L'UNION LIBRE CHEZ
LES JEUNES DE LA VILLE DE COTONOU**

Introduction partielle

Le mariage, en tant qu'union légale des conjoints pour la construction d'un couple et d'un foyer formels, socialement, juridiquement et religieusement reconnus, dénote d'un mouvement qui le rend important dans les réflexions sur les dynamiques sociales. En effet, Bounang Mfoungué (2012), en empruntant les propos de Sauvain-Duverdil et Thiriart (2009), a trouvé que le mariage est l'alliance qui fonde un couple ; et que cette institution présente toujours des formes variées, tant dans les critères de choix du conjoint que dans les stades évolutifs, marquant la formalisation et la reconnaissance sociale du nouveau couple. Le mariage est donc un acte qui interpelle l'être humain, quel que soit son obédience culturelle ou idéologique ; car, tout au long de son existence, l'Homme est appelé à le vivre ou à mener des réflexions autour de cette réalité sociale qu'il constitue. Ainsi, le mariage fait d'une manière universelle, l'objet de représentation dans la vie de tout acteur social. Les réalités autour du mariage et les contraintes liées à ces réalités, favorisent sa substitution progressive par l'union libre, laquelle conquiert de nos jours, les pratiques matrimoniales chez les jeunes à Cotonou. Cette deuxième partie de la recherche, se veut une présentation des résultats des investigations sur les représentations, le vécu du mariage et de l'union libre chez les jeunes conjoints de la ville de Cotonou. A travers les trois chapitres qui la constituent, elle abordera dans le premier, les perceptions qu'ont les jeunes du mariage, et essaiera de voir les rapports de ces perceptions avec leur vécu, ainsi que leur engagement tardif dans le mariage. A cet effet, suite à la présentation de ces perceptions et des attitudes qui en découlent, ce même chapitre fera cas des avantages et inconvénients de ces conduites, et se terminera par la question des unions libres chez les jeunes. Le mariage, en réalité, se contracte de moins en moins aujourd'hui qu'autrefois, et perd sa valeur d'unique référence en matière de vie en couple et de cadre d'éducation des enfants (De Singly, 2000). En conséquence, l'union libre, par sa fréquente adoption, devient un choix de vie conjugale de grande envergure. Dans le même sens, le deuxième chapitre, cherchera à mieux appréhender le phénomène, en investiguant l'aptitude des jeunes à honorer le mariage. En tant qu'acte social, le mariage suit des normes coutumières, religieuses, et requiert de la part des conjoints, notamment,

de l'homme, de grandes responsabilités et obligations. Les jeunes conjoints, face au mariage, subissent l'exigence de divers types de formalités, impliquant la disposition de fortes ressources financières. Il sera question, dans ce chapitre, de voir s'il existe une relation de dépendance entre la situation socio-économique des jeunes, et leur engagement au mariage. Les réflexions tourneront autour de la disposition de sources de revenus ou d'emplois par les conjoints, la nature de ces sources, et les responsabilités auxquelles les jeunes sont appelés à faire face, dans le mariage et la vie conjugale, puis leur appréciation de cette expérience.

En dehors des facteurs financiers et matériels qui conditionnent l'engagement au mariage, tels qu'abordés par le chapitre précédent, le troisième chapitre de cette partie, sera consacré aux différentes modalités de mise en couple en vue du mariage. Le mariage étant une décision importante de la vie, elle mérite une bonne préparation de la part des aspirants. Cette préparation passe par la mise en considération de données objectives liées à la vie conjugale, ainsi que par l'intervention des convictions et principes personnels des conjoints. Cette situation étant encore plus prégnante, vu la disparité des types de mariages exclusivement arrangés (Fopa Diesse, 2014) entre les familles des conjoints, qui ne tiennent pas compte de l'avis de ces derniers. Dans ce sens, ce chapitre présentera les critères actuels de choix du partenaire, le primat du sentiment amoureux et leurs implications sur le mariage des jeunes à Cotonou. Le parcours de cette partie promet une modeste exploration des multiples aspects des représentations et vécu du mariage, et de l'union libre par les jeunes.

CHAPITRE IV : LES REPRESENTATIONS DU MARIAGE ET DE L'UNION LIBRE CHEZ LES JEUNES CONJOINTS A COTONOU

Aujourd'hui, on se marie moins qu'autrefois. Le mariage ne représente plus l'unique référence pour la vie de couple, et le seul cadre de l'éducation des enfants (Fopa Dienne, 2014). Dès lors, l'union libre est devenue une alternative permanente à la vie de couple. Elle a acquis, ces dernières années, une visibilité particulière dans la société en général, et à Cotonou en particulier ; puis expose de nouveaux comportements à l'encontre du mariage. Ce chapitre présente ainsi les perceptions que les jeunes de la ville de Cotonou ont du mariage, afin de voir si, dans leur substance, elles pourraient entretenir quelque rapport avec leur vécu, ainsi que leur engagement tardif dans le mariage. Pour ce faire, le chapitre exposera dans un premier temps, les attitudes et perceptions des jeunes conjoints face au mariage. Après avoir présenté les avantages et inconvénients d'une telle pratique, il abordera dans un deuxième temps l'aspect social des unions libres, leurs éléments constitutifs et leurs motivations existentielles. Il se penchera ensuite sur le problème de leur reconnaissance par rapport au mariage.

4.3. Les jeunes conjoints face au mariage

4.3.1. Perception du mariage chez les jeunes conjoints vivant en union libre

Le mariage, en tant qu'union de deux personnes, est collectivement partagé par les jeunes conjoints dans la mesure où, ce point de vue est défendu par les 292 personnes ciblées (100 %). C'est ce qui ressort de la lecture de la figure 2.

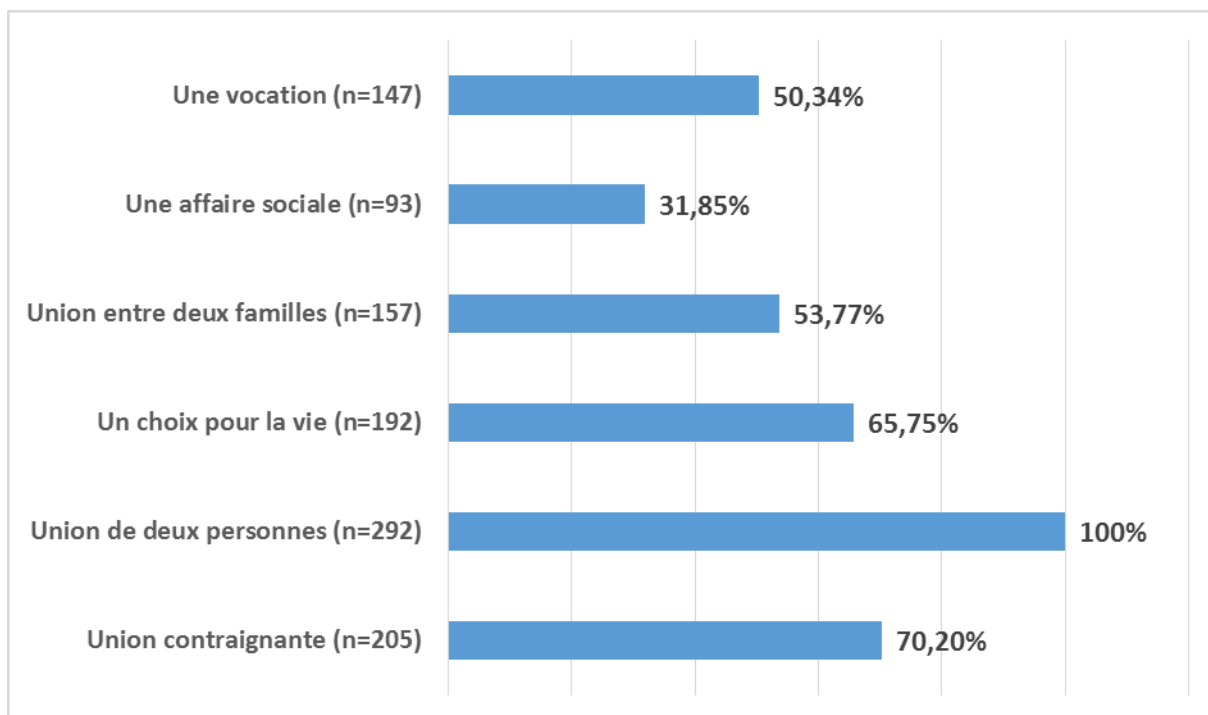


Figure 2 : Répartition des jeunes conjoints selon ce que c'est que le mariage

Source : Données de terrain_2015

Sachant qu'une personne a la possibilité de choisir plusieurs modalités de réponses, on voit que les divergences de point de vue naissent, dans la manière d'appréhender le mariage au sein du couple ou de la société. Ainsi, pour 70,20 % de ces conjoints interrogés, le mariage est perçu comme une union contraignante, c'est-à-dire, un passage obligé que chaque membre du corps social se doit d'emprunter. Autrement dit, il existe des exigences dans le mariage et auxquels les contractants ne peuvent s'en dérober. Pour 65,75 % de ces répondants, il s'agit plutôt d'un choix pour la vie. On peut ici, comprendre que ce sur quoi ils mettent l'accent, c'est le caractère définitif que le mariage prend une fois qu'il est célébré. Il faut ajouter en outre que 53,77 % des ciblés trouvent que le mariage est plutôt un moyen pour unir deux familles. Cette dernière information, est en partie liée à la position de ceux qui traitent le mariage comme une affaire sociale (31,85 %). D'un autre point de vue, se marier prend chez 50,34 % des interviewés, le sens d'une vocation.

4.3.2. Connaissance des différents types de mariage

Globalement, la plupart des jeunes vivant en union libre rencontrés, ont souligné avoir connaissance des différents types de mariage. C'est ce que traduit le tableau en dessous où, 100 % des jeunes témoignent de leur connaissance des mariages de type coutumier et religieux. Ensuite, 76,71 % ont estimé ne connaître que les mariages de type coutumier et civil. Enfin, 68,15 %, 67,46 % et 63,70 % disent avoir respectivement connaissance des mariages civil et religieux, du mariage civil et des mariages coutumier, civil et religieux.

Tableau VI : Répartition des jeunes conjoints selon leur connaissance des différents types de mariage

Modalités de réponse	N	% (par rapport à n=292)
Coutumier	292	100
Coutumier et civil	224	76,71
Religieux	292	100
Civil	197	67,46
Civil et religieux	199	68,15
Coutumier, civil et religieux	186	63,70

Source : Données de terrain_2015

4.3.3. Mariage égale mariage religieux ou confusion des termes

Lorsque l'on jette un regard analytique sur les réponses spontanées apportées au cours des entretiens par les acteurs enquêtés sur leurs perceptions de l'institution qu'est le mariage, on se rend à l'évidence d'une convergence remarquable des discours

tenus. Les propos expressifs de l'image qui leur apparaît sitôt que l'on mentionne le terme : « mariage », sont édifiants à ce propos.

« Quand on parle de mariage, ce qui me vient immédiatement à l'esprit, c'est la mariée vêtue d'une belle et somptueuse robe blanche, avec une belle couronne sur la tête, à l'église, devant un prêtre, au crochet de son futur époux » [Rose, Etudiante, 32 ans, 18/08/15].

« Le mariage, pour moi, c'est les époux endimanchés, à l'église, devant le pasteur ou le prêtre, dans un décor qui évoque la solennité et le bonheur » [Brice, Agent de sécurité, 38 ans, 20/09/15].

Par ces synthèses de réponses recueillies sur la question posée, on peut souligner que les acteurs interviewés ont employé des expressions évoquant, sans le moindre doute, les caractères esthétique et scénique du mariage, mettant ainsi en avant sa phase « célébration » dans un espace culturel précis : l'église. Pareille remarque, amène également à tirer la conclusion selon laquelle : la notion de « mariage » tend spontanément à être confondue à celle de « mariage religieux » ; lequel, en réalité, n'en est qu'une variante, tout comme le « mariage civil » ou le « mariage traditionnel ». Il y a donc chez les jeunes, une tendance à la confusion des deux notions, même s'il convient de souligner que ce constat semble davantage prononcé chez les interviewés de sexe féminin, que leurs congénères de sexe masculin ; ce qui logiquement, peut laisser hâtivement, et peut-être à raison, opiner que les femmes ont plus de penchant pour le mariage que les hommes.

Quoi qu'il en soit, l'on est en mesure de se demander pourquoi les esprits se portent instinctivement sur cette variante de ladite institution et non sur l'une ou l'autre des deux autres. La réponse à ce questionnement pourrait procéder de la sacralité de ce régime d'union maritale, mais aussi de l'image solennelle et faste qui en est chaque fois montrée dans les feuillets occidentaux, abondamment diffusés sur les chaînes de télévision, et qui passionnent les jeunes.

4.3.4. Le mariage : entre « sacralité » et « amour »

La plupart des interrogés ont essayé de définir la notion du mariage en des termes symboliques et évocateurs, tel que le rapporte fidèlement cet extrait de discours :

« *Le mariage est une union sacrée entre deux êtres qui s'aiment, en l'occurrence l'homme et la femme, pour le meilleur, pour le pire, et pour la vie* » [Blandine, Commerçante, 31 ans, 22/09/15].

De l'analyse de ces propos, on note l'emploi des mots « *sacré* » et « *amour* », lesquels reviennent très fréquemment dans les essais de définition des uns et des autres, indépendamment des croyances religieuses. C'est dire que les jeunes voient dans le mariage, non seulement la manifestation d'une force transcendante qui inspire à la fois crainte et respect, mais aussi une marque d'affection et d'acceptation mutuelle des époux. D'ailleurs, la plupart d'entre eux estiment que, c'est *Dieu* qui trouve le bon partenaire à tous et à chacun, et c'est encore lui qui unit et marie. Ainsi, se marier ne relève pas d'un jeu auquel on se livrerait sans y avoir méticuleusement réfléchi ; puisque, c'est un acte perçu comme quelque chose d'important à qui l'on doit respect et estime. Ceci est d'autant plus vrai que 74,28 % de la cible interrogée, considèrent l'acte comme un « *engagement profond* » dont la contraction doit se planifier sur des années, et ne doit souffrir du moindre vacillement, si infime soit-il. Autrement, il serait mieux de ne pas s'y aventurer. C'est justement ici qu'intervient la notion d'*amour* sans laquelle, toute union serait probablement vouée à l'échec.

En effet, on remarque que les jeunes accordent une grande importance à l'*amour* dans le mariage, même si on peine à attribuer un contenu clair et précis à ce mot. Pour beaucoup, ce serait ce qui fait que deux êtres peuvent s'accepter mutuellement, et admettre de rester toute leur vie durant, l'un avec l'autre, pour le meilleur et pour le pire. Mais une telle conception du terme, traduit une opinion assez libérale dans la décision de contracter un mariage, opinion qui révèle aussi le caractère subjectif que revêt le choix du conjoint. En clair, on note que l'élément central sur lequel repose le mariage, est l'amour qui unit les deux conjoints : l'homme et la femme.

Ainsi, tout porte à croire que la conception du mariage chez les jeunes, inscrit l'acte dans une temporalité indéfinie, assortie d'une exigence morale de soumission aux situations, qu'elles soient favorables ou hostiles, sous certaines réserves. On ne se mariera donc pas pour divorcer à la moindre difficulté, qui vient ébranler la vie du couple.

4.3.5. Le mariage : un bonheur au triple plan psychologique, sexuel et financier pour les époux

Pour les jeunes conjoints enquêtés, le mariage peut être une source de bonheur et de bien-être pour les époux. En plus d'être, pour beaucoup, un espace d'apprentissage à la vie en communauté qu'il implique, il renforcerait les liens affectifs entre les époux. C'est ce qui ressort de l'analyse du tableau VII où, sur 292 jeunes conjoints, 217 (74,32 %) manifestent un avis favorable contre 75 (25,68 %) qui ont des avis contraires.

Tableau VII : Répartition des jeunes conjoints selon que le mariage renforce les liens affectifs entre époux.

Réponse	Renforce les liens affectifs entre les époux (effectif)	Pourcentage (%)
Oui	217	74,32
Non	75	25,68
Total	292	100

Source : Données de terrain_2015

Pour les uns, le mariage est synonyme de l'engagement des époux dans leur relation amoureuse, et est, *a priori*, synonyme de l'amour qu'éprouvent réciproquement les époux, l'un pour l'autre. Conséquemment, il s'en suit, au moins en théorie, toute une horde de comportements comme le partage des joies, mais aussi des peines, la consolation pendant les dures épreuves, la liberté et le loisir de se confier l'un à l'autre sans difficulté, autant de valeurs qui se font moins courantes au sein des couples vivant en union libre. C'est dire que le mariage a un effet apaisant sur les

conjoint, si tout ou partie des valeurs précitées, sont constamment à l'œuvre dans les rapports quotidiens des mariés. C'est ce que semble énoncer ces propos de Julien, un Pasteur d'église évangélique.

« [...] Le mariage est une source d'apaisement pour ceux qui le font. D'abord, si vous le faites, c'est que vous vous aimez et que vous vous acceptez mutuellement. Donc, il y a la confiance entre vous et vous avez la facilité de vous confier l'un à l'autre quand ça va mal. [...] Cela fait du bien psychologiquement, encore plus si vous savez qu'il y a quelqu'un(une) là sur qui compter dans les pires moments, et qui vous soutiendra quand tous les autres vont vous lâcher. C'est ça, le mariage » [Julien, Pasteur, 51 ans, 14/08/2015].

D'un autre point de vue, le mariage aurait l'avantage de permettre aux partenaires d'avoir une vie sexuelle épanouie, du moins, ceux qui sont généralement satisfaits de leurs relations. C'est ce que pensent 61,30 % des conjoints enquêtés, contre 38,70 % qui soutiennent le contraire, comme cela figure dans le tableau VIII.

Tableau VIII : Répartition des jeunes conjoints selon que le mariage permet aux époux de vivre une vie sexuelle épanouie.

Réponse	Permet une sexualité épanouie (effectif)	Pourcentage (%)
Oui	179	61,30
Non	113	38,70
Total	292	100

Source : Données de terrain_ 2015

Au point de vue financier, les personnes interrogées sont nombreux à affirmer que le mariage est un creuset fondé sur la solidarité réciproque des partenaires. Il assurerait, pour ainsi dire, une sécurité financière des époux, surtout si les deux ont des revenus réguliers. C'est du moins, ce que soutiennent 50,68 % des répondants qui prennent le contre-pied de 49,32 % d'entre ceux dont l'avis diverge. Le tableau IX en donne l'illustration.

Tableau IX : Répartition des jeunes conjoints selon que le mariage est une source de sécurité financière pour les époux.

Réponses	Sécurité financière des époux (effectif)	Pourcentage (%)
Oui	148	50,68
Non	144	49,32
Total	292	100

Source : Données de terrain_2015

Pour les uns, majoritairement composés de femmes, le mariage met quelque peu à l'abri des catastrophes financières ; ce qui n'est pas souvent le cas, quand l'on se retrouve dans une simple relation. Dans le mariage, le partenaire est plus porté - parfois par obligation - à venir au secours de sa conjointe financièrement en difficulté.

Par contre, pour les autres, majoritairement composés d'hommes, cette solidarité n'est pas systématique ; puisque les femmes seraient plus enclines à développer un comportement anti-tutélaire et anti-solidaire vis-à-vis des époux, financièrement défaillants.

Quoi qu'il en soit, la tendance prédominante reste que le mariage favorise un mieux-être financier au sein du couple.

4.3.6. Couple marié : assurance de la santé psychosociale des enfants

« [...] Dans les familles où les parents sont mariés, et où il y a la sérénité, les enfants se sentent plus en sécurité. Ils ont moins de troubles psychologiques, mangent et grandissent bien, et intègrent plus facilement leur environnement social » [Martin, marié depuis 17 ans, 21/09/2015].

Ces propos sur les avantages du mariage pour les enfants, permettent de constater ses bienfaits pour eux aux plans psychologique, physique et social. Aussi, font-ils ressortir en filigrane que ces bienfaits sont conditionnés par le respect d'un

certain nombre de conditions. Celles-ci ressortent mieux dans le discours suivant, qui renforce la pensée de Martin, précédemment citée :

« Les enfants qui vivent avec leurs parents biologiques qui, de plus, sont mariés, s'en sortent mieux à tous les niveaux. Cependant, leur réussite dépend des comportements des parents qui se doivent d'être attentifs et chaleureux envers eux. [...] Ils ont le devoir de les surveiller et de prendre convenablement soins d'eux, en évitant par exemple, qu'ils soient témoins de scènes de violences ou de disputes conjugales. » [Grégoire, homme en union libre, 41 ans, 15/09/2015].

Cet extrait montre combien il est avantageux pour les enfants de vivre avec leurs parents dans de bonnes conditions. Ceci leur permet un plein épanouissement psychoaffectif. Le mariage peut donc assurer la santé psycho-sociale des enfants, si certains préalables qui y sont favorables, sont remplies.

4.3.7. Le mariage : une calamité ?

Dans le mariage, il y a trop d'exigences, selon le discours des conjoints. Quand on s'en tient aux contraintes de l'institution, les jeunes aspirants à la vie maritale dénoncent prioritairement l'obligation de faire la connaissance des parents (100 %), l'obligation de rester fidèle (99,66 %), l'exigence de la pleine santé des conjoints (74,31 %) et le paiement de la dot (67,46 %). C'est la lecture qui se dégage de la figure 3 ci-dessous.

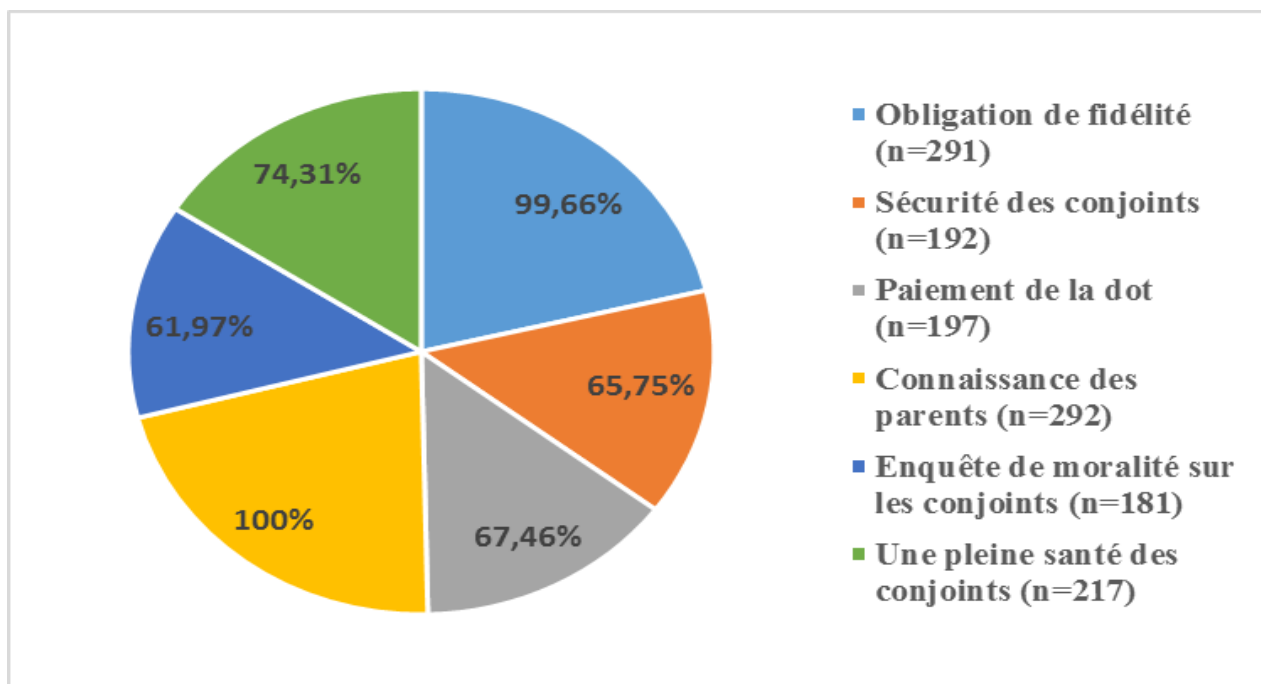


Figure 3 : Répartition des jeunes conjoints selon les exigences du mariage

Source : Données de terrain_2015

Ces préalables dans le processus du mariage, ne sont pas toujours acceptés par les jeunes. Ils y trouvent des inconvénients dans son caractère contraignant. C'est ce qui explique leur position, quant au fait que le mariage n'apporte pas que du bonheur. Selon eux, cette institution peut être aussi bien profitable que nuisible pour ceux qui s'y aventurent. Ainsi, pour certains, « *Se marier, c'est se passer la corde au cou* ». Pour d'autres, « *Le mariage, c'est l'enfer* », et « *Le contracter, c'est s'emprisonner volontairement* ». De fait, il faut remarquer que ces expressions relèvent davantage de discours populaires sur cette institution, que d'expériences vécues. Ceci est d'autant plus vrai que ces jeunes enquêtés ne sont pas mariés. Ils ne peuvent donc déclarer que ce qu'ils ont vu ou entendu dire des expériences d'autrui. D'ailleurs, les réponses, plutôt vagues, fréquemment apportées comme justificatifs quand il est demandé d'argumenter sur les inconvénients du mariage, ne font que confirmer cette conclusion.

Fragment 1.

« *C'est ce que disent beaucoup de personnes qui ont connu des déceptions dans leur mariage* » [Fabrice, Instituteur, 39, 14/09/2015].

Fragment 2.

« Tout le monde sait qu'une fois que la femme se sent sécurisée par le mariage, elle fait vivre l'enfer aux hommes. » [Jacques, Ouvrier, 34 ans, 21/08/2015].

Fragment 3.

« Il y beaucoup de gens qui ont vécu auprès des personnes qui se sont mariées, et qui voient ce que les hommes, par exemple, font endurer à leur épouse. » [Bérénice, Etudiante, 29 ans, 13/09/2015].

C'est dire que les jeunes gens fondent, au moins en partie, leurs conceptions du mariage sur des clichés sociaux, lesquels les amènent à considérer ladite institution comme un espace clos d'où il est difficile de se retirer, une fois qu'on s'y est aventuré. Cependant, même si les opinions des personnes interrogées ne sont pas toujours fondées sur des expériences vécues, il n'en demeure pas moins que, dans les faits, mal négociée, la vie maritale peut devenir invivable pour l'un et/ou l'autre des époux. C'est, en l'occurrence, ce qui ressort de l'expérience de Victor, un homme de la cinquantaine, déçu de sa nuptialité après douze (12) ans de vie commune, avec son épouse.

Expérience de Victor

« Nous avons passé douze (12) ans ensemble. Au début, tout allait bien. J'avais mon travail bien rémunéré. Elle avait aussi son boulot. Mais, il a suffi qu'on ait eu une simple dispute, un jour, pour que je découvre le vrai visage de ma femme. On a un garçon de huit (08) ans dont je m'occupais très bien. Pour la popote, je donnais cinquante mille (50.000) Fcfa par mois. A part cela, les petites dépenses comme les factures et autres, je les assurais régulièrement. [...] Cependant, il s'est fait qu'à un moment donné, j'ai eu des difficultés financières. J'ai commencé à donner moins que d'habitude, tout en m'assurant qu'on ne manque pas de quoi manger, payer les factures, etc. Malgré cela, vous savez quoi ?

Ma femme a toujours dit à mes beaux-parents, depuis ce temps, que je ne donnais pratiquement rien pour la popote, et que c'est avec son salaire qu'elle s'entretenait et prenait soin de notre garçon ; et que je dépensais mes économies dans les seconds bureaux. Depuis que j'ai appris cela et que je l'ai fait asseoir pour en discuter, c'est l'enfer [...]. Chaque jour, c'est des reproches à n'en point finir. Elle dit que je ne m'occupe pas bien d'elle, et ne faisait que des remontrances. Même, ses copines ne s'en reviennent pas.

De disputes en disputes, elle a fini par partir avec l'enfant chez ses parents, sans que je n'en sois averti. J'ai été voir ces derniers pour réclamer mon enfant, mais elle s'y est opposée. Dans le même temps, elle a exigé de moi, en raison de notre mariage, que j'assume mes responsabilités vis-à-vis du garçon. Ce n'est pas que je ne veux pas. Mais, puisqu'elle a séquestré l'enfant, qu'elle s'en occupe. [...] Elle me faisait du chantage. Je vous jure, elle m'a même traîné devant les tribunaux pour cette affaire-là. Finalement, je n'en pouvais plus. J'avais assez patienté. Chacun a fini par aller de son côté. Ce qu'elle m'a fait endurer ? Hum ! (Interjection) Je ne l'oublierai jamais.» [Victor].

C'est vrai que l'on n'a pas pu avoir la version de la femme de Victor. Toutefois, en faisant une brève analyse des propos de celui-ci, on peut noter toute l'amertume, la douleur et le désarroi qu'il aurait vécu, les problèmes exacerbés par sa situation d'époux et qui seraient habilement exploités par son épouse contre sa personne. Ces exemples sont nombreux et les jeunes n'en seraient que plus au courant.

Il convient de noter alors que, le mariage peut être néfaste pour les époux, surtout s'il est conflictuel. Et quand c'est ainsi, il n'est pas du tout agréable pour les enfants. Dans ces conditions, loin d'être un creuset de bonheur et d'épanouissement pour les contractants et leurs descendants, il devient simplement une calamité. La question qui se pose, est de savoir si c'est uniquement cet aspect calamiteux de l'institution qu'est le mariage, qui conduit les jeunes conjoints à y renoncer ?

4.4. La perception de l'union libre chez les jeunes

4.4.1. Données relatives au profil des conjoints vivant en union libre

Dans cette rubrique, il sera essentiellement question de l'âge et du sexe des conjoints vivant en union libre, de leur niveau d'instruction, de la durée de l'union libre chez les conjoints de fait, de leur opinion sur la forme d'union étudiée, des avantages dont elle regorge, et enfin, des différents types d'unions libres.

4.4.1.1. Age et sexe des jeunes conjoints vivant en union libre

Le tableau ci-dessous permet de constater qu'il y a une très légère majorité d'hommes que de femmes. Ceci se traduit par 150 hommes contre 142 femmes. Une

analyse sexuée des âges révèle qu'il y a plus de femmes (46,5 %) que d'hommes (42 %) au niveau de la tranche d'âge [30-36 ans [qui, à elle seule, regroupe 44,2 % de l'effectif total des jeunes interrogées. Ce pourcentage est suivi de celui du groupe des jeunes interviewés, qui se trouvent dans la tranche d'âge [36-41 ans [. Cette tranche d'âge forme 26,7 % de l'ensemble des jeunes, et de façon désagrégée, 28,7 % d'hommes et 24,6 % de femmes.

Tableau X : Répartition des conjoints selon l'âge et le sexe

Age	Sexe				Total	
	Homme		Femme			
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
[18-24 ans [10	6,7	10	7,0	20	6,8
[24-30 ans [34	22,7	31	21,8	65	22,3
[30-36 ans [63	42,0	66	46,5	129	44,2
[36-41 ans [43	28,7	35	24,6	78	26,7
Total	150	100,0	142	100,0	292	100,0

Source : Données de terrain_2015

Il ressort de cette première lecture que les jeunes se trouvant dans la tranche d'âge [30-41 ans [, constituent la grande majorité (70,9 %) de ceux vivant en union libre. Par contre, le pourcentage restant, (29,1 %), regroupe les jeunes dont les âges sont compris dans les tranches de [18-24 ans [et [24-30 ans [, et qui sont respectivement de 6,8 % et 22,3 %. Toutes ces données statistiques montrent que les jeunes entrent en union libre déjà à 18 ans, et y restent pour une durée plus ou moins longue. Cette lecture se dégage du tableau X où, les jeunes vivant en union libre interrogés, ont des âges compris entre [18-41 ans [; et sont par ailleurs, des hommes et des femmes. Mais qu'en est-il de leur niveau d'instruction ?

4.4.1.2. Niveau d’instruction des jeunes conjoints vivant en union libre

L’examen du tableau relatif au niveau d’études le plus élevé atteint par des jeunes vivant en union libre, montre que 175 personnes, soit un taux de 60 % des interviewés, ont atteint le niveau universitaire. Parmi ces 175 personnes, il y a 78 hommes (52,0 %) et 97 femmes (68,3 %). 25,3 % de ces jeunes sont restés au niveau primaire, alors que 14,7 % sont au niveau secondaire.

Tableau XI : Répartition des conjoints selon le niveau d’études le plus élevé atteint

Quel est votre niveau d’études le plus élevé atteint ?	Sexe					
	Homme		Femme		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Primaire	41	27,3	33	23,2	74	25,3
Secondaire Inférieur	1	0,7	0	0,0	1	0,3
Secondaire supérieur	30	20,0	12	8,5	42	14,4
Universitaire	78	52,0	97	68,3	175	60
Total	150	100	142	100	292	100

Source : Données de terrain_2015

Ces résultats prouvent que, plus de la moitié des interviewés vivant en union libre, ont atteint le niveau universitaire. L’allongement ou la durée des études, pourrait être à la base du choix de ces jeunes, de vivre en union libre. Pour ceux dont le niveau d’étude est bas, la raison pourrait être le chômage ou le manque de moyens. Quoi qu’il en soit, il semble certain que la vie en union libre des jeunes, peut être expliquée par plusieurs raisons.

4.4.1.3. Durée de l’union libre chez les jeunes

Des informations issues du terrain, il se dégage que 83,9 % des jeunes conjoints ont une durée de vie en union libre, comprise entre [0 et 5ans [. 14,7 % d’entre eux, ont une durée de vie en union libre qui se situe entre [5 et 10ans [. Par ailleurs, 1,4 %

ont passé entre [10 et 15ans [de vie ensemble. C'est ce qu'illustre la figure 3 ci-dessous.

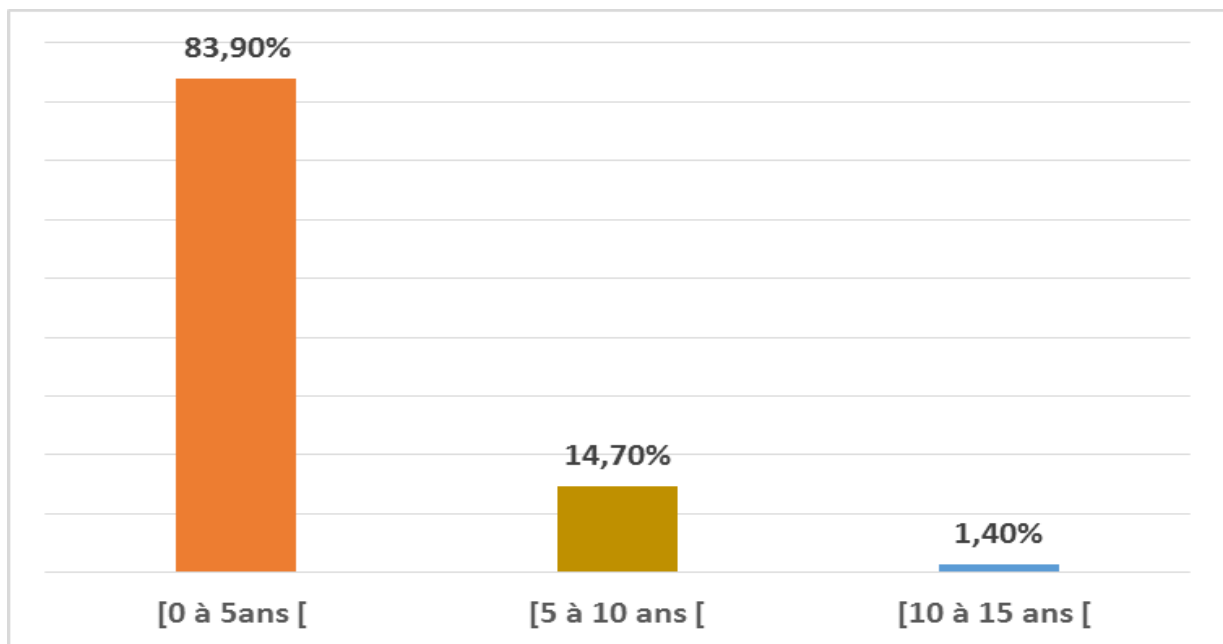


Figure 4 : Durée de l'union libre chez les jeunes conjoints

Source : Données de terrain_2015

4.4.1.4. Opinions des conjoints de fait au sujet de l'union libre

Globalement, les enquêtés envisagent à 96,92 %, l'union libre, comme une union à moins de responsabilités aux plans légal et économique. Ce pourcentage est suivi de celui de l'union libre considérée comme un mode de vie plus libre que le mariage (73,63 %). L'union libre est aussi perçue par les conjoints de fait à 68,84 %, comme une relation plus facile à rompre que le mariage. Pour d'autres, elle est une situation provisoire au mariage (65,75 %) et une union où les conjoints se doivent une affection réciproque (50,34 %). Seuls 48,29 % des jeunes déclarent que, l'union libre est une vie conjugale vécue en dehors du mariage. C'est ce que met en évidence le tableau ci-dessous.

Tableau XII : Opinions des jeunes conjoints de fait au sujet de l'union libre

Modalités de réponse	N	% (par rapport à n=292)
Un mode de vie plus libre que le mariage	215	73,63
Une situation provisoire au mariage	192	65,75
Une vie conjugale sans mariage	141	48,29
Une relation plus facile à rompre que le mariage	201	68,84
Moins de responsabilités aux plans légal, économique	283	96,92
L'affection réciproque des conjoints	147	50,34

Source : Données de terrain_2015

Au regard de ces points de vue, il émerge que les jeunes ont connaissance des caractéristiques de l'union libre, et peuvent par conséquent, la différencier avec le mariage. Pour ces jeunes, cette forme de vie commune a plus d'avantages que le mariage. Ceci se justifie par la réponse affirmative qu'ont apportée 76,7 % des jeunes interviewés (Tableau XIII).

Tableau XIII : Répartition des conjoints selon que l'union libre a plus d'avantages que le mariage.

Modalités de réponse	N	%
Oui	224	76,7
Non	40	13,7
Ne sait pas	28	9,6
Total	292	100,0

Source : Données de terrain_2015

Si, selon ces jeunes conjoints, l'union libre a plus d'avantages que le mariage, quels peuvent être ses privilèges ?

4.4.1.5. Avantages de l'union libre

Quand on interroge les jeunes conjoints sur les avantages de l'union libre, ils les lient presque tous au fait que cette forme d'union sert de test pour une relation plus permanente. De plus, pour certains d'entre eux (98,66 %), dans une vie en union libre, les conjoints de fait ne mettent pas ensemble leurs ressources financières. Cette réponse avancée, appuie celle des conjoints qui pensent que l'union libre est moins institutionnalisée (95,53 %). C'est ce qui ressort de l'analyse du tableau XIII.

Tableau XIV : Répartition des jeunes conjoints selon les avantages de l'union libre

Modalités de réponse	N	% (par rapport à n=224)
Disponibilité sexuelle	112	50,0
Échapper à l'emprise familiale	107	47,77
Pas de ressources financières communes	221	98,66
Sert de test pour une relation plus permanente	224	100,0
Moins institutionnalisée	214	95,53

Source : Données de terrain_2015

Au-delà des avantages sus-évoqués, les cibles ont également fait cas de la disponibilité sexuelle (50 %), et de ce que l'union libre permet aux conjoints de s'échapper de l'emprise de leurs familles (47,77 %). Ces résultats montrent, à quel point, les jeunes défendent leur choix conjugal, en y attribuant des favoris.

4.4.1.6. Typologie des unions libres

La présentation de la typologie des unions libres, s'est basée sur celle établie par Villeneuve-Gokalp en 1990. Cet auteur distingue quatre types d'union libre que sont : l'union éphémère, le prélude ou test au mariage, l'union libre sans engagement et l'union libre avec engagement. Ces différentes formes d'unions libres sont présentées aux personnes interrogées, dans le but d'identifier celles dans lesquelles elles se retrouvent. L'analyse des résultats, (Figure 4), montre que : 32,53 % des jeunes conjoints sont dans une union libre sans engagement, alors que pour 28,42 %, leur l'union libre est vue comme un prélude ou un test au mariage. 20,90 % et 18,15% sont respectivement dans une union libre avec engagement et dans une union éphémère.

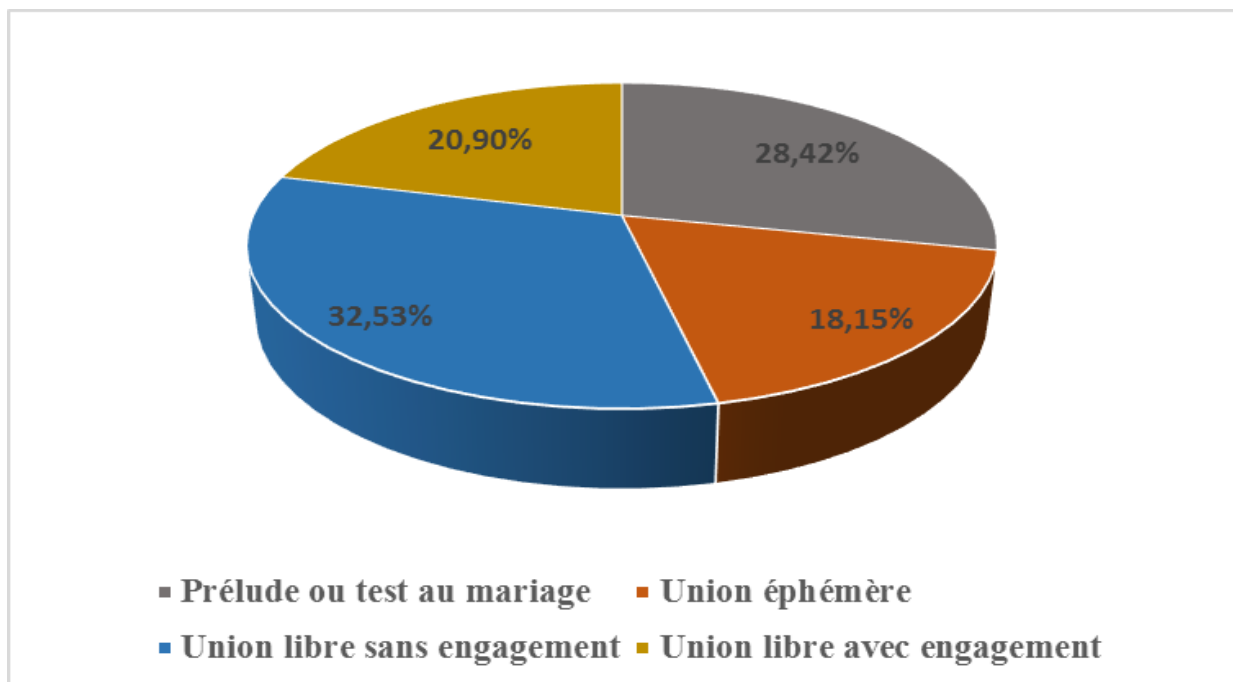


Figure 5 : Typologie des unions libres selon les jeunes conjoints

Source : Données de terrain_2015

Il se dégage de ces résultats que les jeunes conjoints se retrouvent dans les quatre types d'unions libres établies par Villeneuve-Gokalp (1990). Pour cet auteur cité par Gherghel (2005), on parle d'union éphémère si la durée de cohabitation est inférieure à trois ans, et suivie d'une rupture par la suite. Lorsque la durée de

cohabitation est inférieure à trois ans et qu'un mariage suit cette période, on parle de test ou prélude au mariage. Les résultats obtenus auprès des jeunes conjoints liés à ce type de cohabitation, ne sont pas négligeables. Pour ceux qui se retrouvent dans ce cas, l'union libre constitue un test au mariage. Dans les cas de figure où la durée de cohabitation est supérieure à trois ans et qu'il n'y a ni mariage ni naissance dans ces trois ans, il s'agit d'une union libre sans engagement. La majorité des conjoints interviewés (32,53 %) sont dans ce type d'union qui paraît le plus fréquent parmi les autres types. Toujours dans la logique où la durée de cohabitation est supérieure à trois ans, s'il y a une naissance au cours de ces trois premières années, alors il s'agit d'union libre avec engagement. Les jeunes qui se retrouvent dans ce cas, ont des comportements qui ne sont pas loin de ceux qui sont déjà mariés. Mais qu'en est-il de la stabilité de ces types d'union libre ?

4.5. L'union libre : entre « stabilité » et « instabilité » ?

Les types d'unions libres, dans leur majorité, ne sont pas stables. C'est ce qui émerge de façon générale de l'analyse du tableau ci-dessous. La preuve, les statistiques de 66,10 % ; 97,60 % et 69,52 % expriment respectivement l'instabilité des types d'union relatifs au prélude ou test au mariage, à l'union éphémère et à l'union libre sans engagement. Par contre, pour 68,84 %, l'union libre avec engagement est stable.

Tableau XV : Répartition des jeunes conjoints selon la « stabilité » ou l'« instabilité » des types d'unions libres consenties

Types d'unions libres	Stable		Instable	
	Effectif	%	Effectif	%
Prélude ou test au mariage (n=292)	99	33,90	193	66,10
Union éphémère (n=292)	7	2,40	285	97,60
Union libre sans engagement (n=292)	89	30,48	203	69,52
Union libre avec engagement (n=292)	201	68,84	91	31,16

Source : Données de terrain_2015

Il peut être donc affirmé que les types d'unions libres ne sont pas homogènes, et leur manifestation et durée dans le temps, dépendent de leurs natures stable ou instable. C'est ce que montre l'extrait d'entretien avec William.

« [...] Vous savez ? Quand je vivais avec ma première conjointe, moi-même, j'ai remarqué que notre relation n'était pas stable. Chacun de nous deux menait une vie parallèle. Moi, je reconnais que j'étais également avec celle qui vit aujourd'hui avec moi. La première faisait aussi des doubles jeux. [...] Non, je ne lui en veux pas. On ne s'était entendu sur rien. Ce sont les fréquentations qui nous ont poussés au sexe. On s'est séparé après quelque temps, à cause d'une dispute. Celle qui est avec moi, je la sens engagée ; mais Dieu seul sait la vérité. [...] Je peux vous dire que, c'est la jalousie et le manque de confiance, qui mettent souvent terme à ces types de relations sans engagement formel. [...] Je prie, pour que ça marche avec celle-ci. Car, il y a déjà de petits problèmes. » [William, homme en union libre, 39 ans, 18/07/2015].

L'analyse de cette portion d'entretien révèle que, les jeunes conjoints sont conscients du fait que les différents types d'unions libres sont instables, vu le manque d'engagement qu'ils ont l'un envers l'autre. Ceci pose encore la question de fidélité des conjoints dans ces types de relation.

4.6. Discussion des résultats de l'hypothèse n°1

Le mariage est une institution qui comporte des normes prescrivant les droits et obligations des conjoints, de la société à leur égard, ainsi que des conjoints à titre de parents. Ce point de vue qui ressort des résultats, est partagé par plusieurs auteurs comme Amato (2004) ; Heimdal et Houseknecht (2003) ; Ambert (2002) ; Daniel (1996) ; Laumann et *al.* (1994) ; etc. En outre, il responsabiliserait davantage les uns et les autres, ce qui éloignerait beaucoup des comportements déviants (Laub et *al.*, 1998). Le mariage fournit aussi des liens sociaux plus visibles entre deux familles, et possède un potentiel accru pour augmenter le soutien social (Amato, 2004 ; Fourn, 2011). L'engagement à cette institution, constitue pour les jeunes conjoints un élément fondamental, mais qui n'est pas chose facile ; ce qu'a déjà affirmé Ambert, (2005) en s'appuyant sur Johnson (1999). Pour cet auteur, « *l'engagement constitue un aspect clé et multidimensionnel de l'institution qu'est le mariage - à l'instar de la fidélité -, quoique dans beaucoup de sociétés, on ne l'exige que des femmes* » (Ambert, 2005 :

5). Le mariage, au-delà de ces aspects soulignés, a également comme avantage de permettre aux partenaires d'avoir une relation sexuelle épanouie, puisqu'il admet le partenariat sexuel des conjoints. Les travaux de Laumann et *al.* (1994) semblent confirmer la tendance qui prédomine dans l'analyse, en ce sens qu'ils ont démontré que les femmes et les hommes sont beaucoup plus heureux, quand ils n'ont eu qu'un partenaire sexuel au cours des douze derniers mois, et qu'ils sont mariés à cette personne. Par ailleurs, ils concluent qu'un partenariat sexuel monogame, procure un haut niveau de satisfaction et de plaisir ; ce qui fait du mariage un creuset sexuellement avantageux pour les époux, dès lors que ces derniers sont plus enclins à la monogamie sexuelle que les couples non mariés. Par conséquent, cette forme d'union a une grande valeur symbolique, parce qu'elle est encore plus institutionnalisée, et « *permet aux individus d'investir dans le partenariat avec une moins grande crainte d'abandon* » (Cherlin, 2004 : 855).

Une autre tendance prédominante dans l'analyse des résultats, est que le mariage constitue une source de bien-être financier pour les conjoints dans le couple. Cette position est plus soulignée par les femmes qui pensent que, le mariage leur permet d'être en sécurité contre les aléas financiers ; ce qui n'est pas souvent le cas, quand l'on se retrouve dans une simple relation. Ceci fait d'ailleurs dire à Lillard et Waite (1995), que le mariage est une police d'assurance pour les femmes. D'ailleurs, des études avérées ont également confirmé cette hypothèse. C'est le cas de Sauvé (2002) qui a conclu, qu'un homme marié connaît une situation financière plus avantageuse qu'un célibataire, si son épouse travaille. Par ailleurs, selon Lerman (2002), « *La présence de plus d'un soutien économique, permet de diversifier les risques associés au chômage, aux salaires perdus* ». Dans une telle logique, le ménage ne peut que mieux se porter, d'autant qu'il y aura une facilité financière à faire face aux dépenses quotidiennes, en matière d'alimentation et de santé du ménage ; en l'occurrence, pour les enfants qui, selon les répondants, pourraient jouir d'un bien-être psycho-social, lorsqu'ils vivent avec des parents mariés. En faisant une analyse comparée, nombre d'investigations scientifiques semblent leur donner raison. En effet, elles sont nombreuses à avoir souligné que les enfants sont les grands bénéficiaires du mariage de leurs parents (Gallagher et Waite, 2000), quand ceux-ci jouent pleinement

leur rôle de père et mère, et font abstraction des scènes de conflits devant leurs progénitures. Ceci est particulièrement vrai, car, les enfants vivant avec des parents mariés ou en union libre, et qui sont constamment témoins de conflits, sont désavantagés par rapport à ceux qui se retrouvent dans des ménages biparentaux et même monoparentaux, mais où les conflits sont minorés (Jekielek, 1998). C'est dire que les mariages conflictuels sont nuisibles aux enfants, et que les divorces, dans ces conditions, peuvent leur être favorables (Amato et Booth, 1997). Le mariage peut donc assurer la santé psycho-sociale des enfants, si certains préalables qui y sont favorables, sont remplies.

Les résultats issus de la recherche, ont également montré que l'institution du mariage ne regorge pas que d'avantages. Pour certains jeunes, elle renferme beaucoup de contraintes, au point où la contracter, pourrait bien s'apparenter à une auto-condamnation. Pour d'autres, elle n'est pas importante dans la mesure où l'on constate, de jour en jour, une hausse du nombre de divorces. Elle représente également une perte de liberté ou une forme d'union, qui a perdu son effet de mode. Le mariage serait de ce fait vécu comme une « calamité » pour nombre de jeunes gens. Plusieurs travaux dont ceux d'Ambert (2005c, 2002a, 2002b), ont mis en exergue ce côté négatif de cette forme d'union. Il émerge de ces analyses que le mariage n'est plus l'unique référence pour vivre en couple. A partir de ce point de vue, on pourrait inférer que les attitudes des jeunes conjoints vis-à-vis du mariage, ont connu des modifications observables à travers leur réticence, de plus en plus prononcée à son égard ; d'où leur option pour l'union libre. Mais qu'elles sont leurs perceptions et vécu de l'union libre ?

Avant de répondre à cette question, il convient de faire la nuance par rapport à la propagation de l'union libre, qu'elle soit adoptée en première union, comme stratégie d'entrée dans la vie conjugale ; ou en seconde union comme moyen de retour à la vie conjugale après un divorce ou un décès de conjoint. Cette distinction paraît nécessaire, parce que toute vie à deux hors mariage, n'est pas nécessairement une union libre, et toutes les unions libres n'ont pas la même portée sociale, ni les mêmes motivations. La diversité des formes de vie commune hors mariage, est remarquable

aujourd'hui, et donne ainsi raison de croire que les sens en terme de signification, que peuvent prendre ces formes de vie, sont aussi variés. Pour ce qui concerne cette recherche, l'union libre conduit les partenaires soit au mariage, soit à la stagnation, soit à la séparation ; et les première et deuxième éventualité, s'observent chez bon nombre d'acteurs. En dépit de cette situation, l'union libre voit sa proportion grandir et se perpétuer dans la société. Cette forme d'union fait des partenaires, des sujets non mariés, mais vivant comme dans une famille. En clair, deux angles d'analyse s'offrent au chercheur, au regard de ces considérants. Il y a l'union libre comme choix et option durable, à distinguer de l'union libre perçue comme une simple étape courte et limitée, servant de processus d'insertion dans la vie conjugale formelle. En fonction du choix de l'une ou l'autre de ces deux options, Villeneuve-Gokalp (1990) a constaté que, les couples qui adoptent une union libre, le font pour valoriser leur autonomie et leur liberté individuelle, et ce, en refusant la normativité institutionnalisée. Se fondant sur ces informations, la présente recherche révèle que les jeunes conjoints ont une bonne connaissance de l'union libre. A cet effet, à leur avis, l'union libre donne lieu à la cohabitation qui est une pratique sociale quelque peu instable et relativement appréciable. Pour ces derniers, cette forme de cohabitation est vue comme une union à moins de responsabilités aux plans légal et économique. Allant dans ce sens, Fourn (2011) a affirmé que l'union libre n'a rien de solide ni de définitif, et ne peut remplacer le mariage ni lui être assimilée. Cependant, en la comparant au mariage, les jeunes conjoints estiment que l'union libre est un mode de vie plus libre, et une relation plus facile à rompre que le mariage. C'est une situation provisoire au mariage. Ces quelques caractéristiques évoquées par les jeunes conjoints, rejoignent la position de Ambert (2005) pour qui, l'union libre est souvent perçue comme impliquant moins de responsabilités aux niveaux légal, économique, voire émotionnel. L'auteur a ajouté que ce type d'union est d'abord et avant tout une relation sexuelle et émotionnelle, dans le contexte d'une vie commune. Pour leur part, Bumpass et *al.* (1991) ont avancé que certaines personnes choisissent l'union libre parce que cela requiert, selon elles, moins de fidélité sexuelle que le mariage. Cette situation amène les acteurs en union libre, à développer des attitudes plus ou moins répulsives, face au mariage. Ces attitudes se dressent contre les aspects contraignants de cette institution. Toutefois, les

données de terrain révèlent que le nombre de plus en plus important d'hommes et de femmes, de diverses catégories sociales, optant pour l'union libre comme arrangement de vie durable ou temporaire, se concentre chez les jeunes conjoints dont le niveau d'étude le plus élevé, est l'université. Néanmoins, certains auteurs ne partagent pas ce point de vue. Selon Bumpass et Lu (2002) par exemple, l'union libre est plus répandue parmi les couples à faible niveau de scolarité. Il est donc clair, que les deux recherches ne sont pas arrivées à la même conclusion, du moins, sur cet aspect de la question. Mais si les jeunes préfèrent l'union libre au détriment du mariage, quels sont les types de cohabitation auxquels ils font recours ?

Les réponses apportées par cette recherche, permettent d'identifier quatre types d'union libre à la lumière des travaux de Gherghel (2005) prenant appui sur Villeneuve-Gokalp (1990). Ce dernier a souligné la diversité des formes familiales, en faisant une analyse du devenir des unions en fonction d'évènements jalonnant la trajectoire conjugale tels que : la formation du couple, la naissance du premier enfant, le mariage et la séparation. Il fait remarquer à travers un certain nombre d'enquêtes réalisées en 1986, sur les situations familiales, qu'il existe des types d'unions libres ayant des significations divergentes. Des différents couples étudiés, l'auteur a distingué des conjoints pour lesquels l'union libre prend un sens qui lui confère une image de « prélude au mariage », en ce sens que pour eux, cette forme de vie commune est une situation provisoire qui précède le mariage sans le remplacer. Dans ce cas, sa durée est inférieure à un an et au bout de laquelle a lieu le mariage. Pour d'autres chez qui la durée de l'union libre se situe entre un et trois ans avant le mariage, la vie conjugale prend le sens de « test avant le mariage » et est destinée à vérifier l'efficacité du choix du conjoint en vue d'une certaine formalisation de leur union. Généralement, suite à des périodes aussi longue de cohabitation, le mariage se célèbre au cours de la première grossesse, dans le but de régulariser l'union de fait. L'auteur note aussi des unions libres de type, « unions éphémères » de durée inférieure à trois ans et considérées comme des périodes passagères de la trajectoire conjugale, ou encore, des modalités de vie ensemble sans engagement. Au-delà de trois ans, un couple en union libre sans enfants, qualifie cette union de « stable sans engagement ». Au vue de ces modalités, la dénomination « union libre » pour Villeneuve-Gokalp

(1990) doit s'appliquer aux couples menant une vie de famille sans être mariés, c'est-à-dire des couples durables ayant des enfants, un budget et un logement commun. Cet argument ne reçoit pas l'assentiment de plusieurs autres chercheurs, à l'instar de Fopa Diesse (2014), Todd (2009), Antiane (2002), Djianou Kanga (2011) et Houédokoho (1995) qui ont une autre conception de l'union libre. Quoiqu'il en soit, les types d'unions libres, dans leur majorité, ne sont pas stables ; car, ils ont tendance à se dissoudre plus rapidement que les mariages, une conclusion à laquelle est parvenue cette recherche. D'ailleurs, Kiernan (2001) et Heuveline et Timberlake (2004) font constater que la stabilité des unions libres dépend en partie de l'évolution de la société par rapport à cette forme de vie conjugale, et sur les raisons pour lesquelles un couple vit en union libre. « *Il se pourrait bien que l'instabilité soit inhérente à la nature précaire de l'union libre et/ou à une union libre commencée à la hâte. Ces unions libres précaires ressemblent plus à une forme de fréquentations « surévaluées » qu'aux autres types d'unions libres* » Ambert (2005 : 11).

4.7. Synthèse des résultats et vérification de l'hypothèse n°1

Des analyses faites, on retiendra que les jeunes, mariés ou non, ont une conception assez variée de la notion du mariage. Pour la plupart d'entre eux, le mariage équivaut spontanément au mariage religieux, lequel, par contre, n'est qu'une de ses variantes avec lequel il est confondu, avec tout son caractère esthétique, faste et théâtral. De même, il est dit déterminé par l'amour réciproque que les conjoints éprouvent l'un pour l'autre, et va bien au-delà du simple accomplissement de l'acte d'union, pour se vêtir d'un manteau sacré qui suscite l'inquiétude, mais en même temps la bénédiction. Il s'agit d'un acte responsable qui lie l'homme et la femme sous le label du vrai amour, celui qui sait supporter la pire des épreuves à travers le temps. Par ailleurs, il est perçu comme une source de bonheur aussi bien pour les époux que pour les enfants, et ceci, aux plans : psychologique, sexuel et financier pour les uns, puis psychosocial et affectif pour les autres. Partant, il a d'importants avantages pour la société entière. Cependant, il peut se révéler être un désastre pour les époux et les enfants, surtout s'il est constamment conflictuel. Dans ce cas, le divorce, la

monoparentalité ou la biparentalité en union de fait, et moins porteur de conflits, seraient plus bienfaisants. Et que dire de leurs perceptions et vécu de l'union libre ?

Les perceptions et vécu de l'union libre par les jeunes conjoints, diffèrent d'un acteur à l'autre. Il s'en suit donc que les réalités que vivent les partenaires évoluant dans ce type d'union, divergent selon les couples. Dans cet élan, la situation d'union libre découle de diverses intentions portées par les acteurs sociaux et les conjoints, et n'a pas de ce fait, la même portée sociale. Elle induit, en général, le report par les partenaires du mariage formel, et est appréhendée par ces derniers comme une union impliquant moins de responsabilités aux plans légal et économique. Dès lors, l'union libre pour les jeunes conjoints constitue une forme de mise en couple plus libre que le mariage. Ces implications qui la caractérisent, l'affublent d'une image plus ou moins dépréciative par rapport au mariage. Néanmoins, l'union libre a aussi plusieurs avantages qui la distinguent du mariage, en lui conférant une image positive, selon l'appréciation des jeunes interviewés. Lorsqu'on s'aventure à chercher auprès des jeunes les divers avantages de l'union libre, certains reliefs positifs, selon eux, apparaissent. D'abord, être en union libre pour les jeunes, sous-entend le fait d'être ensemble, sous le même toit en tant que mari et femme. Cette cohabitation donne le champ libre à l'éventualité des relations sexuelles, vue l'attirance naturelle et primitive entre l'homme et la femme. Les résultats ont également montré que l'union libre sert de test pour le mariage et est moins institutionnalisée. Dans l'union libre, la cohabitation des conjoints est, à leur avis, temporelle et sporadique. Elle est à cet effet instable, sauf si l'arrivée d'un enfant contraint les jeunes à rendre la relation stable. Sur cette base, les jeunes conjoints distinguent quatre types d'union libre que sont : l'union libre sans engagement ; l'union libre perçue comme un prélude ou un test au mariage ; l'union libre avec engagement et l'union éphémère. Quant aux partenaires dans ces types d'unions, ils n'ont juridiquement aucun droit ou devoir, l'un envers l'autre. Leurs rapports conjugaux se basent majoritairement sur la négociation et l'entente, c'est-à-dire le consensus au sein du couple. Dans la pratique, aucun conjoint n'a le pouvoir de s'imposer à l'autre dans le couple. Ce fait est sérieusement revendiqué par les partenaires, soit oralement, ou à travers leurs conduites en cas de conflits ou mésententes. Ainsi la possibilité d'interruption de la vie conjugale à tout moment,

donne lieu à une instabilité constante qui plane sur le couple, et dans l'esprit de chaque conjoint. Cette instabilité caractérise, elle aussi, les relations en union libre.

Au vue de tout ceci, on peut dire, en général, que les jeunes ont une bonne opinion du mariage, même s'ils craignent de s'y aventurer, préférant l'union libre. Bien que l'institution qu'est le mariage soit quelque peu redoutée, ils sont nombreux - surtout les femmes - à rêver de se marier un jour avec leur conjoint(e) avec qui, ils (elles) vivent en union de fait. C'est dire que la conception qui veut que les jeunes couples fuient le mariage, se brise à l'épreuve des faits, du moins, lorsqu'on considère cette aspiration des jeunes conjoints. Tout porte donc à croire que les perceptions plutôt bonnes des jeunes du mariage et des responsabilités y afférentes, influencent leur engagement face à cette institution - sinon, ils seraient nombreux à être mariés -. Toutefois, il demeure aussi évident que, ces jeunes couples ont un engouement pour l'union libre à cause de leurs conditions socio-économiques. Au regard de ces résultats, l'hypothèse selon laquelle « les perceptions sociales du mariage et des responsabilités y afférentes, expliquent le choix préférentiel des jeunes pour une union libre », est confirmée.

A l'issue de ce chapitre, il faut retenir que les jeunes ont une conception assez variée du mariage à travers lequel, ils voient de façon spontanée pour la plupart, une cérémonie religieuse organisée et réalisée avec plein de décors luxueux, faisant penser systématiquement à des dépenses ostentatoires. Or, cette dernière n'est qu'une variante des différentes formes de mariages existants. De plus, le mariage revêt pour ces jeunes, un caractère sacré qui suscite en même temps en eux, une inquiétude liée aux obligations qui s'y lient, mais aussi une impression de bénédiction qu'il procure. A leur entendement, le mariage est un acte responsable liant l'homme et la femme, sous la base d'un amour sincère et durable. Il procure aux contractants un bonheur sur les plans psychologique, sexuel, financier, affectif et social. Il constitue ainsi, un fait avantageux pour la société. Cependant, le mariage peut constituer pour les jeunes conjoints, ainsi qu'éventuellement pour leurs enfants, une expérience pénible et répréhensible, lorsque naissent au sein du foyer, un environnement conflictuel et tendu. Dans de pareilles situations, il peut être soldé par une rupture.

L'union libre, quant à elle, est l'objet de représentation et de vécu divers chez les acteurs, et spécifiquement dans leurs couples respectifs. On comprend alors par-là, que l'union libre n'a pas la même portée sociale chez les individus. Pour ces derniers, elle est vue comme une forme de vie conjugale moins obligeante que le mariage, et favorise le report incessant du mariage formel par les jeunes conjoints. Pour ces raisons, en comparaison avec le mariage, l'union libre est peinte d'une image négative, quand bien même, pour les interviewés, elle a des avantages. D'un côté, elle permet la cohabitation sous le même toit, de l'homme et de sa conjointe, donnant ainsi un libre accès à la satisfaction des besoins sexuels. De plus, elle sert de test pour le mariage en leur épargnant la forte institutionnalisation de ce dernier. Cependant, son caractère sporadique, la rend instable. Cette instabilité qui caractérise l'union libre, découle du fait qu'elle n'impose aucun devoir ni ne garantit aucun droit, du moins juridiquement, aux conjoints. Aucun conjoint n'a le droit de s'imposer à l'autre. Le consensus et les négociations, sont les seuls règles qui permettent aux couples de fonctionner ; ce qui veut dire que le risque de rupture de l'union, est permanent. Les résultats font également distinguer quatre types d'unions libres. Ces types ont, à des différences près, des particularités spécifiques. Il s'agit de l'union libre sans engagement, de l'union libre vue comme un prélude ou un test au mariage, de l'union libre avec engagement et de l'union éphémère.

En définitive, les jeunes ont, malgré leur crainte du mariage, une bonne perception de cette institution. Leur option fréquente pour l'union libre, est liée à une pluralité de raisons, qu'eux-mêmes avancent. Se marier un jour avec leur partenaire, malgré les réalités relatives au mariage, est un rêve pour plus d'un, et particulièrement pour les femmes qui sont pour l'instant, en union libre. Mais, au-delà des raisons avancées par les jeunes pour se mettre en union libre, bien qu'ils ont une bonne appréhension du mariage, quelle peut être la place des déterminants socio-économiques ?

CHAPITRE V : LA SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE DES JEUNES ET LEUR ENGAGEMENT AU MARIAGE

Le mariage, un acte social, se réalise suivant des règles coutumières, civiles ou religieuses. Ces règles impliquent les époux à travers un certain nombre de responsabilités, surtout ceux d'ordre économique. Pour tirer de meilleurs avantages de leur union et réduire les tensions conjugales, ces derniers doivent garantir au foyer une certaine aisance matérielle et financière. Le mariage reste ainsi tributaire de plusieurs exigences, ici financière, auxquelles les jeunes époux doivent faire allégeance, afin de réussir leur union. Une question se dessine alors, et consiste à savoir si la plupart des jeunes sont à même de satisfaire à cette exigence. Cette interrogation reste le fil conducteur de ce chapitre. Ceci permettra de voir s'il existe un possible rapport de dépendance entre la situation socio-économique des jeunes, et leur engagement dans le mariage. Dans ce cadre, les réflexions seront axées sur des indicateurs tels que : le salaire, l'emploi et le revenu, d'une part ; puis les responsabilités des conjoints dans leur ménage, et leur appréciation de la vie conjugale, d'autre part.

5.1. De la précarité de l'emploi chez les jeunes

S'intéressant au fait de savoir si les jeunes conjoints disposent ou non d'un emploi, les résultats du tableau XVI révèlent à l'analyse que, 200 personnes, soit 68,5 %, ont déclaré disposer d'un emploi ; alors que 31,5 % soit 92 personnes n'en disposent pas.

Tableau XVI : Répartition des jeunes conjoints selon qu'ils disposent ou pas d'un emploi

Modalités de réponse	N	%
Oui	200	68,5
Non	92	31,5
Total	292	100,0

Source : Données de terrain_2015

Ces données montrent que la majorité des jeunes conjoints de l'échantillon, ont un emploi. La plupart de ces jeunes exercent des métiers, mais ce sont surtout des travaux qui sont loin d'être leur arme de formation. La catégorie des chômeurs, renferme dès lors des jeunes qui sont en chômage forcé ou de manière involontaire, compte tenu de la disponibilité de l'emploi sur le marché et de la situation socio-économique du pays. Cependant, pour ceux qui déclarent disposer d'un emploi, l'analyse du tableau XVII montre que ces emplois relèvent de différents secteurs.

Tableau XVII : Répartition des jeunes conjoints selon leurs secteurs d'emploi

Modalités de réponse	N	%
Ouvrier (ère) du secteur public ou privé	47	16,1
Employé (e) du secteur public ou privé	38	13,0
Cadre du secteur public ou privé	1	0,3
Indépendant (e), artisan (e) / commerçant (e)	36	12,3
Indépendant (e) agriculteur (trice)	41	14,0
Indépendant (e) profession libérale	37	12,7
Jamais eu de travail rémunéré	92	31,5
Total	292	100,0

Source : Données de terrain_2015

De l'observation des données, il se dégage en effet que, pour les 200 personnes disposant d'un emploi (tableau XVI), 47 soit 16,1 % sont des ouvriers du secteur public ou privé ; 41 soit 14% sont indépendants agriculteurs ; 13 % soit 38 personnes sont des employés du secteur public ou privé ; 36 soit 12,3 % sont des indépendants artisans ou commerçants ; 37 soit 12,7 % sont des indépendants à profession libérale. Seule une personne a affirmé être un cadre du secteur public. Il faut toutefois préciser que 92 personnes, soit 31,5 % n'ont jamais eu de travail rémunéré. Ils déclarent se « débrouiller », pour faire face à leurs besoins, ce que semble mettre en exergue les extraits d'entretien suivants :

« [...] Je suis ouvrier, et je me débrouille pour gagner ma vie. Même si c'est difficile, il faut faire avec. Je suis fier de ce que je fais, et tant que ça m'aide à gagner, c'est bien. [...] » [Léonard, Ouvrier, 30 ans, 11/08/15].

Un autre informateur, indépendant révèle :

« Je m'appelle Issah. Vous devez savoir que la situation liée à l'emploi qui prévaut dans notre pays, est difficile. Je suis tellement préoccupé au point que, pour pouvoir survivre, j'ai créé mon propre entreprise pour faire quelque chose, afin de surmonter mes difficultés financières [...]. » [Issah, Profession libérale, 29 ans, 14/08/15].

Un troisième déclare :

« [...] Je suis coursier dans une entreprise privée de la place. Je gagne bien ma vie. De plus, j'ai un autre boulot à temps partiel dans une autre entreprise de la place. Donc, je ne me plains pas. [...] » [Moïse, Employé dans un secteur privé, 31 ans, 12/08/15].

De ces extraits, se dégagent trois pôles majeurs d'activités chez les jeunes conjoints : ceux qui sont dans le public, le privé et ceux qui travaillent à leur propre compte, c'est-à-dire dans des activités libérales.

Mais dans leur globalité, lorsque l'on jette un regard sur les différents emplois occupés par les jeunes conjoints mariés, ou non interrogés lors de la phase empirique de cette recherche, on constate qu'à part les sans-emploi et chômeurs identifiés (31,5 %), 114 jeunes conjoints, soit 39 % ont un emploi instable, et 29,4 % soit 86 personnes ont un emploi stable. C'est ce qui apparaît de la figure 6.

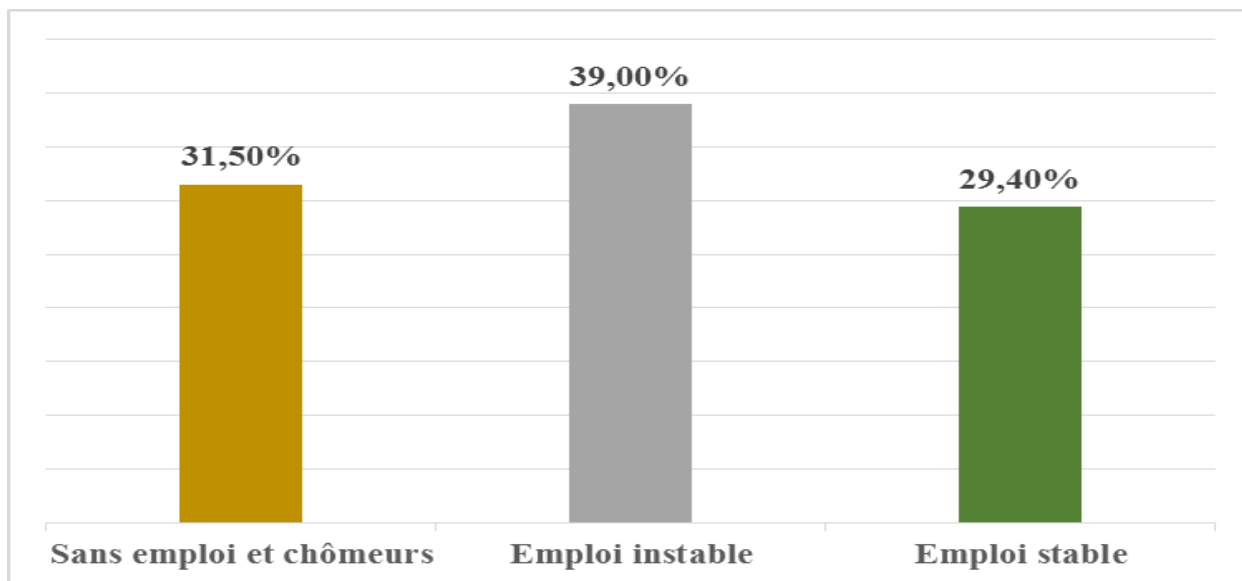


Figure 6 : Répartition des enquêtés selon le type d'emploi

Source : Données de terrain_2015

Ces statistiques sont révélatrices du fait que, même la majorité des personnes ayant affirmé disposer d'un travail, n'ont pas un emploi stable. Ainsi, pour le moins qu'on puisse dire, ces informateurs sont dans une situation de précarité relative à l'emploi : sans emploi, chômeur, emploi instable. Ils sont donc sans salaire régulier. Certains d'entre eux n'ont pas hésité de dévoiler qu'ils se débrouillent pour survivre, en menant de petites activités ponctuelles qui s'offrent à eux, ou en sollicitant des emprunts. Les propos de Thomas, la trentaine, au chômage, sont assez illustratifs à cet effet.

« [...] Je travaillais en tant que comptable dans une société de micro-finance. La société a connu des problèmes et, depuis, on est à la maison. Actuellement, on se débrouille pour survivre à la maison. On est endetté jusqu'au cou. J'ai cherché, en vain, des heures de vacation dans les collèges de la place. Je suis obligé de passer d'amis en amis, pour prêter de l'argent, ou faire de ces petites enquêtes temporaires qui viennent par moment. Dans ces conditions, comment est-ce que vous pouvez prétendre vous marier ? Quelle femme accepterait se marier à quelqu'un, qui n'a pas une situation financière stable ? Elle va se sentir en insécurité avec vous. » [Extrait d'entretien avec Thomas, Chômeur, 33 ans, 07/08/15].

De ces propos, il est assez remarquable de voir que, l'acte de mariage est étroitement associé à une certaine stabilité financière dans le couple. Ceci est d'autant plus certain que, le fait d'avoir une situation financière stable ou un niveau de revenu élevé, permet de faire face aux difficultés matérielles, lesquelles peuvent aussi être des sources de tensions. Dans cette logique, il est difficile de se marier, puisqu'on vit dans une situation de précarité financière occasionnée notamment par le chômage, ou une situation de sans emploi. Et lorsque le futur marié doit faire face à la dot, une institution sociale souvent indissociable du mariage dans le contexte africain, et plus particulièrement béninois, la difficulté devient plus manifeste.

5.2. La dot : un obstacle à l'engagement des jeunes conjoints au mariage ?

L'aspect prestigieux que revêt le mariage, fait que sa célébration se rapporte de plus en plus aux coûts financiers. Ceux-ci semblent dissuader plus d'un, en l'occurrence les hommes, dans leur projet de mariage. En effet, quel que soit le régime souhaité, la réalisation du mariage implique les dépenses d'organisation des festivités, y compris celles inhérentes à la dot. L'entrevue avec un conjoint, laisse croire que la dot est devenue une institution qui tend vers un aspect coercitif, lié au mariage. Celui-ci s'exprime en ces termes :

« Il est difficile de se marier de nos jours, si tu ne fais pas le préalable qu'est la dot. C'est devenu un problème auquel les hommes ne peuvent échapper, s'ils veulent être dignes de leurs épouses. Et la grande dot est encore plus coûteuse. C'est difficile ! Mais pour faire plaisir à sa future femme, on met tous les moyens nécessaires en œuvre. Ce n'était pas ça dans l'ancien temps ! La dot ne coûtait pas si chère. Mais aujourd'hui, c'est devenu une histoire d'argent. Si tu n'as pas les moyens, difficilement, tu pourras doter ta future femme. [...]. Des fois, il faut être patient avant de faire la dot. C'est comme si, on y était vraiment obligé. Je pense même que c'est ce que d'autres hommes fuient, et refusent de se marier. [...] » [Romuald, marié, 42 ans, 13/08/15].

De ces propos, il ressort que la dot est maintenant un fait contraignant. Lorsque Romuald affirme : *« Ce n'était pas ça dans l'ancien temps ! La dot ne coûtait pas si chère. Mais aujourd'hui, c'est devenu une histoire d'argent. Si tu n'as pas les moyens, difficilement, tu pourras doter ta future femme »*, il montre dans quelle mesure, la dot

est devenue une histoire financière et un moment de réflexion pour les hommes qui désirent se marier. En effet, généralement au Bénin, le paiement de cette redevance, élément essentiel du mariage traditionnel, qui symbolise normalement la reconnaissance, par le futur époux et sa famille, de tous les efforts fournis par les parents dans l'éducation de cette femme, vient souvent en prélude à la célébration du mariage civil ou du mariage religieux, dans certaines aires culturelles.

De fait, la dimension contraignante de la dot est plus liée à un certain nombre d'avantages. Premièrement, d'un point de vue social, elle symbolise les fiançailles et officialise le fait que les fiancés sont « pris », protégeant ainsi, *a priori*, les époux des velléités d'éventuels prétendants dans la sphère publique. Deuxièmement, il s'agit d'un moyen pour le futur marié de négocier et de faciliter son acceptation, par sa nouvelle famille. Et troisièmement, c'est un élément qui symbolise la capacité du jeune homme, à prendre en charge sa future épouse. De ce fait, l'homme, par sa capacité financière, doit prouver à la famille qu'il est capable de prendre soin de sa future épouse. Les entretiens ont en effet révélé que, l'homme réalise la dot, non seulement comme une institution sociale établie, mais aussi comme un moyen de gagner le respect et la considération de sa belle-famille. Cette assertion montre bien cela :

« Quand je voulais épouser ma femme, on a fait la dot. [...]. Je n'avais rien. Je voudrais dire par là, que je n'étais pas riche. Or, ma femme provenait d'une famille un peu aisée. Il fallait donc, que je leur mette plein la vue. Car, ils devraient comprendre que, moi-même, je suis quelqu'un. [...]. Pour cette raison, j'ai demandé de l'argent à plusieurs de mes amis, et emprunté leurs véhicules, pour montrer à la famille que j'avais un peu de moyen, et que je pouvais prendre soins de leur fille. [...]. » [Boris, marié, 39 ans, 09/08/15].

Cette assertion révèle que la dot représente une force d'alliance et de cohésion entre les familles, puisqu'elle se donne en présence des membres des familles élargies des deux soupirants, et, comme tel, permet de renforcer le mariage une fois qu'il est contracté, et rend ainsi difficile sa dislocation.

Mais, force est de constater qu'au regard des lourdes charges qu'imposent cette institution sociale, le futur marié et sa famille hésitent à s'y engager. Cette

appréhension paraît provenir du fait que la dot représente, pour bon nombre de beaux parents, et surtout du côté des parents de la femme, une réelle opportunité de marchandage et de rentabilisation économique au cours de laquelle, la belle-famille de la future mariée exagère souvent en matière de hausse des coûts financiers et matériels. Il y a donc de quoi décourager les amoureux ayant une situation économique précaire, parce qu'étant sans emploi, et généralement, sans grands signes de richesses. Dans cette optique, plusieurs jeunes rencontrés n'ont pas hésité à avouer que, la dot, pour eux, représente un grand obstacle à leur projet de mariage, étant donné que les montants exigés, de même que les biens matériels y afférents, nécessitent de fortes dépenses financières. L'extrait des propos d'Antoine, illustre bien la question :

« [...] Moi, j'ai 37ans. Il y a dix (10) ans déjà que ma fiancée et moi vivons ensemble. Mais avant que cela n'arrive, il a fallu aller voir les beaux-parents pour payer la petite dot, dont les dépenses s'élevaient à plus de cinq cent mille (500.000) FCFA. Actuellement, nous projetons de nous marier. Cependant, il fallait donner la grande dot. Et vous le savez ! Il faut prévoir au moins une somme de un million cinq cent mille (1.500.000) FCFA, hormis les frais d'organisation de la cérémonie même. Vous vous imaginez ? Où est-ce qu'il faut trouver cette somme, alors que je n'ai même pas un job qui me garantit un salaire mensuel régulier. [...] Payer même le loyer, ces temps-ci, c'est un casse-tête »
[Antoine, Agent commercial, 35 ans, 17/08/15].

L'analyse de cette assertion montre assez bien jusqu'à quel point la dot peut s'ériger en un obstacle au projet de mariage civil et/ou religieux, même si celle-ci peut varier d'une aire culturelle à une autre. Voilà comment elle peut devenir un véritable embarras économique pour des aspirants. Dans ces conditions, le projet de mariage devient aléatoire, et laisse conclure à la normalité de cette pratique de repousser sans cesse l'échéance de la nuptialité, ne serait-ce qu'en partie, pour des raisons financières liées à la dot. Cependant, il n'y a pas que la dot qui peut être un frein au projet de mariage. La question de logement aussi n'est pas des moindres.

5.3. Le mariage entre satisfaction des besoins financiers et autonomie résidentielle

Suite au parcours des différents contours de la dot dans le projet de mariage chez les jeunes conjoints interviewés, et tous les aspects dont elle revêt pour ces

derniers, il est important de s'intéresser à leur quotidienneté, notamment, à la manière dont ils vivent les réalités d'exigences financières et résidentielles.

5.3.1. Mariage et exigences financières

Les besoins financiers, la possession d'un emploi ou d'une source de revenus, sont les moyens fondamentaux de s'assurer une sécurité financière, et de subvenir aux besoins. Mais le contexte social actuel, de par ses multiples crises financières et les difficultés d'accès à l'emploi, ne garantissent pas aux jeunes de disposer systématiquement d'un emploi susceptible de répondre à tous leurs besoins. A ce titre, à la question de savoir si l'emploi dont ils disposent leur permet de satisfaire leurs différents besoins financiers, les jeunes conjoints apportent leurs points de vue à travers le tableau ci-dessous.

Tableau XVIII : Répartition des jeunes conjoints selon que l'emploi disposé, permet de satisfaire leurs différents besoins afférents à l'argent

Modalités de réponse	N	%
Oui	77	26,4
Non	123	42,1
Ne sait pas	92	31,5
Total	292	100,0

Source : Données de terrain_2015

A travers ce tableau, la remarque faite est que la majorité des acteurs de l'échantillon, soit 42,1 %, estime que l'emploi dont ils disposent n'est pas à la hauteur de leurs besoins liés à l'argent. Ceci sous-entend qu'il y a chez ces acteurs, une persistance des difficultés financières, malgré la possession d'un emploi. Il s'en suit donc que, pour eux, les revenus découlant de leur emploi sont insuffisants face à leur besoins ; ce que relate un répondant :

« Vous savez ? Moi, j'ai même l'impression que je n'ai vraiment pas de salaire pour moi-même. Ce que je veux dire par là, c'est que, quand j'enlève de mon salaire, le loyer, l'électricité et le déplacement, je vous assure qu'il n'en reste plus rien. Donc, je travaille pour payer mon propriétaire, la SBEE et les conducteurs de taxi-moto. Or, j'ai mes propres besoins à satisfaire, que je suis obligé de remettre chaque fois à plus tard. Dans ces conditions, vous comprenez que je ne peux pas encore penser à un mariage vraiment durable ? Nous le savons bien, femme égale dépense. [...] » [Joël, Homme vivant en union libre, 34 ans, 27/09/15].

Cet interviewé dit à travers son discours que, bien qu'il ait un emploi, il n'arrive pas à faire face à ses propres besoins. Son salaire ne lui permet pas de couvrir toutes ses dépenses. Cette situation oriente l'attention dans un double sens : soit à une excessivité des besoins, soit à une précarité de l'emploi qui ne garantit qu'un très faible revenu. A la même question, comme le souligne aussi le tableau, 26,4 % répondent par l'affirmative. C'est dire que pour eux, les revenus découlant de leur emploi, couvrent efficacement leurs besoins financiers. Le reste, (31,5%) de l'échantillon, dit ne pas savoir quelle réponse donner à cette question. Suite à ces diverses opinions, on note la forte prépondérance de l'inadéquation entre l'emploi à disposition, et la satisfaction des besoins financiers. Face à cette réalité selon laquelle, la possession d'un emploi ne constitue pas une assurance dans la gestion des besoins financiers, on est tenté de croire que l'instabilité de l'emploi en est pour quelque chose, dans l'incertitude qui dissuade les jeunes dans le projet de mariage. Un jeune interviewé, dans une situation similaire, confie ceci :

« Chaque fois que mon patron m'appelle, mon cœur bat. J'ai peur qu'il me remercie. Car, il dit chaque fois que son service a des difficultés, et qu'il sera obligé de réduire le personnel. Rien n'est sûr ici, et vous, vous me parlez de mariage ! Ce que je sais, il faut survivre, avant de se marier [...] Si vous voyez ce que je veux dire [...] » [Alain, Assistant comptable, 29 ans, 12/09/15].

A travers ces propos, on note que cet informateur vit constamment l'inquiétude de voir son emploi disparaître d'un jour à l'autre, et de se retrouver au chômage. Il entretient donc en lui une peur de se retrouver un jour, sans source de revenus. Dans cette situation, l'esprit humain, quel qu'il soit, est loin d'être disposé à penser à un

évènement comme le mariage, source de dépenses et de responsabilités. On voit bien que c'est l'instabilité de son emploi, qui le met dans cette posture. Mais suffit-il pour eux d'avoir un emploi stable, pour prendre la ferme décision de se marier ? C'est à cette préoccupation que le tableau XIX tente d'apporter des réponses venant des interviewés, lors des investigations.

Tableau XIX : Répartition des jeunes conjoints selon qu'ils se marieraient, s'ils ont un emploi stable

Modalités de réponse	N	%
Oui	73	25,0
Non	151	51,7
Ne sait pas	68	23,3
Total	292	100,0

Source : Données de terrain_2015

Les résultats du tableau ci-contre, attestent que le rapport entre la disposition d'un emploi stable et la décision de se marier, est moindre. Car, 151 personnes interrogées, soit 51,7 % des informateurs, développent l'idée de ne pas se marier au seul motif d'avoir un emploi stable. Ils sont plus nombreux que ceux qui disent pouvoir le faire : 25% de l'effectif des répondants. En réalité, le fait d'avoir du travail stable, n'est pas déterminant du point de vue des acteurs, dans l'entrée en mariage. On comprend donc que la décision de se marier est multifactorielle. Elle n'est donc pas déterminée par la simple possession d'un emploi stable. Brice, un jeune interrogé, laisse entendre :

« Se marier, ce n'est pas faire un achat, comme s'acheter un meuble, par exemple. [...] Se marier, c'est vivre avec un autre être humain et d'autres encore, à savoir sa famille et vos enfants communs. Je pense que la réflexion préalable à cette décision doit être longue, lente et profonde. Si quelqu'un se base seulement sur le fait qu'il a un emploi pour se marier, il transforme sa vie en tas de problèmes conjugaux. [...] En tout cas, moi, je ne procéderai pas ainsi. [...] » [Brice, Technicien en programmation informatique, 35 ans, 12/08/15].

Cet informateur semble inviter tout aspirant à la vie conjugale par le mariage, à faire une analyse profonde, judicieuse, et responsable, et surtout à ne pas réduire le mariage à un simple achat. Pour lui, la réussite d'une vie conjugale, ne se limite pas à la disposition de ressources financières. Autrement dit, si se marier dépendait exclusivement de la disposition d'une source stable et rassurante de revenus, tel que le permettrait un emploi stable, la dimension de la vie à deux dans le mariage, celle qui conditionne l'utilité même du matériel, semble être aliénée. Or, avec la complexité du système conjugal, les autres dimensions et facteurs en dehors des ressources financières se révèlent incontournables. Il faut penser en premier lieu aux rapports humains au sein du couple, et dans le foyer. Mais en tenant toujours à l'emploi et à la situation financière dans laquelle il met les interviewés, on peut se demander si la manière dont ces derniers perçoivent leur situation financière, n'intervient pas aussi dans l'orientation de leur décision à se marier ou non. Pour mieux comprendre cet aspect, il est demandé aux acteurs, comment ils perçoivent leur situation financière. Les réponses obtenues et répertoriées dans la figure 7, permettent d'avoir un éclairage sur cet aspect.

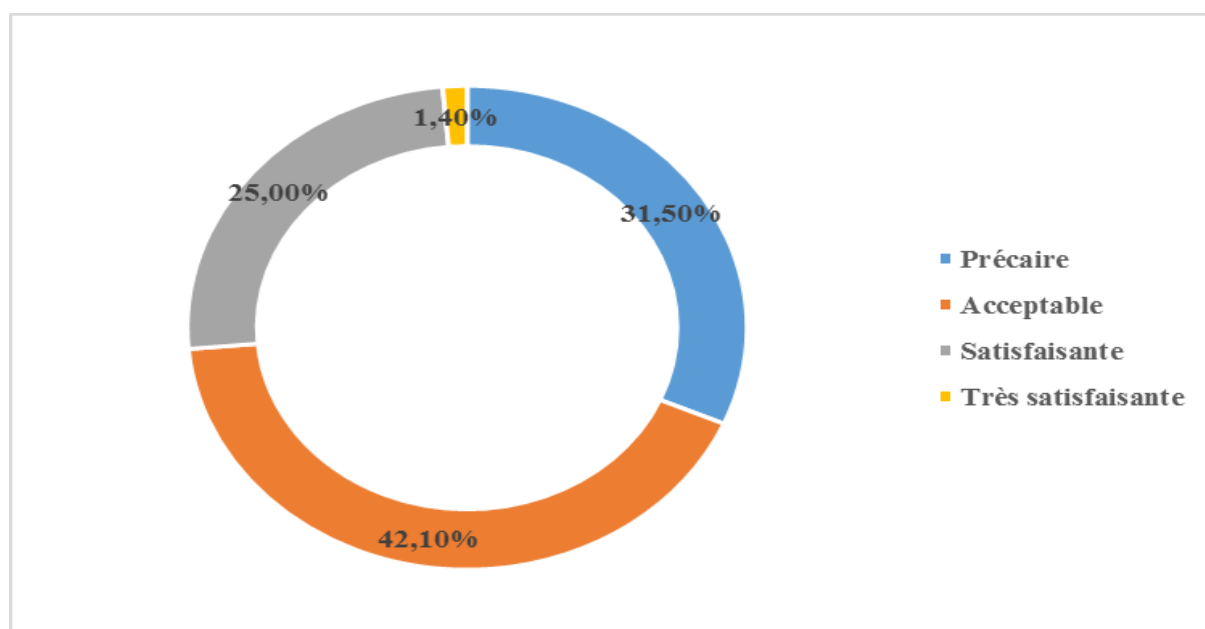


Figure 7 : Répartition des jeunes conjoints selon la description de leur situation financière

Source : Données de terrain_2015

De cette figure, il découle que 42,1 % des informateurs, trouvent leur situation financière acceptable. 31,5 % et 25,0 % jugent respectivement leur situation financière, de précaire et de satisfaisante. Seulement 1,40 % de l'échantillon, estime leur situation très satisfaisante. Globalement, l'état de précarité est le plus faible quand on considère qu'ajouter aux autres modalités de réponses, la situation de vie acceptable enregistre une hausse de 26,40% pour ce qui concerne les cas de réponses : satisfaisante et très satisfaisante. *A priori*, ces données auraient pu permettre d'avoir un taux élevé de personnes vivant le mariage. Mais cette situation vient plutôt confirmer le point de vue selon lequel, les facteurs financiers à eux seuls ne déterminent pas le choix de s'engager au mariage. Les conjoints vivant en union libre, qu'on a rencontrés, ne forment qu'une partie de l'échantillon étudié. Les célibataires, quant à eux, avancent aussi des raisons qui justifient, selon eux, le choix du célibat. Le tableau XX qui suit, montre que 65,41 % des répondants avancent l'argument financier comme cause de leur célibat. En interprétant, on peut dire que la satisfaction n'est pas toujours jugée du point de vue individuel :

Tableau XX : Répartition des jeunes célibataires selon que leur situation socio-économique, influence le fait qu'ils ne sont pas encore mariés

Modalités de réponse	N	%
Oui	191	65,41
Non	73	25,0
Ne sait pas	28	9,59
Total	292	100,0

Source : Données de terrain_2015

Il ressort à la suite des informations relatées dans le présent tableau et celui qui le précède que, même s'il n'est pas l'unique fondement, l'argent est jusqu'ici, la principale raison de la non tenue du mariage chez les interviewés. Ceci s'explique par le fait que, 65,41 % des répondants défendent cette idée. Dans l'ensemble, la situation

du mariage chez les jeunes en union libre, se profile comme un évènement dans lequel, s'engager, requiert la considération de plusieurs facteurs parmi lesquels, les moyens financiers semblent être les plus déterminants, non seulement à cause de leurs natures, mais aussi de leurs utilités dans les dynamiques sociales. La complexité de la situation se lit à travers la difficulté que l'on éprouve, en essayant d'estimer le niveau d'influence de l'argent par rapport aux autres facteurs en jeu. Ainsi, en demandant aux interviewés s'ils trouvent encore d'inconvénients à se marier si leur situation financière s'améliorait, les avis des informateurs se présentent tel que le montre le tableau XXI.

Tableau XXI : Répartition des jeunes conjoints selon qu'ils trouvent ou pas, d'inconvénient à se marier, si leur situation financière s'améliorait

Modalités de réponse	N	%
Oui	73	25,0
Non	191	65,41
Ne sait pas	28	9,59
Total	292	100,0

Source : Données de terrain_2015

A travers ces données, on remarque que 65,41 % des informateurs ne trouvent pas d'inconvénients à s'engager dans le mariage formel, lorsque leur situation financière le permettrait. Par contre, ceux composant une partie minoritaire de l'échantillon, pensent le contraire. Ils n'estiment pas vouloir aller au mariage, même dans le cas de l'amélioration de leur condition pécuniaire. On est là aussi en droit de penser que l'union libre est privilégiée. En clair, ni la possession de ressources financières, ni la détention d'un emploi, ne sont pas véritablement déterminants chez 25 % des enquêtés, dans leur choix de vivre formellement en couple. Les propos de Martin en disent long :

« *Le mariage ! C'est compliqué. Même si tu as tout, tu peux toujours avoir des problèmes avec ta femme. Moi par exemple, ça fait deux ans que je suis sous le même toit qu'une femme. Et, je ne peux vous dire tout ce qui se passe. L'argent ne fait pas tout. Il y a d'autres choses qui rentrent en ligne de compte. Des fois, à cause de ces choses, on se dispute beaucoup. Elle ramène souvent, par exemple, son affaire de construction de maison. Des fois, elle laisse ses parents venir nous encombrer pendant des jours, alors qu'on n'est même pas encore marié. [...].* » [Martin, Homme vivant en union libre, 38 ans, 14/09/15].

Cet extrait introduit dans la trame du lien conjugal, ce qu'elle a d'extra affectif. En tant qu'espace et conditions dans lesquelles les conjoints se sentent unis, s'identifient, se découvrent, s'entretiennent pour assurer la survie à leur lien, qu'il soit formel ou non, l'intimité du couple dépend grandement de l'espace habitable par ses membres. Chercher à savoir si la considération de la disposition ou non d'une résidence, influence les conjoints dans leur choix de se marier, serait important pour cette recherche. Dans cette logique, le tableau XXII affiche la répartition des jeunes conjoints, selon qu'ils possèdent ou non une autonomie résidentielle.

5.3.2. Le mariage : une question d'autonomie résidentielle ?

Les données du tableau XXII renseignent que, 56,5 % des individus touchés, jouissent d'une autonomie résidentielle, contre 35,6 % qui n'en jouissent pas du tout et continuent de vivre soit avec leurs parents, soit avec des amis, ou sont toujours assistés dans la prise en charge de leur loyer.

Tableau XXII : Répartition des jeunes conjoints selon qu'ils jouissent d'une autonomie résidentielle

Modalités de réponse	N	%
Oui	165	56,5
Non	104	35,6
Ne sait pas	23	7,9
Total	292	100,0

Source : Données de terrain_2015

Qu'ils jouissent ou pas d'une autonomie résidentielle, la question qui se pose est de savoir quel est le mode de résidence dont font usage ces jeunes. La figure 8 apporte les réponses à ce questionnement. Au-delà de l'obstacle potentiel que représente la dot pour nombre de jeunes hommes (Confère *supra* « 5.2. »), le problème du logement apparaît comme un frein à la décision de vie commune. En effet, lorsque l'on interroge les jeunes conjoints sur leur mode de résidence, il ressort que, 59,85 % d'entre eux sont en location - la plupart étant assistés pour le loyer -, 28,62 % vivent isolément dans des résidences ou maisons appartenant à un proche parent, et 10,04 % dans la maison de leurs parents - précisément, celle des parents du mari -. Enfin, 1,49 % soit 4 personnes seulement, vivent dans leurs propres maisons. La figure 8 donne une image des statistiques en question.

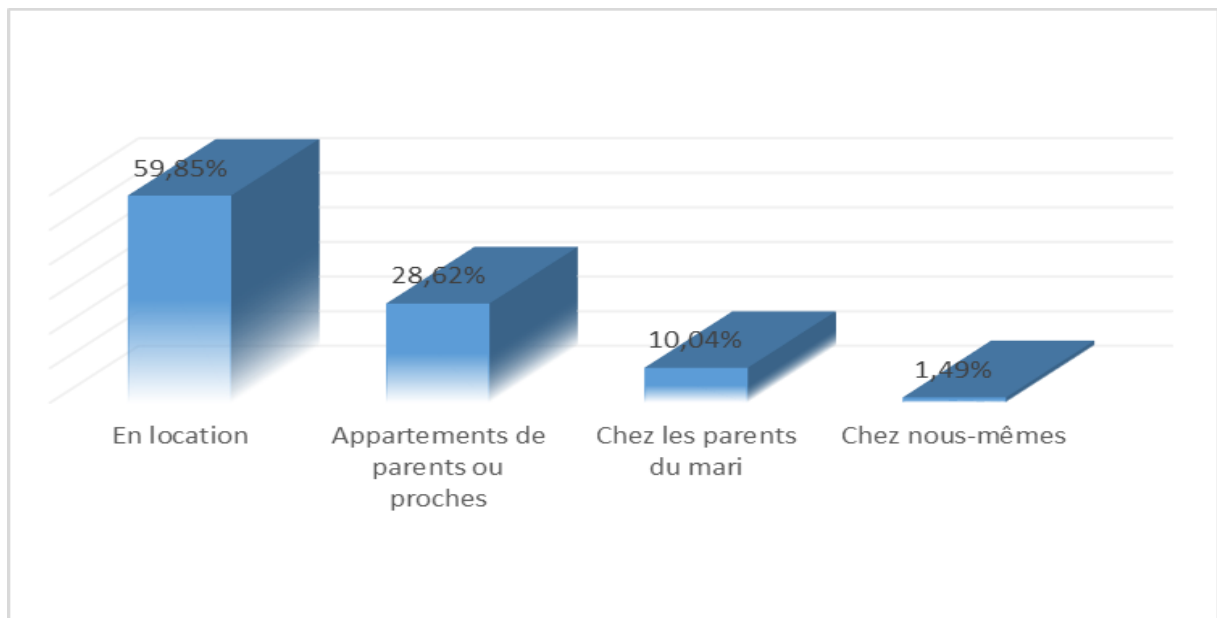


Figure 8 : Répartition des jeunes couples selon leur mode de résidence

Source : Données de terrain_2015

Les conjoints qui vivent en location, sont souvent dans des appartements communément appelés *entrée-coucher* ou *une chambre-salon*, selon leur situation socio-économique, dont les frais de location mensuelle oscillent entre huit mille (8.000) et quarante mille (40.000) Fcfa environ. Les chambres aux coûts élevés sont souvent l'apanage des acteurs qui ont un revenu mensuel issu d'un emploi plus ou moins stable. En considérant la masse prépondérante vivant en location, et jouissant de

ce fait d'une autonomie relative en matière de logement, on est tenté de penser qu'une bonne partie des conditions pour se marier, est réunie. Mais, dans les faits, c'est l'union libre qui est de règle. Quand on observe les statistiques des résultats précédents, on note bien que la location d'une maison et le fait de vivre dans l'appartement d'un proche ou d'un parent, fut-il celui du mari ou non, cachent des formes de dépendances qui concourent à dire pourquoi d'aucuns ignorent le statut de leur autonomie, et/ou expriment leur non-indépendance. Il n'y a en réalité que ceux qui vivent chez eux-mêmes, qui jouissent véritablement de cette autonomie résidentielle. Néanmoins, quel que soit la nature de la résidence, sa disposition suffirait-elle aux conjoints pour décider du mariage ? La figure 9 rend compte de la répartition des avis des jeunes interrogés sur la possibilité de se marier, s'ils jouissaient d'une autonomie résidentielle.

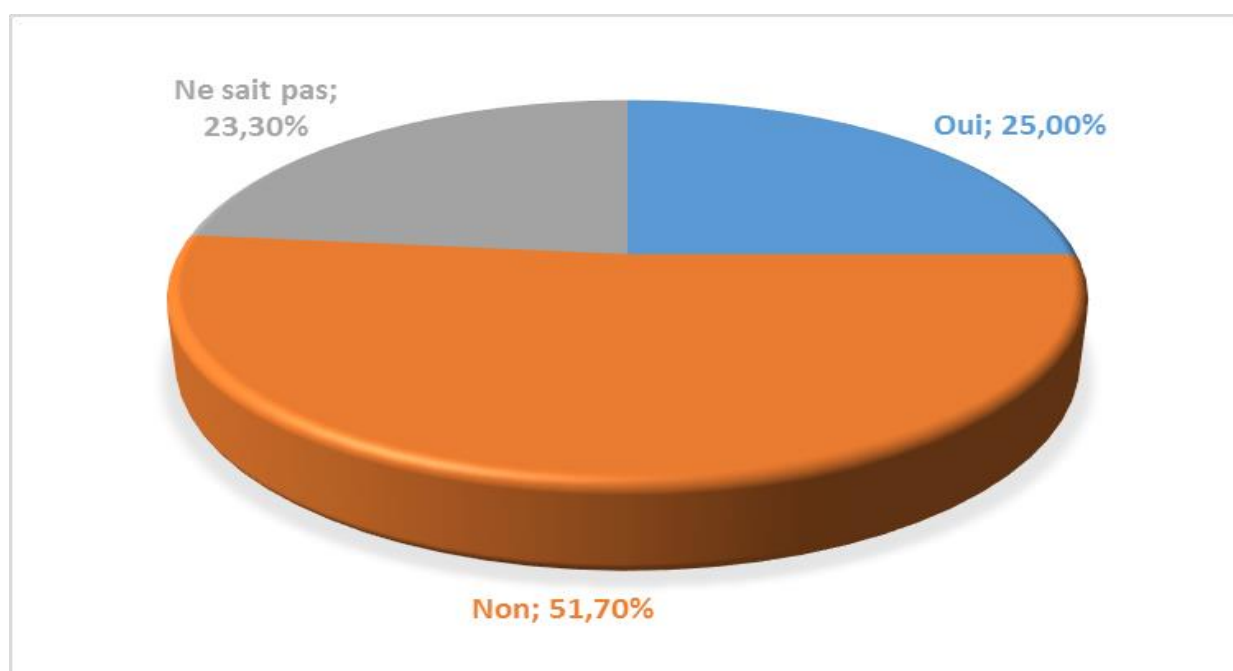


Figure 9 : Répartition des jeunes conjoints selon qu'ils se marieraient s'ils ont une autonomie résidentielle

Source : Données de terrain_2015

Au regard de la figure 9, on pourrait dire que la détention d'un lieu de logement ne donne pas, du point de vue de la cible, le droit d'aller au mariage. Cet avis est celui de 51,7 % des informateurs. Par contre, 73 membres de l'échantillon étudié, soit 25 %

des enquêtés, estiment que la disposition d'un logement peut suffire pour envisager un mariage. Quant à 23,3 % des interviewés, ils ne savent réellement quoi répondre face à cette interrogation. En résumant partiellement les analyses des données issues de cette figure, on remarque que le lieu d'habitation influe peu la conduite positive des personnes dans leur choix d'épouser une femme. Pour les uns et les autres, l'acquisition du statut de propriétaire est prioritaire, et passe avant la contraction du mariage. Cette attitude, pour beaucoup, est assez logique, vue le coût d'investissement dans le mariage telle que perçue par les personnes interviewées. En effet, dans leur majorité, celles-ci préfèrent en premier lieu, se garantir le titre de propriétaire de maison, à cause de son caractère durable. Selon elles, le mariage n'a qu'une garantie précaire, et peut-être dissolue à tout moment. Les propos de Lucien, la quarantaine, vivant en union libre avec sa femme et ses deux enfants, attestent cette logique.

« Le mariage, c'est une bonne chose. Je n'en disconviens pas. Mais ce n'est pas un investissement sécurisant. On peut se marier aujourd'hui avec sa femme, et divorcer quelques années après. Les investissements - dot, dépenses pour festivités, et autres - auraient été vains, comme ça. Si on s'aime, on ne doit pas se soucier du mariage. Ça peut venir plus tard. L'important, c'est d'avoir son « chez », à l'abri des frais de loyer et des embêtements des propriétaires » [Lucien, Homme vivant en union libre, 43 ans, 25/09/15].

Ce discours démontre, entre autres, que le mariage n'est pas un mauvais acte en soi. Toutefois, il ne donne aucune garantie, aucune sécurité en matière de finance. Au contraire, se marier est source de dépenses ; ce qui importe alors dans la vie de couple, c'est l'amour, ciment par excellence qui solidifie l'union des membres de la famille. Par conséquent, le mariage ne peut être considéré que comme un élément secondaire dans l'union des époux. Par contre, l'acquisition de l'indépendance résidentielle est priorisée face à la vie harmonieuse du couple que pourrait procurer l'institution, puisqu'elle met les époux à l'abri de beaucoup de problèmes, et peut aussi contribuer à la latitude dans les choix, du moins, plus que ne peuvent avoir ceux qui sont sous tutelle résidentielle.

Ainsi, on comprend que, si les couples jouissant d'une autonomie résidentielle, reportent leur échéance du mariage, ce n'est pas les acteurs dépendants de leurs parents ou proches par rapport au lieu d'habitation qui vont se précipiter pour se

marier. D'ailleurs, ils sont nombreux dans cette situation, à clamer ne pas pouvoir se marier, s'ils ne parviennent pas à rompre ce lien qui, en maints endroits, peut diminuer leurs marges de manœuvre. Mais, plus qu'une simple question de liberté d'action, cette dépendance peut se positionner comme un signe de faiblesse et d'irresponsabilité, ce qui fera qu'on n'osera pas se marier dans cette situation ; l'acte devenant moralement paradoxal et socialement humiliant. C'est du moins ce que pense Georges, un agent de sécurité, qui vit dans un appartement qui lui est momentanément concédé par son oncle, avec sa famille.

« Je ne peux pas me permettre de vivre dans un appartement qui n'est pas le mien, encore moins celui que j'ai loué, et me marier. Même si j'avais de l'argent pour le faire, je ne le ferai pas. Je préfère aller louer pour ma famille. D'ailleurs, si vous faites ça, comment vous serez perçus par les autres ? On dira que vous êtes un irresponsable. Vous vivez sous le toit de quelqu'un d'autre, et vous vous offrez le luxe de vous marier ; ça ne sonne pas bien ! »
[Georges, Homme vivant en union libre, 37 ans, 13/09/15].

Au regard de ceci, la question de l'indépendance résidentielle paraît aussi faire obstacle à la décision de mariage. Cependant, il ne suffit pas, comme il est démontré, qu'on soit en location - et donc relativement indépendant au point de vue du logement - pour se marier. Quoiqu'il en soit, le mariage semble être plus une affaire de luxe que de mode de résidence. Au contraire, sa contraction est perçue comme un investissement à faible rentabilité, du fait même qu'il n'offre pas de garantie de durabilité, comme l'acquisition du statut de propriétaire, lequel serait plus sûr. Cela porte à croire, dans une certaine mesure, que dépendance résidentielle et mariage ne font pas bon ménage. Une telle attitude, plutôt rationnelle, peut s'expliquer par les difficultés économiques que rencontrent les conjoints par ces moments de récession et de conjonctures économiques, faisant qu'il est préférable de retarder le mariage au profit d'investissements durables et plus sûrs. Voilà ce qu'il en est du mariage et du logement. Que donne alors l'analyse des données si, à la place du logement, ce sont les études qui sont considérées ?

5.4. Etudes et mariage : de la relativité des opinions

Comment percevoir le mariage et les études ? Cette question a servi de fil conducteur dans la relativité des opinions recueillies auprès des jeunes conjoints sur les

études et le mariage. Dans la logique, sur un total de 292 personnes, 165, soit 56,5 % ont déclaré qu'il existe un lien entre les études et le mariage. Pour 24 %, soit 70 personnes, par contre, il n'existe pas de lien. 57 personnes, soit 19,5 % ont affirmé n'en avoir pas connaissance. Ces statistiques sont bien synthétisées dans la figure 10.

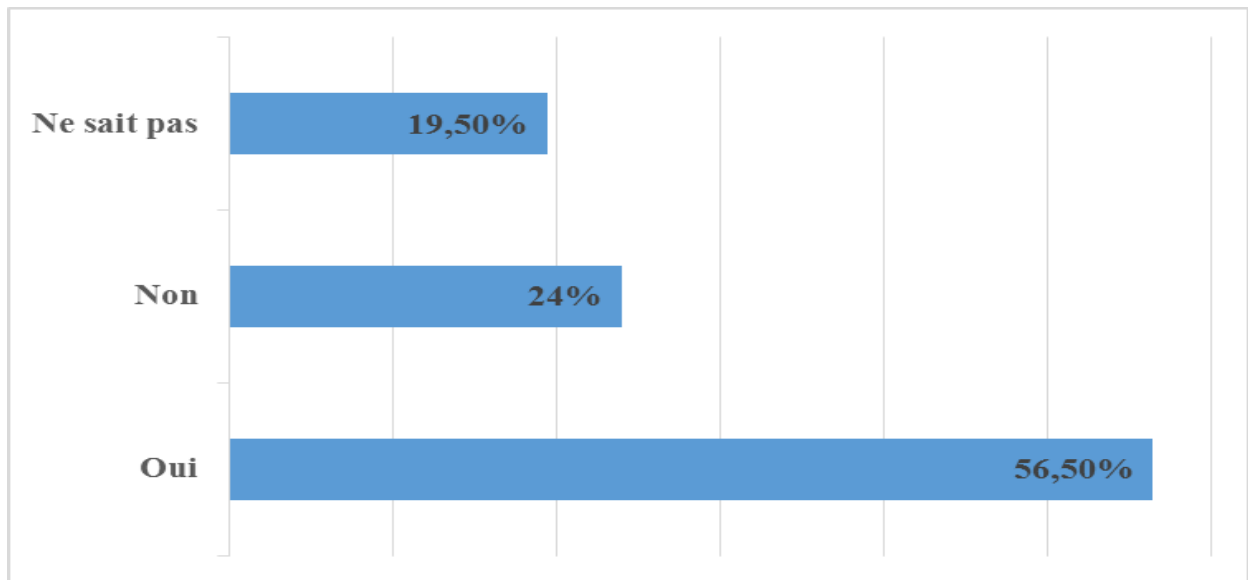


Figure 10 : Répartition des jeunes conjoints selon qu'il existe un lien entre les études et le mariage

Source : Données de terrain_2015

L'analyse du tableau montre qu'il existerait des rapports entre ces deux termes. Elle laisse tout de même apercevoir, qu'il n'est pas exclu d'admettre que, ceux qui finissent les études universitaires, sont plus susceptibles de fonder de foyer, c'est-à-dire, d'avoir un conjoint ou une conjointe. Quelques extraits d'entretiens attestent la relativité des opinions des interviewés.

Portion de discours N° 1 :

« Moi, je n'y trouve pas d'inconvénients. D'ailleurs, je l'ai fait quand j'étais en troisième année. Il suffit d'avoir la tête sur les épaules, pour ne pas oublier ses cours et ses projets. Car, c'est un monde d'exigences et de responsabilités. Il faut penser à soi, tout en se rendant disponible pour l'autre. Le tout est de ne pas se laisser distancer par les études. Et croyez-moi ! Ce n'est vraiment pas facile à gérer. Maintenant, certaines études sont plus

prenantes que d'autres. Donc, tout dépend de la situation » [Anita, Etudiante, 27 ans, 17/08/15].

Portion de discours N° 2 :

« On peut très bien être en train d'étudier, et se marier. Le plus important, c'est de pouvoir disposer de revenus, pour subvenir aux besoins du couple, d'avoir du temps à consacrer à son (sa) partenaire, et de répondre aux exigences du mariage. C'est là où ça devient difficile » [Francis, Etudiant et Fonctionnaire du privé, 36 ans, 15/09/15].

Ces extraits sont révélateurs de l'idéologie selon laquelle, le mariage et la poursuite des études sont possibles. Cela laisse entendre que les deux institutions peuvent faire bon ménage. On se rend alors à l'évidence, qu'une concomitance entre les deux institutions, pourrait rendre la vie d'époux (se) très exigeante et influencer sur les études. C'est pour cela qu'il faut bien réfléchir, avant de prendre une décision pareille. C'est ce que Fatou confie, lorsqu'elle déclare :

« On peut étudier et se marier [...]. C'est possible. [...]. Mais quand on se marie, il y a plusieurs exigences auxquelles on fait obligatoirement face. Celles-ci ne doivent pas être minimisées. Des fois, on peut laisser les cours, par exemple, et venir préparer à son mari. Et ce que je dis est compliqué. Parfois, cela agit sur les études. [...]. Moi par exemple, quand je suis au cours et que je vois midi se pointer, je ne pense plus au cours ; mais plutôt à comment sortir, laisser le cours et aller cuisiner pour lui. Les exigences sont assez lourdes, et c'est difficile à observer. » [Fatou, Etudiante en union libre, 26 ans, 2/09/15].

Aïcha, quant à elle, informe :

« Je suis encore étudiante, mais je suis mariée déjà, et j'ai un enfant. [...]. C'est bon et beau aussi quand on se marie et on étudie encore. Pour moi, ça permet au couple d'être en harmonie. Cependant, des fois, il y a des situations de crise qui naissent, parce qu'on n'est pas rentré à temps, ou le dîner n'est pas servi à temps, ou d'autres situations analogues. Des fois encore, c'est peut-être lui qui travaille déjà, et vous, vous demander à quoi bon étudier ; alors qu'il le fallait. Vous voyez ! Il est le seul à ramener les sous à la maison. Le mariage, c'est bon. Mais chacun doit jouer son rôle, sa partition dans le foyer ; et c'est difficile pour la femme. Or, son rôle est primordial dans le maintien de la paix au sein du couple. Mais avec les études, c'est un peu plus pénible. » [Aïcha, Etudiante mariée, 28 ans, 8/09/15].

Ces propos de Fatou montrent que, même si les deux institutions se jumellent, les exigences du mariage peuvent influencer la seconde. En réalité, le mariage marque le début d'une phase importante de la vie de couple des époux. Celle-ci rime souvent avec l'assurance de plusieurs responsabilités, variables en fonction du sexe. Il s'agit, entre autres de : la conduite convenable des travaux domestiques, la participation aux dépenses du ménage, la préparation régulière de repas, la procréation, l'éducation des enfants, etc. En effet, les données collectées par rapport à la vie conjugale des jeunes mariés, laissent apparaître que la majorité des conjoint(e)s évoquent un changement de comportement relatif à la vie de couple, lié aux études et au mariage. Ce revirement des rapports conjugaux, pour les femmes, s'exprime davantage à travers la négligence du mari, autrefois très attentionné, mais qui, maintenant, n'assume plus convenablement ses devoirs, notamment en ce qui concerne les dépenses du ménage et l'affectivité envers son épouse. Cet extrait d'entretien, illustre bien cette idée :

«Avant le début de ses études et de notre mariage, ma femme remplissait bien ses devoirs vis-à-vis de moi, et de notre ménage. Elle cuisinait régulièrement à l'heure, s'occupait bien de moi, et était très soucieuse du bien-être du ménage. Bref! C'était pour moi la femme idéale. Mais, quelques années seulement après qu'elle ait commencé ses cours, tout a changé. Je l'ai totalement méconnue. Elle est devenue négligente et peu soucieuse du foyer. Elle rentre tard de ses cours, me répond à peine, quand je lui parle. Désormais, à la maison, c'est moi qui m'occupe de tout. Ce n'est pas normal ! Si vous savez que c'est le devoir de la femme que vous remplissez, ça vous rend triste. Il m'arrive de regretter de m'être marié, avec cette femme. » [Ludovic, Fonctionnaire du privé, 37 ans, 14/09/15].

Ces propos de Ludovic, avilissants de l'image de la femme autrefois attentionné au foyer, laisse constater qu'il s'est opéré un changement plus ou moins radicale dans les attitudes de celle-ci, après qu'elle ait commencé les cours. Le mariage expose les responsabilités progressivement dégradantes des conjoints, lorsque ces derniers cumulent études et mariage. Dès lors, il se présente comme un gage, une garantie d'acquisition de la femme qui, théoriquement, ne pourrait plus s'échapper au regard des prescriptions sociales, surtout si le mariage consenti est religieux. On peut alors prétendre que, si les jeunes femmes qui se préparent au mariage, prennent les études comme prétexte de retardement à sa contraction, c'est parce qu'elles sont

quotidiennement au parfum des expériences de leurs devancières. Il en résulte que, prenant appui sur les expériences négatives de ces dernières, beaucoup de jeunes femmes en union, hésitent à contracter le mariage, de peur de vivre les mêmes situations. Tout en restant dans l'optique d'Aïcha, il faut aussi retenir que l'autre paramètre qui devrait conditionner le couplage du mariage et des études, c'est l'existence d'une source stable de revenus, pour pourvoir aux charges économiques inhérentes à la vie commune, un élément dont la défaillance est souvent source de diverses tensions, et d'instabilité émotionnelle au sein du foyer. Mais comment arriver à concilier les études, le mariage et une activité salariale, alors même que dans les représentations *émiques*, l'obtention d'un emploi plus ou moins en rapport avec la formation reçue, suppose au moins en théorie, que l'on ait « *fini* » ses études ? Il est tout à fait clair que cette tâche, quoique faisable, n'en serait que difficile, sauf si l'investissement dans les études va en pâtir. Dans cette réflexion, les réponses des informateurs, suite à l'interrogation sur le choix de priorité à accorder aux études ou au mariage, ne sont pas unanimes, comme le présente la figure 11.

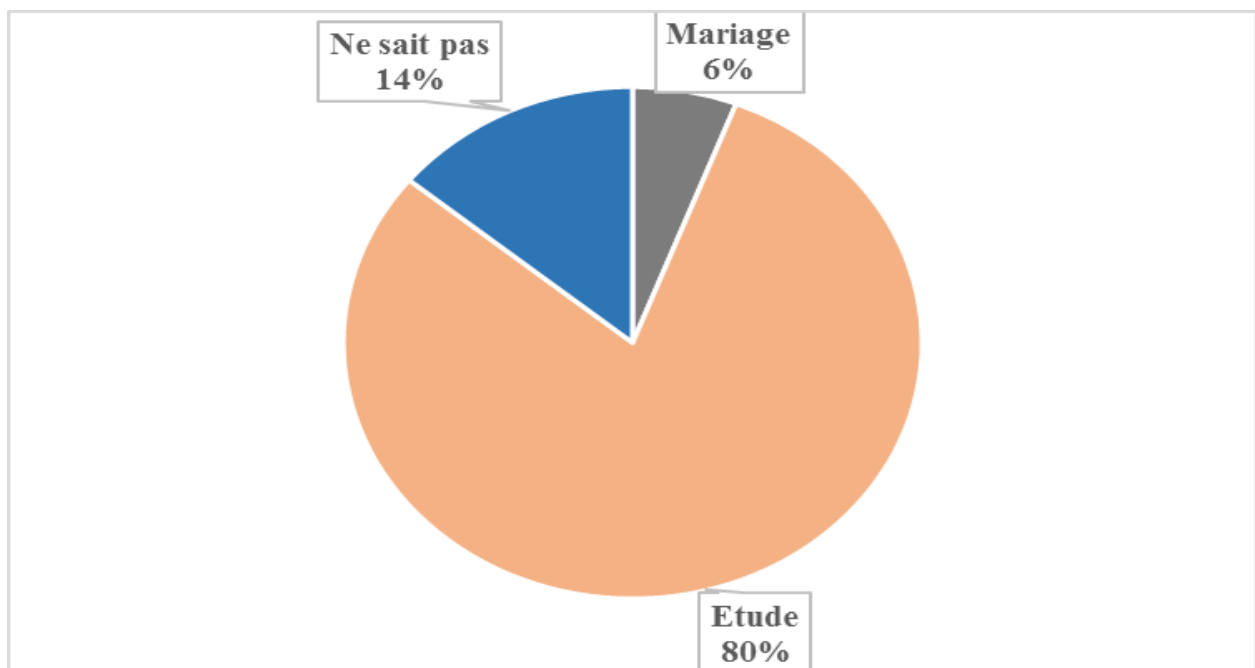


Figure 11 : Répartition des jeunes conjoints selon la priorité accordée aux études ou au mariage

Source : Données de terrain_2015

L'analyse de la figure 11, renseigne sur la priorité accordée aux études. En effet, la majorité des répondants, soit 80,14 % ont donné priorité aux études. 14,04 %, soit 41 personnes, ont affirmé ne pas savoir ; et 17 personnes, soit 5,82 %, ont donné priorité au mariage. Avant tout, le fait que les cas de non-réponses occupent la deuxième place dans les réponses apportées, peut vouloir signifier qu'une minorité des cibles interrogées, se retrouvent dans une situation mixte : être partagé entre vie de couple et études. Par couple, on pense directement ici à la formation des mariages dits : union libre. Pour ceux qui pensent qu'il faut donner priorité aux études, même dans la vie de couple, certaines raisons justifient leur position, au nombre desquelles, une suite d'évènements. Au premier plan, on note les études. Joanna, une étudiante en union libre, exprime sa position en ces termes :

« Moi, même si mon petit ami me garantissait tout, je dois finir mes études avant de me marier. Quand tu finis tes études, ça veut dire que tu as un potentiel à vendre sur le marché de l'emploi, que tu pourras mettre en valeur au cas où ton homme te lâcherait. Mais, si entre temps, tu t'étais mariée, tu ne pourras plus te consacrer réellement à tes projets professionnels. Et si vous n'y prenez garde, un enfant pourrait venir tout faire chambouler. Le tout ne suffit pas de se marier. Il faut être au moins financièrement indépendant. Ça vaut pour l'homme que pour la femme » [Joana, Etudiante en union libre, 24 ans, 11/09/15].

Cet extrait révèle en effet, qu'il est assez trivial de noter l'importance accordée aux études et à l'emploi qui constituent un préalable à la vie maritale. Toutefois, cette analyse n'est pas valable lorsque l'on considère, à titre d'exemple, les fonctionnaires étudiants qui ont une rémunération régulière et « suffisante », et qui ne cherchent qu'à accroître leur capital culturel que sanctionne le diplôme, pour d'éventuelles promotions, synonyme dans la plupart des cas de gains financiers additionnels. Dans cette vision, la plupart projettent leur mariage seulement à la fin de leurs études, si les conditions pécuniaires sont réunies. Dans le même temps, un bon nombre d'entre eux, veulent atteindre au moins le niveau de la Maîtrise ou du Master, avant de se lancer dans cette aventure. En clair, on désire passer plus de temps dans les études, et repousser le mariage à plus tard, en rendant ainsi incompatibles les deux institutions, puis en minimisant les gains de la seconde.

5.5. Le mariage : de l'union libre à l'union formelle

Dans une autre logique, les données empiriques justifient que l'union libre serait la « *forme de mariage* » la plus répandue, puisqu'elle fait partie des types d'unions les mieux connus des informateurs. De ce fait, même si les études et le mariage sont jumelés, et que les premières tendent à influencer le second, ce qui importe chez les jeunes, c'est de mener une vie de couple. Vivre avec un conjoint ou une conjointe en mariage, c'est leur désir largement exprimé. C'est dans ce sens, qu'à la question de savoir si les jeunes conjoints aimeraient se marier un jour, tel que démontré par le tableau XXIII, 273 personnes, soit 93,5 %, ont répondu par l'affirmative, contre 19 personnes, soit 6,5 %, qui pensent le contraire.

Tableau XXIII : Répartition des jeunes conjoints selon qu'ils aimeraient se marier un jour

Modalités de réponse	N	%
Oui	273	93,5
Non	00	0,0
Ne sait pas	19	6,5
Total	292	100,0

Source : Données de terrain_2015

L'analyse du tableau reflète l'idée selon laquelle, tous les jeunes désirent se marier à un moment donné de leur vie. Dans son discours, Nicolas, la trentaine, explique que, pour lui, ce qui importe est le temps où l'on décide de se marier. Il déclara :

« Moi, je compte me marier tôt ou tard. [...] Ce qui est important, c'est de déterminer le moment propice pour le faire, parce qu'il y a les études là, et d'autres choses encore. Il faut avoir une situation bien précise, avant de se lancer dans le mariage. [...] Actuellement, je suis

en union libre, et j'espère bientôt formaliser cela. [...] » [Nicolas, Homme en union libre, 36 ans, 11/08/15].

L'assertion ci-dessus, met l'accent sur le fait que les répondants articulent leur réflexion, entre autres, sur le temps ou la période de mariage. Ces derniers n'attendent pas nécessairement l'accomplissement total de leur désir dans l'avenir, avant de s'engager dans le mariage. L'important pour eux, c'est de déterminer le temps et le moment propice pour sa réalisation. Dans cette situation, l'un des moyens qui permettrait d'aller vers une union de type formel, est l'union libre. Dès lors, pour les jeunes qui pensent se marier un jour, si pour eux, tout allait pour le mieux, plusieurs raisons, et mêmes critères, sont évoquées. La figure 12 présente la synthèse de ces raisons ou critères, qui ne sont observables que dans l'union libre.

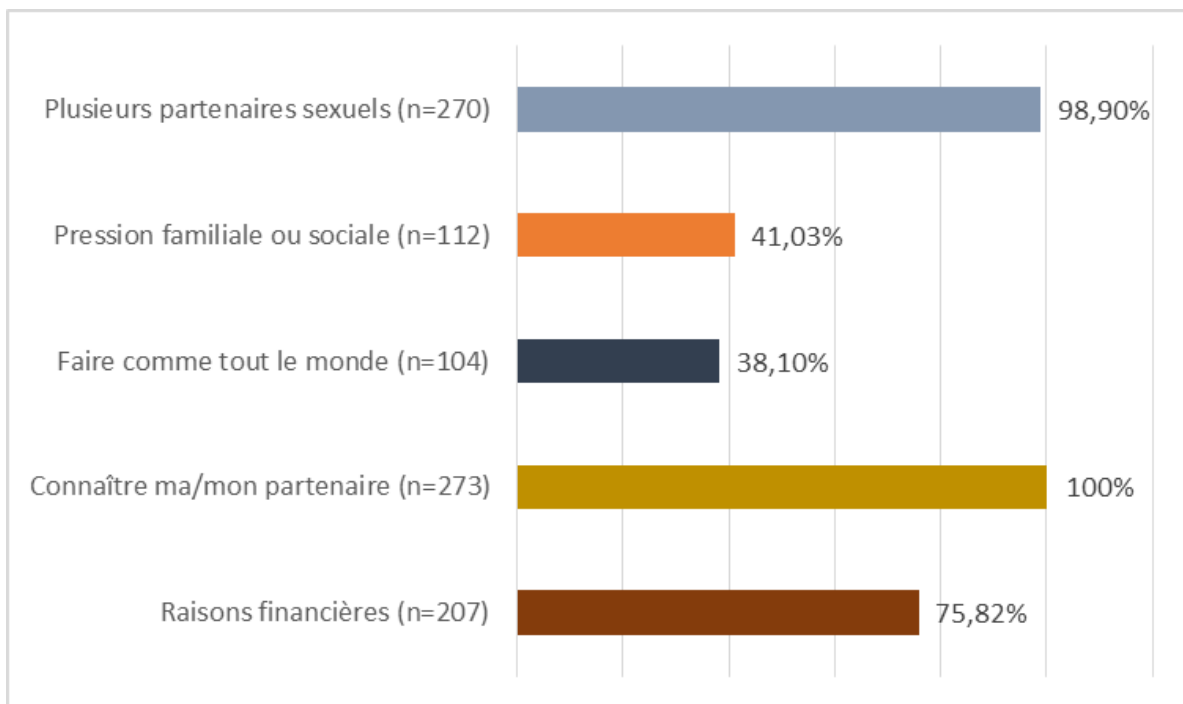


Figure 12 : Répartition des jeunes conjoints selon les raisons qui les contraignent à vivre d'abord en union libre, avant de se marier

Source : Données de terrain_2015

La lecture de la figure 12 ci-dessus, valide en effet que, 100 % des interviewés ont affirmé que l'union libre permettrait pour eux, de mieux connaître leur partenaire avant le mariage. C'est le cas de Sandrine, comme tant d'autres répondants, qui

affirme qu'elle est en union libre juste pour préparer son mariage. Elle veut mieux connaître son partenaire, avant de s'engager dans cette institution. Elle s'exprime en ces termes :

« Ça fait déjà cinq ans que je suis avec mon fiancé. [...]. Il a dit qu'il est prêt à m'épouser, mais moi, je pense qu'on ne se connaît pas assez. Dès le départ, c'est moi qui lui ai dit de patienter, pour qu'on se connaisse mieux afin de profiter au maximum, de notre mariage. Pour moi, être en union libre, est bénéfique ; car, l'on pourrait ainsi mieux voir les défauts et les qualités de son fiancé. [...]. » [Sandrine, Femme en union libre, 27 ans, 9/09/15].

Cet extrait des paroles de Sandrine, relate ce que la majorité des informateurs ont confirmé. Mieux connaître son partenaire, est une raison poussant à l'union libre. Mais d'autres données socio-économiques entrent également en ligne de compte. En effet, certains parmi ces jeunes (92,46%) ont avancé comme raison, la possibilité d'avoir plusieurs partenaires sexuels. Pour d'autres (70,89%), ce sont les raisons financières qui sont évoquées. Dans ce contexte, le multi partenariat sexuel et l'argument financier qui occupent respectivement les deuxième et troisième (2^{ème} et 3^{ème}) places dans le classement des raisons avancées, par les enquêtés, pour justifier leur union libre, peuvent être interprétés comme le choix délibéré de ces derniers, de vivre en marge de toutes contraintes sociale, religieuse ou administrative, liées au mariage.

5.6. Discussion des résultats de l'hypothèse n°2

L'union libre chez les jeunes, dans ce chapitre, est analysée, entre autres, au regard de la précarité de l'emploi des jeunes, de la dot, de l'importance de la satisfaction des besoins afférents à l'argent, de la priorité aux statuts résidentiels, du lien entre les études et le mariage.

A travers son caractère universel, l'union libre chez les jeunes laisse transparaître la représentation selon laquelle, sans situation financière acceptable, il ne peut y avoir de mariage. De là, les jeunes s'insèrent dans l'union libre qui devient leur choix de priorité. En réalité, la précarité de l'emploi devient une situation de crainte pour les jeunes conjoints désireux de se marier. Ils se trouvent

dans l'obligation d'effectuer des dépenses pour le mariage auquel ils aspirent. A partir de là, ces jeunes doivent être capables d'assurer financièrement l'organisation dudit mariage. Ils ne peuvent le faire, que s'ils ont une source de revenus conséquente. Les analyses d'Antoinem et *al.* (1995) semblent corroborer cette conclusion, puisqu'elles trouvent que l'activité professionnelle favorise la formation des unions, et permet aux salariés de se marier plus rapidement ; alors que les apprentis, les étudiants et les chômeurs s'épousent à un rythme beaucoup plus lent. L'acte de mariage est ainsi conditionné par un ensemble d'éléments socio-culturels, religieux et administratifs. Perçue comme une formalité contraignante par les jeunes conjoints, la dot, cette institution sociale, a subi de profondes mutations. Elle est un acte symbolique, permettant de légaliser le mariage, et ne saurait être considérée comme « *le prix d'achat de la femme* » (Fourn, 2011). Or, aujourd'hui, elle est vue par les jeunes, comme une institution dispendieuse. L'analyse d'Adjamagbo-Johnson (1997) semble bien aller avec cette situation. L'auteur a conclu lors d'une étude sur la dot, que dans de nombreux pays africains, même quand elle est interdite, les montants de la dot sont de plus en plus élevés, et cela freine la formation des mariages. En effet, la dot est devenue un phénomène de marchandage de la femme. Face à cette exagération où les prix des éléments à présenter sont chers, l'homme n'a qu'une option : fuir le mariage. Les entretiens ont justifié que, certains considèrent la petite dot a un coût qui s'élève à cinq cents mille (500.000) Fcfa environ, alors que la grande dot est approximativement à un million cinq cents mille (1.500.000) Fcfa. Cette recherche a permis de constater que, contrairement à ce que prévoit *Le code des personnes et de la famille* (2004) au Bénin, la composition de la dot varie, pratiquement, d'une famille à une autre, d'une ethnie à une autre, d'un clan à un autre, d'une société à une autre. Alors, la recherche s'est plus intéressée au montant en argent. Toutefois, il faut signaler que les objets symboliques et les boissons alcoolisées, peuvent atteindre des montants très élevés, même supérieurs à celui de la dot en espèce. Ces résultats sont semblables à ceux de Younoussi et Legrand (2004), qui ont montré que, dans les sociétés où la dot existait, elle est devenue l'objet de l'expression d'une certaine vantardise, ayant conduit à porter sa valeur au niveau parfois inaccessible aux candidats au mariage.

Or, dans la tradition, un mariage sans dot est perçu comme une humiliation, et même un déshonneur pour la fiancée (Fourn, 2011).

Toujours dans cette recherche, la satisfaction des besoins afférents à l'argent et les situations de résidence, sont apparues comme des facteurs majeurs dans le choix de l'union libre par les jeunes. Pour les besoins liés à l'argent, leur satisfaction demeure relative à la situation de précarité d'emploi et d'instabilité des revenus. La question de dépendance résidentielle aussi, n'en est pas du reste. C'est l'un des facteurs prédominants dans le choix des jeunes pour l'union libre, comme déjà évoqué. Les résultats de cette recherche font constater que le projet de mariage n'est pas envisagé par les jeunes, en ce sens que la plupart d'entre eux, sont dépendants du point de vue résidentiel de leurs parents ou amis. Ce serait une erreur, selon les répondants, de se marier, tant qu'on n'a pas de logement propice dans lequel, on serait en intimité. Cette analyse rejoint celle de Antoinem et *al* (1995) pour qui, la vie en location laisse transparaître le fait d'une indépendance relative en matière de logement. Cette conception pourrait laisser supposer que la plupart des jeunes seraient mariés, si leur problème de logement est réglé, puisque l'indépendance résidentielle est décrite comme un déterminant potentiel de la nuptialité. En somme, le mariage revêt un caractère hautement financier, et demeure en revanche, tant redouter par les jeunes. Ceux-ci l'évitent du fait qu'ils n'ont pas d'emploi stable et de revenus conséquents. Aussi, la dot est-elle devenue un embarras financier pour ces jeunes qui se trouvent dans l'obligation de renoncer, du moins pour un temps relativement long, à leur projet de mariage, en préférant l'union libre dépourvue d'exigences. A travers cette renonciation, l'un des soucis majeurs de ceux-ci, est d'être aptes à détenir une résidence personnelle, afin d'amoindrir certaines dépenses afférentes aux frais de logement.

Par ailleurs, il est assorti qu'il existe un lien entre les études et le mariage. En effet, des discours retenus lors des entretiens, il ressort que les études peuvent être jumelées au mariage. Mais la particularité, c'est que les études influencent le choix du mariage chez les jeunes. Ceci reflète les travaux d'Antoine (2002) qui exprime l'idée selon laquelle les études, notamment l'achèvement des études chez les filles

ainsi que leur accès à une activité économique, ont entraîné des changements profonds dans le mode de formation des couples. Et d'après les discours, les études empiètent sur les responsabilités des conjoints dans le couple. La conséquence est l'apparition de dégradation de la relation au sein du ménage. A la lumière de ces éléments, le choix de l'union libre par les jeunes, reste tributaire de plusieurs raisons : mieux connaître son/sa partenaire afin d'éviter les problèmes ; avoir plusieurs partenaires sexuels, etc. L'union libre, pour les jeunes interviewés, servira alors de phase de transition obligatoire, vers un mariage formel. En effet, on retrouve dans cette globalité la représentation selon laquelle, pour un mariage légal et réussi, il faut à un moment donné, passer par la phase de l'union libre. C'est à cette conclusion que sont arrivés Younoussi et Legrand (2004) dans une étude menée au Burkina Faso. Pour ces auteurs, seul le couple en union libre, est responsable de son devenir. En effet, ils ont montré que, de l'union libre, on arrive à la légalisation du mariage. Toujours dans leur démarche, ils affirment qu'au Burkina Faso, l'entrée en union libre est d'abord tolérée par la communauté familiale. Ensuite, elle est en croissance, et est fortement associée aux variables démographiques, socio-économiques et culturelles. Ceci inscrit l'union libre dans un contexte où il est admis un temps d'observation entre les conjoints, mais aussi une préparation de la communauté elle-même, en vue de sa sollicitation imminente pour la formalisation de ce qui peut être considérée comme temporaire : l'union libre.

5.7. Synthèse des résultats et vérification de l'hypothèse n°2

Il convient de retenir de ce chapitre que les jeunes végètent dans des situations socio-économiques difficiles, et caractérisées par une précarité et une instabilité de l'emploi. De ce fait, les résultats font remarquer qu'il y a une proportion de chômeurs, de plus en plus importante. Or, l'acte de mariage est étroitement associé à une stabilité financière, laquelle fait croire que, si les jeunes se marient de plus en plus tard, c'est à cause de leurs difficultés matérielles à assumer les exigences d'une telle option. La dot, l'un des préalables au mariage, ne vient pas

soulager les jeunes conjoints ; puisqu'elle se présente beaucoup plus comme un embarras financier qu'une nécessité sociale.

Par ailleurs, la question de logement s'est relativement révélée comme un handicap au projet du mariage, dans la mesure où les jeunes conjoints dépendant d'un point de vue résidentiel, n'entendent généralement pas se marier, tout en préservant cette dépendance. Cette attitude est qualifiée d'irresponsable et de honteux au plan social, par certaines personnes. Toutefois, ceci ne veut pas dire que la rupture de ce cordon, garantit le mariage, quoiqu'elle l'y prédispose davantage. Dans ce sens, beaucoup d'acteurs vivant dans cette situation, préfèrent un investissement sûr et durable - avoir sa propre maison par exemple - à la vie nuptiale entachée d'incertitudes et perçue comme un luxe.

Par rapport aux études, les avis sont partagés. Si, pour les uns, les deux sont simultanément possibles, pourvu que les conditions financières et la disponibilité en termes de temps soient remplies, pour les autres par contre, elle ne l'est pratiquement pas. Car, les deux institutions sont individuellement autonomes et exigent qu'on s'y consacre beaucoup, pour pleinement en profiter. Il faut signaler que cette seconde position est souvent mise en relation avec l'exercice d'un emploi nécessitant un diplôme, et donc, que les études soient terminées pour au moins garantir, *a priori*, une certaine indépendance financière des époux.

Quant aux indicateurs de l'union libre présentés comme une phase de transition vers la formalisation du mariage, plusieurs raisons susceptibles d'étayer cette réflexion sont de mise. Si ce n'est pas l'idée de mieux connaître son partenaire, c'est celle d'avoir une multitude de partenaires sexuels, ou encore pour des raisons financières. L'acte de mariage devient, dans son entièreté, l'aboutissement de l'union libre chez les jeunes conjoints ; ce qui oriente leur choix.

A la lumière de tout ce qui précède, il ressort d'une part que les situations financières, et d'autre part que les situations sociales évoquées, conditionnent le choix des jeunes à opter pour l'union libre. Dans cette vision, l'hypothèse selon

laquelle « les difficultés socio-économiques justifient l'engouement observé chez les jeunes pour une union libre » est vérifiée.

En somme, il convient de retenir de ce chapitre relatif à la situation socio-économique des jeunes et leur engagement au mariage, que ceux-ci se trouvent comprimés entre d'importants enjeux socio-culturels et économiques. En effet, l'organisation et la contraction du mariage requièrent chez les jeunes conjoints, des responsabilités et obligations de diverses natures, en l'occurrence celles d'ordre économique. C'est dire que la situation économique des jeunes, détermine leur aptitude à faire face aux exigences de l'acte social qu'est le mariage. Les investigations de cette recherche révèlent que plus de la moitié des jeunes interrogés, déclarent avoir un emploi. Mais cet emploi varie d'un individu à l'autre, et conditionne ainsi l'état de sa situation financière. L'instabilité de l'emploi est un fait commun à une grande partie de ceux qui en possède un, et qui peuvent être répartis en trois grandes catégories à savoir : les employés dans le domaine public, ceux du privé et le groupe très limité des indépendants. Face à cette précarité, les jeunes se démerdent pour survivre, en s'adonnant à de petites activités temporelles qu'ils cherchent dans tous les sens, ou en ayant recours aux emprunts. Dans cette situation, la décision de se marier, souffre de plusieurs maux ; le mariage étant, *a priori*, lié à une situation financière stable et relativement bonne. En amont, le mariage exige dans le contexte africain et plus précisément béninois, la tenue d'un certain nombre de procédures parmi lesquelles, la dot, considérée aussi comme mariage coutumier ou traditionnel.

La dot qui était une institution sociale, culturelle, honorifique et symbolique permettant d'unir les quatre familles dont les enfants se préparent au mariage, a pris des tournures qui font d'elle un obstacle, un frein pour les jeunes dans leur projet de mariage. En effet, de l'institution sociale qu'elle représentait, la dot a désormais plusieurs connotations. Elle symbolise la fin des fiançailles d'un point de vue social, avec la connaissance des parents, et officialise l'engagement des fiancés dans une relation de couple. Elle constitue un moyen pour le futur marié de prouver sa capacité à prendre financièrement en charge sa future épouse, la famille dont il sera

le père, et partant, à s'assurer l'amour et la considération de sa belle-famille. Elle se donne en présence de la famille élargie, renforce ainsi les liens du mariage et rend difficile sa dislocation. Mais aujourd'hui, la dot est devenue une histoire d'argent, une exigence financière de taille qui dissuade les jeunes aspirants au mariage, ainsi que leurs parents. Ceci s'explique par le fait que, les familles des mariées usent de la dot comme un moyen de marchandage et de rentabilisation économique, en exagérant dans l'imposition du contenu de celle-ci. Face à cette réalité, le mariage devient pour les jeunes conjoints, un projet sans issue évidente, et les pousse à reporter sans cesse son échéance.

La bonne situation financière n'est pas la seule condition susceptible de faire du mariage, une réalisation complète et réussie. Qu'ils aient objectivement une situation financière acceptable ou satisfaisante, ou qu'ils la perçoivent comme telle, les jeunes participants à cette recherche, soutiennent en majorité, qu'ils ne trouvent pas d'autres inconvénients à se marier. Dans le même temps, une partie non négligeable partage l'avis opposé. Pour ces derniers, cette seule condition ne suffit pas pour aller au mariage avec un (e) partenaire. L'influence d'autres conditions est évidente et se fait sentir. En ce sens, la question de l'autonomie résidentielle entre dans un premier temps en jeu. A ce propos, la remarque faite est qu'en matière de logement, la tendance de jouissance d'une relative autonomie résidentielle est majoritaire au sein de l'échantillon étudié, et les jeunes concernés résident dans des appartements en location, de types *chambre-salon*. Même si pour beaucoup, l'autonomie résidentielle protège le couple de plusieurs problèmes et garantit l'intimité nécessaire au confort des conjoints, elle ne suffit pas à elle seule, pour décider d'un mariage. L'aptitude à la vie à deux, la connaissance du partenaire, et la disponibilité des conjoints à se consacrer mutuellement l'un à l'autre, sont aussi des facteurs considérables pour prévoir un mariage réussi. En ce qui concerne la disponibilité des conjoints, ce chapitre s'est consacré aux représentations que se font les acteurs par rapport à la relation qui peut exister entre le mariage et les études, encore que celles-ci demandent à tout apprenant, un investissement en termes de temps, d'attention et d'énergie. De façon presque unanime, il est retenu que la conciliation entre les deux institutions est possible, mais difficile ; et la

condition qu'il y ait une source stable de revenus et que les conjoints trouvent le temps de s'investir aussi dans le couple, sont fixées. Enfin, tout être humain, quel que soit son niveau ou sa condition sociale, est doué de sentiments. Ainsi, l'amour qu'ils ressentent l'un pour l'autre, amène les conjoints à se mettre ensemble, le temps que les conditions nécessaires au mariage soient réunies. Ils optent, par conséquent, pour l'union libre qui constitue pour plus d'un, l'occasion de mieux connaître son partenaire, de s'assurer d'avoir fait le meilleur choix. L'union libre adoptée au départ par les conjoints, pour un délai limité, devient une option de vie pour certains qui semblent ne plus envisager le mariage, dans sa nature formelle.

CHAPITRE VI : LE CHOIX DU/DE LA PARTENAIRE IDEAL (E), UNE QUESTION DU MARIAGE TARDIF CHEZ LES JEUNES « COTONNOIS »

Le mariage est une décision de vie qui motive chez les acteurs, de longues réflexions et analyses. Elles partent de la considération des facteurs objectifs liés à la réalité de la vie conjugale, jusqu'à l'influence des subjectivités les plus implicites. Durant leur existence, parmi tous les choix que les individus seront amenés à effectuer, celui du conjoint demeure l'un des plus importants. Aussi, est-il manifestement le plus difficile et le plus complexe, en ce sens qu'il en appelle à des attentes porteuses d'intérêts personnels, fussent-ils subjectifs ou objectifs, et conditionne, ne serait-ce que partiellement, l'avenir des époux au plan matrimonial, entre autres. Choisir le ou la partenaire idéal(e), devient ainsi une préoccupation légitime avant l'acte de mariage. Mais la question du choix du partenaire occupe-t-elle au point de retarder le mariage ? C'est ce qu'essaye de mettre en évidence ce chapitre, qui se veut lier le mariage tardif des jeunes à leur quête d'une nuptialité idéale. Pour cela, on part des préalables au mariage en rapport avec le choix du (de la) conjoint(e), pour montrer comment le désir de leur optimisation peut amener à reporter l'échéance du mariage.

6.1. Le choix du partenaire entre amour et union libre

Le paradoxe de l'amour d'un point de vue sociologique, reste le fait que d'abord, un individu devient amoureux parce qu'il se le représente ainsi. Or, dans une certaine logique, ce sentiment personnel qu'il se représente, est un élément fondamental du lien social. D'un tel lien, découle le caractère indécis chez les conjoints d'entamer les procédures de mariage. Mais ces derniers se voient plonger dans une histoire méthodique et rêveuse d'une histoire d'amour en union libre. Dans cette perspective, à la question de savoir si pour les répondants, le sentiment amoureux conditionne leur choix de mise en union libre, il ressort avant tout que : le sentiment amoureux influence le choix du ou de la partenaire, et laisse transparaître une façon de repousser le mariage en faveur de l'union libre. L'analyse des statistiques du tableau XXIV, le révèle davantage.

Tableau XXIV : Répartition des jeunes conjoints selon que le sentiment amoureux peut conditionner la mise en union libre

Modalités de réponses	N	%
Oui	279	95,55
Non	5	1,71
Ne sais pas	8	2,74
Total	292	100

Source : Données de terrain_2015

Les données de ce tableau affichent en fait que, pour 279 personnes soit 95,55 %, le sentiment amoureux influence la mise en union libre. Seulement 5 personnes, soit 1,71 % pensent le contraire. Le reste, c'est-à-dire les 8 personnes, a affirmé n'en avoir aucune idée. De fait, le sentiment amoureux demeure avant tout un déterminant majeur dans le choix ou la rencontre du partenaire. Les déclarations suivantes illustrent bien cela :

« [...] Entre lui et moi, c'était le coup de foudre. On s'est aimé la toute première fois. On est tombé amoureux l'un de l'autre. [...] C'est incroyable ! C'était l'amour. [...] C'était fantastique. On dirait qu'on s'attendait mutuellement. Je suis en couple avec lui, et on se mariera bientôt. [...] » [Jeanne, femme en union libre, 28 ans, 22/09/15].

Morel, un autre informateur, laisse entendre :

« J'aime ma fiancée depuis le premier jour où je l'ai rencontrée. C'était bizarre, la manière dont on s'est aussitôt aimé. [...] Du coup, je l'ai choisie comme ma partenaire, et on est resté ensemble. On se côtoie et on vit ensemble. On espère préparer bientôt notre mariage. [...] Seul l'amour permet de fonder un bon ménage. [...] » [Morel, homme en union libre, 29 ans, 14/09/15].

Les propos de Jeanne et de Morel, laissent constater un accord : la manifestation d'un nouveau sentiment, celui de l'amour. Les entretiens identifient le contrat ou le sentiment d'amour comme un facteur déterminant dans le choix des partenaires, et laisse, par ce fait, les conjoints s'enfermer dans l'union libre, dans l'optique d'atteindre le pacte formel qu'est le mariage. Chaque répondant essaie

d'expérimenter l'amour, afin de trouver le/la partenaire idéal(e). Le sentiment amoureux, tel qu'il est vécu par les répondants, résulte d'un amalgame d'idées sur la construction des rapports. Héritage de l'histoire, « *nous sommes entraînés* », ici, dans un sentiment et son caractère transcendant, qui laisse perplexe les acteurs, non plus dans le choix d'une formalisation de l'union, mais dans le plaisir d'un vécu grandissant de l'union libre. En effet, les conjoints se basent sur le sentiment amoureux, et s'adonnent au choix du partenaire. Conduits par ce sentiment, ils se persuadent de vivre une histoire de romance, et laissent, petit à petit, cette histoire se transformer en union informelle. Le discours d'Anmta, femme de 30 ans en union libre, exprime mieux cela :

« Le coup de foudre ! J'étais tombée amoureuse de lui. Et on s'est vraiment aimé dès le début. Tout a commencé comme ça. C'était beau ! [...] On vivait une agréable histoire d'amour, puis, un jour, il m'a demandée de venir vivre avec lui, afin que nous bâtissions un foyer, et que nous nous mariions. Moi, je n'ai pas refusé, car, je l'aime beaucoup. J'étais amoureux de lui et je voulais vraiment l'épouser. Ainsi, je l'ai choisi comme mon partenaire pour la vie. [...] On vit toujours ensemble, aujourd'hui. [...] » [Anmta, femme en union libre, 30 ans, 21/09/15].

L'amour apparaît dès lors comme une construction sociale, en ce sens qu'il n'est pas différent des faits de l'environnement. Le sentiment amoureux est toutefois une construction singulière. D'abord, il est préconçu par l'individu. Ensuite, il met en exergue une complexité du décalage qui se manifeste entre sa représentation collective, et la façon dont chacun le vit. Les entretiens auprès des jeunes, font découvrir un habitus amoureux, qui conduit les répondants à considérer l'amour comme un élément indissociable du mariage, et dont la maîtrise et la vérification passe par l'union libre. Les jeunes sont alors épris de sentiment amoureux, et sont conduits vers le « *vivre en couple* », une union informelle, afin d'éprouver leur amour et de réaffirmer le choix de l'autre comme partenaire idéal(e). Dans cette logique, le mariage apparaît pour les jeunes, comme un rêve. A cet effet, l'union libre est pour eux la forme d'union la mieux adaptée, pour vivre une histoire d'amour, et se retirer de la réalité. Le rêve amoureux reste alors une vertu essentielle, qui cache le fait que le choix du/de la partenaire idéal(e), peut être le résultat d'un choix longuement

réfléchi. C'est ce que pense Justin, lorsqu'il dit que, bien qu'il soit amoureux, son choix fut mûrement réfléchi.

« Tu sais ? L'amour, c'est bien ! Je l'avoue. Mais lorsqu'on aime quelqu'un, il faut le lui dire. Ce n'était pas facile. On est tombé amoureux l'un de l'autre, et on voulait même avoir des enfants avant le mariage. Mais, je ne vais pas mentir qu'il n'y avait pas d'autres choix. Donc, j'ai longuement réfléchi, et finalement, je l'ai choisie. [...] Nous avons commencé comme ça. C'est pour cela que nous vivons aujourd'hui en union libre. Le mariage, c'est juste un problème financier. » [Justin, homme en union libre, 27 ans, 12/08/15].

Ces propos sont révélateurs du fait que les conjoints, souvent, surévaluent la place du hasard dans leur rencontre. Cependant, il faut signaler que le hasard est aussi régulièrement relayé par le « comme ça ». Ainsi, lorsque Justin laisse entendre : « *Nous avons commencé comme ça* », il plante le décor d'un raisonnement, dans le souci de permettre aux partenaires de se montrer plus responsables et actifs, l'un par rapport à l'autre. Cet engagement est conduit, soit par l'amour, soit par un choix délibéré. Que cela soit dans les deux cas, ou dans l'un ou l'autre des cas, les répondants mettent en avant, une forme d'autocensure qui placerait le/la partenaire élu(e), dans une situation désagréable. Car, celui ou celle-là ne serait qu'une personne à choisir parmi tant d'autres, et mieux, sera comparable point par point sur des qualités et des défauts observables. C'est en cela que Justin confiait : « *Mais je ne vais pas mentir qu'il y avait d'autres choix. Donc, j'ai longuement réfléchi, et finalement, je l'ai choisie. [...].* ». Dans cette perspective, le choix du partenaire serait très délicat, et reste dans certaine circonstance, incertain. C'est ce que semble mettre en exergue les propos de Léonce, la trentaine, en union libre :

« Pour ma relation, je l'ai choisie dans la plénitude de mon raisonnement. J'aimais une fille, et j'en étais très amoureux. On a eu une véritable histoire d'amour. Mais pour me marier, il y avait d'autres choix qui se présentaient à moi. J'ai donc pris le temps de creuser, de réfléchir et de les comparer, de m'assurer aussi qu'elle s'accordait en harmonie avec moi. Je ne voulais pas épouser la première venue. Après, j'ai fait un choix. Mais ce n'est pas la fille-là que j'ai choisie.

Moi-même, jusqu'à aujourd'hui, je ne comprends pas pourquoi. [...]. »
[Léonce, homme en union libre, 32 ans, 10/09/15].

Ces propos prouvent manifestement que l'informateur a refusé de se laisser aller aux élans de son cœur ; alors que dans son esprit, ses sentiments et son choix sont unifiés. Ainsi, lorsque l'informateur affirme : « *J'ai donc pris le temps de creuser, de réfléchir et de les comparer, de m'assurer aussi qu'elle s'accordait en harmonie avec moi. Je ne voulais pas épouser la première venue* », il parle un langage codé, partiellement lié des sentiments amoureux, tout en essayant d'exercer son choix de façon rationnelle. Dans cette optique, le sentiment amoureux reste toujours rattaché à la question du choix du partenaire. Et, dans ces conditions, il est possible de vérifier les comportements de ce dernier, en se mettant en union libre avec lui, afin de garantir une non remise en cause de son choix. Ainsi, dans ce contexte, le coup de foudre comme présenté par certains des répondants, est au contraire soudain et violent. Il se produit au moment où les jeunes conjoints s'attendent le moins. Tout compte fait, dans cette même situation, le choix conduit l'individu dans une situation de vie commune, sans formalisation.

Dans cette analyse, le sentiment amoureux reste étroitement lié au choix du ou de la conjoint(e), et à la construction de l'identité personnelle du ou de la partenaire. En effet, l'individu idéalise le partenaire considéré, et par conséquent, batit autour de lui un rapport sans négativité pour l'amoureux qu'il est. Le sentiment amoureux, pour ce qui concerne ce travail, est tout simplement l'agrandissement de la construction positive du choix du/de la partenaire idéal(e), à travers un raisonnement bien bâti sur les attitudes et comportements développés au cours d'une vie commune ; autrement dit, d'une union libre. Dans cette logique, le mariage - institution formelle - est repoussée pour des raisons relatives à la recherche du ou de la partenaire idéal(e). Le sentiment amoureux s'inscrit alors dans une forme de normalité d'un processus de choix de vie commune non légale, au détriment de l'institutionnalisation formelle du couple. Cependant, même si le sentiment amoureux conditionne le choix du/de la partenaire, pour les jeunes, l'idéal serait de retrouver chez ces partenaires, un certain nombre de critères caractérisant leurs goûts.

6.2. Des critères de sélection du choix du partenaire pour une mise en couple

De tout temps et dans presque toutes les sociétés, les familles ont joué un rôle déterminant dans les projets de mariage de leurs enfants. Aujourd'hui, même si cette tendance persiste dans quelques sociétés, l'heure est à l'amenuisement de l'intervention familiale et à l'individualisation dans les choix, lesquels contrairement au passé, s'effectuent davantage au clair du primat de l'affectif. Qu'il s'agisse des femmes ou des hommes interviewés, choisir personnellement son futur conjoint semble aller de soi. Le sentiment en question ne tolère pratiquement aucune concession, comme le prouve les propos ci-après :

« J'ai énormément de mal à concevoir que quelqu'un d'autre me choisisse mon mari. C'est totalement inadmissible. Je ne pourrai jamais y prêter flanc. C'est une affaire très sérieuse et très personnelle, pour laisser d'autres décider à votre place. D'ailleurs, personne n'osera se présenter devant moi pour m'imposer un homme. Je ne me marierai jamais avec quelqu'un que je n'aurai pas choisi moi-même, et dont je ne serai pas amoureux. C'est aussi simple que ça. Ni plus ni moins. » [Cornélia, en union libre et vivant avec ses parents].

Un autre informateur, Paulin, en union libre, se confie :

« [...] L'idée n'est pas de laisser les parents nous choisir une femme, mais c'est un choix personnel. [...] Le choix de se mettre en couple, passe par un choix critique de la partenaire avec qui on veut passer le reste de ses années. [...] C'est donc délicat, je vous assure. Pour ma femme, il m'a fallu des mois avant de me décider, de me mettre avec elle, et de voir si on peut se marier. [...] Le mariage, c'est un choix personnel. » [Paulin, homme en union libre, 36 ans, 14/09/15].

L'analyse de ces deux extraits d'entretien, permet de constater que le mariage est une question de choix personnel. C'est un choix qui est propre aux individus, et qui leur permet de décider avec qui vivre, pour leur bonheur. Sur ce plan, Alain, la trentaine, s'exprime en ces termes :

« Le mariage est un choix très déterminant dans la vie des hommes et des femmes. Je pense qu'il est important de faire un choix, un bon choix avant de se marier. Choisir la personne qu'on veut épouser, nécessite de l'attente, de l'espoir. C'est pourquoi, quand vous choisissez quelqu'un, vous ne devez pas vous dire en même temps, je vais

l'épouser. Vous devrez d'abord vous mettre ensemble avec cette personne, vivre si possible avec elle sous le même toit, avant de prétendre l'épouser. C'est très important. Sinon, le reste n'est que mensonge. » [Alain, homme en union libre, 38 ans, 22/09/15].

Ces propos relatent que le choix d'un partenaire doit être fait sur une base critique de ses qualités et de ses défauts. « *Il faut prendre son temps pour apprécier ses qualités et ses défauts* », confirme Gilles, un informateur. Dans ce cas, le seul choix qui s'impose aux partenaires, c'est de se mettre temporairement ensemble, et de vivre en union libre. L'union libre prend la forme d'un acte négociable entre les conjoints, et laisse penser que, la plupart sont conduits à une redéfinition de leurs rapports au sein du couple, un rapport déterminé de plus en plus dans le choix de leur conjoint. Pour Jacques, la quarantaine, faire le choix de sa/son partenaire, laisse révéler la formation d'un couple sans violence. Il affirme à cet effet :

« [...] Pourquoi aller au mariage ? Cela ne sert à rien. Quand j'ai connu ma femme, elle m'a dit qu'elle a déjà été mariée, et qu'elle avait laissé la plus grande partie d'elle dans son mariage, avec des histoires par-ci et par-là. Elle m'a clairement signifié qu'elle n'avait plus envie de se marier. Moi, cela me convenait parfaitement ; car, moi-même, j'ai laissé une part de ma vie dans mon dernier mariage. On a décidé ensemble de se mettre en union, sans nous marier, et cela fait déjà huit ans environ que vivons sous le même toit. [...] [Jacques, homme en union libre, 39 ans, 19/09/15].

Ces paroles démontrent à quel degré l'union libre, selon les répondants, devient une procédure matrimoniale régulière, favorisant le bon choix du partenaire. Pour ceux-ci, les conditions deviennent ainsi plus favorables à une harmonisation au sein du couple, et le développement d'un partenariat conjugal. Comme Jacques, plusieurs répondants se définissent d'autres formes de critères de choix du partenaire. Pour ceux-ci, la seule possibilité d'appréhender ces critères, reste celle de se mettre en union informelle. Le tableau XXV met bien en évidence, ces critères.

Tableau XXV : Répartition des jeunes conjoints selon les critères privilégiés dans le choix de leur partenaire pour la vie commune

Modalités de réponse	N	% (par rapport à n=292)
La beauté	205	70,21
La forme du visage	105	35,96
Le volume de la poitrine et/ou des fesses	192	65,75
La corpulence	157	53,77
La réputation	152	52,05
L'argent	179	61,30
Partenaire sans enfant	214	73,29
Partenaire attentionné	292	100
Critères de fidélité	292	100
Le statut social	201	68,84

Source : Données de terrain_2015

L'analyse de ce tableau révèle que le choix d'un partenaire attentionné et les critères de fidélité, représentent les facteurs les plus cités par la totalité des répondants, soit cent pour cent (100%) des enquêtés. Dans cette logique, Emmanuela, la trentaine, en union libre depuis 4 ans, fait comprendre :

« Quand je l'ai rencontré, il m'a fait la cour, et j'ai accepté. Mais j'ai voulu mieux le connaître. [...]. Il venait chez moi et repartait. [...]. Un jour, il m'a dit qu'il voulait qu'on se marie [...]. Je lui ai proposé de vivre chez lui d'abord, pour qu'on puisse savoir réellement si on le veut, ce mariage. On avait prévu faire au maximum, trois (3) ans en union non légale. Mais voilà ! Ça fait déjà quatre (4) ans, et on n'est toujours pas marié. Et je ne pense même pas qu'il en sera ainsi. [...]. Les hommes sont tous pareils : problème d'infidélité. Il me trompe même. Au début, il m'offrait régulièrement de cadeaux. Aujourd'hui, tout a changé. Et comme cela, on restera ainsi jusqu'à la fin. [...]. »
 [Emmanuela, femme en union libre, 29 ans, 17/09/15].

Cet extrait justifie bien l'importance de la fidélité et de l'attention aux yeux d'Emmanuela. Ce qui fâche l'interlocutrice, c'est qu'après consentement de se mettre en union libre pendant trois (3) ans et de se marier après, elle rencontre des difficultés avec son fiancé. Il naît dans cette relation, une situation conflictuelle : problèmes

d'infidélités, d'inattentions de l'homme à l'égard de sa conjointe, etc. L'expérimentation des conjoints dans le but de mieux se connaître avant de se marier, dans un contexte, est vouée à échec. Et, lorsque la répondante déclare : « *Mais voilà ! Ça fait déjà quatre (4) ans, et on n'est toujours pas marié. Et je ne pense même pas qu'il en sera ainsi* », elle laisse entendre que le mariage n'est plus possible. Ce vécu d'Emmanuela, rejoint celui de Joyce, la trentaine, en union libre, qui, dans les entretiens, a laissé comprendre qu'avant le mariage, il faut vérifier si le partenaire est le meilleur de son choix, en mettant l'accent sur ses comportements et sa fidélité. Elle relate à cet effet :

« Le mariage, c'est bien ! Mais avant, il faut des préalables pour le choix du bon partenaire et l'acte de vie en famille. [...]. C'est ce que mon conjoint et moi avons voulu faire, et aujourd'hui, on en est encore là. [...]. Au fait, il a demandé de vivre avec moi. Moi, j'ai accepté pour qu'on se connaisse mieux, et qu'on voit si on peut vivre en famille. Je l'ai, pendant longtemps, surveillé, pour voir ses manières d'agir envers moi pendant ces années, et surtout s'il n'a pas une autre fille à part moi. Je pense qu'il est sans reproche. [...]. Toutefois, ce que je ne comprends pas, c'est que jusque-là, on n'est toujours pas marié. [...]. C'est un peu embêtant, après toutes ces années de vie en couple, sous le même toit » [Joyce, femme en union libre, 32 ans, 25/09/15].

Ces propos rejoignent le point de vue selon lequel, certains répondants se laissent entraîner dans l'union libre, afin d'identifier le bon partenaire pour la vie. Ce choix devient un piège « fatal », qui enferme les conjoints dans cet acte qu'est l'union libre. Ces derniers ne peuvent s'en défaire, car ils se situent dans l'espoir d'un lendemain meilleur, dans un mariage peut-être utopique. « *Pour moi, je pense qu'un jour, on se mariera* », a laissé entendre Mariana, une femme en union libre, depuis environ 15 ans. Dans le même élan d'idée, le tableau XXIV fait savoir que, certains des jeunes conjoints interviewés estiment que la beauté et le fait que le partenaire soit sans enfant, sont des critères de choix d'un(e) partenaire. En effet, 214 répondants, soit 73,29 %, ont mis l'accent sur l'absence d'enfant chez le/la partenaire ; et 205 répondants, soit 70,21 %, ont mis le point sur la beauté comme critère. Il va s'en dire que, si la fidélité et l'attention sont des critères, il faut y ajouter

la beauté et l'absence d'enfant chez le/la partenaire. Dans cette logique, cet extrait d'entretien est mieux illustratif.

« Pourquoi épouser quelqu'un qu'on n'aime pas ? [...]. Moi, j'ai toujours voulu une belle femme. Et c'est ce que j'ai eu. Nous sommes en couple. [...]. Non, on n'est pas encore marié, mais ça ne saurait tarder. Le plus important, c'est qu'on se connaisse mieux et qu'on s'aime réellement. [...]. » [Omer, homme en union libre, 28 ans, 01/09/15].

A un autre de dire :

« [...] Il faut toujours faire le bon choix. [...]. Sinon, on regrette après. Pour moi, le plus important dans mon choix, a été de vérifier qu'elle n'ait pas d'enfant caché, parce que je ne supporterais pas cela. [...]. On n'est pas encore marié, mais on vit ensemble et on espère bientôt se marier. [...]. » [Léopold, homme en union libre, 37 ans, 08/09/15].

Ces extraits d'entretien laissent transparaître, comment la beauté et l'absence d'enfant chez le/la partenaire, interviennent comme critère de choix, et conduisent à l'union libre ou au « *vivre en couple* », comme l'affirme Firmin, un répondant en union libre. En effet, ces critères permettent aux conjoints de choisir définitivement le bon partenaire avec qui, ceux-ci désirent passer le reste de leur vie.

Il va s'en dire que le choix du conjoint est facteur des goûts et des manières, dans les parties les plus fines de la vie quotidienne. Il laisse les futurs partenaires se découvrir pour analyser leur possibilité de s'unir, parce qu'ils ont une expression semblable. Dans le même temps, le choix du partenaire reste une recherche de complémentarité, donc de différences de natures très diverses. Elle demeure une attente liée à plusieurs critères, qui laissent aux futurs partenaires le choix de constituer une unité conjugale, qui ne doit pas être affaiblie par les dissemblances des deux parties, ni divisée par la concurrence provoquée par l'affrontement de deux individualités similaires. Ainsi, la mise en couple des futurs partenaires, leur offre la potentialité de renforcer leurs liens, et permet à certains acteurs de chercher le/la partenaire sur lequel/laquelle ils peuvent s'imposer. Fort de cela, certaines personnes jouissant d'une beauté exceptionnelle, se trouvant « belles », rechercheront un(e) partenaire de beauté plus ou moins inférieure à la leur. De même, celles/ceux qui sont sans enfant(s), chercheront toujours les partenaires sans progéniture. Un tel

comportement n'est qu'une manière de se donner de la valeur, ou de renforcer les sentiments. Dès lors, la mise en union libre est désormais progressive, et donne le temps d'« expérimenter » le/la partenaire, de vérifier que ses critères de choix sont bien remplis, et que l'accord sur un certain nombre de principes, de références communes, permettra une entente minimum. Il s'agit d'un processus dynamique et complexe, lié au choix du/de la partenaire et à la recomposition des identités ; autrement dit, à l'histoire particulière du/de la partenaire, qui ne peut être rendue que par une vérification en union libre, et ce, à travers une compatibilité des caractères, une analyse méticuleuse des qualités et défauts de l'autre.

S'il en est ainsi, les futurs conjoints estiment qu'il faut repousser le plus possible le mariage, tant qu'on n'a pas rencontré le/la bon(ne) partenaire. L'union libre devient une forme de liberté d'expression du vécu en couple, qui peut être une réussite ou un échec. Dans les deux cas, les conjoints se lancent dans une sorte d'expérimentation, qui devrait les conduire à être identifiés par l'un ou par l'autre, comme le/la bon(ne) partenaire. Le bon choix conduirait à la réalisation de l'union légale, qu'est le mariage. Ainsi, trouver le/la bon(ne) partenaire, c'est se mettre en couple avec le/la partenaire choisi(e), et par une observation quotidienne, déterminer si l'on veut s'unir avec ce/cette dernier(ère). Dans ce but, quelle représentation les jeunes ont-ils du temps de cette observation qui, sans cesse, repousse l'échéance du mariage ?

6.3. La durée d'observation du/de la partenaire versus report du mariage

La mise en couple peut être considérée comme le moment à partir duquel, la vie à deux devient un choix de vie, mais aussi une grande variété de responsabilités, de contraintes et d'obligations envers son ou sa partenaire ; d'où l'intérêt de ne s'unir à vie qu'avec un/une partenaire qui réponde au maximum, aux aspirations, principes et désirs. En d'autre terme, puisque tout le restant de la vie se passera et dépendra quelque peu de ce ou cette partenaire, il faudra qu'il/elle soit le/la meilleur(e) qu'on puisse avoir, qu'il/elle soit le/la partenaire idéal(e). Les propos suivants expliquent mieux la question.

« J'aspirais à la rencontre de l'homme idéal qui serait le père de mes enfants. Vous-même, vous le savez non ? Ce n'est jamais chose facile. Il ne faut jamais épouser un homme envers qui l'on n'a aucune aspiration. Il faut toujours faire le meilleur choix. C'est ce que moi, j'ai essayé de faire. Le mariage est très important, et il faut choisir un bon homme pour le temps de vie qu'il vous reste à passer sur terre. Si l'on fait le mauvais choix, c'est fini. Le mariage sera un calvaire, au lieu d'être un bonheur. » [Nanfissath, femme en union libre, 23 ans, 12/08/15].

Ces propos sont révélateurs du fait que l'homme étant une énigme, le découvrir et/ou tenter de le connaître, demande beaucoup d'investissements en énergie et en temps. Développant nombre de stratégies, les jeunes acteurs rencontrés, soutiennent que cette quête préalable d'informations et de connaissance du partenaire, s'avère cruciale et incontournable. Pour beaucoup d'entre eux, la durée nécessaire pour ce temps d'analyse, n'a aucune limite susceptible d'être qualifiée d'objective ; et les moyens à mettre en jeu sont également de tout genre, pourvu qu'ils conduisent à une certitude, quant à la nature du/de la partenaire avec qui on se prépare à entrer en union, à priori, sempiternelle. En matière de temps, il est important de se demander jusqu'où les jeunes conjoints se trouvent conduits dans leurs observations ou analyse du/de la partenaire. Combien de semaines, de mois, ou d'années, suffiront pour se convaincre de la nature idéale ou non, du/de la potentiel(le) conjoint(e) ?

Considérant la relative durée de cette investigation à laquelle s'adonnent les jeunes aspirants à la nuptialité, il a paru utile de chercher à savoir si cette idée de recherche du/de la partenaire idéal(e), ne favoriserait pas le report incessant de l'échéance du mariage chez les informateurs rencontrés, au cours de cette recherche. Le tableau suivant, rend compte des réponses obtenues.

Tableau XXVI : Répartition des jeunes conjoints selon que la recherche du partenaire idéal peut les amener à reporter leur échéance au mariage

Modalités de réponse	N	%
Oui	224	76,7
Non	40	13,7
Ne sait pas	28	9,6
Total	292	100,0

Source : Données de terrain_2015

A travers les données présentées dans ce tableau, on peut lire la forte tendance des interviewés, 76,7 % de l'échantillon, à reconnaître que la recherche du/de la partenaire idéal(e) repousse chez eux, l'échéance du mariage. Par contre, 13,7 % des informateurs, ont une opinion opposée à celle des premiers. Selon eux, la recherche du/de la partenaire idéal(e), n'est pas à la base du report de l'échéance du mariage. Ce report est imputable à bien d'autres facteurs. Quant aux 28 informateurs restants, soit 9,6 % des participants à cette recherche, ils n'ont pas su dire avec exactitude, s'il y a ou non, un lien causal entre la recherche du/de la partenaire idéal(e), et le report du mariage. C'est dire que les déterminants de ces diverses positions sont nombreux. Toujours au plan statistique, il faut signaler que les entretiens ont laissé transparaître cette idée développée. En effet, pour certains répondants, tant que le choix du/de la partenaire n'est pas fait, le mariage n'est pas chose à laquelle il faut penser. Peter, en union libre, déclare :

« Je pense qu'on ne peut pas se marier, tant qu'on n'a pas trouvé le bon partenaire. L'union, c'est cela avant tout, trouver le/la partenaire idéal(e). Je pense que, tant qu'on n'est pas sûr de son choix, il ne faut pas se marier. C'est ça, le plus important. Il faut attendre. Vous comprenez ! [...]. Lorsque vous recherchez votre partenaire de vie, vous ne pensez pas à vous marier ; mais plutôt à comment vivre en harmonie avec une personne. [...] » [Abou, homme en union libre, 35 ans, 09/08/15].

En ce qui concerne ceux qui ont affirmé négativement, un informateur s'exprime :

« Moi, je ne pense pas. Tout est affaire de soi-même. On peut se marier quand on veut. Il n'y a pas à repousser son mariage. C'est souvent le problème de finance qui me gêne, moi. Des fois, c'est la différence de religion qui entre en jeu. [...] ». Selon moi, on ne peut pas dire qu'il faut attendre le ou la partenaire idéal(e), avant de se marier. Certes, il faut toujours faire un bon choix, mais sans s'attarder sur l'idéal ; car, personne n'est ni idéale, ni parfaite. Il faut avancer et vivre sa relation, et connaître mieux la personne, afin de s'habituer à elle. [...] » [Yves, homme en union libre, 29 ans, 13/09/15].

Ces deux propos, quel que soit leur contexte, mettent en exergue l'idée selon laquelle, la recherche du/de la partenaire idéal(e) atteint son but, lorsque l'on retrouve un(e) conjoint(e) qui est pratiquement superposable à soi, sur presque tous les plans. Cela suppose de long moment d'observations et d'expériences ensemble, avec ce/cette potentiel(e) conjoint(e). Ces observations et expériences se font sur des durées variables, et des dénominations relatives à la vision et à l'entendement de chaque acteur. A des différences près, on entend parler de périodes de copinage, d'amitié, de fiançailles et de concubinage. Ces périodes, en fonction de leurs contenus et de leurs durées, contribuent à repousser l'échéance du mariage, dans le seul but de permettre aux futures mariés une assurance d'être avec la bonne personne, leur vraie «*moitié*», comme le laisse entendre certains informateurs.

Le/la conjoint(e) idéal(e), pour les interviewés, doit avoir un certain nombre de caractéristiques et de traits de personnalité, qui leur permettraient d'avoir une vie conjugale paisible et confortable. Pour cette raison, il ou elle doit jouir d'une moralité appréciable, sans laquelle les rapports qu'ils entretiendront avec ce/cette partenaire, seraient précaires, et ceux que ce/cette dernier(ère) auront avec les membres de leurs familles, seraient indésirables, compte tenu de l'importance des liens familiaux dans le mariage en Afrique. Il en résulterait un couple, un foyer souffrant de conflits réguliers, et perturbé par la permanence des tensions conjugales. De plus, l'éducation des enfants élevés par un parent sans bonne moralité, est d'avance couronnée d'échec. A cela, s'ajoute l'impact des disputes entre les géniteurs, sur le développement de ces enfants. Or, la bonne moralité n'est pas une qualité instantanément et facilement repérable, surtout dans le contexte des relations sentimentales, aujourd'hui parsemé de concurrences, et occasionnant

beaucoup de simulations de la part des acteurs en présence. Dans cette situation, la recherche d'un/une partenaire de bonne moralité, ou l'observation de cette moralité, demandent aux interviewés concernés, de plus en plus de temps. Ils se trouvent, en l'occurrence, contraints de repousser la décision de se marier avec celui/celle-ci, pour réduire le risque de faire un mauvais choix. Les jeunes conjoints trouvent alors que le fait de cohabiter avec le/la partenaire, leur offre l'opportunité d'opérer le meilleur choix. Ceci s'illustre par cette affirmation :

« [...] La seule manière d'éviter de faire un mauvais choix, c'est d'être en couple avec elle. [...] Pour moi, il faut cohabiter ensemble pendant un temps donné, afin de mieux se connaître, et de se voir sous les tempéraments. Si on arrive à surmonter cela, ou à y survivre, pourquoi ne pas se marier ? » [Adrian, homme en union libre, 30 ans, 12/08/15].

La mise en couple, selon ces idées, devient déterminante dans le but de mieux connaître son/sa partenaire. Cependant, relativement à la moralité d'un sujet, il faut signaler, entre autres, qu'elle dépend, en bonne partie, de l'éducation reçue et des expériences de vie faites par ce dernier. L'éducation, lorsqu'elle n'est pas la même que celle du/de la conjoint(e), ou qu'elle n'est pas tout au moins semblable à celle de l'autre, elle constitue un point de discordance dans les ententes entre partenaires. Il faudra, pour ceux-ci, le temps nécessaire de s'harmoniser sur ce plan, ou d'initier une autre éducation propre aux deux. Pour certains des informateurs, cette nouvelle éducation, spécifique de leur vie à deux entre partenaires, est d'une grande utilité pour le confort de leur vie conjugale. Les propos de Stéphane, l'illustrent fort bien.

« [...] Le mariage, je sais qu'on le fera, ma partenaire et moi. Mais moi, je souhaite qu'on s'entende bien d'abord. Il y a beaucoup de points sur lesquels on ne se comprend pas du tout. Souvent, je me dis que c'est parce que nos éducations sont différentes. [...] La solution, selon moi, c'est que nous prenions le temps d'apprendre à nous connaître correctement, avant d'oser nous lancer sur la voie du mariage. Car, après cette cérémonie, chez nous, il n'y a plus de retour en arrière. C'est pour la vie. » [Stéphane, homme en union libre, 39 ans, 11/08/15].

Pour cet interviewé, le mariage est un projet dont l'aboutissement est conditionné par une bonne entente avec sa conjointe. Pour lui, et précisément dans

sa religion, la rupture après le mariage est pratiquement impossible. Il pense alors qu'il est vraiment utile de prendre tout le temps nécessaire, pour bien se connaître et se comprendre, afin d'éviter, plus tard, des conséquences négatives pour leur foyer. Avec son expression : « *chez nous* », l'informateur semble vouloir signifier que, dans la religion à laquelle il appartient, le mariage est un acte sacré ; et qu'une fois contracté, il n'est aucunement permis sa rupture, pour des raisons aussi bien suffisantes ou légères. Et si cette dissolution devrait intervenir pour des motifs jugés bien fondés, ce n'est absolument pas chose facile. Car, le divorce est source de problèmes, notamment spirituels, pour chacun des conjoints. Dans un autre sens, la religion participe aussi à la lenteur de la décision de se marier, chez certains conjoints. Généralement, ils souhaitent que le/la partenaire qu'ils trouveront d'idéal(e), soit de la même provenance religieuse qu'eux. Parmi les paramètres conditionnant le caractère de partenaire idéal(e) que les acteurs ambitionnent, certains parlent de leurs visions d'avenir, qu'ils souhaiteraient que leur partenaire partage. Selon eux, lorsque les visions d'avenir ne sont pas les mêmes entre partenaires, malgré la présence de l'amour dans la vie conjugale, il y a tôt ou tard, des incompréhensions qui peuvent générer des difficultés dures à supporter en couple. Qu'il s'agisse de la réalisation des grands projets de vie, ou que ce soit le souci de la sécurité financière ou de l'amélioration progressive des conditions de vie du foyer, le besoin de faire certains sacrifices personnels s'impose ; et seuls les conjoints ou conjointes partageant les mêmes visions ou idéaux, sont prêts à s'y mettre ensemble. Nombreuses sont les personnes interviewées qui tiennent à ce point, et disent être prêtes à attendre le temps qu'il faut pour, soit amener leur partenaire actuel(le) à ce niveau, ou soit trouver celui/celle qui partagera avec elles, les mêmes visions.

Dans cette même perspective, les entretiens ont montré que, pour d'autres, surtout la gente masculine, outre la féminité et l'amour qu'ils souhaitent avoir chez leurs conjointes, ils veulent qu'elles aient des facultés d'adaptations à toutes conditions économiques et matérielles. Ils désirent qu'elles soient prêtes, non seulement à supporter la précarité et le manque temporels qui s'imposeront à eux de temps à autres, mais aussi à se conformer aux conditions de civilisation,

d'émancipation et de richesse, lorsque les moyens le permettront. Le/la meilleur(e) conjoint(e), pour les informateurs, doit de même se montrer socialement et psychologiquement apte. Il doit également être en mesure de faire valablement face à la condition de vie, qui se présentera à eux dans le foyer. Dans cette réflexion, les propos suivants, sont mieux illustratifs :

« Le mariage, c'est avant tout un choix. [...]. C'est aussi le choix de son/sa partenaire. [...]. Pour ma part, je pense que la partenaire idéale serait celle qui soit capable de comprendre, d'être patiente, d'être en mesure de s'adapter facilement à toutes les situations. Vous-mêmes, vous le savez ! On est ensemble pour le meilleur et pour le pire. Si, pendant les moments de crise, par exemple, l'argent manque, ou on arrive plus à acheter certaines choses, elle doit être capable d'être patiente, ou peut-être même, de m'aider à régler ce problème. Pour moi, c'est cela une partenaire idéale. [...]. » [Isidore, homme en union libre, 34 ans, 11/09/15].

Une autre information précise :

« [...] Lorsqu'on parle de mariage, c'est clair qu'on parle de partenaire. [...]. Alors, pour ma part, la partenaire idéale est celle qui arrive à prendre mes problèmes pour les siens ; celle qui, au moment opportun, sera psychologiquement prête, pour faire face à notre situation de couple. [...]. On ne se jette pas comme ça dans un choix, sous prétexte d'être à la recherche du bon partenaire. [...]. Il faut toujours être patient dans le choix, et absolument vérifier si la partenaire qu'on choisit, remplit les critères de choix personnel. C'est important ! [...]. » [Marco, homme en union libre, 32 ans, 9/09/15].

Ces pensées témoignent bien de l'importance de l'adaptabilité dont parlent les répondants. Le/la partenaire idéal(e) doit refléter l'image de celui ou celle qui peut s'adapter à toutes les formes de situation qui se présenteront au couple ou à la famille. De même, les discours *emics* ont montré que, la question de la parité que réclament les femmes et féministes de nos jours, est abordée par les participants aux entretiens. En effet, la promotion de la parité des femmes est mal comprise par ces dernières, qui ont, elles-mêmes, du mal à se situer par rapport aux hommes. D'après ces femmes, les meilleurs partenaires ne doivent pas les fatiguer avec leurs mauvaises compréhensions du sujet, et elles aussi doivent savoir occuper leur vraie

place auprès de leur conjoint. C'est le cas de Rose, femme intellectuelle en union libre, qui confie :

« [...] C'est bon, le choix que j'ai fait. Mais j'ai beaucoup mis l'accent sur le fait qu'il ne me dérange pas après, pour que je sois, comme les gens le disent, une femme totalement soumise. Je veux plutôt qu'il me comprenne. Je n'ai pas fréquenté pour rester à la maison. Je suis une femme intellectuelle. En effet, aucun de ceux que j'ai rencontrés, ne me semblait être capable de vivre avec une femme émancipée. Lui aussi, au départ, j'avais beaucoup hésité avant de porter mon choix sur sa personne. Car, les hommes peuvent, des fois, refuser de comprendre certaines choses. Mais moi, mon partenaire ne doit pas me les interdire. [...] ». [Rose, femme en union libre, 27 ans, 17/09/15].

Ce discours reflète bien l'idéologie de la féminité, et celle du respect dû à une personne émancipée. L'informatrice réclame, en effet, la compréhension de la part de son partenaire, parce qu'elle est une femme intellectuelle. Dans cette même vision, les interviewés estiment que les avantages que tirent la gente féminine du concept de parité, font que les femmes respectueuses et attentionnées, telles que le prévoit la culture, se font très rares. Il faut alors longtemps chercher, avant d'en trouver. C'est l'une des raisons qui expliquent bien, selon les acteurs, le report de la célébration d'un mariage. Comme le disent d'autres, très peu de partenaires ont aujourd'hui, de bonnes idéologies de vie conjugale. Or, ces idéologies doivent caractériser le/la partenaire idéal(e). Car, ce sont elles qui président et conditionnent les conduites au sein du foyer. Les qualités de bonnes femmes africaines sont presque en disparition actuellement dans l'univers féminin. Retrouver des femmes dignes de ces qualités, demande de longues recherches, et surtout beaucoup de patience. Ceci se révèle assez pénible pour les informateurs. Dans cette perspective, certains interviewés incriminent la forte affinité des jeunes femmes de la génération actuelle aux feuilletons occidentaux et asiatiques. Cette situation dans lesquelles elles s'incrument, les amènent à vouloir imiter ces actrices qui ne sont pas de leur culture, et ne partagent pas les mêmes conditions économiques et sociales qu'elles. En tenant, en vain, à reproduire la fiction dans la réalité, le moment de rencontrer le partenaire idéal est loin d'être proche. En conséquence, la décision du mariage souffrira de se voir, chaque fois, reportée. Des 76,7 % de l'échantillon qui partagent

l'avis selon laquelle la recherche du/de la partenaire idéal(e) favorise le report de l'échéance du mariage, une infime partie de la cible avance des raisons qu'elle qualifie de personnelles. Dans cette catégorie de personnes, on retrouve des conjoints qui pensent que, le/la partenaire idéal(e) doit non seulement, avoir les qualités classiques déjà présentées, mais aussi et surtout, garantir d'accepter la polygamie, si cela advenait. D'autres souhaiteraient un/une conjoint(e) qui accepterait de s'occuper de la maison, des enfants, sans chercher à s'encombrer avec un travail rémunéré. Ils signalent aussi des difficultés qu'ils rencontrent dans cette quête. Thierry, la quarantaine, relate :

« [...] Cela fait assez longtemps maintenant que je suis à la recherche de celle qui sera ma première femme. Je ne comprends vraiment pas pourquoi, chaque femme avec qui je commence une relation où, tout semblait aller bien, décide brusquement de partir, dès que je lui parle de mon projet de polygamie ! [...] Or, elles savent bien que, financièrement, elles n'auront pas à se plaindre. Moi, la femme que j'attends pour me marier, doit accepter cette condition, afin de ne pas être surprise. Il faut que j'aie son consentement. [...] Mon père a été polygame ! Je dois l'être à mon tour. [...] » [Thierry, homme en union libre, 31 ans, 19/09/15].

Les propos de cet informateur justifie les difficultés que rencontre sa ferme conviction de se lancer avec une conjointe qui accepterait son projet de polygamie. On y voit la longue durée qu'a déjà connue cette quête, ce qui entraîne comme conséquence, des reports incessants de mariage. Mais l'informateur semble, néanmoins, décidé à suivre son plan. Par ailleurs, il faut souligner que, selon les données statistiques de la présente recherche, la totalité des acteurs interrogés soutiennent que le/la partenaire idéal(e) doit faire preuve de fidélité ; et une grande partie réclame qu'il ou elle soit présentable.

En ce qui concerne les interviewés qui s'inscrivent dans une conception contraire à celle selon laquelle, la quête du/de la partenaire idéal(e) occasionne le report de l'échéance du mariage, ils ont aussi des raisons qui expliquent ces reports. En effet, selon les 13,7 % de l'échantillon, les ajournements du mariage sont liés au fait que les habitudes culturelles relatives au mariage, sont en pleine mutation. On note d'abord la scolarisation qui empêche les jeunes filles à se mettre tôt en relation

conjugale avec les jeunes hommes. Pour leurs parents, elles ne doivent, ni ne peuvent concilier études et relations sentimentales. Il s'en suit que l'âge du mariage augmente de quelques années. Ensuite, après cette longue scolarisation, le niveau intellectuel des jeunes femmes, les poussent à formuler plusieurs exigences qui contraignent les hommes. Ceux-ci n'ont, en revanche, autre choix que de revenir sur leurs pas, en reconsidérant la décision qu'ils tentent de prendre. En outre, la modification des rapports du genre découlant des mutations dans les relations sociales, est aussi considérée comme facteur motivant le report de l'échéance du mariage. Pour des acteurs partageant cet avis, ceci est lié au fait que les conjoints, dans leurs relations avec leurs partenaires, ne se sentent plus à l'aise. Pour d'autres, l'union libre favorise le report du mariage, parce que les conjoints s'habituent à leur condition, et tendent à ignorer la formalisation de leur union. C'est dire qu'une fois en union libre - pour s'essayer -, la routine tend à désorienter les partenaires du besoin d'engager d'autres procédures en vue du mariage. Ainsi, la question du/de la partenaire idéal(e), pour eux, ne justifie pas exclusivement le report des mariages. En réalité, on ne saurait avoir un/une partenaire idéal(e), c'est-à-dire parfait(e), avant de s'engager ou de vraiment faire l'expérience de vie ensemble. Il serait plutôt plus réaliste de prendre le risque et de se lancer, dans l'espoir de se rééduquer en fonction des exigences mutuelles des conjoints. Les périodes d'amitié et de fiançailles sont, selon les interviewés, suffisant pour évaluer les points essentiels, nécessaires, pour s'engager dans le mariage.

6.4. Le « *mariage à l'essai* » : un moyen vers un mariage réussi ?

« Le mariage est tout-de-même un engagement. On ne peut pas s'engager sans connaître l'autre, et sans être sûr de ses sentiments pour soi. Il peut même arriver, après un moment, que ce soit vous qui ne soyez certain de vos sentiments pour l'autre. Vivre à deux, c'est se condamner en quelque sorte. Comme tel, cela nécessite des garanties pour l'avenir. Autrement, à quoi ça sert de se marier aujourd'hui, pour divorcer demain, comme c'est souvent le cas de nos jours ? [...] La seule façon de savoir si on peut s'accorder avec quelqu'un ou non, c'est de vivre avec lui à l'essai. Il n'y a que ce moyen pour savoir si on fait fausse route ou non. » [Angélique, Enseignante au cours secondaire, 30 ans, 18/09/15].

« On peut très bien rencontrer quelqu'un, tomber amoureux de lui, et s'apercevoir en cours de route que l'on ne pourra pas vivre avec lui, parce qu'on a des caractères trop différents. Or, au départ, tout se passait comme sur des roulettes. Pour éviter tout cela, la seule issue, c'est de faire un essai avant. Ainsi, si vous retrouvez en l'autre et dans votre relation ce que vous souhaitez, vous pouvez vous engager dans le mariage ; mais, pas avant. Sans essai, vous ne pouvez pas savoir si vous avez fait ou pas, le bon choix. C'est aussi pour cette raison que, de plus en plus, des mariages se brisent du jour au lendemain. » [André, Etudiant en union libre, 28 ans, 21/09/15].

D'après ces propos, pour le moins représentatifs, des discours *émics* prononcés sur le sujet, le « *mariage à l'essai* » qui n'est rien d'autre que l'union libre, est une phase préparatoire à la vie nuptiale. Pour plus d'un, son expérimentation dans une durée de temps plus ou moins longue, permet de se rassurer du choix effectué, en ce qui concerne les différentes attentes nourries vis-à-vis de l'autre, dans la relation de couple. C'est dire que tout fonctionne un peu, comme si l'union libre inscrit la relation dans une durée qui l'enlève de l'euphorie amoureuse des premières rencontres, pour exposer la véritable façade des partenaires sur divers aspects de la relation de couple. Vivre en union libre, équivaut, dans ce cas, à une inscription des futurs époux dans une dynamique au sein de laquelle, ils seront amenés à vérifier réciproquement leur compatibilité ; ce qui nécessite du temps, et fera conséquemment que l'échéance du mariage sera sans cesse repoussée, au moins, jusqu'à ce que l'on soit rassuré de son choix. Dans cette logique, l'union libre devient un instrument pour l'optimisation d'un mariage réussi. Mais, cette manière de procéder préserve-t-elle réellement des divorces précoces ?

En théorie, la réponse est affirmative ; puisque, plus l'on mettra de temps à prospecter le marché matrimonial, plus l'on a la chance d'opérer un choix compatible avec ses aspirations. Paradoxalement, dans les faits, cette forme d'union n'apporte quasiment pas de gain en termes de temps, à la vie nuptiale. Tout semble donc indiquer que, les calculs matrimoniaux des personnes échantillonnées, ne reposent que sur de simples convictions, même s'ils sont rationnellement soutenables.

6.5. Discussion des résultats de l'hypothèse n°3

Ce chapitre fait cas du report de l'échéance du mariage au profit d'une expérimentation de l'union libre ; une expérimentation qui serait liée, soit au désir de vivre en couple par amour, soit à la volonté d'appréhender des critères relatifs aux goûts personnels ou aux désirs des jeunes, ou soit encore, à la difficulté d'appréhender réellement la durée que doit prendre cette expérimentation. Sur cette même lancée, les entretiens auprès des répondants ont montré, combien l'amour ou le sentiment amoureux conditionne le choix des partenaires, et la mise en couple par la suite. Le sentiment amoureux, dès lors, est assorti dans le cadre de cette recherche, comme un facteur déterminant dans le choix du/de la partenaire idéal(e), et de la mise en union libre. En effet, les partenaires « tombent » amoureux et se persuadent de vivre une histoire romantique, laquelle se transforme en une mise en couple informelle. C'est ce que Kellerhals et *al.* (1982) concluent, en comparant le sentiment amoureux à une « propagande universelle pour la romance ». Pour les auteurs, le sentiment amoureux, tel que vécu, est en partie fabriquée par le roman, les pièces de théâtre, les feuilletons, les chansons, et laisse les conjoints dans un monde où l'un ne vit que pour l'autre. Ceux-ci se laissent entraîner dans un rêve théâtral, et sans l'apercevoir, se mettent dans une union informelle dont le retour est complexe. C'est ce que Kaufmann (1992) a confirmé, en empruntant l'expression de Thierry Raffin : le sentiment amoureux, « *un mythe réalisé* ». Pour celui-ci, le sentiment amoureux serait « un mythe » dans lequel s'enfermeraient les partenaires. C'est un piège qui empêcherait, selon l'auteur, d'atteindre la formalisation de l'union qu'ils viennent de débiter. On comprend alors que, plus l'histoire au début n'est qu'un rêve, plus le mariage ne devient qu'illusoire.

De même, les jeunes ont démontré que le choix du partenaire est lié à un certain nombre de critères parmi lesquels, il y a entre autres : le physique agréable, l'âge du partenaire, l'existence d'un travail, l'absence d'enfant et d'un mariage antérieur. Les critères les plus frappants restent le critère de fidélité de la ou du conjoint (e), et celui d'un partenaire attentionné. Néanmoins, l'utilisation de critères dans le choix des partenaires, ne conduit pas directement à l'union libre. En effet, sélectionner son/sa partenaire sur critères de choix, montre que le/la jeune est à la

recherche d'un/une partenaire semblable à ses goûts et à ses désirs. Il/elle cherchera plus à retrouver un/une partenaire qui lui est similaire, ou qui lui est complémentaire. Cette analyse ressemble à celle de Girard (1974), lorsqu'il a affirmé que, chez les conjoints, on constate de toutes parts, qu'apparaissent des traits de ressemblance. L'auteur a montré en effet que, plus les conjoints se ressembleront, plus ils décideront de s'unir. Cependant, la ressemblance n'est pas le seul élément à souligner. Il faut aussi faire cas de ce que, dans ces critères, les jeunes cherchent aussi l'existence d'une différence entre eux et leurs partenaires. Il ne s'agit pas nécessairement d'une différence par défaut physique ou comportemental, mais plutôt et surtout, d'une différence qui s'inscrit dans une norme, qui permet aux jeunes de se focaliser sur une idéologie de supériorité sur le/la futur(e) partenaire. Cette conclusion s'apparente à celle de Kaufman (2014) pour qui, les choix des jeunes conjoints s'inscrivent dans des règles sociales de correspondance, en ce sens qu'ils sont amenés à se présenter en valorisant leurs traits susceptibles de séduire les personnes de sexe opposé. Ainsi, il rejoint, dans une certaine mesure, Brown et Gary (1985) qui ont affirmé que, plus les hommes ont un statut élevé, plus ils amplifient leur demande en excellence esthétique. Ainsi, même si l'homme et la femme qui se ressemblent, s'assemblent, la femme épouse généralement un homme dont le statut social est un peu plus élevé que le sien. Cela explique les discours des répondants face aux critères de choix. A y regarder de près, ce ne sont pas les critères qui conduisent à l'union libre, mais plutôt, le désir de vouloir un/une partenaire qui les détient nécessairement.

Par ailleurs, le report du mariage tient à nombre de facteurs qui le favorisent, chez les jeunes conjoints. En effet, ils expriment en majorité la nécessité de prendre le temps nécessaire, pour faire le bon choix du/de la partenaire idéalisé(e), avant de se lancer dans les procédures du mariage qui constituent l'acte de formalisation de leur union. La réalisation de ce choix passe par de multiples procédures et étapes, nécessitant la mise en jeu de stratégies. L'union libre en est une parmi tant d'autres, et est spontanément adoptée par les conjoints interrogés. Cette recherche permet de comprendre que l'aboutissement à l'union libre, part d'intentions, souvent bien variées. Mais le but de cette union semble être dans tous les cas, de se mettre ensemble pour mieux se connaître, le temps que les conditions pour le mariage soient réunies.

Cette remarque est déjà soulignée par Fopa Diesse (2014), dans l'une de ses études intitulée : « *Transition de la nuptialité en Afrique Centrale : de nouveaux enjeux vers de nouvelles formes d'union* ». À l'issue de cette investigation, l'auteur a démontré que l'union libre est considérée par les acteurs comme une période d'essai, permettant aux conjoints de s'étudier mutuellement. En dehors de l'union libre, les longues périodes de fiançailles et d'amitié entre partenaires, retardent l'échéance du mariage ; car, elles servent aux acteurs, de moyens temporels susceptibles de leur permettre d'observer, de réfléchir et d'analyser la portée de leur choix. Dans la présente recherche, l'union libre attire particulièrement l'attention à cause du confort qu'elle réserve aux conjoints, au point de les amener à reporter sans délai leur mariage. Loin de permettre aux conjoints de prendre le temps pour s'assurer d'avoir trouvé ou non le/la partenaire idéal(e), condition sine qua none d'engagement dans l'union légale pour certains, l'union libre n'est plus une simple période visant à préparer le mariage. Elle l'éloigne plutôt, en le substituant. C'est ce que retient également Ambert (2005), lorsqu'elle a affirmé qu'à court terme, l'union libre reporte et retarde le mariage dans la vie des jeunes couples. Elle s'est justifiée, en rappelant le point de vue de Wu (1999) selon lequel, les personnes qui cohabitent sont moins susceptibles de rechercher activement un/une partenaire à marier que les autres. Mais d'un autre point de vue, l'union libre remplace aussi le mariage pour une proportion de gens, et même davantage après un divorce (Wu et Schimmele, 2005). Au-delà de la recherche du/de la partenaire idéal(e) qui conduit les jeunes conjoints à se mettre en union libre, une frange de l'échantillon de la présente recherche pense que, le report de l'échéance du mariage, tient plus à d'autres facteurs abordés plus haut. Ils pensent que de nos jours, le mariage amène les jeunes à subir beaucoup plus d'exigences qu'auparavant, situation qui répugne ces derniers, et les conduit à remettre le sujet du mariage à plus tard. Ces exigences découlent du niveau intellectuel élevé des jeunes femmes, aujourd'hui fortement scolarisées. A cela, s'ajoute la modification des rapports du genre, rappelée par les interviewés. Ces considérations s'harmonisent avec les résultats de terrains obtenus par Fopa Diesse (2004), qui ont exprimé que le niveau d'instruction des femmes modifie leurs attentes conjugales, donne lieu à l'installation de nouvelles aspirations d'un couple égalitaire, ce qui met en déchéance les normes

traditionnelles en vigueur. Pour cet auteur, l'instruction est donc l'un des facteurs qui conditionnent le rythme d'entrée en union. On comprend que, la considération de la recherche du/de la partenaire idéal(e) comme facteur de report du mariage, doit être faite de façon relative. Sur ce point, même si une majorité s'inscrit dans cette idée, certains acteurs pensent le contraire et avancent leurs raisons.

6.6. Synthèse des résultats et vérification de l'hypothèse n°3

Comme synthèse, il peut être retenu que, quatre grands facteurs que sont l'amour, l'attraction physique, les comportements sociaux et économiques des conjoints, président aux opérations de choix des partenaires qui peuvent déboucher sur le mariage. Ces critères traduisent souvent une exigence et des attentes particulières qui résultent de goûts personnels, des expériences faites ou d'ambitions spécifiques. La preuve est que, la question du sentiment amoureux est ressortie dans tous les discours. La majorité des jeunes reconnaissent qu'on se marie, lorsqu'on est amoureux. Le sentiment amoureux influence, pour ainsi dire, dans la majorité des cas, le choix des partenaires dans le processus d'engagement dans une union conjugale. Dans cette condition, les conjoints s'enferment dans un rêve d'histoire d'amour, et se laissent transporter vers une mise en couple qui devient plus tard, un piège dans lequel ils se sont enfermés. Sur ce plan, les données font constater que, si l'on accorde de crédits aux qualités tant humaines que matérielles dans ces choix, l'optimisation des critères cités plus haut, nécessite, selon la cible enquêtée, l'adoption du « *mariage à l'essai* » pour expérimenter le degré d'adéquation des « futurs époux ». La vie en union libre se pose dès lors comme une expérience nécessaire, d'après les informateurs, pour connaître le (la) conjoint(e), afin de savoir s'il répond ou non aux aspirations établies. Mais, cet exercice requiert du temps, ce qui ne milite point en faveur de la nuptialité précoce. Le mariage est alors sans cesse repoussé, soit pour jouir plus ou mieux optimiser l'amour qui doit le soutenir, soit parce qu'il est encore trop tôt pour le faire ; car, lorsque l'on est amoureux, on aurait tout le temps pour se marier. Pour les enquêtés, il s'agit d'une bonne stratégie pour maximiser les gains du mariage en termes de durée, puisqu'on aura pris tout son temps à chercher le/la bon(ne) partenaire. Cependant, les études empiriques avérées, récuse cette idée.

A travers cette synthèse, il ressort manifestement une compréhension des processus de choix du/de la partenaire. Cette quête du ou de la partenaire idéal(e), obéit à des critères propres aux jeunes conjoints, critères à travers lesquels ces derniers ont tendance à se rassurer de leur choix, avant de s'engager dans le mariage. Cette manière de procéder semble constituer un prélude au mariage, considéré comme une *entreprise* difficile par les jeunes. Dans ce contexte, l'union libre est envisagée par les jeunes, comme une phase expérimentale leur permettant de bien opérer leur choix. Dans ce sens, et à la lumière des résultats, l'hypothèse selon laquelle, « le besoin des jeunes de se convaincre d'avoir choisi le/la partenaire idéal(e), explique la recrudescence de l'union libre et l'entrée tardive dans le mariage », est vérifiée.

En somme, le mariage, autrefois institution dans laquelle on entrait pour la vie sans trop de complexité, est devenu un système mouvant d'ajustements permanents, qui subit des reports chez les jeunes conjoints, et dont l'échéance ne saurait être déterminée. Il est substitué à l'union libre qui apparaît comme une phase d'expérimentation dans laquelle le jeune essaie de s'assurer et de se convaincre du choix du/de la partenaire idéal(e). La vie à deux requiert désormais un véritable travail de sélection du ou de la partenaire idéal(e), basée sur : l'amour ressenti pour celui/celle-ci, les critères de choix qui définissent les goûts et les attitudes attendus, et enfin, la question du temps et de l'adaptabilité du/de la conjoint(e) en face des situations expérimentées en union libre. En effet, le sentiment amoureux conditionne le choix des partenaires dans la majorité des cas. Il devient un univers de rêve émouvant, qui enferme les conjoints dans un piège d'histoire d'amour sans fin, avec report sans cesse de l'échéance du mariage, dans le but de jouir à l'extrémum de l'union. Toutefois, même si le sentiment amoureux intervient dans le choix du/de la partenaire idéal(e), la recherche a relevé plusieurs critères de choix de sélection chez les jeunes, allant de la beauté, aux critères de fidélité, sans oublier le fait que le partenaire soit sans descendance. Ses facteurs reflètent chez les jeunes, la recherche d'un(e) partenaire qui leur est semblable. Dans ce cas, l'union libre est perçue comme la meilleure façon pour le/la jeune, de mieux connaître le/la partenaire choisi(e). Mais la question qui se pose est de savoir la durée que peut prendre cette « *analyse* » de

partenaire. Des réponses à ce questionnement, il en ressort qu'il n'existe pas en fait une durée prédéterminée.

La connaissance du/de la partenaire, aujourd'hui, est importante également, dans la mesure où elle touche la question du lien social et de l'identité au sein du couple. C'est pourquoi, l'appréhension du conjoint est de plus en plus nécessaire chez les jeunes ; non pour que ceux-ci prennent une distance d'analyse exagérée sur ceux avec qui ils vivent en union libre, mais pour déterminer la possibilité d'une union formelle avec ces derniers. Et justement, parce qu'il n'existe pas une durée pour cette « analyse », l'échéance du mariage se voit sans cesse retardée, et laisse place à une longue durée dans l'union libre.

Conclusion partielle

Il peut être retenu un certain nombre d'idées sur la question du mariage et de l'union libre chez les jeunes de la ville de Cotonou. Des analyses, il est à constater que, lorsqu'on parle du mariage, les acteurs interviewés, notamment les jeunes conjoints, pensent spontanément au mariage religieux. Or, celui-ci n'en est qu'une variante. Le mariage, en tant que fait allant au-delà du simple accomplissement de l'acte d'union, a un caractère sacré qui suscite chez les jeunes, à la fois l'inquiétude et l'impression de bénédiction. Il est un acte responsable qui couronne l'union d'un homme et d'une femme. En tant que tel, il devient une source de bonheur pour les époux, ainsi que pour leurs enfants. Ce bonheur se sent sur divers plans, selon les acteurs qui en jouissent. Au nombre de ces plans, il y a les niveaux psychologique, sexuel, financier, social et affectif. Malgré ces avantages, le mariage a des inconvénients qui ne favorisent pas toujours une vie harmonieuse pour les conjoints, ni pour leurs enfants, et qui peuvent conduire le couple à la dislocation. Ces inconvénients, ajoutés aux contraintes de cette institution, favorisent chez les jeunes la préférence à l'union libre. Le choix de l'union libre découle quelque peu des représentations qu'ils en ont. La divergence de ces représentations explique la diversité des intentions qui les y conduisent. En conséquence, la portée sociale qui découle de ces unions n'est pas la même, que l'on parte d'un couple à un autre. Cette forme d'union induit un report de l'échéance du mariage ; car, elle permet aux jeunes conjoints, un mode de vie plus libre. Cette liberté dans la relation, confère à l'union libre une image relativement dépréciée par rapport au mariage formel. Malgré ce fait, l'union libre a, selon les jeunes, des avantages à ne pas ignorer. Elle permet en effet, une cohabitation entre les partenaires, en donnant plus ou moins facilité aux relations intimes, et précisément sexuelles. Elle constitue aussi une expérience tenant lieu de test pour le mariage. Les caractères sporadiques et non institutionnalisés de cette union, la rendent instable et illégale, même si elle jouisse d'une légitimité sociale. Par ailleurs, l'analyse des résultats amène à distinguer quatre différents types d'unions libres : éphémère, test ou prélude, sans engagement et avec engagement. Dans ces différentes formes d'unions libres, les partenaires n'ont aucun droit ni devoir juridiquement reconnu l'un envers l'autre, et ainsi, les rapports qu'ils entretiennent au

sein du couple se basent essentiellement sur les négociations et le consensus. Lorsque des problèmes conjugaux surviennent dans ces formes d'unions et ne connaissent pas d'issue favorable, la rupture de la relation peut être inévitable. Cette conséquence fait partie des éléments qui caractérisent les unions libres. Bien que privilégiant l'union libre, les jeunes conjoints ont une bonne connaissance de l'institution du mariage. C'est d'ailleurs ce qui leur permet de le comparer à l'union libre, avant d'opérer leur choix.

Plusieurs raisons sous-tendent ce choix de l'union libre, au détriment du mariage. Parmi ces raisons, la principale est leur situation économique. Pour ces derniers, la réalisation du mariage, requiert d'eux, les moyens d'assumer des responsabilités et obligations de natures diverses, mais principalement financières et matérielles. Sur ce plan et en ce qui concerne leur source de revenu, plus de la moitié de ces jeunes déclarent avoir un emploi dont l'instabilité demeure un fait commun à une majorité. Ils luttent donc pour survivre grâce à des activités temporelles, et parfois à des emprunts. Dans de pareilles situations, la décision du mariage est délicate, et provoque une certaine réserve de leur part ; surtout dans le contexte où la dot s'impose à eux. La dot, réalité sociale et culturelle relevant du symbolique, permet d'unir les familles. Cependant, elle devient de plus en plus un obstacle pour les jeunes en marche vers le mariage. Aujourd'hui, la dot a plusieurs connotations telles que : symboliser les fiançailles, officialiser l'engagement des fiancés, représenter le moyen pour le futur marié de prouver son aptitude à assurer les besoins financiers de sa conjointe, pour se garantir l'amour et la considération de sa belle-famille, et ainsi, renforcer les liens de son mariage. Malgré ses diverses connotations, la dot est devenue une question d'argent, une forte charge financière, à cause des exagérations des familles des femmes, dans un but de rentabilisation économique. Les aspirants au mariage, tout comme leurs parents, s'en trouvent dissuadés. De la même manière, il est retenu que la bonne situation financière ne suffit pas, à elle seule, pour faire d'une union formelle, une réussite. L'autonomie résidentielle est également nécessaire. Elle protège la famille de divers problèmes, et lui garantit l'intimité requise pour son confort. A elle, s'ajoute d'autres conditions telles que : l'aptitude à la vie à deux, la connaissance du/de la partenaire, la disponibilité des conjoints l'un pour l'autre. En ce qui concerne

la disponibilité, la possibilité de concilier le mariage et les études est investiguée. Il émane des résultats, qu'elle est possible, mais difficile ; et qu'elle requiert deux grandes conditions : celle d'avoir à disposition une bonne et stable source de revenus, et celle de trouver du temps à consacrer au couple et à la famille. En plus, du respect de ces conditions, malgré l'existence des sentiments entre les partenaires, c'est l'option de l'union libre qui leur permet de vivre ensemble, le temps que les conditions du mariage soient réunies. L'union libre ou union de fait, permet aussi par la même occasion aux jeunes, de mieux connaître leur partenaire, et de s'assurer de l'avoir bien choisi(e). Cette union, alternative au mariage, étant fixée pour un temps limité au départ, semble devenir pour certains partenaires, une option de vie, poussant ceux-ci à ne plus envisager le mariage.

Le mariage aujourd'hui, avec son processus dynamique et complexe, se voit substituer à l'union libre. Il impose la vie à deux qui nécessite un considérable travail de sélection, basé sur le sentiment d'amour qu'on a pour le ou la partenaire, ainsi que les goûts et les attitudes qu'on attend de son/sa conjoint(e). En outre, cette sélection tient compte du temps et de l'adaptabilité du/de la partenaire aux situations connues en union libre. Malgré le primat du sentiment amoureux, d'autres critères tels que la beauté, la fidélité et la non possession préalable d'enfant, sont avancés par les jeunes comme éléments entrant en ligne de compte, dans la sélection du/de la partenaire idéal(e). L'évaluation de tous ces paramètres, nécessite une durée d'« analyse » de ces jeunes. Cette durée selon eux, n'a aucune limite prédéterminée, ni objective. La connaissance du/de la partenaire reste donc très importante aujourd'hui ; car, elle conditionne le lien social et touche la question de l'identité sociale au sein du couple. Elle s'avère par surcroît utile, pour penser la possibilité d'une union formelle entre conjoints. La durée de cette opération n'étant pas limitée, l'échéance du mariage se voit de plus en plus repousser, laissant le terrain libre à la belle alternative : celle de l'union libre.

CONCLUSION GENERALE

Les investigations liées aux perceptions qu'ont les jeunes de la ville de Cotonou, du mariage et de l'union libre, sont faites suivant une démarche scientifique qui impose la rédaction du présent document, lequel tient lieu de la synthèse de la recherche. Composé de deux parties réparties en six chapitres, ce document permet d'appréhender les réalités des conceptions des informateurs, ainsi que leurs vécus, face aux différentes interrogations qu'émet la question du mariage et de l'union libre. Mais avant les cadres théorique et méthodologique de la recherche, la présente thèse, dans sa première partie, s'est chargée de situer par rapport aux observations sociales incitant l'utilité de cette étude, ainsi qu'aux connaissances actuelles de la communauté scientifique sur la question. Suite à la fouille documentaire en vue de situer le sujet, il ressort que la question du mariage attise l'intérêt de nombreux auteurs. Dans le contexte de la nuptialité chez les jeunes, penser au mariage, fait ressortir l'idée de l'union de fait ou union libre. Plusieurs facteurs expliquent ce lien et servent de variables considérées dans la recherche. Au nombre de ces facteurs, on note entre autres, ceux d'ordre psychologique, social, affectif, économique, juridique, scolaire, qui sont des éléments caractéristiques. Ces facteurs déterminent les pratiques des jeunes relativement au mariage. La diversité de ces pratiques dépend aussi bien des sujets eux-mêmes que des barrières socio-économiques qui s'imposent à eux. S'inscrivant dans le même élan que les études antérieures, cette recherche parcourt les facteurs explicatifs du phénomène, en y ajoutant modestement, les nouvelles données obtenues. Comme le suggère la légendaire démarche en sciences sociales, après avoir repéré et posé le fondamental problème de l'étude, puis émis les hypothèses et objectifs, les théories explicatives sont explorées. Une clarification conceptuelle s'est montrée nécessaire pour cerner l'opérationnalité des hypothèses, et une approche méthodologique appropriée a été identifiée et appliquée. Cette démarche méthodologique a permis la justification du cadre de la recherche, ainsi que de sa nature. De même, par le biais du même cadre méthodologique, le groupe cible est fixé, et la construction des outils et le choix des techniques sont rendus possible.

Les données obtenues permettent de retenir après leur analyse, une foule d'informations qui éclairent les représentations que les jeunes interviewés ont du mariage, et qui influencent leur conduite matrimoniale. En effet, le mariage évoqué en présence des jeunes, crée chez ces derniers, une pensée automatique, celle du mariage religieux qui ne se substitue nullement au mariage, au sens propre du terme, en tant qu'ensemble de procédures constituant une institution sociale. Le mariage va en réalité au-delà du simple acte d'union, et revêt un caractère qui suscite chez les informateurs des états de crainte et des impressions de bénédiction. D'ailleurs, beaucoup de jeunes pensent qu'il ne constitue qu'un choix de style de vie, nécessitant de longues réflexions et analyses, et comportant peu de risques ou d'inconvénients, comparativement à l'union libre. Pour d'autres au contraire, les deux se valent. Mais, il convient de préciser que les recherches existantes sur la question, ne confirment pas cette perspective. Elles révèlent plutôt que le mariage, particulièrement s'il est bon et équitable, profite beaucoup aux époux. Il requiert des partenaires une certaine responsabilité, et leur assure, ainsi qu'à leurs enfants, un bonheur multidimensionnel ressenti sur plusieurs plans - psychologique, sexuel, financier, social et affectif -. Les mêmes recherches publient que, les bénéfices du mariage ne sont pas exclusifs parmi les implications qu'il induit. Il existe aussi des déconvenues nuisibles à la vie de couple ou de famille. Cette réalité pousse les jeunes conjoints à préférer une forme d'union moins contraignante, qu'est l'union libre. Le confort qu'ils ressentent dans ce type d'union, réduit la priorité accordée au mariage formel, qui voit son échéance reportée à plusieurs reprises. Mais les raisons motivant le choix de l'union libre chez les jeunes conjoints sont diverses, et se lient aux représentations que ceux-ci en ont. A partir de l'attitude des acteurs résultant de ces représentations, les réalités sociales vécues par les conjoints sont spécifiques à chaque couple. Et bien que la liberté et la largesse que permet cette forme d'union, dépeignent son image relativement au mariage, les informateurs lui trouvent nombre d'avantages dont celui de la préparation au mariage. Toutefois, il est évident que l'union libre se trouve être une union instable, malgré la légitimité sociale dont elle jouit. Cette caractéristique est imputable au caractère épars de la cohabitation qu'elle permet. En tant qu'union juridiquement non reconnue par les jeunes, l'union libre, quel que soit ses quatre différents types,

n'impose aucune obligation aux jeunes conjoints. Dans cette situation, les interactions humaines entre les partenaires se fondent sur l'entente. En conséquence, la rupture du lien est en mesure d'avoir lieu, dans des situations de tension et d'incompréhension ; la particularité ici étant la rapidité et la facilité avec laquelle les acteurs peuvent y recourir. Ces derniers, malgré leur préférence pour l'union libre, ont une bonne connaissance de l'institution qu'est le mariage ; ce qui, d'ailleurs, oriente leur choix. Ils optent pour l'union libre en général, à cause des raisons, entre autres, d'ordre socio-économique ; car le mariage requiert des exigences et des responsabilités financières et matérielles. Ces dernières se présentent aux jeunes, dans un contexte où ils sont plus de la moitié à avoir un emploi qui n'est pas toujours stable. Face à cette instabilité qui empiète sur leur confort quotidien, la décision du mariage n'est pas une évidence ; encore moins dans le cadre béninois avec l'imposition et l'influence de la dot.

La dot, initialement fait symbolique du domaine socio-culturel, a en effet pris des tournures qui, aujourd'hui, font d'elle un véritable obstacle financier pour les jeunes aspirants au mariage. Autrefois, censée donner au futur marié sa vraie valeur et son aptitude à assumer ses responsabilités face à sa conjointe, et permettant d'officialiser et de renforcer les liens entre les conjoints, elle est devenue progressivement le moyen de rentabilisation de la part des parents des partenaires qui exagèrent dans l'imposition de sa composition. Cette conduite pousse les jeunes conjoints et leurs parents, à prendre une certaine distance par rapport au mariage. Cette situation amène à penser qu'avoir une bonne situation financière, pourrait résoudre tous les problèmes liés au mariage. La présente recherche rend le chercheur à l'évidence, et montre à travers les propos des interviewés, que la bonne situation financière à elle seule est insuffisante, pour la réussite d'un mariage. Ainsi, l'autonomie résidentielle paraît aussi importante pour le couple ou le foyer. Elle lui assure en effet, protection et confort. L'aptitude à la vie à deux, la connaissance du partenaire, et la disponibilité des conjoints, sont aussi des facteurs déterminants pour le succès d'une vie conjugale. De plus, l'attention tournée vers la question de la disponibilité des conjoints, la possibilité de conciliation entre mariage et études, est aussi investiguée. Selon les informateurs, cette conciliation est possible, mais difficile dans la pratique. Elle n'est faisable qu'au respect de certaines conditions clés. Face à la

volonté d'être proche, d'être en contact l'un envers l'autre, de cohabiter, que favorise le sentiment amoureux réciproque des soupirants, l'union libre demeure pour ces jeunes, le meilleur moyen de répondre à ce désir, en attendant de s'apprêter pour le mariage. Elle sert également d'occasion aux partenaires, de s'assurer du choix du/de la conjoint(e), et d'apprendre à bien le/la connaître. Dans cet élan, la recherche de partenaire idéal(e) demande chez les jeunes, une période, un temps relativement long pour bien l'étudier. Même si cette durée n'a rien d'objectif et n'est pas prédéterminée, elle est néanmoins nécessaire pour bien connaître ce ou cette conjoint(e) avec qui on est appelé à partager, *a priori*, le restant de la vie. C'est à l'issue de cette longue observation, que la possibilité d'une union durable et formelle peut être envisagée. La facilité et le confort que ce mode d'union offre aux jeunes informateurs, pousse certains d'entre eux à le choisir comme mode de vie durable, négligeant, oubliant, voire abandonnant la nécessité sociale de formalisation de l'union. On note ainsi un déclin progressif du mariage, au profit de l'union libre. Le mariage demande, pour ainsi dire, une sélection rigoureuse du/de la partenaire, en tenant compte de la qualité d'amour qu'on lui ressent, et des expériences faites ensemble pendant la période d'union libre. Au-delà de cet amour, des facteurs comme la beauté, la fidélité, la non possession préalable d'enfants, entrent également en considération dans la sélection à laquelle s'attèle les futurs mariés. Dans ce contexte où la fin de l'union libre n'est pas réellement fixée, elle s'étendra progressivement au détriment du mariage formel. Il est tout de même normal de reconnaître que la présente recherche n'a pas pu prouver les avantages de l'union libre pour les enfants et la société, même si, pour les jeunes conjoints interviewés, cette forme d'union est une pratique sociale enrichissante et fréquente chez eux.

Suite à cette vue globale de la situation du mariage dans l'univers des jeunes, il convient de se demander d'une part, le sort réservé à cette réalité sociale à l'avenir, et d'autre part, la mission assignée aux sciences sociales pour l'accompagnement raisonnable de ces mutations qui s'opèrent aujourd'hui au sein des conduites matrimoniales des jeunes. Ces questions paraissent évidentes et même bouleversantes, lorsque l'on considère les différentes formes de mise en couple des jeunes, issues des nombreux et multiples changements sociaux ; et mettant ainsi de côté, le souci

historique du mariage. Dans ce contexte, les prochaines recherches pourront, à la suite de celle-ci, voir dans quelle mesure prendre des dispositions pour un suivi social scientifique et rigoureux de l'évolution des tendances de la vie en couple à Cotonou.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Abric, J.-C., 1994, *Pratiques sociales et représentations*, Paris, Presses universitaires de France.

Adjahouhou, L., 2013, *Dynamiques sociales autour du foncier périurbain de Cotonou au Bénin : logiques des acteurs et vulnérabilité sociale*, Thèse de doctorat en Sociologie de développement, Université d'Abomey-Calavi, Bénin.

Adjamagbo-Johnson, B., 1997, « Législations et changements familiaux en Afrique sub-saharienne francophone ». In Pilon, M., Locoh, Th., Vignikin, E. et Vimard, P. (dir.), « *Ménages et familles en Afrique. Approches des dynamiques contemporaines* », *Les Études du CEPED*, n° 15, Paris, CEPED, pp. 239-256.

Aktouf, O., 1987, *Méthodologie des sciences sociales et approche qualitative des organisations. Une introduction à la démarche classique et une critique*, Montréal : Les Presses de l'Université du Québec.

Amadiou, J.-F., 2005, *Le poids des apparences. Beauté, amour et gloire*, Paris: Odile Jacob.

Amato, P. R., 2004, Tension between institutional and individual views of marriage, *Journal of Marriage and Family*, Vol. 66, pp. 959-965.

Amato, P. R., et **Booth, A.**, 1997, *A generation at risk: Growing up in an era of family upheaval*. Cambridge, MA: Harvard University Press.

Ambert A. M., 2005, « Union libre et mariage : Y a-t-il des similitudes ? », *Tendances contemporaines de la famille*, Otario, Canada.

Ambert, A-M., 2005b, Union libre et mariage: Y a-t-il des similitudes? *L'Institut Vanier de la famille*.

Amouretti, M.C. et **Ruzé, F.** 2003, *Le monde grec antique*, « HU Histoire », Hachette supérieur.

Antiane, 2002, L'union libre séduit les couples, *Société*, n° 54

Antoine, P. 2006, Analyse biographique de la transformation des modèles matrimoniaux dans quatre capitales africaines : Antananarivo, Dakar, Lomé et Yaoundé, *Cahiers québécois de démographie*, Vol. 35, n° 2, pp 5-38.

Antoine, P. 2002, L'approche biographique de la nuptialité ; application à l'Afrique, *Institut de recherche sur le développement (IRD)*, Paris.

Antoine, P. et **Piché, V.** 1998, L'insertion à Dakar et à Bamako : une comparaison des itinéraires. In : **Antoine, P., Ouédraogo, et Piché, V.** (eds) *Trois générations de citadins au Sahel : trente ans d'histoire sociale à Dakar et à Bamako*, Paris, Le Harmattan, pp 11-39.

Antoine P., Bocquier, P., Salam Fall, A. et al., 1995, *Les familles dakaroises face à la crise*, Nouvelle imprimerie du Sénégal, Dakar.

Antoine, P. et **Nanitelamio, J.** 1990, La montée du célibat féminin dans les villes africaines. Trois cas : Pikine, Abidjan et Brazaville, *Les dossiers du CEPD N°12*.

Antoinem, P., Djire, A. et Laplante, B. 1995, Les déterminants socio-économiques de la sortie du célibat à Dakar. In: *Populations*, n°1, pp. 95-118.

Bachman, J. G., Wadsworth, K. N., O'Malley, P. M., Johnston, L. D., & Schulenberg, J. E., 1997, *Smoking, drinking, and drug use in young adulthood: The impacts of new freedoms and new responsibilities*, Mahwah, NJ: Lawrence Erlbaum Associates.

Barbusse B. et Glaymann D., 2004, *Introduction à la sociologie*. Paris: Sup'Foucher.

Baribeau, C. et Royer, C., 2012, L'entretien individuel en recherche qualitative : usages et modes de présentation, *Revue des sciences de l'éducation*, Vol. 38, n°1, pp. 23-45.

Beaumel, C., Kerjosse R. et Toulemon, L., 1999, Des mariages, des Couples et des enfants, Division des Enquêtes et Etudes Démographiques, *Insee première*.

Becker H. S., 2004, « Quelques idées sur l'interaction ». In : Blanc, M. et Pessin, A. (dir.), *L'Art du terrain. Mélanges offerts à Howard S. Becker*, Paris : Éditions L'Harmattan, pp. 245-265.

Becker, H. S. et McCall, M. M. (dir.), 1990, *Symbolic interaction and cultural studies*, Chicago (IL): University of Chicago Press.

Bélanger, P. R., 1988, Santé et services sociaux au Québec: un système en otage ou en crise? De l'analyse stratégique aux modes de régulation. *Revue internationale d'action communautaire*.

Berry, M., 1994, L'analyse stratégique et les transformations de l'entreprise. Dans P. F., *L'analyse stratégique autour de Michel Crozier. Sa genèse, ses applications et ses problèmes actuels*. Paris: Éditions du Seuil.

Berthiaume, D., 2004, *L'observation de l'enfant en milieu éducatif*, Montréal, Morin.

Bigot, R. 2007, « Évolution des valeurs des jeunes entre 1979 et 2006 », *Horizons stratégiques, Revue Trimestrielle du Centre d'Analyse Stratégique*, n° 4.

Bodson, L., Leduc, K., Reinstadler, A., et Villeret, A., 2010, Bilan démographique et analyse de l'union libre, rapport d'étude réalisée pour le compte du Ministère de la Famille et de l'Intégration du Grand-Duché de Luxembourg en avril 2008.

Bodson, L., 2006, Entre père et mère, beau-père et belle-mère : avec qui vivent les Enfants ? *Dans Vivre au Luxembourg*.

Boko, C. G., 2011, Méthodologie de la Recherche en sciences humaines. Brèves initiations aux principes opératoires, p 10.

Boungang Mfoungué C., 2012, *Le mariage africain, entre tradition et modernité. Étude socio-anthropologique du couple et du mariage dans la culture gabonaise*. Thèse de doctorat en sociologie, Université Paul-Valéry, Montpellier III.

Bourdieu, P. 1980, *Le sens pratique*, Paris, Éditions de Minuit.

Bourdieu, P. 1980, *La jeunesse n'est qu'un mot*, Questions de sociologie, Paris, Éditions de Minuit.

Bourdieu, P. 1987, *Choses dites*, Paris éd. de Minuit.

Boutin, G., 2006, *L'entretien de recherche qualitatif (2e édition)*, Sainte-Foy, Québec : Presses de l'Université du Québec.

Bozon, M. 1991, « Apparence physique et choix du conjoint ». In : *Nuptialité : Evolution récente en France et dans les pays développés*, (Congrès et colloques de l'INED n° 7).

Breton, D. et Gastineau, B. 2007, *Nuptialité : mariage et nouvelles formes d'union*, in Sandron F. (Dir.), *La population réunionnaise. Analyse démographique*, IRD Editions, pp.169-192

Breulheid, S. et Genevois, A.-S., 2008, *Portrait des familles Monoparentales. Vivre au Luxembourg*, – Chroniques de l'enquête PSELL, 45.

Brousselle, A., 2002, *Les enjeux de l'initiative d'ONUSIDA de mise à disposition de la tri-thérapie au Chili*. Montréal: Thèses et mémoires, ID 7653. Montréal: GRIS, Université de Montréal.

Brown, D-R et Gary, L-E, 1985, *Social Support Network Differentials among Married an Non-Married Black Females*, *Psychology of Women Quarterly*, n° 9

Bumpass, L. L., Sweet, J. A., et Cherlin, A. 1991. *The role of cohabitation in declining rates of marriage*. *Journal of Marriage and the Family*, 53, pp. 913-927.

Bumpass, L.L., et Lu, H.-H. 2000, *Trends in cohabitation and implications for children's family contexts in the United States*. *Population Studies*, 54, pp. 29-41.

Chauffaut, D., 2001, *L'évolution des relations entre générations dans un contexte de mutation du cycle de vie*. Paris: Credoc.

Cherlin, A .J., 2004, « The deinstitutionalization of American marriage, *Journal of Marriage and Family* », 66, pp. 848-861.

Clarkberg, M., Stolzenberg, R.M., et Waite, L. J. 1996. Attitudes, values, and entrance into cohabitational versus marital unions. *Social Forces*, 75, pp. 609-633.

Comeau, Y., 1994, L'analyse des données qualitatives, Cahiers du CRISES, Collection Études théoriques, n° ET9204.

Commission Européenne. 1997, *Les jeunes de l'Union européenne ou les âges de la transition*. Luxembourg: Eurostat.

Cooksey, E. C., Menaghan, E. G., & Jekielek, S. M., 1997, Life-course effects of work and family circumstances on children. *Social Forces*, 76, pp. 637-667.

Coombs, R. H. 1991, Marital status and personal well-being: A literature review, *Family Relations*, 40, pp. 97-102.

Cyrulnik, B., 1989, *Sous le signe du lien : une histoire naturelle de l'attachement*. Paris: Hachette.

Daguet, F., 1996, Mariage, divorce et union libre, *Insee première*.

Daniel, K. 1996, *The marriage premium*. Dans M. Tommasi et K. Ierulli (Eds.), *The new economics of human behavior*. Cambridge: Cambridge University Press.

Dany, L. et Apostolidis T., 2002, L'étude des représentations sociales de la drogue et du cannabis : un enjeu pour la prévention, *Santé Publique*, Vol.14, n° 4, pp. 335-344.

Desanti R. et Cardon P., 2010, *Initiation à l'enquête sociologique*. Paris: éd. ASH.

Desrosiers, H. and LeBourdais, C. 1993a., The impact of age at marriage and timing of first birth on marriage dissolution in Canada. *Canadian Studies in Populations*, 18, 1: 29-51.

Desruisseaux Rouillard, F., 2012, Observation. Dans Unipsed.net. Repéré à unipsed.net/index.php/articles/223-observation.

Djianou Kamga, L. 2011, Deuxième transition démographique : dynamique de l'union libre et impact sur les caractéristiques démographiques et sociales de la population, Yaoundé : BUCREP.

Doherty, W. J., Kouneski, E. F., Erickson, M. F. 2000, We are all responsible for responsible fathering: A response to Walker and McGraw, *Journal of Marriage and the Family*, 62, 570-574.

Dumas, J. and Perron, Y. 1992, *Marriage and conjugal life in Canada*, Statistics Canada, Catalogue N°91-534.

Durkheim, E., 1898, Représentations individuelles et représentations collectives, *Revue de métaphysique et de morale*, Tome VI.

Etienne, J. et Mendras, H. 1999, *Les grands thèmes de la sociologie par les grands sociologues*, Paris, Armand Colin.

Fischer, D. G. 1993. Parental supervision and delinquency. *Perceptual and Motor Skills*, 56, 635-640.

Fischer, G.-N., 1996, *Les concepts fondamentaux de la psychologie sociale*, Paris, Dunod, p. 125

Fopa Dienne T. A., 2014, Transition de la nuptialité en Afrique Centrale : de nouveaux enjeux vers de nouvelles formes d'union, *CARE-IFA/IFORD*.

Fourn, E., 2011, Genre et évolution des valeurs familiales, *Annales de la FLASH, Université d'Abomey-Calavi*, Vol. 2, n° 17, pp. 314-384.

Frank, O. 1994, L'âge au mariage et les politiques de fécondité : le cas de l'Afrique, *OMS, Genève, Suisse*, pp. 229-238.

Fresel-Losey, M. 1984, Modèles familiaux et générations nouvelles, pour une approche par les représentations de la famille, Université de bordeaux-II, France.

Gagné, M-A., Drapeau, S., et Hénault, R., 2005, L'aliénation parentale : Un bilan des connaissances et des controverses, *Canadian Psychology*.

Gallagher, M. et Waite, L. J., 2000. *The case for marriage*. Cambridge, MA: Harvard University Press.

Galland, O. 1984, *Les jeunes*, Paris : La Découverte, collection Repères, n° 27.

Galland, O. et Meron, M., 1996, *Les frontières de la jeunesse, Famille, Données Sociales*.

Galland, O., 2000, L'allongement de la jeunesse, *Revue de l'OFCE*.

Galland, O., 2002, *Les jeunes*. Paris: La Découverte.

Garnier, Y. et Vinciguerra, M. 2006, *Le Petit Larousse illustré : 2007*, Paris, Larousse.

Gaudemet, J. 1987, *Le mariage en Occident. Les moeurs et le droit*. Paris: Cerf, coll. « Cerf-Histoire ».

Gendreaue, F., Gubry, E. 1988, *La nuptialité en Afrique : niveaux, tendances et caractéristiques socio-économiques*, In : *Congrès Africain de Population*, Dakar. UIESP.

Gherghel, A., 2005, *La monoparentalité en Roumanie. Marginalité sociale ou modèle familial alternatif*, Thèse de doctorat en sociologie, Faculté des Sciences Sociales, Université Laval, Québec.

Girard, A., 1974, *Le Choix du conjoint, une enquête psychosociologique en France*, *Travaux et documents de l'ined*, Paris, PUF, 2e éd.

Goody, J., 2000, *Famille et mariage en Eurasie*. Paris: PUF.

Grawitz, M. 1996, *Méthodes des sciences sociales*, Paris, Dalloz.

Greene, M. et Rao, V., 1995, *The Marriage Squeeze and the Rise in Informal Marriage in Brazil*, en *Social Biology*, Vol. 42, n° 1-2, Port Angeles, pp.65-82.

Grenier, G., Bloom, D. et Howland, J. 1987, An analysis of the first marriage patterns of Canadian women, *Canadian Studies in Population*, Vol. 14, pp. 47-68.

Gross, M., Guillemarre, S., Lilian, M., et Mécarry, C., 2005, *Homosexualité, mariage et filiation. Pour en finir avec les discriminations*. Paris: Éd. Syllepse.

Heimdal, K. R., Houseknecht, S. K. 2003, Cohabiting and married couples' income organization: Approaches in Sweden and the United States, *Journal of Marriage and Family*, 65, pp. 525-538.

Henry P., Moscovici S., 1968, Problèmes de l'analyse de contenu, in *Langages, Sociolinguistique*, Vol. 3, n°11, pp. 36-60.

Hertrich, V. 2007, Le mariage, quelle affaire ! Encadrement social et privatisation de l'entrée en union en milieu rural malien, *Sociologie et sociétés*, vol. 39, n°2, pp. 119-150.

Hertrich, V. et Locoh T., 1999, *Rapports de genre, formation et dissolution des unions dans les pays en développement*, Liège, UIESP, 46 p.

Horwitz, A. V. et Raskin White, H. 1998, The relationship of cohabitation and mental health: A study of a young adult cohort, *Journal of Marriage and the Family*, Vol. 60, pp. 505-514.

Houedokoho, Th., 1995, *Approche biographique de la nuptialité des femmes béninoises*, Bruylant - Académia, Louvain-la-Neuve, 215 p.

Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE), Direction des Etudes Démographiques, 2004, Cahier des villages et quartiers de ville Département du Littoral, Cotonou.

Jekielek, S. M. 1998, *Parental conflict, marital disruption, and children's emotional well-being*. *Social Forces*, 76, 905-935.

Jodelet, D., 1991, *Les représentations sociales*, Paris, PUF.

Jodelet, D., 1989, *Les représentations sociales*, Paris, PUF.

Jodelet, D., 1984, *Représentation sociale : phénomène, concept et théorie*. In : Moscovici S. *Psychologie sociale*, Paris : PUF.

Kateb, K., 2008, Scolarisation massive des femmes et changement dans le système matrimonial des pays du Maghreb : Cas de l'Algérie, Actes des colloques de l'AIDELF, pp. 979-998.

Kaufmann, J-C, 2014, *Sociologie du Couple*, 6^{ième} édition, Paris, PUF.

Kaufmann, J. C., 1993, *Sociologie du couple*. Paris: PUF.

Kaufmann, J-C., 1992, *La Trame conjugale*. Analyse du couple par son linge, Paris, Nathan.

Keeley, M. 1979, The economics of family formation. *Economic Inquiry*, Vol. 15, n° 2, pp. 228-250.

Kellerhals, J., Perrin, J.-F., Steinauer-Cresson, G., Vonèche, L. et Wirth, G., 1982. *Mariage au quotidien, Inégalités sociales, tension culturelles et organisation familiale*. Lausanne, P.-M. Favre.

Lallemand, S., 1981, Respect des ancêtres et amour du père chez les Mossi de Haute-Volta. Dans L. S., *Le Roman de Virginité perdue à travers les siècles et les continents*. Paris: Ramsay.

Lapierre-Adamcyk, E. et Charvet C., 1999, *L'union libre et le mariage: un bilan des travaux en démographie*, Cahier Québécois de Démographie.

Laub, J. H., Nagin, D.S. et Sampson, R.J., 1998. Trajectories of change in criminal offending: Good marriage and the desistance process, *American Sociological Review*, 63, pp. 225-238.

Laumann, E. O., Edward, O., Gagnon, R. T. et Michael, S., 1994, *The social organization of sexuality: Sexual practices in the United States*, Chicago: University of Chicago Press.

Le Bourdais C., Neill, G. et Turcotte, P., 2000a, L'évolution des liens conjugaux, *Tendances sociales canadiennes*, n° 56, pp. 15-18.

Le Bourdais, C., Neill, G. et Marcil-Gratton, N., 2000b, L'effet du type d'union sur la stabilité des familles dites « intactes », *Recherches sociographiques*, Vol. 41, n°1, pp. 53-74.

Lefebvre, B., 2003, L'évolution de la notion de conjoint en droit québécois, dans Lafond, P.-C. et Lefebvre, B. (dir), L'union civile : nouveaux modèles de conjugalité et de parentalité au 21^e siècle, Cowansville, Editions Yvon Blais, pp. 3-25.

Lejealle, B. 1999, Histoire de couples : la place de l'union libre dans le paysage familial luxembourgeois, n°2-99.

Lemieux, D. 2004, Cohabiter, se fiancer, se marier : le sens donné à leur union par des couples, *In L'union en question. Entre mariage, cohabitation et union civile : que choisir?* Partenariat Familles en mouvance et dynamiques intergénérationnelles.

Lepage, F. 1992, *La famille et l'union libre font-elles bon ménage ?*, Conseil du Statut de la Femme.

Léridon, H. et Villeneuve-Gokalp C. 1994, *Constance et inconstances de la famille. Biographies familiales des couples et des enfants.* Paris: INED.

Lévi-Strauss, C. 1967, *Les structures élémentaires de la parenté*, Paris: Mouton et Co.

Lilar, Z. 1991, *Le couple*, Paris: Grasset, coll. « Les cahiers rouges ».

Lillard, L. A., et Waite, L. J. 1995, Til death do us part: Marital disruption and mortality, *American Journal of Sociology*, 100, pp. 1131-1156.

Locoh, T. (dir.), 2007, *Genre et Société en Afrique.* Paris: Les Cahiers de l'Ined.

Locoh, T., 2005, Les facteurs de la formation des couples, *Les déterminants de la fécondité*, Volume II.

Lokoh, T. 1995, Familles africaines, population et qualité de la vie, *Les dossiers du CEPD N° 31.*

Mandin, D., 2001, Nouveau modèle de couple et parentalité: les exigences sont-elles antinomiques? *Mémoire de DEA préparé sous la direction de M. J-B Renard.* Montpellier, France: Université Montpellier III.

Mannoni, P., 1998, *Les représentations sociales*, Paris, Presses universitaires de France.

Marcil-Gratton N., Juby, H. et Le Bourdais, C., 2003, Du passé conjugal des parents au devenir familial des enfants: Un exemple de la nécessité d'une approche longitudinale, *Sociologie et sociétés*, vol. 35, n° 1, pp. 143-164.

Mauger, G. 1984, Pour une approche sociologique de la notion de jeunesse, Cahiers « *Jeunesses et Sociétés* », n°2, pp. 34-53.

Mead, G. H., 2006, *L'Esprit, le soi et la société*, Paris, Presses universitaires de France.

Milan, A. 2003, Accepteriez-vous de vivre en union libre? *Tendances sociales canadiennes*, Vol. 70, pp. 2-6.

Miles, M. et Huberman A.M., 2003, *La réalisation de rapports*, in Huberman A.M. et Miles M.B.: Analyse des données qualitatives, Bruxelles: De Boeck-Wesmael, chap. 12, pp. 537-552.

Montoussé, M. et Renouard, G. 1997, *100 fiches pour comprendre la sociologie*, Paris, Bréal : Fiches 24 et 26.

Montoussé, M. et Renouard, G., 1992, *100 fiches pour comprendre la sociologie*, Paris : Bréal, Fiches.

Moscovici, S., 1961, *La psychanalyse, son image et son public*, Paris, Presses universitaires de France.

Mucchielli, A., 2009, Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines et sociales, Paris, Armand Colin.

Mukamurera, J., Lacourse, F. et Couturier, Y., 2006, Des avancées en analyse qualitative : pour une transparence et une systématisation des pratiques, *Association pour la recherche qualitative*, Vol. 26, n°1, pp. 110-138.

Nations Unies, 1988, *First Marriage: Patterns and Determinants*, Department of International Economic and Social Affairs, New York. ST/ESA/SER.R/76.

Nations Unies, 1990, *Patterns of First Marriage: Timing and Prevalence* (ST/ESA/SER.R/111). New York: Département des Affaires Economiques et Sociales Internationales.

Noiriel, G. 2006, *Introduction à la socio-histoire*. Paris: la Découverte.

Office statistique de l'union européenne. 2010, Les jeunes adultes dans l'UE27 en 2008, Communiqué de presse 149 du 8 octobre 2010.

Pagès-Delon, M. 1989, *Le corps et ses apparences. L'envers du look*. Paris: l'Harmattan.

Parsons, T. 1942, Age and Sex in the Social Structure of the United-States, *American Sociological Review*, vol. 7, n°5.

Pires, A. 1997, *Echantillonnage et recherche qualitative : essai théorique et méthodologique*, dans, *La recherche qualitative : enjeux épistémologiques et méthodologiques*, Sous la direction de J. Poupart, Montréal, Gaëtan Mori.

Pourtois, J.-P., et Desmet, H., 1997, *Épistémologie et instrumentation en sciences humaines* (2e éd.), Sprimont, Mardaga.

Pourtois, J.-P et Desmet, H., 1988, *Epistémologie et instrumentation en sciences humaines*, Editions Pierre Mardaga, Bruxelles, pp.159-160.

Quilodrán, J., 2001, L'union libre latinoamericaine a-t-elle changé de nature?, en XXIVe Congrès International de la Population. Union Internationale pour l'Étude Scientifique de la Population, Session 11, Salvador-Bahía.

Quilodrán, J., 1998, *Le mariage au Mexique: Évolution nationale Et typologie régionale*, L'Harmattan, Bruylant – Academia, Belgique.

Quivy, R. et Van Campenhoudt, L. 2006, *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Éditions Dunot.

République du Bénin, 2002, *Troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitat au Bénin (RGPH-3)*.

République du Bénin, Mairie de Cotonou, 2008, *Plan de développement de la ville de Cotonou (PDC - COTONOU)*, Page 17.

République Togolaise et Ministère de la Santé, 2012, analyse situationnelle des centres des jeunes et infirmeries scolaires et universitaires au Togo, Rapport final.

Sauvain-Dugerdil C. et Thiriât M-P. 2009, *Développer le genre en démographie, de la naissance à l'âge adulte*. Paris: CEPED.

Savoie-Zajc, L., 2009, L'entrevue semi-dirigée, dans Gauthier, B., (Dir.) : Recherche sociale : de la problématique à la collecte de données (5e édition), Québec, Québec : Presses de l'Université du Québec.

Schoumaker, B. et Tabutin, D. 2004, La démographie de l'Afrique au sud du Sahara des années 1950 aux années 2000 Synthèse des changements et bilan statistique, *Population*, Vol. 59, n° 3-4, pp. 521-622.

Thiriât, M-P., 1998, *Faire et défaire les liens du mariage. Évolution des pratiques matrimoniales au Togo*, Paris: CEPED.

Thornton, A., Axinn, W., et Teachman, J., 1995. The influence of school enrollment and accumulation on cohabitation and marriage in early adulthood, *American Sociological Review*, Vol. 60, pp. 762-774.

Union Départementale des Associations Familiales, 2008, Le couple : représentations et évolutions sociales, *Les enquêtes de l'observatoire*, n°5.

Villeneuve-Gokalp, C., 1990, Du mariage aux unions sans papiers : histoire récente des transformations conjugales, *Population*, Vol. 45, n° 2, pp. 265-296.

Vincent Doucet Bon L. 1974, *Le mariage dans les civilisations anciennes*. Paris: Albin Michel, coll. « L'Évolution de l'humanité ».

Walker, A. J., McGraw, L. A., 2000, Who is responsible for responsible fathering? *Journal of Marriage and the Family*, Vol. 62, pp. 563-569.

Woods, P., 1992, Symbolic interactionism: Theory and method. In: Le Compte, M. D., Millroy, W. L. et Preissle, J. (dir.), *The Handbook of qualitative research*, New York, Academic Press: pp. 337-404.

Wu, Z., 2000, *Cohabitation: An alternative form of family living*, Toronto: Oxford University Press.

Wu, Z. et Schimmele, C., 2005, Repartnering after first union disruption, *Journal of Marriage and Family*, Vol. 67, pp. 27-36.

Wu, Z., 1999. Premarital cohabitation and the timing of first marriage, *Canadian Review of Sociology and Anthropology*, Vol. 36, pp. 109-127.

Younoussi, Z. et Legrand, T., 2004, Unions libres au Burkina Faso : niveaux, tendances et déterminants, *Canadian Studies in Population*, Vol. 36, n°3-4, pp. 267-294.

REFERENCES WEBLIOGRAPHIQUES

Ambert, A.-M. 2002a. One-parent families. Part 1: Characteristics and consequences, www.arts.yorku.ca/soci/ambert/writings, ce 25 mai 2012.

Ambert, A.-M. 2002b, One-parent families. Part 2: Causes and issues of rights and responsibilities. www.arts.yorku.ca/soci/ambert/writings, ce 12 mai 2012.

Ambert, A.-M. 2005c, *Divorce : Faits, causes et conséquences* (troisième édition). Ottawa : Institut Vanier de la famille, www.ivfamille.ca, ce 25 mai 2012.

Ambert, A.-M., 2005a, *Les couples de même sexe et les familles homoparentales : relations, parentage et questions relatives au mariage*. Récupéré sur www.ivfamille.ca., Consulté le 11 septembre 2015

Anonyme, 2013, *Union libre : un statut sans convention légale*, <http://m.dossierfamilial.com/union-libre-un-statut-sans-convention-legale>, 2014, ce 12 mars 2012

Beaujot, R. et Belanger, A. 2001, Perspective on below replacement fertility in Canada: Trends, desires, accommodations. Document présenté à la International Union for the Scientific Study of Population, Tokyo, mars 2001. « www.ssc.uwo.ca/sociology/popstudies/dp/dp01-6.pdf », ce 12 mars 2012.

Fortin, J., 2010, Le prétest d'un sondage en ligne, <http://blogue.som.ca/le-pretest-dun-sondage-en-ligne/>, Consulté le 11 septembre 2015

Gattioui, J. 2004, *Etude sur la réticence des jeunes à l'égard du mariage : la faiblesse des moyens financiers*, <http://www.maghress.com/fr/lematin/47434>, ce 09 juillet 2011.

Henchoz, C. 2009, Le trésor conjugal : analyse du couple par son argent, *Enfances, Familles, Générations*, N°10, 2009 : 83-108, www.efg.inrs.ca, ce 11 novembre 2011.

Houedokoho, T. *Nuptialité et exposition au risque de grossesse*, <http://www.measuredhs.com/pubs/pdf/FR81/05Chapitre5.pdf>, ce 11 octobre 2011.

Lerman, R. I. 2002, Married and unmarried parenthood and economic well-being: A dynamic analysis of a recent cohort. *The Urban Institut*, www.urban.org, ce 14 avril 2012.

Sauvé, R. 2002. L'état actuel du budget de la famille canadienne – Rapport 2001. Ottawa : L'Institut Vanier de la famille, www.ivfamille.ca, ce 14 avril 2012.

Todd, M. 2009, L'union libre est-elle le nouveau mariage ? Éditorial <http://www.eudmtl.org/nvntlight/2009/janvier/nl01200901.htm>, consulté le 06 juin 2014.

ANNEXES

Annexe 1 : questionnaire à l'endroit des jeunes couples

Dans le cadre de la rédaction de cette thèse de doctorat unique, il est réalisé une enquête sur l'« *Union libre : un nouveau mode de mariage chez les jeunes à Cotonou (Bénin)* ». L'objectif est d'analyser les raisons qui sous-tendent le recours des jeunes à l'union libre au détriment du mariage comme mode de vie conjugale. A cet effet, vous avez été identifié comme personne ressource. L'entrevue restera strictement confidentielle et anonyme. Il contribuera à compléter les résultats des recherches existant sur la question. Aucune information qui en découlerait, ne sera utilisée ou publiée de façon nominative. Merci d'accepter !

Identification du répondant			
	Nom :	Prénom (s) :	
	Age :	Sexe :	
	Diplôme :	Situation matrimoniale :	
	Religion :	Ethnie :	
	Arrondissement :	Quartier :	
Les perceptions sociales du mariage et de ses responsabilités, influencent la propension chez les jeunes de la ville de Cotonou à adopter l'union libre.			
N°	Intitulé de la question	Possibilité de réponses	N°
001	Selon vous, qu'est-ce que le mariage ?	Union contraignante	1
		Union de deux personnes	2
		Un choix pour la vie	3
		Union entre deux familles	4
		Une affaire sociale	5
		Autre (à préciser)	100
002	Quelles en sont les exigences, à votre avis ?	Sécurité des conjoints	1
		Paiement de la dot	2
		Obligation de fidélité	3
		Connaissance des parents	4
		Enquête de moralité sur les conjoints	5
		Autre (à préciser)	100
003	Quelle opinion avez-vous de ce que les jeunes pensent du mariage aujourd'hui?	Source de conflits	1
		Convictions religieuses	2
		Entreprise difficile	3
		Union sacrée	4
		Accès à la sexualité	5
		Autre (à préciser)	100

004	Souhaitez-vous, vous marier dans votre vie ?	Oui Non Ne sait pas	1 2 3
005	Si Oui, pourquoi ?	Pour s'engager avec la personne que j'aime Pour avoir des enfants Pour faire l'expérience de la vie à deux Pour ne pas finir ma vie tout(e) seul(e) Pour avoir des relations sexuelles Pour avoir mon indépendance Pour la sécurité et la stabilité financières Pour respecter l'honneur de mes parents Pour festoyer Pour quitter le foyer parental Autre (à préciser)	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 100
006	Quel type de mariage aimeriez-vous contracter ?	Coutumier Civil Religieux Civil et coutumier Coutumier et religieux Civil et religieux Coutumier, religieux et civil Autre (à préciser)	1 2 3 4 5 6 7 100
007	Si Non, pourquoi ne voulez-vous pas vous marier ?	Dans le mariage, il y a trop de contraintes Les gens divorcent plus vite après le mariage Parce qu'un mariage, ce n'est qu'un bout de papier Parce que ce n'est pas important pour moi Le mariage n'est plus à la mode On n'est plus libre après le mariage Autre (à préciser)	1 2 3 4 5 6 100
008	Quels sont les types d'unions que vous connaissez ?	Union libre Coutumier Coutumier et civil Civil et religieux Coutumier, civil et religieux Autre (à préciser)	1 2 3 4 5 100
Il existe une relation de causalité entre les conditions socio-économiques difficiles et le choix pour les unions libres chez les jeunes de la ville de Cotonou.			
009	Disposez-vous d'un emploi ?	Oui Non Ne sait pas	1 2 3

010	Si Oui, vous êtes ?	Ouvrier (-ère) (secteur public ou privé) Employé(e) (secteur public ou privé) Cadre (secteur public ou privé) Indépendant(e), artisan(e)/commerçant(e) Indépendant(e) agriculteur(-trice) Indépendant(e) profession libérale Jamais eu de travail rémunéré Autre (à préciser)	1 2 3 4 5 6 7 100
011	Est-il stable ?	Oui Non Ne sait pas	1 2 3
012	Vous permet-il de satisfaire vos différents besoins afférents à l'argent ?	Oui Non Ne sait pas	1 2 3
013	Si non, comment vous en sortez-vous ?		
014	Quels liens faites-vous entre emploi et mariage ?		
015	Si vous aviez un emploi stable, seriez-vous déjà mariés ?	Oui Non Ne sait pas	1 2 3
016	Pourquoi ?		
017	Jouissez-vous d'une autonomie résidentielle ?	Oui Non Ne sait pas	1 2 3
018	Si Non, quel mode de résidence adoptez-vous ?		
019	Si vous aviez acquis l'autonomie résidentielle, seriez-vous	Oui Non	1 2

	mariés ?	Ne sait pas	3
020	Pourquoi ?		
021	Quels liens faites-vous entre autonomie résidentielle et mariage ?		
022	Pourquoi ?		
023	Comment décririez-vous votre situation financière?	Précaire Acceptable Satisfaisante Très satisfaisante Autre (à préciser)	1 2 3 4 100
024	Votre situation socio-économique influence-t-elle le fait que vous ne vous soyez pas encore mariés ?	Oui Non Ne sait pas	1 2 3
025	Si oui, comment ?		
026	Quel est votre niveau d'études le plus élevé atteint ?	Primaire Secondaire inférieur Secondaire supérieur Universitaire Aucun Autre (à préciser)	1 2 3 4 5 100
027	Y-a-t-il, selon vous, de liens entre études et mariage ?	Oui Non Ne sait pas	1 2 3
028	Pourquoi ?		

029	Entre études et mariage, lequel priorisez-vous ?	Etudes Mariage Autre (à préciser)	1 2 100
030	Pourquoi ?		
031	Si votre situation financière s'améliorait, trouveriez-vous un inconvénient à vous marier ?	Oui Non Ne sait pas	1 2 3
032	Si Oui, pourquoi ?		
033	Aimeriez-vous vous marier un jour ?	Oui Non Ne sait pas	1 2 3
034	Si Oui, pourquoi vivez-vous d'abord en union libre ?	Raisons financières Connaître ma/mon partenaire Faire comme tout le monde Pression familiale ou sociale Plusieurs partenaires sexuels Autres (à préciser)	1 2 3 4 5 100
035	Depuis combien de temps vivez-vous en union libre ?	0-5 ans 5-10 ans 10-15 ans 15-20 ans Plus de 20 ans	1 2 3 4 5
036	Pensez-vous que l'union libre a plus d'avantages que le mariage ?	Oui Non Ne sait pas	1 2 3
037	Si Oui, quels en sont ces avantages ?	Disponibilité sexuelle Échapper à l'emprise familiale Pas de ressources financières communes Sert de test pour une relation plus permanente	1 2 3 4

		Moins institutionnalisée Autre (à préciser)	5 100
038	Comment se manifeste votre vécu quotidien dans l'union libre ?		
039	Quel lien faites-vous entre union libre et mariage ?		
Le besoin de se convaincre d'avoir choisi le (la) partenaire idéal(e) avant la contraction du mariage, explique chez les jeunes de la ville de Cotonou, la fréquence élevée des couples en union libre.			
040	Quelle description donneriez-vous de votre conjoint(e) idéale?		
041	Comment arriveriez-vous à être persuadé de votre choix ?		
042	Dans le choix de votre partenaire, quels critères privilégiez-vous ?	La beauté La forme du visage Le volume de la poitrine et/ou des fesses La corpulence La réputation L'argent Le fait que cette personne n'ait pas d'enfant Partenaire attentionné Critères de fidélité Le statut social Autre (à préciser)	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 100
043	Pourquoi ?		
044	La recherche du partenaire idéal peut-il vous amener à reporter	Oui Non	1 2

	vosre échéance du mariage ?	Ne sait pas	3
045	Pourquoi ?		
046	Quels autres facteurs peuvent influencer votre décision de mariage ?		
047	Quelles sont, selon vous les facteurs qui déterminent le plus l'engagement tardif des jeunes diplômés dans le mariage ?		

Observations :

Fin de l'entrevue.

Je vous remercie vivement pour votre participation.

Annexe 2 : *Guide d'entretien* à l'endroit de toutes les cibles

POINTS DE DISCUSSION

- Définition du mariage
- Représentations du mariage
- Avantages et inconvénients du mariage
- Difficultés liées au mariage
- Opinions sur les exigences du mariage
- Raisons de l'engagement tardif des jeunes diplômés dans le mariage
- Attitudes face au mariage et raisons
- Mariage et choix du/de la partenaire et justifications
- Comportement réels vis-à-vis de ces critères
- Opinions sur l'avenir du mariage des jeunes diplômés
- Autres connaissances sur le mariage

Annexe 3 : Liste des tableaux

Tableau A1 : Répartition des jeunes conjoints selon ce que c'est que le mariage

Modalités de réponse	N	% (par rapport à n=292)
Union contraignante	205	70,20
Union de deux personnes	292	100
Un choix pour la vie	192	65,75
Union entre deux familles	157	53,77
Une affaire sociale	93	31,85
Une vocation	147	50,34

Source : Données de terrain_2015

Tableau A2 : Répartition des jeunes conjoints selon les exigences du mariage

Modalités de réponse	N	% (par rapport à n=292)
Obligation de fidélité	291	99,66
Sécurité des conjoints	192	65,75
Paiement de la dot	197	67,46
Connaissance des parents	292	100
Enquête de moralité sur les conjoints	181	61,97
Une pleine santé des conjoints	217	74,31

Source : Données de terrain_2015

Tableau A3 : Durée de l'union libre chez les jeunes conjoints

Durée	Effectif	%
[0 à 5ans [245	83,9
[5 à 10 ans [43	14,7
[10 à 15 ans [4	1,4
Total	292	100

Source : Données de terrain_2015

Tableau A4 : Typologie des unions libres selon les jeunes conjoints

Modalités de réponse	N	%
Prélude ou test au mariage	83	28,42
Union éphémère	53	18,15
Union libre sans engagement	95	32,53
Union libre avec engagement	61	20,90
Total	292	100

Source : Données de terrain_2015

Tableau A5 : Répartition des enquêtés selon le type d'emploi

	Sans emploi et chômeurs	Emploi instable	Emploi stable	Total
N	92	114	86	292
%	31,5	39,0	29,4	100,0

Source : Données de terrain_2015

Tableau A6 : Répartition des jeunes conjoints selon la description de leur situation financière

Modalités de réponse	N	%
Précaire	92	31,5
Acceptable	123	42,1
Satisfaisante	73	25,0
Très satisfaisante	04	1,40
Total	292	100,0

Source : Données de terrain_2015

Tableau A7 : Répartition des jeunes couples selon leur mode de résidence

	En location	Appartements de parents ou proches	Chez les parents du mari	Chez nous-mêmes	Total
Effectif (N)	161	77	27	04	269
Pourcentage (%)	59,85	28,62	10,04	1,49	100

Source : Données de terrain_2015

Tableau A8 : Répartition des jeunes conjoints selon qu'ils se marieraient, s'ils ont une autonomie résidentielle

Modalités de réponse	N	%
Oui	73	25,0
Non	151	51,7
Ne sait pas	68	23,3
Total	292	100,0

Source : Données de terrain_2015

Tableau A9 : Répartition des jeunes conjoints selon qu'il existe un lien entre les études et le mariage

Modalités de réponse	N	%
Oui	165	56,5
Non	70	24,0
Ne sait pas	57	19,5
Total	292	100,0

Source : Données de terrain_2015

Tableau A10 : Répartition des jeunes conjoints selon la priorité accordée aux études ou au mariage

Modalités de réponse	N	%
Mariage	17	5,82
Etudes	234	80,14
Ne sait pas	41	14,04
Total	292	100,0

Source : Données de terrain_2015

Tableau A11 : Répartition des jeunes conjoints selon les raisons qui les contraignent à vivre d'abord en union libre avant de se marier

Modalités de réponse	N	% (par rapport à n=273)
Raisons financières	207	75,82
Connaître ma/mon partenaire	273	100
Faire comme tout le monde	104	38,10
Pression familiale ou sociale	112	41,03
Plusieurs partenaires sexuels	270	98,90

Source : Données de terrain_2015

TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE.....	1
DEDICACES	3
REMERCIEMENTS.....	4
LISTE DES TABLEAUX.....	5
LISTE DES FIGURES	7
LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES	8
RESUME	9
ABSTRACT.....	10
INTRODUCTION GENERALE	11
PREMIERE PARTIE :.....	16
BILAN DES CONNAISSANCES, CADRES THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE.....	16
Introduction partielle.....	17
CHAPITRE I : LE DEBAT SCIENTIFIQUE SUR LA NUPTIALITE DES JEUNES	18
1.1. Le mariage : origine et mutation.....	18
1.2. Union libre : naissance et ampleur.....	21
1.3. Les dynamiques de l'union	24
1.4. Les mobiles du mariage tardif chez les jeunes	25
1.5. Le choix du partenaire	32
1.6. Les conséquences de l'union libre	34

CHAPITRE II : PROBLEMATIQUE, FOND CONCEPTUEL DE LA RECHERCHE ET MODELES D'ANALYSE EXPLOITES	38
2.1. Problématique	38
2.1.1. Enoncé du problème	38
2.1.2. Question de recherche.....	41
2.1.3. Hypothèses	42
2.1.3.1. Hypothèse générale.....	42
2.1.3.2. Hypothèses spécifiques.....	42
2.1.4. Objectifs.....	42
2.1.4.1. Objectif général.....	42
2.1.4.2. Objectifs spécifiques.....	42
2.2. Justification du choix du sujet	43
2.3. Fond conceptuel de la recherche et délimitation thématique.....	44
2.3.1. Mariage	44
2.3.2. Union libre	44
2.3.3. Jeune conjoint	46
2.4. Variables de la recherche	49
2.5. Approches théoriques de référence.....	51
2.5.1. La théorie des représentations sociales.....	51
2.5.2. L'individualisme méthodologique.....	54
2.5.3. L'interactionnisme	56

CHAPITRE III : CADRE DE LA RECHERCHE ET CONSIDERATIONS METHODOLOGIQUES.....	58
3.1. Présentation et justification de Cotonou comme cadre de recherche	58
3.2. Nature de la recherche	61
3.3. Groupe cible et échantillonnage	61
3.3.1. Groupes cibles.....	61
3.3.2. Echantillonnage.....	62
3.4. Techniques et outils de collecte de données	66
3.4.1. La revue documentaire.....	66
3.4.2. Le questionnaire.....	68
3.4.2.1. Le pré-test	70
3.4.3. L'entretien.....	71
3.4.4. L'observation	72
3.5. Dépouillement, traitement et analyse des données collectées	73
3.5.1. Dépouillement des données collectées	73
3.5.2. Traitement et analyse des données collectées.....	74
3.6. Difficultés rencontrées et limites de la recherche.....	76
Conclusion partielle	78
SECONDE PARTIE :	79
REPRÉSENTATION, VÉCU DU MARIAGE ET DE L'UNION LIBRE CHEZ LES JEUNES DE LA VILLE DE COTONOU	79
Introduction partielle.....	80

CHAPITRE IV : LES REPRESENTATIONS DU MARIAGE ET DE L'UNION LIBRE CHEZ LES JEUNES CONJOINTS A COTONOU.....	82
4.3. Les jeunes conjoints face au mariage	82
4.3.1. Perception du mariage chez les jeunes conjoints vivant en union libre	82
4.3.2. Connaissance des différents types de mariage.....	84
4.3.3. Mariage égale mariage religieux ou confusion des termes.....	84
4.3.4. Le mariage : entre « sacralité » et « amour ».....	86
4.3.5. Le mariage : un bonheur au triple plan psychologique, sexuel et financier pour les époux	87
4.3.6. Couple marié : assurance de la santé psychosociale des enfants.....	89
4.3.7. Le mariage : une calamité ?	90
4.4. La perception de l'union libre chez les jeunes.....	93
4.4.1. Données relatives au profil des conjoints vivant en union libre.....	93
4.4.1.1. Age et sexe des jeunes conjoints vivant en union libre	93
4.4.1.2. Niveau d'instruction des jeunes conjoints vivant en union libre.....	95
4.4.1.3. Durée de l'union libre chez les jeunes	95
4.4.1.4. Opinions des conjoints de fait au sujet de l'union libre.....	96
4.4.1.5. Avantages de l'union libre	98
4.4.1.6. Typologie des unions libres	99
4.5. L'union libre : entre « stabilité » et « instabilité » ?.....	100
4.6. Discussion des résultats de l'hypothèse n°1	101
4.7. Synthèse des résultats et vérification de l'hypothèse n°1	106

CHAPITRE V : LA SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE DES JEUNES ET LEUR ENGAGEMENT AU MARIAGE	110
5.1. De la précarité de l'emploi chez les jeunes.....	110
5.2. La dot : un obstacle à l'engagement des jeunes conjoints au mariage ?	114
5.3. Le mariage entre satisfaction des besoins financiers et autonomie résidentielle	116
5.3.1. Mariage et exigences financières	117
5.3.2. Le mariage : une question d'autonomie résidentielle ?	123
5.4. Etudes et mariage : de la relativité des opinions.....	127
5.5. Le mariage : de l'union libre à l'union formelle.....	133
5.6. Discussion des résultats de l'hypothèse n°2	135
5.7. Synthèse des résultats et vérification de l'hypothèse n°2	138
CHAPITRE VI : LE CHOIX DU/DE LA PARTENAIRE IDEAL (E), UNE QUESTION DU MARIAGE TARDIF CHEZ LES JEUNES « COTONNOIS »	143
6.1. Le choix du partenaire entre amour et union libre.....	143
6.2. Des critères de sélection du choix du partenaire pour une mise en couple	148
6.3. La durée d'observation du/de la partenaire versus report du mariage.....	153
6.4. Le « <i>mariage à l'essai</i> » : un moyen vers un mariage réussi ?.....	162
6.5. Discussion des résultats de l'hypothèse n°3	164
6.6. Synthèse des résultats et vérification de l'hypothèse n°3	167
Conclusion partielle	170
CONCLUSION GENERALE.....	173
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	178

REFERENCES WEBLIOGRAPHIQUES	192
ANNEXES	194
TABLE DES MATIERES	208